

**624<sup>ème</sup> Séance**  
Séance Publique  
du lundi 15 décembre 2003

# DÉBATS

DU

# CONSEIL NATIONAL

**ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO  
DU 17 MARS 2006 (N° 7.747)**

---

---

**Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National**

---

---

## SOMMAIRE

---

- I – INTERVENTION DU PRESIDENT SUR LA TELEVISION (p. 376)
- II – HOMMAGE A LA MEMOIRE DE M. CHARLES LORENZI, ANCIEN CONSEILLER NATIONAL DE 1968 A 1993 (p. 377)
- III – EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2004
  - Rapport du Gouvernement (p. 378)
  - Rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale (p. 479)

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE  
DE L'ANNEE 2003**

—  
**Séance publique**

**du lundi 15 décembre 2003**  
—

*Sont présents :* M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National ; M. Claude BOISSON, Vice-Président ; M. Bruno BLANCHY, Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Alexandre BORDERO, Claude CELLARIO, Jean-Michel CUCCHI, Mme Michèle DITTLOT, MM. Jean-Charles GARDETTO, Thomas GIACCARDI, Jean-Pierre LICARI, Bernard MARQUET, Jean-Luc NIGIONI, Fabrice NOTARI, Vincent PALMARO, Mme Christine PASQUIER-CIULLA, M. Jean-Joseph PASTOR, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Daniel RAYMOND, Henry REY, Jacques RIT, Jean-François ROBILLON, Christophe SPILIOTIS-SAQUET, Conseillers Nationaux.

—

*Assistent également à la séance :* S.E. M. Patrick LECLERCQ, Ministre d'Etat ; M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Gilles TONELLI, Secrétaire Général du Ministère d'Etat ; Mme Sophie THEVENOUX, Directeur du Budget et du Trésor.

—

M. Robert FILLON, Directeur Général auprès de la Présidence du Conseil National, assure le secrétariat.

—

La séance est ouverte, à 19 heures, sous la présidence de M. Stéphane VALERI.

—

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

Je tiens tout d'abord à excuser l'absence de Mme Catherine FAUTRIER actuellement hospitalisée et à laquelle je souhaite, en mon nom personnel et en celui de tous les Conseillers Nationaux, un prompt et complet rétablissement.

**I.  
INTERVENTION DU PRESIDENT SUR LA  
TELEVISION**

Comme vous pouvez le constater, cette séance est filmée par les caméras de la télévision monégasque et retransmise en direct sur le canal local.

Le Conseil National, en effet, a voté le 20 juin dernier une résolution demandant la diffusion intégrale des séances publiques. Cette demande ne fait que refléter le légitime souhait de la population monégasque qui, dans le questionnaire « Vous avez la parole », avait estimé à 88 % que le canal local de la télévision devait retransmettre les débats et votes publics de notre Assemblée.

Ce droit à l'information sur la vie publique de leur pays constitue un droit fondamental garanti aux citoyens dans toutes les sociétés modernes, afin qu'ils puissent se faire une opinion, en toute objectivité, sur les grandes questions qui intéressent leur nation.

La décision prise par le Gouvernement, suite à notre demande, de diffuser cette première partie des débats, constitue une avancée incontestable en matière d'information sur la vie publique monégasque. Le Conseil National, composé d'élus pragmatiques et modérés, en prend acte avec satisfaction. C'est ainsi la première fois que les Monégasques et habitants du Pays peuvent prendre connaissance de chez eux, sans délai et avec le caractère vivant propre à la télévision, d'une partie des débats sur la politique générale du Pays entre le Gouvernement et le Conseil National, à l'occasion de l'examen d'une loi de Budget.

Ce résultat, comme beaucoup d'autres, comme par exemple les récentes avancées sociales, notamment en matière de droit des femmes, marquées par les votes de ces derniers jours, concernant le temps partiel dans la Fonction Publique ou la transmission de la nationalité par les mères naturalisées ou encore les progrès que l'on pourra constater au cours des débats à venir ces prochains soirs en matière de politique du logement, sont la preuve que le dialogue constructif qui s'est engagé entre le Gouvernement et le Conseil National commence concrètement à porter ses fruits.

Ce consensus que nous recherchons par un dialogue permanent, dans l'intérêt de la Principauté et de ses habitants, c'est bien sûr le contraire d'un affrontement stérile qui ne serait pas conforme à l'esprit de nos Institutions et conduirait à une impasse et au blocage de toute avancée souhaitée par les Monégasques qui nous ont élus.

Mais ce n'est pas non plus un consensus « mou », car le Conseil National, certes dans le strict respect des prérogatives institutionnelles du Gouvernement

Princier, et sans agressivité, défend avec fermeté, détermination et persévérance ses valeurs, ses convictions et ses propositions, qui sont aussi celles des Monégasques.

Nous ne voulons, comme l'immense majorité des Monégasques, pour notre Principauté, ni de bouleversements radicaux, ni d'un immobilisme rétrograde.

L'évolution sereine c'est aussi accepter d'avancer étape par étape comme on peut donc le voir ce soir avec la retransmission télévisée. En effet, seules seront retransmises, la première partie de nos débats (lecture du Rapport de la Commission des Finances et réponse de S.E. M. le Ministre d'Etat) et, lundi prochain, la dernière partie, c'est-à-dire les explications finales de vote de l'ensemble des Conseillers Nationaux.

Bien évidemment, nous aurions souhaité que les Monégasques et les résidents puissent avoir accès à l'ensemble des débats, d'autant qu'il s'agit ce soir de la partie la plus technique, je ne dirais pas la plus rébarbative mais en tous cas, celle composée des deux interventions les plus fournies et les plus longues.

Les débats les plus vivants, ceux de mercredi, jeudi, et vendredi soir, pendant lesquels se déroulent les échanges les plus directs et les plus brefs portant sur chaque ligne budgétaire et, par conséquent, sur tous les sujets qui intéressent la population, ne seront pas, hélas, télévisés.

Le Conseil National, Monsieur le Ministre, forme donc le vœu que le dispositif qu'a décidé de mettre en place ce soir le Gouvernement, suite au vote du Conseil National du 20 juin dernier, ne constitue qu'un premier pas qui aboutisse dès la prochaine session en 2004 à une retransmission intégrale des séances publiques.

Le Conseil National, comme je viens de le faire ce soir et je l'avais fait d'ailleurs aussi lors du Budget Rectificatif 2003, ne manquera pas de rappeler régulièrement cette demande au Gouvernement car il s'agit de défendre le droit à l'information des Monégasques sur la vie publique de leur pays, auquel ils sont très majoritairement attachés.

Monsieur le Ministre, je vous remercie pour eux d'en tenir compte.

*(Applaudissements)*

Monsieur le Ministre d'Etat, je vous en prie.

**M. le Ministre d'Etat.-** Monsieur le Président, je vous ai écouté avec toute l'attention que justifient toujours vos propos. En ce qui concerne la diffusion par la télévision des séances publiques, j'ai eu l'occasion de m'exprimer déjà dans cette enceinte, en audiences

privées mais aussi en séances publiques ; ce n'est pas le mode de transmission qui modifie les choses et, par conséquent, je ne crois pas nécessaire de revenir sur la position du Gouvernement que vous connaissez.

Quant aux commentaires plus généraux que vous avez faits sur la relation entre le Conseil National et le Gouvernement, je vais prendre tout à l'heure la parole et j'aurai l'occasion de dire quelques mots à ce sujet. Je vous épargne donc de les dire dès maintenant puisque j'interviendrai tout à l'heure.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

L'ordre du jour appelle à présent, un hommage à la mémoire du regretté Charles LORENZI, ancien Conseiller National qui a siégé dans notre enceinte de 1968 à 1993.

## II. HOMMAGE A LA MEMOIRE DE M. CHARLES LORENZI, ANCIEN CONSEILLER NATIONAL DE 1968 À 1993

Messieurs les Membres du Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Messieurs, il me revient à présent de rendre hommage à cet ancien Conseiller National, décédé mercredi 10 décembre dernier.

Monsieur Charles-Louis LORENZI est né le 2 mars 1925.

Il appartenait à une très vieille famille monégasque et il a lui-même, tout au long de sa carrière professionnelle et de sa vie publique, manifesté son attachement profond et sa détermination à servir la Principauté.

Chirurgien-dentiste depuis 1960, diplômé de la Faculté de Médecine de Paris, Charles-Louis LORENZI a entamé dans les années 1967/1968 une double carrière politique : au sein de la Mairie, tout d'abord, où il a été élu pour la première fois en 1967 et où il a effectué trois mandats ; puis au sein du Conseil National, où il a effectué cinq mandats : élu pour la première fois en 1968, il a, par la suite, été réélu en 1973, 1978, 1983 et 1988.

Il a été membre des Commissions des Finances et de l'Economie Nationale, des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, des Relations Extérieures, montrant ainsi son intérêt pour des aspects très divers de la vie politique monégasque.

Au sein de cette Assemblée, ses interventions étaient marquées, à la fois, par un sens des réalités concrètes et par la volonté de ne négliger aucun des sujets pouvant concerner la vie de ses compatriotes. Pour l'avoir moi-même côtoyé dans la législature 1988/1993, je peux

témoigner qu'il était parfaitement intègre, très humain, manifestant un vif intérêt pour les questions sociales, ce qui l'avait d'ailleurs amené à se pencher particulièrement sur la politique en faveur des personnes âgées. Il était d'ailleurs, l'auteur au début des années 1990, d'un rapport sur les mesures à prendre en faveur des personnes âgées qu'il percevait comme un problème devenant très important pour les prochaines décennies dans notre pays ; et je dois dire, pour me rappeler certaines de ses recommandations, que si elles avaient été entendues au début des années 90, un certain nombre de problèmes que nous connaissons aujourd'hui, en ce domaine, aurait déjà été surmonté et je pense notamment à la structure du Cap Fleuri.

M. Charles-Louis LORENZI était Commandeur de l'Ordre de Saint-Charles et Officier de l'Ordre du Mérite Culturel. Nous pensons tous ce soir beaucoup à lui.

A son épouse, à ses enfants et petits-enfants, ainsi qu'à toute sa famille, dont une partie est avec nous dans la salle, le Conseil National tenait à dire ce soir, qu'il vous adresse ses pensées de sympathie profondément attristée et qu'il vous présente ses plus sincères et ses plus vives condoléances.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

**M. le Ministre d'Etat.-** Si vous le permettez, Monsieur le Président, je souhaiterais juste en quelques

mots, vous dire que le Gouvernement s'associe pleinement aux paroles que vous venez de prononcer et à l'hommage que vous rendez à la mémoire de Monsieur Charles LORENZI.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

S'il n'y a pas d'autre intervention, l'ordre du jour appelle maintenant l'examen du projet de Budget Général Primitif de l'Etat pour l'exercice 2004.

### III. EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2004

Le Conseil National a pris connaissance avec attention du rapport du Gouvernement qui explicite le document budgétaire.

La parole est à Madame le Directeur du Budget et du Trésor pour la lecture du rapport gouvernemental.

**M. le Ministre d'Etat.-** Suite à l'envoi au Conseil National du rapport qui va suivre, je souhaitais informer le Conseil National des modifications sur le siège qui seront effectuées, et qui ne sont pas incluses dans le présent rapport. Elles concernent :

Article	Montant actuel	Modification	Nouveau montant
* 201.251 - Missions et études	45.700 €	+ 14.300 €	60.000 €
* 201.323 - Frais d'administration	91.000 €	+ 19.000 €	110.000 €
* 204.323 - Frais d'administration	35.900 €	+ 6.420 €	42.320 €
* 320.358 - Protection civile	175.000 €	+ 170.200 €	345.200 €
* 322.351 - Achat matériel	666.400 €	+ 70.000 €	736.400 €
* 402.339/1 - Assurances immeubles	735.400 €	+ 170.000 €	905.400 €
* 404.383 - Réparation et entretien Ambassades	417.500 €	+ 50.000 €	467.500 €
* 602.101/3 - Résidence Cap Fleuri	1.903.300 €	+ 150.000 €	2.053.300 €
* 606.103 - Association Mondiale (AMADE)	46.300 €	+ 50.000 €	96.300 €
* 606.205 - Bourses d'études	1.188.700 €	+ 610.080 €	1.798.780 €
* 606.211 - Amélioration habitat	300.000 €	+ 300.000 €	600.000 €
* 609.112 - Activités audiovisuelles	10.000 €	+ 990.000 €	1.000.000 €
* 701.983 - Mini tunnel Madone/BVF	800.000 €	+ 2.200.000 €	3.000.000 €
* 702.914 - Parking IM2S	4.200.000 €	+ 2.000.000 €	6.200.000 €
* 704.905 - Halles et Marchés	1.200.000 €	+ 300.000 €	1.500.000 €
* 705.915 - La Cachette	400.000 €	+ 1.600.000 €	2.000.000 €
* 705.930 - CHPG - Mise à niveau	4.310.000 €	+ 2.000.000 €	6.310.000 €
* 705.965 - Opération Boulevard Rainier III	0 €	+ 4.750.000 €	4.750.000 €
* 709.991 - Acquisitions	40.000.000 €	- 15.450.000 €	24.550.000 €

**Mme Sophie Thevenoux.-**

## I - Finances publiques

### A - Situation du fonds de réserve constitutionnel

Au terme de l'exercice 2002, le montant du Fonds de Réserve Constitutionnel atteint 2.939.209.444 €.

L'augmentation de ses actifs (+ 0,32 %) est notablement inférieure à celle constatée lors des deux derniers exercices (+ 1,38 % en 2001, + 3,74 % en 2000).

Le résultat de cet exercice est dû aux performances négatives des Fonds Communs de Placement qui, dans une année difficile, ont enregistré un résultat global de - 4,2 %.

#### 1. Evolution du fonds

##### a) Virement de l'excédent budgétaire de l'exercice 2000

La clôture des comptes du budget de l'Etat pour l'exercice 2000 a été prononcée par Décision Souveraine du 6 décembre 2002.

L'excédent de recettes budgétaires de 39.060.521 € a été viré au Fonds de Réserve le 17 décembre 2002.

##### b) Réévaluation des avoirs mobiliers

La comptabilisation, au terme de 2002, des avoirs mobiliers à leur valeur boursière, se traduit par une moins value globale de 59.458.859 €, qui se décompose ainsi :

- Valeurs monégasques

Les valeurs monégasques font apparaître en 2002 une hausse de 7,6 % contrairement à l'année précédente qui enregistrait une baisse de 14,1 %.

Ce résultat est dû principalement à l'augmentation du cours des titres de la Société des Bains de Mer, détenus dans le portefeuille du Fonds de Réserve, qui passe de 152 € au 31 décembre 2001 à 165 € au 31 décembre 2002.

- Dépôt d'or fin

Le marché de l'or poursuit son évolution haussière (+ 4,9 %) entamée en 1999, le kilo s'élevant à 10.550 € au 31 décembre 2002 contre 10.060 € à fin 2001 et 9.500 € fin 2000.

Cette évolution à la hausse cache des variations importantes à l'intérieur de la période, ainsi le prix du kilo a atteint 11.190 € au mois de mars 2002.

- Les O.P.C.V.M.

Au 31 décembre 2002, les fonds communs détenus dans le portefeuille ont enregistré une moins value de 72.166.163 €, soit - 4,2 %.

L'évolution depuis 1996, de la valeur liquidative des Fonds Communs de Placement diversifiés, avait entraîné une augmentation du portefeuille de Fonds Communs de Placement de 10,5 % en 1996, 11,3 % en 1997, 14,5 % en 1998, 8,7 % en 1999 et 2,3 % en 2000.

La baisse constatée en 2001 (- 0,5 %) sur les O.P.C.V.M a inversé la tendance que l'on a pu observer depuis quelques années, conformément à l'évolution des marchés boursiers.

On peut noter que pour l'exercice 2002, le résultat (- 4,2 %) prolonge la tendance constatée l'année précédente, compte tenu du comportement des marchés. Toutefois, la gestion du Fonds de Réserve, qui doit obéir à des règles de prudence, reste orientée vers des produits diversifiés qui privilégient l'équilibre entre la sécurité et une gestion dynamique assurant un niveau de risque minimal.

##### c) Résultat du compte d'exploitation de l'année 2002

Le compte d'exploitation présente un excédent de produits de 22.461.052 €, soit - 33,5 % par rapport aux résultats de l'année précédente, composé :

- en recettes des produits du domaine financier, pour 12,6 M€ en diminution de 37,5 % par rapport à l'exercice dernier et des produits du domaine immobilier en régression de 13,1 % sur 2001.

- en dépenses des frais financiers pour un montant de 361.014 € et des charges du domaine immobilier à hauteur de 4,5 M€ en progression de 37,9 % sur l'exercice 2001.

Il est à noter d'une part, la plus-value sur la vente d'actions « TMC - STE SPECIALE D'ENTREPRISES » à hauteur de 8.173.973 € et d'autre part la perte réalisée à l'occasion du remboursement à l'échéance des B.M.T.N indexés sur le CAC 40 (473.855 €) et l'EuroStoxx 50 (388.648 €), ainsi que la perte consécutive à la réduction du capital de la Société MC Radiodiffusion (17.532 €).

#### 2. Composition du patrimoine du fonds

La majeure partie de l'actif du Fonds est toujours constituée des titres de placement, dont le pourcentage par rapport au total de l'actif (59 %) a diminué par comparaison au pourcentage de l'exercice dernier (61 %), ne dépassant pas celui des années 1996 à 1998 (60 %). On note également la diminution des disponibilités de 1 point.

En revanche, la part des immobilisations augmente de 2 points (27 %) et les avances de 1 point.

Quant aux titres de participation, leur part ne varie pas.

**a) Immobilisations**

Le montant des immobilisations est en augmentation de 10 % par rapport à l'exercice précédent.

Les immeubles du Fonds de Réserve Constitutionnel représentent 94,7 % du total des immobilisations.

**b) Disponibilités**

La variation négative du montant des liquidités par rapport à l'exercice précédent provient principalement des investissements immobiliers, et des sommes versées pour la souscription de parts de fonds communs de placement, atténuée du résultat du remboursement de B.M.T.N., du versement de l'excédent budgétaire 2000, ainsi que du résultat positif du compte d'exploitation.

**c) Valeurs mobilières**

Bien qu'ils représentent la majeure partie de l'actif du Fonds, les titres de placement voient, comme les années précédentes, leur part relative diminuer (64 % en 1999, 62 % en 2000 et 61 % en 2001 et 59 % en 2002).

La variation constatée s'explique par la moins value nette globale constatée sur les OPCVM.

**B - Résultats globaux de l'exécution budgétaire**

Au terme de l'exercice 2002, les résultats relevant du budget général et des comptes spéciaux du Trésor se présentent comme suit :

**RESULTAT D'ENSEMBLE**

Recettes .....	608 389 307,92 €
Dépenses .....	621 851 683,43 €
Excédent de dépenses .....	13 462 375,51 €

**BUDGET GENERAL**

Recettes .....	593 566 945,93 €
Dépenses .....	616 745 277,62 €
Excédent de dépenses .....	23 178 331,69 €

**COMPTES SPECIAUX DU TRESOR**

Recettes .....	14 822 361,99 €
Dépenses .....	5 106 405,81 €
Excédent de recettes .....	9 715 956,18 €

**a)** Conformément à la loi n° 841 relative aux lois de budget, les recettes de l'Etat ont été définitivement arrêtées le 31 décembre 2002, pour un montant de 593.566.945,93 €.

En diminution de 30.687.857,66 €, elles affichent ainsi une baisse de 4,9 % par rapport à l'exercice 2001. Elles sont cependant assez proches des prévisions du budget rectificatif, voté le 6 novembre 2002, avec un taux d'exécution de 99 %.

La baisse constatée s'explique exclusivement par le chapitre des « Contributions » qui, exception faite des transactions juridiques (+ 11,8 %) et commerciales (+ 2,7 %), enregistre des diminutions sur plusieurs de ses composantes : bénéfices commerciaux (- 42 %), droits de douane (- 24,5 %), droits de consommation (- 10,2 %).

Les deux autres catégories de recettes sont en relative stabilité.

Les produits et revenus du domaine de l'Etat sont en hausse de 0,1 % par rapport à l'exercice 2001, avec une évolution contraire des produits du domaine immobilier (+ 11,5 %) et des monopoles (- 5,3 %) et produits du domaine financier (- 21 %).

Enfin, les produits et recettes des services administratifs affichent un taux de progression de 0,6 %.

**b)** Les dépenses, qui s'élèvent à 616.745.278 €, ont été exécutées à hauteur de 92,2 % des crédits votés dans le cadre du budget rectificatif.

Elles sont globalement inférieures de 0,7 %, reflétant la baisse de près de 10 % des dépenses d'équipement et d'investissements, neutralisée en partie par la hausse de 4 % des dépenses ordinaires, conséquence de la majoration de 9,4 % des dépenses d'interventions publiques.

Les dépenses d'interventions publiques donc, en hausse significative, sont principalement affectées par la dégradation de la situation financière du C.H.P.G. (+ 146,83 %), mais également par l'importance toujours croissante des crédits d'Etat dédiés au Grimaldi Forum, directement ou indirectement (Monaco Dances Forum, Congrès Contributions, exploitation C.C.A.M.), soit + 13,40 %.

Enfin, les dépenses d'équipement et d'investissements ont baissé de près de 10 % par rapport à l'exercice précédent, du fait de l'importance de l'amortissement des travaux de la digue du large en 2001, moins marquée en 2002.

**c)** Le fonctionnement des comptes spéciaux du Trésor dégage cette année un excédent de recettes de 9.715.956,18 €, résultant d'un montant de recettes de 14.822.361,99 € et de dépenses de 5.106.405,81 €.

Ce résultat, comparable à celui de l'exercice 2001, résulte d'une diminution des recettes ainsi que des dépenses.

Les principales variations concernent :

En recettes :

- la mise en circulation de la dotation initiale d'euros monégasques,

- l'apurement, en 2001, du compte spécial « Fontvieille Zone J » ayant donné lieu à une recette exceptionnelle.

En dépenses :

- la diminution des dépenses relatives aux prêts qui ont supporté, en 2001, une dépense importante en faveur de l'A.C.M. pour l'achat d'un écran géant.

## C - Résultats de l'exécution du budget proprement dit

### 1 - RECETTES

#### a) Montant des recettes

Au 31 décembre 2002, les recettes budgétaires ont été arrêtées à un montant de 593.566.945,93 €, soit un taux d'exécution de 99 % sur la base des prévisions du budget rectificatif 2002.

Par comparaison aux résultats de l'exercice 2001, elles diminuent globalement de 4,9 %.

Par le biais des contributions, elles témoignent des difficultés issues de la mauvaise conjoncture internationale.

#### b) Evolution détaillée et répartition des recettes

Comparativement à l'exercice 2001, l'évolution détaillée des recettes de l'Etat est commentée ci-après.

Par ailleurs, leur structure, qui reflète la part prise dans le budget de l'Etat par ses différentes sources de revenus, est sensiblement modifiée et se présente comme suit :

RECETTES	% sur total
1 - Contributions sur transactions commerciales .....	50,31
2 - Domaine immobilier .....	10,74
3 - Contributions sur transactions juridiques.....	9,42
4 - Bénéfices commerciaux .....	8,53
5 - Monopoles concédés par l'Etat ....	6,72
6 - Monopoles exploités par l'Etat ....	5,60
7 - Droits de douane .....	3,98
8 - Produits et recettes des services administratifs.....	2,84
9 - Domaine financier.....	1,50
10 - Droits de consommation .....	0,36
TOTAL .....	100,00

Cette répartition met en valeur l'augmentation de la part des contributions retirées des transactions commerciales, qui s'établit à 50,3 % alors qu'elle

représentait, sur l'exercice 2001, moins de la moitié des recettes totales, soit 46,6 %.

En conséquence, les autres revenus tels que les bénéfices commerciaux, les droits de douane et les redevances issues de la concession de monopoles d'Etat diminuent en part relative, et on note également un retour à la normale des bénéfices commerciaux qui avaient atteint, en 2001, un pourcentage relatif record (14 %).

### 1. Contributions sur transactions commerciales

Les recettes tirées des contributions sur transactions commerciales sont en augmentation de 2,7 % par rapport à 2001.

Les recouvrements de taxe sur la valeur ajoutée, composante essentielle de ces contributions, représentent 50,27 % des recettes totales et 2,6 % d'augmentation par rapport à 2001.

Ils retrouvent ainsi la tendance à la hausse constatée depuis 1996 (+ 24,4 % en 1996, + 11,8 % en 1997, + 3,9 % en 1998, + 3,2 % en 1999 et + 12,6 % en 2000), alors que 2001 avait enregistré une baisse globale de 9 %.

Cette variation reflète la très légère majoration des encaissements monégasques, qui augmentent de 0,5 % par rapport à l'exercice dernier, et l'augmentation des versements effectués par l'Administration française au titre du compte de partage, qui affichent un taux de progression de 6,3 %.

#### • Compte de partage

Rompant avec les baisses enregistrées ces trois derniers exercices (- 13 % en 2001, - 3,8 % en 2000 et - 4,6 % en 1999), les recettes issues du compte de partage de T.V.A. avec la France sont en augmentation de 6,3 %.

Les versements effectués par la France à ce titre comprennent le solde du compte de partage de l'année 2000, le solde de l'exercice 2001, ainsi que trois acomptes pour l'exercice 2002.

#### • Encaissements monégasques

Les encaissements bruts monégasques de T.V.A. s'établissent à un niveau quasi équivalent à celui de l'exercice 2001 (+ 0,5 %).

Cette évolution fait suite à une baisse de 4 % l'an dernier, qui reflétait le ralentissement international, après avoir affiché des taux de progression record les trois derniers exercices précédents avec + 14,8 % en 2000, + 13,5 % en 1999 et + 8,7 % en 1998.

Cette situation est la conséquence d'une progression des restitutions de droits plus importante que celle des encaissements bruts qui, au final, se traduit par un niveau d'encaissements nets en hausse de 0,5 %.

La relative stabilité des encaissements bruts, par comparaison à l'exercice 2001, est la conséquence de variations contraires, puisque certains secteurs connaissent une forte progression alors que d'autres affichent des baisses significatives.

Les cinq secteurs qui enregistrent les taux de croissance les plus significatifs en terme d'encaissements bruts de T.V.A. sont l'immobilier (+ 16,4 %), l'hôtellerie (+ 14,6 %), l'industrie (+ 11,1 %), les postes et télécommunications (+ 11,2 %) et le commerce de détail (+ 10,8 %).

Parallèlement, les principales baisses ont touché le secteur des spectacles et de l'audiovisuel (- 41,2 %) et le secteur bancaire et financier, avec - 15,46 %.

Les restitutions de droits sont en augmentation de 4,2 % par comparaison à l'exercice précédent. Elles ont représenté 26 % des recettes brutes de la taxe sur la valeur ajoutée, contre 25 % en 2001.

La progression des remboursements de T.V.A. est à rapprocher de l'augmentation de la part du chiffre d'affaires non taxable à l'exportation et du négoce international.

Les plus gros remboursements ont été effectués au profit des trois secteurs que sont le commerce de gros, qui a représenté à lui seul 32 % du total des remboursements, l'industrie avec 23 % des remboursements, et les auxiliaires de commerce (14 %).

Rompant avec la tendance à la croissance constatée depuis plusieurs exercices, l'activité économique monégasque affiche une baisse globale de 2,47 %, qui s'explique exclusivement par la baisse du chiffre d'affaires interne à Monaco, puisque, en dépit d'une conjoncture internationale peu favorable, le chiffre d'affaires à l'exportation est en croissance de près de 4 %.

Chiffre d'affaires	2000	2001	2002
* Total .....	8 812 556 787 €	9 469 355 526 €	9 235 286 708 €
* A Monaco .....	6 368 343 664 €	6 717 030 750 €	6 431 352 781 €
* Vers la France .....	1 614 283 135 €	1 722 738 215 €	1 734 696 855 €
* A l'exportation .....	829 929 987 €	1 029 586 560 €	1 069 237 072 €

Evolution du chiffre d'affaires	2001/2000	2002/2001
* Total.....	+7,5%	-2,5%
* A Monaco.....	+5,5%	-4,3%
* Vers la France.....	+6,7%	+0,7%
* A l'exportation.....	+24,1%	+3,9%

La répartition du chiffre d'affaires par secteur explique la baisse constatée, puisque les deux principaux secteurs, qui réalisent environ 50 % du chiffre d'affaires monégasque total, à savoir le secteur du commerce de gros et le secteur bancaire et financier, affichent tous deux des minorations, respectivement de 6,5 % et 8,1 %.

Certains secteurs affichent cependant une progression. Il s'agit principalement du commerce de détail (+ 4,1 %), qui a représenté en 2002 9 % du chiffre d'affaires total, et du secteur industriel qui, avec sa progression de 6,6 %, constitue 8 % du total.

La progression la plus significative est enregistrée par le secteur hôtelier (+ 14,2 %), reflet d'un bon maintien du tourisme de la Principauté.

Enfin, le secteur des Travaux Publics, qui témoigne lui aussi du dynamisme de certaines branches d'activités monégasques, affiche un taux de croissance de 5,4 %.

## 2. Impôt sur les bénéfices

Après des années d'augmentation significative (+ 45,1 % en 1998, + 12 % en 1999, + 9,6 % en 2000 et une croissance exceptionnelle de 96 % en 2001), le produit de l'impôt sur les bénéfices accuse en 2002 une baisse de près de 42 % par rapport à l'exercice précédent, en raison de l'affaiblissement de la conjoncture internationale.

Cette baisse est liée au fait que les bénéfices exceptionnels réalisés en 2000, et qui ont donné lieu au



paiement de l'impôt en 2001, ne se sont pas reproduits en 2001.

D'une part, sur 1.273 entreprises assujetties à l'impôt sur les bénéfices, seules 726 ont déclaré un bénéfice imposable. De plus, sur ces 726 entreprises, seules 281 acquittent un impôt supérieur à 15.000 €.

D'autre part, il convient de relever que les 20 entreprises les plus importantes de la Principauté acquittent près de 59 % de l'impôt sur les bénéfices.

A ce titre, il faut noter qu'en dépit d'une baisse significative entre 2001 et 2002, la contribution des 20 entreprises les plus bénéficiaires au produit de l'impôt sur les bénéfices a été supérieure aux montants payés en 1998, 1999 et 2000. Et que 5 entreprises payent plus de 2 millions d'euros chacune.

Au vu de ces éléments, il convient de considérer qu'au cours des six dernières années, l'impôt sur les bénéfices a connu une évolution très positive puisque le produit de l'impôt a plus que doublé en cinq ans, passant par un pic en 2001 à considérer comme circonstanciel.

### 3. Domaine immobilier

Les revenus du Domaine Privé de l'Etat s'élèvent, pour l'exercice 2002, à 64 M€ contre 57 M€ en 2001, soit un taux de progression de 11,5 %.

Cette augmentation significative s'explique par le niveau des encaissements des parkings publics d'une part (+ 17,7 %) et, d'autre part, par la comptabilisation du remboursement des dépenses liquidées par l'Etat au titre des travaux réalisés du 1<sup>er</sup> novembre 2001 au 31 octobre 2002, dans le cadre de l'opération de construction « Les Agaves » (+ 39,7 %).

Parallèlement, les revenus locatifs du domaine immobilier affichent un taux de progression de 1,8 %. Seuls les produits de cession sont en diminution, soit - 30,1 %.

#### • Domaine immobilier

Procurant la principale ressource du domaine privé de l'Etat, les revenus du domaine immobilier sont, pour l'exercice 2002, en légère hausse de 1,8 % par rapport à ceux enregistrés en 2001.

Cette stabilité relative recouvre en réalité des variations en sens contraire des diverses composantes de l'article.

Les encaissements des locations des immeubles bâtis affichent un taux de progression de 5 % par rapport à 2001. Ces recettes représentent près de 101 % de la facturation nette. Ainsi, grâce à la poursuite de l'effort de recouvrement réalisée auprès de l'ensemble des débiteurs, il est à noter que depuis ces trois dernières

années, le montant des restes à recouvrer est en nette régression (- 17 %) par rapport à 2001.

Il convient de relever que les restes à recouvrer ne représentent aujourd'hui plus que 5 % des recettes, contre 10 % en 1999. De plus, 71 % des impayés sont imputables à une seule société et, abstraction faite de cette dernière, le montant des restes à recouvrer est ramené à 1,4 % des recettes.

Plusieurs facteurs sont à l'origine de l'accroissement des recettes.

D'une part, les revalorisations de loyer intervenues au cours de l'exercice 2002, sous l'effet des augmentations indiciaires, atteignent en moyenne 1,75 %.

D'autre part, les modifications du patrimoine immobilier intervenues au cours de l'année expliquent également la croissance enregistrée. Il s'agit notamment de la répercussion en année pleine de loyers concernant l'immeuble « Saint Sébastien » et du rachat d'immobilisations au Fonds de Réserve Constitutionnel par le budget de l'Etat (immeuble Villa le Mas).

De plus, l'activité toujours soutenue de la Zone J engendre une progression du loyer, fonction du chiffre d'affaires.

Enfin, des éléments nouveaux, comme la location de locaux à la société d'exploitation des ports sur le quai Antoine 1<sup>er</sup> et la reprise de l'Auditorium Rainier III par l'Etat, entraînant ainsi une facturation à l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo, ont contribué à cette amélioration.

Les recettes du domaine immobilier ont également enregistré des rentrées diverses :

- les recettes des immeubles non bâtis, sont en hausse de 3 % sur 2001. Elles reflètent les augmentations traditionnelles de loyers, puisque aucun nouveau locataire n'a été enregistré.

- la perception de multiples locations ponctuelles (terrasses pour le Grand-Prix ...) sur le domaine public de l'Etat.

- une baisse de 8,3 % des recettes qui ont trait aux récupérations de charges.

En effet, l'exercice 2001 avait enregistré les régularisations de charges de la Zone J des années 1999 et 2000. Ainsi, la facturation de 2002 diminue de 7,4 %. Parallèlement, le montant des restes à recouvrer de la présente rubrique est en hausse de 12,6 %, encore souligné par le fait que 80 % du niveau d'impayé est généré par une seule société.

- Enfin, on enregistre une baisse de 60 % des recettes diverses. Elles ont trait principalement à deux éléments. D'une part, le règlement par la S.M.E.G. d'une

indemnité forfaitaire pour un poste de transformation de l'immeuble « La Ruche », et, d'autre part, le remboursement d'indemnité par la compagnie d'assurance concernant l'immeuble « La Frégate ».

Le niveau global de ce type de recettes n'est cependant pas stable par nature, puisque les encaissements sont imprévisibles.

- **Parkings publics**

Le produit de l'exploitation des Parkings Publics a connu, en 2002, un taux de croissance de 17,7 %, très supérieur aux taux constatés en 2001, 2000 et 1999, soit respectivement + 2 %, + 7,6 %, et + 5 %.

Il faut au préalable noter que cette augmentation est partiellement explicable par le report sur l'exercice 2002 des recettes du dernier mois de l'exercice 2001, en raison des opérations de passage à l'euro, ainsi que, dans une moindre mesure, par l'inscription au sein de cet article budgétaire des recettes émanant de la fourrière, qui étaient auparavant comptabilisées au sein du chapitre des produits des services administratifs.

Si l'on neutralise ce dernier élément, les recettes sont en hausse de 15,4 %, et se répartissent comme suit :

- *Droits de stationnement*

Leur évolution explique en quasi totalité la majoration enregistrée sur le total de l'article, puisqu'ils représentent la principale recette des Parkings Publics, soit 92,8 % du total.

L'amélioration constatée provient essentiellement des évolutions suivantes :

- une hausse de 13,4 % des recettes horaires, qui se justifie essentiellement par l'encaissement de treize mois sur 2002 contre onze sur 2001 ;

- une très significative majoration (+ 20,4 %) des recettes abonnements, qui s'explique pour moitié par le report d'encaissement susmentionné, ainsi que par l'incidence des augmentations tarifaires et l'exploitation en année pleine du parking Bosio ;

- les recettes procurées par les autocars de tourisme enregistrent une hausse de 4 %, qui s'explique par l'augmentation des tarifs, la fréquentation étant en léger recul.

- *Prestations de services - Stade Louis II*

Les remboursements relatifs aux prestations de gardiennage effectuées pour le compte du Stade Louis II ont bondi de plus de 50 %. Ils sont composés d'acomptes (provisions) et du solde de l'exercice précédent.

La très importante hausse affichée s'explique par le fait que les provisions avaient été trop fortement minorées l'exercice précédent et ont dû être réajustées au vu de la facturation réelle.

- *Prestations de services - Divers et S.B.M.*

Le produit découlant des prestations de services rendues à diverses sociétés affiche un taux de progression de 7 % sur celui encaissé sur l'exercice 2001, qui s'explique par l'augmentation des locations diverses exclusivement, les prestations effectuées auprès de la S.B.M. ayant été relativement stables.

- Enfin, les recettes publicitaires, qui ont atteint 83.095 € au terme de l'année 2002, ont diminué de 26 % du fait de l'encaissement en 2001 d'un important reste à recouvrer de 2000.

- **Produits de cession**

La diminution de plus de 30 % constatée cette année fait suite à la baisse de 21,1 % l'an dernier et une chute exceptionnelle de 89 % enregistrée en 2000.

En 2002, cet article n'enregistre que le paiement des mensualités de remboursement en capital et intérêts effectué par les acquéreurs d'appartements domaniaux, aucune opération particulière n'étant intervenue.

- **FRC - VFA « Les Agaves »**

Cette ligne budgétaire, créée en 1995, retrace le remboursement par le Fonds de Réserve Constitutionnel du montant des dépenses de travaux engagées chaque année par l'Etat, dans le cadre de l'opération de construction « Les Agaves », réalisée sur des terrains appartenant au Fonds.

Pour l'exercice 2002, il enregistre une augmentation significative par rapport à l'an dernier, soit + 40 %. Il représente le remboursement des dépenses liquidées par l'Etat au titre des travaux réalisés du 1<sup>er</sup> novembre 2001 au 31 octobre 2002.

Les dépenses relatives à ces travaux sont enregistrées au chapitre 5 « Equipement Sanitaire et Social » de la section 7 des « Dépenses d'équipement et d'investissements » du budget de l'Etat.

#### **4. Contributions sur transactions juridiques**

En baisse de 17 % l'an dernier, les contributions sur transactions juridiques affichent en 2002 une progression de 12 %.

Cette croissance s'explique essentiellement par la progression des deux composantes principales, à savoir les droits de mutations (+ 7,6 %) et les droits sur autres actes civils et administratifs (+ 19,6 %).

L'évolution détaillée de l'ensemble de ces droits est retracée ci-après :

	%
- Droits de mutations .....	7,6%
- Droits sur autres actes civils et administratifs .....	19,6%
- Droits sur autres actes judiciaires .....	-9,0%
- Droits d'hypothèques .....	-38,3%
- Droits de timbres .....	4,1%
- Taxes sur les assurances .....	9,7%
- Pénalités .....	512%
- Amendes de condamnation .....	58,9%
- Frais de poursuite - recouvrements .....	n.a
	11,8%

#### - Droits de mutations

Après avoir enregistré une baisse de 20 % en 2001, les encaissements effectués au titre des droits de mutation ont repris leur tendance à la hausse : + 7,6 % (+ 59 % en 1998, + 37 % en 1999 et + 7,5 % en 2000).

Envisagée selon les différentes catégories de mutations qui sont à l'origine des droits comptabilisés sous cet article, la situation de l'exercice 2002 se présente comme suit :

#### • Mutations à titre onéreux de biens meubles

En 2002, les droits perçus sont en augmentation de plus de 50 % par rapport à l'exercice 2001.

Les droits encaissés sous la présente rubrique sont essentiellement ceux perçus à l'occasion des opérations suivantes.

\* ventes de fonds de commerce :

En 2002, le nombre de mutations a sensiblement baissé, passant ainsi de trente-neuf à trente-deux. Le montant des encaissements perçus suit la tendance et est également en diminution.

\* cessions d'actions ou de parts sociales de sociétés :

En 2002, les encaissements de cessions d'actions et de parts sociales ont presque triplé par rapport à l'exercice 2001. Cette augmentation est caractérisée autant au niveau des actions que des parts sociales. Il est cependant intéressant de noter que le nombre de cessions d'actions a malgré cela sensiblement baissé, ce qui sous-entend des valeurs de cessions nettement plus importantes.

\* droits sur les ventes de biens corporels :

Ils sont constitués pour l'essentiel des droits perçus à l'occasion de ventes aux enchères publiques. En 2002, les droits encaissés à ce titre restent faibles dans la mesure où depuis 1997, la plus grande partie des ventes

aux enchères publiques n'est plus soumise aux droits d'enregistrement, mais à la taxe sur la valeur ajoutée.

Seules six ventes ont relevé de ce régime.

#### • Mutations à titre onéreux de biens immeubles

En 2002, on assiste à une reprise significative tant en terme de droits perçus qu'en nombre de mutations (533 contre 468) sur le marché de l'immobilier ancien, soit + 14 %. En effet, ce marché avait enregistré en 2001 une chute de 21 %.

Rappelons toutefois que ce secteur avait atteint des niveaux records en 1999 et 2000, avec respectivement 734 et 642 transactions.

L'augmentation constatée cette année pourrait s'expliquer, notamment au second semestre, par des ventes plus importantes de la part de ressortissants italiens.

• Enfin, les mutations à titre gratuit (donations et successions) sont en diminution de 17,6 % par comparaison à l'année précédente.

Les encaissements de l'exercice 2002 résultent de 136 successions contre 149 en 2001 et de 9 donations contre 7 en 2001.

Il s'agit donc essentiellement d'une diminution de la valeur des actifs transmis.

Toutefois, les variations de recettes des mutations à titre gratuit ne peuvent, quelle que soit leur importance, être le reflet d'une tendance générale.

#### - Droits sur autres actes civils et administratifs

Pour l'exercice 2002, les droits sur autres actes civils et administratifs connaissent une majoration significative de 19,4 %, qui résulte de l'évolution contrastée des trois composantes principales suivantes :

#### • le droit de transcription

il évolue dans le même sens que les mutations à titre onéreux de biens immeubles. En 2002, on assiste à une plus grande augmentation du montant des droits (+ 13,4 %) que du nombre de mutations (+ 6 %). Il s'agit donc de mutations plus importantes en valeur.

#### • le droit de bail

Le produit du droit de bail est en baisse de près de 5 % entre 2001 et 2002. Cette diminution est inférieure à celle du nombre de baux (- 11,2 %), soit 9.450 contre 10.647 en 2001.

#### • le droit perçu à l'occasion de création de sociétés ou de l'augmentation de leur capital social

Pour un nombre d'actes en légère diminution, soit 843 contre 869 en 2001, le montant des droits perçus a plus que doublé.

Cette progression très importante observée en 2002 s'explique essentiellement par le fait que certaines

sociétés, à l'occasion de la conversion de leur capital social en euros, ont procédé à une augmentation de ce capital.

*- Droits sur autres actes judiciaires et extra judiciaires*

Le produit du droit recouvré sous la présente rubrique, enregistre une nouvelle baisse de 9 %, après celle de 17,5 % en 2001.

Cette baisse provient essentiellement de la diminution du nombre d'actes extra judiciaires enregistrés au droit fixe, ainsi que de la baisse du montant des droits perçus pour ceux enregistrés au droit proportionnel, en dépit d'une légère augmentation de leur nombre.

*- Droits d'hypothèque*

Le produit des droits d'hypothèque a chuté de plus de 38 % entre 2001 et 2002.

En effet, cinq inscriptions hypothécaires, contre sept en 2001, ont donné lieu à des droits supérieurs à 15.000 €.

Cependant, cette évolution ne peut être considérée comme significative d'une quelconque tendance dans la mesure où, chaque année, l'essentiel des droits recouverts sous la présente rubrique provient d'un petit nombre d'inscriptions hypothécaires d'un montant important.

*- Droits de timbre*

Les droits de timbre ont augmenté de 4,1 % par comparaison à ceux de l'exercice 2001.

Alors que les droits constatés sur les dernières années sous la présente rubrique étaient relativement stables, il avait été constaté en 2000 une hausse de près de 60 %, qui résultait du changement de tarif du papier timbré (1 F à 6 F). En 2002, le prix est passé à 1 euro (soit + 9 %), entraînant une progression de 4,1 % des encaissements, malgré la baisse des ventes en quantité.

*- Taxe sur les assurances*

Le produit des taxes sur les assurances est en progression de 9,7 % par comparaison à celui de l'exercice 2001.

Les taxes dues au titre du troisième trimestre 2001 devaient être encaissées courant décembre 2001, mais en raison du passage à l'euro, une partie des paiements a été transférée sur l'année 2002, ce qui a engendré une sensible augmentation.

*- Pénalités sur transactions juridiques*

Le produit des encaissements au titre des pénalités est en hausse remarquable, soit + 512 %.

Cependant, en raison de sa nature, l'évolution de ce produit est très variable d'une année sur l'autre, sans qu'il soit possible d'établir une tendance générale.

Les encaissements de 2002 sont essentiellement constitués par la majoration de 6 % appliquée en cas de non revente dans le délai de cinq ans par les marchands de biens ayant pris l'engagement dans l'acte d'acquisition et dont l'échéance était le 31 décembre 2001.

*- Amendes de condamnations*

Cet article est également en hausse pour l'année 2002, soit + 59 %.

Parallèlement, il convient de relever que le montant des restes à recouvrer au 31 décembre 2002 est en diminution de plus de 20 % par rapport à l'année 2001.

## **5. Monopoles concédés par l'Etat**

Après cinq années de hausse (de 1999 à 2001), le produit des redevances des sociétés concessionnaires d'un monopole d'Etat est en baisse de 9 % par rapport à 2001.

Les recettes les plus significatives de ce chapitre, à savoir la redevance de la S.B.M., expliquent à elles seules cette baisse puisqu'elles représentent plus des deux tiers du total et qu'elle sont en diminution de 13,6 % par comparaison à celles perçues au titre de l'exercice 2001.

Les recettes issues des redevances des autres monopoles, hors R.M.C. et T.M.C., sont en augmentation.

L'ensemble des redevances est détaillé ci-après.

*- Société des Bains de Mer*

Au cours de la présente année, la Société des Bains de Mer a versé, au titre de sa redevance, un montant en baisse de 14 % suite à une augmentation significative (+ 18,7%) l'exercice passé et le résultat de cette année se rapproche de celui de l'année 2000.

Elle s'explique par une moins bonne fréquentation des salles de jeux qu'en 2001, qui avait été une année exceptionnelle.

Ainsi, du fait que la redevance versée par la Société des Bains de Mer est fonction directe du volume des jeux, le montant perçu par l'Etat monégasque est en baisse de près de 14 %.

Les règlements enregistrés au cours du présent exercice représentent le troisième acompte, le quatrième acompte et le solde de l'exercice social 2001/2002 clos au 31 mars 2002, ainsi que le premier et le deuxième acompte dus sur la redevance de l'exercice 2002/2003 au titre du minimum garanti.

*- Prêts sur gage*

La redevance versée en 2002 par le Crédit Mobilier de Monaco est assise sur le produit brut des prêts sur gage 2001. Ce revenu a connu une augmentation de 6 %

par rapport à l'année antérieure. Le taux demeurant inchangé à 14 %, le montant de la redevance augmente d'autant et s'établit à 144.810 € contre 136.673 € pour le versement de l'année 2001.

La nomination sur l'exercice d'un nouvel appréciateur ainsi que de deux nouveaux commissionnaires est à noter et permet d'envisager une évolution positive de l'activité.

*- Radio Monte-Carlo*

La redevance encaissée pour cette société a diminué de 20,1 % entre 2001 et 2002, soit une diminution sur la période considérée, qui fait suite à celle de 26,4 % constatée l'exercice précédent.

Cette évolution est due à l'interruption des recettes provenant du réseau italien.

*- Monte-Carlo Radiodiffusion*

Cet article retrace le règlement, par la société Monte-Carlo Radiodiffusion, de la redevance de concession pour l'exploitation des installations techniques de radiodiffusion sonore.

Sur la base d'un taux de 4 % du montant des recettes brutes hors taxes de publicité et de celles résultant de la vente de temps d'antenne et de licences de marques, le montant de la redevance acquittée en 2002 est en progression de 33 % sur 2001, soit une qui provient du chiffre d'affaires généré par un nouveau client pour lequel la société assure la diffusion.

*- Télé Monte-Carlo*

La société Télé Monte-Carlo s'est acquittée de la redevance due au titre de l'exercice 2001/2002, qui est calculée par application d'un taux de 3,5 % aux recettes publicitaires.

Cette redevance est en baisse de plus de 65 %.

*- Monaco Télécom*

Cet article retrace la redevance annuelle due par la SAM Monaco Télécom, au titre de l'exploitation du réseau téléphonique monégasque, concédée à partir du 1<sup>er</sup> avril 1997, conformément aux dispositions du cahier des charges.

La redevance étant basée sur l'évolution de la marge brute du service de base, qui est restée stable de 2000 à 2001, l'Etat a perçu 8,9 M€ en 2002, contre 8,8 M€ en 2001.

*- Société Monégasque de l'Electricité et du Gaz*

La redevance versée par la Société Monégasque de l'Electricité et du Gaz, qui est fixée conformément aux clauses de la Convention de Concession des Services Publics de la Distribution d'Energie Electrique et de Gaz en Principauté de Monaco, s'est élevée à 1.052.706 € pour 2002, contre 968.024 € pour l'exercice 2001.

Cette recette a deux composantes : la redevance forfaitaire et la redevance proportionnelle. En 2001, la redevance proportionnelle a été nulle.

- La redevance forfaitaire, qui se calcule en fonction de l'indice électrique des prix à la consommation, s'est élevée à 1.036.166 €. Elle a connu une hausse de 7 % par rapport à l'exercice 2001.

- La redevance proportionnelle, qui se détermine suivant la marge commerciale au titre des ventes d'électricité et de gaz et qui n'avait engrangé aucune recette sur l'exercice 2001, s'est élevée à 16.541 €, du fait de la faible progression des consommations et de la hausse tardive des tarifs électriques (mois de novembre 2001) pour l'année 2001.

*- Pari Mutuel Urbain - Loto*

Le produit de la redevance servie par la Société Hôtelière et des Loisirs de Monaco pour la concession des jeux de hasard, au titre du pari mutuel urbain et du loto, est en progression de 6,7 %, qui fait suite à celle de 10,8 % enregistrée l'an passé.

L'exploitation des lotos français a occasionné le paiement d'une redevance pour l'exercice 2002, contre 576.079 €, en progression de près de 24 % par rapport à 2001.

Toutefois, il convient de noter que les encaissements ont porté sur treize mois, car la clôture anticipée avait entraîné l'absence d'enregistrement des recettes du mois de novembre 2001. Si l'on neutralise cet élément, l'augmentation n'est que de 3 %. Ce résultat, supérieur à l'objectif initial, a été acquis en dépit d'un début d'année contrasté lié au passage à l'euro, qui a pesé sur la performance du premier trimestre.

En revanche, le monopole des enjeux sur les courses de chevaux a donné lieu au versement d'une redevance au titre de l'exercice 2001/2002 en baisse de 2,31 % sur l'exercice 2001.

*- Usine d'incinération / Energie et Vapeur*

Les reversements de la Société Monégasque d'Assainissement à l'Etat, au titre de l'exploitation de l'usine d'incinération des résidus urbains et industriels au cours de l'année 2001, sont en progression de 10 % pour la vente d'énergie électrique à la SMEG, et de 20,4 %, pour la vente de vapeur.

La quantité d'énergie électrique vendue sur le réseau public de la S.M.E.G. a augmenté de 10 %. Ceci provient d'un meilleur rendement du groupe Turbo-Alternateur, suite aux travaux de modernisation effectués sur ce groupe.

La progression des recettes de ventes de vapeur (+ 20 %) provient d'une utilisation plus forte de la climatisation et de conditions météorologiques plus

sévères en décembre 2001, ainsi que de l'augmentation du prix du gaz sur lequel est indexée cette redevance.

*- Télédistribution*

En application des dispositions de l'article 3 de la concession liant l'Etat monégasque à la Société Monégasque de Télédistribution, le montant de la redevance pour l'exercice 2002, calculé sur le chiffre d'affaires de l'année 2001, s'est élevé à 116 K€ contre 109 K€ l'exercice précédent.

La hausse de la redevance encaissée, s'explique par la croissance des produits liés aux programmes numériques.

## 6. Monopoles exploités par l'Etat

En 2002, l'exploitation directe de monopoles a procuré 5,6 % des recettes totales de l'Etat, contre 5,3 % en 2001, constituant ainsi sa sixième source de revenus.

Le montant des recettes issues des monopoles exploités par l'Etat est cependant en légère diminution par rapport à 2001, soit - 0,4 %.

*- Régie des Tabacs*

Les recettes issues des ventes de la Régie des Tabacs affichent en 2002 une diminution de 1,75 % par rapport à 2001.

Cette baisse s'explique essentiellement par celle de la vente de tabacs sur le marché intérieur, qui constitue 99,69 % des recettes de la Régie. L'évolution des deux autres composantes, que sont les allumettes et le marché sous-douane, n'est donc guère significative au regard du total des recettes.

• **Marché intérieur**

Il a enregistré une baisse globale de 1,8 %, provenant de la combinaison de la baisse des ventes de tabac en volume de 8,20 %, parallèle à la hausse moyenne des prix de 7,63 %.

Cependant, la baisse de volume constatée n'est pas le reflet d'une réelle diminution de la consommation, mais plutôt du changement des habitudes des fumeurs. En effet, une partie des consommateurs a reporté sa consommation vers des produits moins chers ou vers des achats transfrontaliers. En outre, de nombreux frontaliers italiens, travaillant à Monaco, approvisionnent en tabac leurs collègues locaux.

Par ailleurs, le contexte économique mondial a pénalisé les secteurs premium et notamment les cigares. Seuls les cigarillos ont tiré cette année leur épingle du jeu en affichant une hausse en valeur de 17,8 %.

• **Marché sous-douane**

Avec trois ventes effectuées en 2002 contre quatre en 2001, ce marché reste peu significatif malgré une

hausse des volumes de ventes de 30,6 %, impliquant celle des recettes de 59,5 %.

• **Ventes d'allumettes**

Malgré leur baisse en volume (- 13,65 %), les ventes d'allumettes ont progressé en valeur de 21,59 %, et ce en raison des réajustements des tarifs de la Régie des Tabacs suite à leurs conversions en euros.

*- Postes et Télégraphes*

Les recettes postales de l'année enregistrent une augmentation de 3 % par rapport à l'exercice 2001.

Cette évolution provient de la hausse des deux composantes des recettes postales, à savoir le remboursement par la France des dépenses engagées par la Principauté (+ 19,5 %), et les recettes issues du compte de partage de l'exercice 2001 qui sont en augmentation modérée, soit 1,4 %. Ces dernières procurent cependant 89 % des recettes totales des Postes, contre 91 % l'an dernier.

• **Les recettes issues du compte de partage**

L'activité « courrier » génère l'essentiel des dites recettes, et affiche une hausse de 1,4 % par rapport à celui réalisé en 2001.

En premier lieu, dans la lignée des exercices précédents, les recettes provenant de la vente de figurines sont en diminution de 10 %. Cette baisse n'est pas compensée en 2002, contrairement aux autres années, par l'augmentation des vignettes d'affranchissement guichets (+ 3 %), ni des machines à affranchir clients (+ 0,1 %).

Ainsi, la croissance des recettes postales s'explique par deux autres composantes, à savoir les taxes perçues en numéraire et les opérations effectuées pour le compte de Chronopost.

Les principales taxes perçues en numéraire qui ont permis une croissance de + 13,3 %, sont :

• **POSTIMPACT**, service de mailing pour la France, qui a enregistré une croissance de 14,5 % ;

• **COLLISSIMO SUIVI**, colis pour la France, augmente de plus de 62 % et fait suite à la hausse de 32 % l'exercice dernier ;

• le service de **COLLECTE ET REMISE** connaît également une augmentation significative, soit + 9,4 % ;

• **MARKETING DIRECT EXPORT**, service de mailing pour l'international, affiche une des progressions les plus importantes, soit + 44,6 % ;

• **POSTCONTACT**, prospectus distribué sur Monaco, s'accroît lui aussi de près de 42 %.

L'évolution des autres produits n'est que peu significative. A noter cependant une chute de 66 % des

produits DILIPACK, compensée par l'augmentation des nouveaux produits en remplacement de cette formule.

Enfin, dans la lignée des exercices précédents, les recettes issues des prestations d'exploitation réalisées par la Poste pour le compte de Chronopost S.A. viennent compléter l'activité « courrier » et connaissent une augmentation de près de 31 %.

Les recettes relevant des transport de fonds ont augmenté de près de 8 %. Cette hausse provient essentiellement des recettes du service Western Union (droits de commission sur le Transfert de Fonds Télématique International), qui affiche une croissance de plus de 30 %.

Les recettes émanant des télégrammes continuent leur régression (-21 %) du fait de l'évolution des moyens de télécommunications, et les recettes diverses demeurent, tout comme les années précédentes, sans réelle influence sur la variation globale de la rubrique.

- D'autre part, le remboursement des dépenses engagées par l'Etat dans le cadre du compte de partage de l'exercice 2001 enregistre une accélération notable, soit +19,5 %, en fonction des travaux effectués dans les différents guichets.

Globalement, du fait de la majoration de 4,1 % des dépenses qui sont constituées, pour l'essentiel, de celles du compte de partage des Postes et Télégraphes, le résultat bénéficiaire n'augmente que faiblement, soit +0,7 %.

#### - Office des Emissions de Timbres-Poste

Les recettes de l'Office des Emissions de Timbres-Poste accusent une baisse de 7,1 % se sont élevées en 2002 par rapport à 2001, qui suit les baisses de 6,3 % et de 7,3 % respectivement en 2001 et 2000.

Cette situation découle principalement des effets négatifs du marché international de la philatélie, en net ralentissement, qui se traduit pour l'Office par la diminution récurrente du nombre de ses abonnés (environ - 2.300 en 2002).

Plus particulièrement, on peut estimer également que la disparition du Franc au profit de l'Euro a conduit de nombreux abonnés à mettre fin à leur collection.

Il convient de noter enfin que la valeur des émissions de l'année 2002 a été inférieure de 9 % à celle de l'exercice précédent (48,03 € en 2002 contre 52,37 € en 2001), ce qui s'avère être également un facteur non négligeable de la baisse des recettes.

- Par ailleurs, les ventes de timbres d'usage courant effectuées par les guichets philatéliques français accusent une diminution de 46,5 %, et celles des divers produits paraphilatéliques une hausse de 8,4 %.

- Enfin, la création du site internet de l'Office et du Musée, attendue mais pas encore réalisée, doit permettre l'ouverture de marchés où la philatélie monégasque n'est pas encore présente, tels que les Etats-Unis et le Canada, l'Extrême Orient et l'Amérique du Sud.

#### - Publications Officielles

Les recettes provenant des Publications Officielles sont en augmentation de 19 % par comparaison à l'exercice 2001.

Cette croissance s'explique exclusivement par l'augmentation des insertions (+31,4 %), dont la hausse s'explique par la publication de la conversion en euros du capital social des sociétés enregistrées à Monaco.

Les autres recettes ont connu des évolutions peu significatives par comparaison à l'exercice 2001.

- Les recettes générées par les abonnements au Journal de Monaco sont identiques à celles de l'exercice 2001, la légère diminution du nombre des abonnés étant compensée par une augmentation du prix du numéro.

- Le produit de la vente des journaux, photocopies et reliures est en augmentation de 5 %, d'une part grâce au recouvrement de restes à recouvrer significatifs émanant d'une société et, d'autre part, du fait de la vente du fascicule de la constitution révisée. Ces deux éléments ont compensé la baisse de près de 13 % des ventes de journaux officiels.

- Les recettes provenant de l'annuaire officiel subissent une nouvelle dégradation car seuls dix-huit exemplaires (contre 144 en 2001) ont été vendus au cours de l'année 2002. Ce faible résultat retrace la vente du reliquat de l'annuaire officiel de l'édition 2000.

#### - Eaux - Extension du réseau

Cet article retrace le versement au profit du budget de l'Etat d'une partie du montant créditeur du compte spécial du Trésor relatif au « Développement des approvisionnements en eau », après déduction de la participation financière de l'Etat à la poursuite des travaux d'extension du réseau d'eau de la Principauté en collaboration avec la Compagnie Générale des Eaux.

Sur l'exercice 2002, une somme de 1.525.000 € a été virée en recettes budgétaires, soit un montant identique à celui de l'exercice précédent.

## 7. Droits de douane

Les recettes budgétaires provenant du compte de partage douanier pour l'année 2002 affichent une diminution de 24,5 % par comparaison aux encaissements de l'exercice 2001.

Toutefois, il convient de relativiser cette constatation purement technique puisqu'un acompte supplémentaire

avait été comptabilisé en 2001. Déduction faite de cette donnée, la minoration n'est en réalité que de 9,6 %.

Les versements de la France au titre du forfait douanier comprennent, pour l'année 2002, le solde de l'exercice 2001 et les quatre acomptes de l'exercice 2002.

## 8. Produits et recettes des Services Administratifs

Les recettes des services administratifs enregistrent une relative stabilité par comparaison à l'exercice 2001, soit + 0,6 %, stabilité qui cache en réalité des variations de sens contraire des composantes principales.

Les variations les plus significatives des principales recettes composant ce chapitre sont analysées ci-après :

### - Service de la Marine

Les recettes du Port connaissent une hausse globale de 1,6 %.

Par catégorie de droits, elles se décomposent ainsi :

	2002/2001
- Droits de stationnement .....	2,3%
- Droits divers .....	11,5%
- Exploitation autocommutateur ....	-7,3%
- Droits d'occupation .....	-6,6%
- Garages à bateaux .....	-4,8%
	1,6%

- La principale ressource portuaire, soit 82 % du total des recettes, est celle provenant des droits de stationnement. Ils ont été en 2002 en progression de 2,3 % par comparaison à ceux enregistrés au cours de l'exercice 2001.

L'augmentation des droits de stationnement, contrairement à l'exercice passé, est exclusivement due au Port de la Condamine (+ 5,7 %). Ce résultat a été réalisé en dépit d'un nombre de postes réduit à cause des travaux en cours dans le port.

Cependant, le relogement des bateaux dans le Port de Fontvieille et vers de nouvelles extensions de pontons dans le Port Hercule a permis de sauvegarder un maximum de places réservées traditionnellement au passage, dont le résultat progresse de 12 % par rapport à l'année précédente.

En revanche, l'analyse des recettes du Port de Fontvieille est plus nuancée puisqu'elles affichent une baisse de 1,2 %, qui devrait malheureusement se poursuivre dans les années à venir en raison du relogement dans ce port d'un nombre toujours plus important de bateaux déplacés du port Hercule.

- Les droits divers sont en hausse de 11,5 %, ont été sous-divisés en deux catégories.

D'une part, ils correspondent aux recettes qui resteront perçues par la Direction des Affaires Maritimes après la prise de fonction de la SAM d'Exploitation des Ports, à savoir les divers droits administratifs. Ces recettes ont progressé de 18,6 % en 2002, du fait d'un nombre croissant d'immatriculations de navires de fort tonnage, qui induit une augmentation des droits de naturalisation et de congés, soit respectivement + 69 % et + 11 %.

D'autre part, une fraction des droits divers sera récupérée par la nouvelle société. Il s'agit, en particulier, des taxes relatives aux croisières. En 2002, celles-ci ont diminué de 9,3 % du fait d'un nombre moins important de paquebots en escale (101 contre 119 en 2001) et, par voie de conséquence, d'un nombre de passagers également en baisse (56.002 en 2002 contre 71.511 en 2001). Cette situation s'explique par les travaux de réaménagement du Port, mais également par un contexte économique mondial morose.

- Les encaissements liés au téléphone régressent de 7,3 %, confirmant le caractère largement déficitaire de la gestion des lignes téléphoniques pour les navires.

- Les droits d'occupation du domaine maritime affichent pour l'exercice 2002 une diminution significative (- 7 %), de même que les produits de la location des garages à bateaux (- 5 %). Cette situation s'explique par la réhabilitation du Port Hercule, puisque l'Etat, dans cette perspective, n'a renouvelé ni les conventions des locataires occupant les cales de halage, ni les abris garages libres.

### - Stade Louis II

Pour l'exercice sous revue, les recettes provenant de l'exploitation du Stade Louis II enregistrent globalement une hausse de 7,4 % par rapport à l'exercice 2001.

La majeure partie des recettes de l'espèce provient de sept composantes, dont l'évolution est retracée dans le tableau ci-après :

	2002/2001
- Exploitation du parking .....	18,3%
- Location de bureaux .....	1,3%
- Locations de commerces .....	3,6%
- Récupération de charges .....	-4,2%
- Salle de musculation .....	7,3%
- Piscine - droits d'entrée .....	-4,4%
- Recettes en atténuation .....	-14,2%



Les principales augmentations concernent :

- l'exploitation du parking, dont les droits affichent une progression importante de 18,3 %, principalement pour les mêmes raisons que les autres parkings, à savoir l'encaissement en 2002 des recettes du mois de décembre 2001. Cependant, on peut relever en parallèle une augmentation de la fréquentation pour les recettes horaires et une augmentation tarifaire et de la fréquentation pour les abonnements ;

- la salle de musculation qui, avec une progression de 7,3 %, affiche pour la cinquième année consécutive une augmentation. A noter que cette amélioration s'explique exclusivement par la hausse des tarifs, puisque la fréquentation globale est en baisse de 3,2 % (31.206 personnes contre 32.252 en 2001) ;

- la location de commerces (+ 3,6 %) en raison de l'augmentation des loyers ;

- la location de bureaux qui demeure relativement stable (+ 1,3 %).

En revanche, les principales diminutions concernent :

- les recettes en atténuation qui comptabilisent les taxes facturées pour l'utilisation des téléphones du stade (- 1,2 %) et des téléphones presse (- 55 % suite à la nette diminution des demandes de pupitres presse équipés de lignes téléphoniques, car la plupart des journalistes sont dotés de téléphones portables) ;

- les droits d'entrée de la piscine (en baisse de plus de 4 %), suite à une diminution de la fréquentation annuelle (41.245 personnes en 2002 contre 44.212 en 2001).

Enfin, les autres articles ne connaissent pas d'évolution notable.

#### - *Service de la Circulation*

Les produits du Service de la Circulation sont en relative stabilité (+ 1 %). La légère augmentation constatée provient de la combinaison de trois phénomènes :

- l'unification des tarifs de renouvellement d'immatriculation ;

- la suppression du règlement anticipé de la visite technique lors du renouvellement d'immatriculation ;

- l'exonération du règlement de la visite technique pour les services administratifs.

#### - *Remboursement par les établissements privés et divers*

Les remboursements par les établissements d'enseignement privés, établissements publics et divers, des émoluments du personnel de la Fonction Publique mis à leur disposition, enregistrent cette année une nouvelle progression de 11,5 %.

Ils prennent en compte, principalement, les traitements des enseignants en fonction à l'institut François d'Assise - Nicolas Barré, à l'école des Dominicaines, à celle de l'Enfant Jésus, les détachés auprès du Grimaldi Forum et de l'Association Sportive Monégasque de Football Professionnel, ainsi que du Comité Olympique.

L'écart constaté d'une année sur l'autre a pour origine :

- la mise à disposition d'un agent supplémentaire auprès de l'établissement d'enseignement privé François d'Assise - Nicolas Barré à compter de la rentrée scolaire 2002/2003, portant l'effectif de trente à trente et une personnes.

En outre, cette augmentation tient compte des changements dans la répartition des horaires effectués par les professeurs : augmentation des temps partiels pour quatre personnes et passage d'un temps partiel à un temps plein pour trois personnes.

- la progression provenant de l'Ecole de l'Enfant Jésus, qui a augmenté de 37,5 % du fait de l'expansion de son effectif : quatorze personnes en 2002 contre onze en 2001.

Les autres postes n'ont pas connu de variation significative. Toutefois, l'augmentation conséquente de certains traitements explique également la progression de ce type de recettes.

#### - *Sûreté Publique - P.V. Alarmes*

La recette globale encaissée par la Direction de la Sûreté Publique sur le présent article affiche un accroissement de 3,5 % par rapport à l'exercice précédent, qui s'explique de deux façons :

- les sommes perçues pour les avis de contravention, sabots de Denver, fourrière administrative et Grand-Prix et vente de véhicules aliénés sont en progression de 3,9 % par rapport à 2001. Cette augmentation traduit la saisie intégrale de l'activité contraventionnelle, les poursuites et les relances actives.

Il convient de rappeler ici que l'application de la loi n° 1.229 du 6 juillet 2001, relevant le montant des amendes pénales et des chiffres de la contrainte par corps, a eu pour effet de porter, depuis deux ans, le montant de certaines amendes contraventionnelles à un niveau très supérieur à celui qui était traditionnellement constaté.

- les sommes perçues pour les redevances alarmes sont en relative stabilité, soit légère baisse de 0,7 % qui est proportionnelle à celle du nombre de déclenchement d'alarmes au cours de l'exercice 2002.

- *Autres recettes*

Les recettes diverses enregistrent en 2002, soit une forte diminution, soit 70,6 %.

Cette baisse est essentiellement expliquée par un encaissement exceptionnel en 2001 concernant l'enregistrement de la régularisation comptable des opérations de la Chambre Consulaire du Conseil Economique et Social.

Pour l'exercice 2002, les principales recettes encaissées au titre du présent article ont concerné :

- la vente des annales monégasques ;
- la redevance topographique 2002 de la S.M.E.G. en faveur de la Direction de l'Environnement, de l'Urbanisme et de la Construction ;
- les encaissements relatifs à la vente de plans par le service de la topographie.

Les autres recettes sont de sources multiples, mais non significatives en terme de montant.

- *Interventions publiques - Trop-perçu sur subvention*

Cet article comptabilise les restitutions de trop-perçu sur subvention qui ont été en 2002 en diminution de 0,2 % par rapport à 2001.

Cet article enregistre les inscriptions suivantes :

- la régularisation de la partie de subvention thésaurisée par l'Automobile Club de Monaco et utilisée pour le financement des équipements du circuit automobile en 2001.

En contrepartie, un crédit d'égal montant figure à l'article 707.992 « Investissements du Grand Prix Automobile ».

- l'excédent de subvention reversé par le Comité Olympique Monégasque. A noter que celui-ci n'avait rien reversé à l'Etat l'an passé.

- *Direction de l'Expansion Economique*

Les recettes émanant de l'activité de la Direction de l'Expansion Economique, regroupées à l'intérieur de l'article dénommé « Commerce et Industrie - Brevets et Marques », ont été, en 2002, une nouvelle fois progression, soit + 7,9 %.

- Procurant 73 % des recettes de ce service, l'activité des dépôts de brevets et de marques, hors dépôts de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, s'est avérée, comme l'an dernier, très favorable.

Les recettes des brevets et des marques sont portées à un niveau élevé de recouvrement en hausse de 20,4 %.

- Toujours concernant les recettes internes et plus particulièrement le Répertoire du Commerce et de l'Industrie, une baisse sensible de - 37 % est à relever.

Cette diminution est due à l'encaissement en 2001 d'un important nantissement ayant un caractère exceptionnel

- Enfin, le niveau des dépôts internationaux de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle est en diminution de plus de 13 %.

- *Sûreté Publique : prestations*

Les recettes encaissées au titre de cet article sont en relative stabilité. Elles sont composées du remboursement des frais occasionnés par la couverture générale et de sécurité sur le domaine immobilier de la S.B.M., des redevances pour fermetures tardives et des divers produits de cartes de séjour.

- *Education Nationale - Produits divers*

Pour l'exercice 2002, les produits divers recouverts par la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports affichent une diminution de près de 10 %. Celle-ci s'explique par la baisse de toutes les composantes de cette ligne budgétaire, à savoir :

- la diminution de près de 20 % des recettes de l'Ecole Hôtelière, qui s'explique essentiellement par la comptabilisation tardive des recettes du mois de décembre 2002 au mois de janvier 2003. Abstraction faite de cette donnée, la fréquentation est en augmentation, notamment du fait de la reprise des travaux pratiques du mardi soir à compter de la rentrée scolaire 2002/2003 ;

- la baisse des recettes provenant du Centre de Loisirs de 3,1 %, qui s'explique par la baisse d'effectif d'encadrement constatée sur les vacances de février et de Pâques, ce qui a engendré un refus d'inscriptions ;

- la légère minoration (- 4 %) des recettes provenant de la redevance versée par la Société Monégasque de Restauration (0,15 € par repas), qui varie en fonction de l'effectif des demi-pensionnaires et du nombre de jours de cantine de l'année.

A ces éléments s'ajoutent les recettes ayant trait aux frais d'inscription à la Bibliothèque et Ludothèque Princesse Caroline, à la vente des « Pass'sport culture » proposés pendant les vacances scolaires d'été et aux stages effectués par les élèves de la section hôtelière du Lycée Technique et Hôtelier de Monte-Carlo.

- *Service Informatique*

Les recettes du Service Informatique sont en diminution significative de plus de 50 % cette année. Cette baisse s'explique par l'encaissement d'importants restes à recouvrer pendant l'année 2001, qui représentaient plus de 40 % de la totalité des encaissements.

Cette donnée mise à part, la facturation du Service Informatique a augmenté de 10,3 %, malgré l'arrêt total de la facturation pour la société Monaco Télécom, et

s'explique par le développement de la nouvelle application de l'Office des Emissions de Timbres-Poste.

*- Tourisme - Recettes diverses*

Les recettes diverses de la Direction du Tourisme et des Congrès sont en régression marquée par rapport à l'année 2001, soit - 93,6 %. Cette chute s'explique par l'encaissement tardif, sur l'exercice 2003, des redevances dues au titre du rendez-vous des assureurs. Parallèlement, il est à noter que les demandes effectuées par les organisateurs de congrès et manifestations en matière de mise à disposition du personnel temporaire sont en nette régression.

*- Droits de greffe*

Les recettes concernant les droits de greffe sont en hausse de 6 %. Cet écart se justifie par une augmentation du nombre des affaires enrôlées et jugées au cours de l'exercice 2002.

*- Domaines : Produits divers*

Les produits recouverts sous la présente concernent essentiellement la perception des loyers de sous-location des anciens et nouveaux bureaux du Consulat de Monaco à New York.

*- Aviation Civile*

Les produits encaissés au titre des redevances d'atterrissage, location de hangars et immatriculations par l'Aviation Civile sont en progression de 26 % par rapport à ceux de l'année 2001. Cependant, il convient une nouvelle fois de relever que le montant des recouvrements est très inférieur à celui de la facturation.

Cette différence, cumulée à celles des exercices antérieurs, fait apparaître un montant de restes à recouvrer de 1,2 M€ et s'explique essentiellement (à plus de 90 %) par le non paiement des redevances par une société monégasque de transport aérien, soit douze exercices non payés (1990 à 2002).

*- Services Judiciaires - Droit de Chancellerie*

Les droits de Chancellerie ont diminué de près de 29 %, suite à un nombre moins important de naturalisations dont le droit est, en vertu de la Constitution, une prérogative exclusive du Prince Souverain.

*- D.T.P.A.S. - Redevances*

Les recettes de cet article affichent une diminution de 32 % par rapport à l'exercice 2001. Elles sont regroupées sous quatre rubriques :

- la redevance perçue au cours de l'exercice 2002 ;
- les recettes de l'affichage portique de la place du Canton ;
- les recettes de fourniture de fleurs à la S.B.M ;

- enfin, des recettes de décorations générées par différentes manifestations.

*- Salle du Quai Antoine 1<sup>er</sup>*

Concernant la Salle du Quai Antoine 1<sup>er</sup>, le montant des affiche une hausse de 173 %, qui s'explique par la vente des catalogues de l'exposition des œuvres de Marc CHAGALL, « Cirque », à la mesure du succès remporté par cette exposition.

**9. Domaine Financier**

Les recettes totales du Domaine Financier ont été, pour l'exercice 2002, en très nette diminution par comparaison à 2001, soit - 21 %.

Globalement, les recettes de l'exercice 2002 se décomposent comme suit :

*- Intérêts bancaires*

La moyenne des disponibilités pour l'exercice 2002 a subi une diminution de 15 % par rapport à l'année 2001. La raison majeure provient de la date tardive d'encaissement des acomptes du compte de partage de T.V.A. (30 novembre 2002), alors que le premier acompte aurait du être constaté au mois d'août et le restant à percevoir s'étaler sur les mois suivants.

Le taux moyen rémunérateur (taux EONIA) a lui aussi connu une baisse de 26,6 %, passant de 4,5153 % en 2001 à 3,3151 % en 2002.

La combinaison de ces deux facteurs a généré une importante diminution des produits de 46,8 % par rapport à l'exercice antérieur.

*- Intérêts sur créances*

Les intérêts sur créances progressent de 9,5 % par rapport à l'exercice précédent. Les deux paiements d'intérêts d'emprunts les plus significatifs de ce poste sont l'emprunt ESCOTA et celui de l'Automobile Club de Monaco.

*- Revenus de valeurs mobilières*

Les revenus de valeurs mobilières ont diminué de 4,6 % par rapport à l'exercice 2001. Ils se décomposent en deux parties.

D'une part, les dividendes de Monaco Télécom qui sont en progression de 21 % par rapport à 2001.

D'autre part, les dividendes et intérêts statutaires des 600.000 actions inaliénables de la S.B.M. Ce sont eux qui expliquent exclusivement la baisse du poste, puisqu'ils enregistrent une baisse de 44 % par rapport à l'exercice 2000/2001.

*- Autres produits financiers*

Cette rubrique comptabilise, pour un montant global peu significatif, les écarts de change constatés lors des

transferts de fonds à l'étranger par rapport aux montants des certificats de paiement.

### 10. Droits de consommation

Rompant avec la tendance à la hausse constatée les quatre dernières années, les droits de consommation affichent en 2002 une diminution de plus de 10 %.

Cette évolution s'articule autour des trois principales composantes des droits de l'espèce.

- Les droits sur les métaux précieux dont les recouvrements diminuent de 20,8 % sous l'incidence de la baisse de ses deux composantes :

- ✧ les droits de garantie :

Ils correspondent aux sommes reversées par la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects au titre de la garantie des métaux précieux. Depuis 1994, en ce qui concerne les fabrications, le droit n'est plus dû lors de l'apposition du poinçon mais lors de la vente des bijoux. De ce fait, certains bijoutiers se trouvaient défaillants dans leurs obligations déclaratives et l'acquiescement de la taxe.

Ils sont en baisse de près de 27 % par rapport à 2002.

- ✧ la taxe sur les métaux précieux :

C'est la taxe due sur les ventes d'or par les organismes financiers. Son évolution n'est significative d'aucune tendance réelle. Cependant, il est à relever que, après une évolution très importante en 2001, on assiste à une légère baisse en 2002. Toutefois, le montant des encaissements de 2002 reste très supérieur aux recettes de 1997 à 2000.

- Le produit des droits sur les alcools connaît en 2002 une augmentation de 9 %. Cet accroissement fait suite à trois fortes hausses, soit 23,4 % en 2001, 27,8 % en 2000 et 33,9 % en 1999.

- La taxe sur les boissons alcooliques a enregistré en 2002 une croissance de 15 % par rapport aux encaissements de l'exercice 2001, du fait d'un regain d'activité des marchands en gros de la Principauté, certains d'entre eux s'étant orientés plus fortement vers le commerce des alcools au détriment des vins, pour lesquels les tarifs sont très faibles.

## II - DEPENSES

### a) Montant et répartition des dépenses

Arrêtées au 31 mars 2002, les dépenses de l'Etat au titre de l'exercice 2002 se sont élevées à 616.745.278 €, contre 621.041.725 € pour l'exercice 2001, soit une minoration de l'ordre de 5,6 M€.

Elles affichent ainsi une diminution de 0,7 % par comparaison aux résultats de l'exercice 2001, et demeurent inférieures de 7,8 % aux prévisions du budget rectifié.

Cette baisse reprend les tendances constatées les exercices précédents, 2001 exclus, à savoir une décroissance des dépenses d'équipement confrontée à une majoration légère des dépenses ordinaires, qui s'explique notamment par une majoration des dépenses d'interventions publiques.

L'évolution des dépenses est retracée dans le tableau ci-dessous :

	2002 /2001
Dépenses de fonctionnement .....	1,69%
Dépenses d'interventions publiques..	9,44%
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	
ORDINAIRES (1)	4,04%
Dépenses d'équipement.....	-6,72%
Dépenses d'investissements .....	-53,39%
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	
EXTRAORDINAIRES (2).....	-9,82%
<b>TOTAL GENERAL (1 + 2)</b>	<b>-0,69%</b>

Au vu de l'exécution des dépenses budgétaires de l'exercice 2002, retracée dans les données du tableau ci-dessus, se dégagent deux tendances :

- un taux de croissance des dépenses ordinaires de 4 %, qui s'explique uniquement par la majoration constatée au niveau des interventions publiques, les autres dépenses affichant une hausse légère (+ 1,7 %) ;

- une forte baisse, soit près de 10 %, des dépenses d'équipement et d'investissements, qui s'explique essentiellement par d'importants amortissements des travaux de construction de la digue du large sur l'exercice 2001, et qui ont été moindres en 2002, bien que significatifs.

Le cadre ci-après retrace la répartition des dépenses dans le budget de l'Etat, ainsi que leur pourcentage par rapport au montant des recettes.

	% sur dépenses	% sur recettes
Dépenses de fonctionnement.....	47,0%	48,8%
Dépenses d'interventions publiques.....	22,0%	22,9%
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES (1).....	69,0%	71,7%
Dépenses d'équipement .....	30,0%	31,1%
Dépenses d'investissements .....	1,1%	1,1%
TOTAL DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (2).....	31,0%	32,2%
TOTAL GENERAL (1 + 2).....	100%	103,9%

Ainsi, logiquement, la part des dépenses ordinaires, qui demeurent prédominantes dans le budget de l'Etat, passe de seulement 65,8 % en 2001 à 69 % en 2002.

En contrepartie, les opérations d'équipement et d'investissements, qui représentaient en 2001 34,2 % des dépenses de l'Etat, ont vu leur pourcentage diminuer de 3,2 points par rapport à l'exercice 2001, pour s'établir à 31 % du total des dépenses.

Au total, rompant avec la tendance constatée depuis 1997, l'ensemble des dépenses a représenté plus de 100 % des recettes, soit près de 104 %, affichant ainsi un déficit de plus de 23 M€.

#### b) Dépenses ordinaires

Les dépenses ordinaires, enregistrant une progression de 4 % par comparaison à l'exercice précédent, sont en progression plus marquée qu'à la clôture des comptes de l'exercice 2001, qui affichait un taux de progression de 1,6 %. Cependant, la majoration n'atteint pas l'évolution des exercices passés, qui atteignait des hausses de 6,3 % en 2000 et 8,7 % en 1999.

Cette croissance modérée est la conséquence de la hausse très mesurée des dépenses de fonctionnement (+ 1,7 %), parallèlement à une forte augmentation des dépenses d'interventions publiques (+ 9,4 %).

Les dépenses de fonctionnement sont principalement affectées par la prépondérance des charges de personnel (+ 4,4 %), qui enregistrent des mesures de hausse générale des traitements et la revalorisation effectuée en faveur de certains fonctionnaires et agents de l'Etat. En revanche, les dépenses de fournitures, services extérieurs et travaux sont globalement en baisse de 2,2 %. Enfin, les frais financiers ont augmenté de manière très conséquente, soit + 55 % par comparaison aux dépenses de l'exercice 2001.

Les dépenses d'interventions publiques sont, à l'inverse de l'évolution constatée l'exercice précédent, où elles affichaient une diminution de 2,3 %, en hausse de 9,4 %. On note les augmentations de tous les

chapitres, exception faite du domaine sportif. Les augmentations les plus significatives sont retracées dans le domaine social (+ 20,6 %), et s'expliquent essentiellement par les crédits alloués au C.H.P.G., ainsi que dans le domaine des manifestations, liées à la subvention accordée au Grimaldi Forum et à sa politique.

L'évolution des dépenses ordinaires, analysées selon leur nature, est commentée ci-après.

#### A - Dépenses de fonctionnement

Le montant des dépenses de fonctionnement est en majoration de 1,7 % par rapport à 2001.

Globalement, ce type de dépenses a absorbé cette année 48,8 % des recettes totales de l'Etat.

Parmi ces dépenses s'inscrivent :

	2002 /2001
Dépenses de personnel.....	4,4%
Dépenses de matériel .....	-5,9%
Dépenses des services commerciaux et publics concédés .....	7,8%
Frais financiers.....	55,2%

#### - Dépenses de personnel

Le rythme de croissance enregistré pour les dépenses de personnel sur l'exercice 2002, soit + 4,4 %, est relativement proche de celui constaté l'exercice précédent (+ 4 %).

Il résulte de la progression parallèle des deux grandes masses de dépenses composant les frais de personnel : les traitements (+ 4,2 %) et les charges sociales payées par l'Etat (+ 5 %), dont la composante majeure est la dotation inscrite au budget afin d'équilibrer le compte de trésorerie.

a) Les charges de rémunération proprement dites sont en hausse de 4,2 % par rapport à l'exercice 2001. Elle résulte de l'accroissement des effectifs du personnel de la Fonction Publique (+ 108 personnes), des mesures habituelles en faveur des fonctionnaires et agents de l'Etat, ainsi que de la revalorisation de la fonction policière.

Les recrutements de personnel les plus importants, effectués durant l'exercice 2002, ont concerné :

- les Cultes (+ 7 personnes) suite à leurs nouvelles missions et notamment en terme culturel,

- la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports (+ 6 personnes),

- la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale (+ 10 personnes), suite notamment au transfert de compétences de la Commune vers l'Etat du service de l'hygiène,

- la Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines (+ 12 personnes), du fait de la création d'un cycle de formation pour les élèves fonctionnaires,

- le Service des Parkings Publics (+ 6 personnes),

- l'Auditorium Rainier III (+ 12 personnes), suite à la reprise par l'Etat de cette entité, gérée en 2001 par le Grimaldi Forum,

- le Conseil National (+ 5 personnes), dans le cadre de l'extension de son activité,

- les Services Judiciaires (+ 6 personnes, soit + 3 pour les Cours et Tribunaux et + 3 pour la Maison d'Arrêt),

- le Service Informatique (+ 4 personnes).

Au 31 décembre 2002, l'effectif du personnel de la Fonction Publique est ainsi porté à 3.151 personnes, contre 3.043 personnes au 31 décembre 2001, parmi lesquels 1.844 titulaires (dont 785 de nationalité monégasque) et 1.307 non titulaires (dont 183 de nationalité monégasque).

Les mesures touchant les rémunérations des fonctionnaires et agents de l'Etat ont trait, notamment :

- aux majorations générales de traitement intervenues au cours de l'année, en deux étapes successives :

- ✧ + 0,4 % au 1<sup>er</sup> janvier 2002,

- ✧ + 0,8 % au 1<sup>er</sup> novembre 2002.

Il est noté également l'incidence, en année pleine, de la dernière majoration des salaires au titre de l'année 2001, qui est intervenue le 1<sup>er</sup> novembre 2001, à hauteur de 0,7 %.

- aux promotions individuelles ainsi qu'aux avancements au mérite ou normaux.

b) Par ailleurs, les dépenses de prestations familiales ou sociales pour le personnel de l'Etat, retracées par le compte de Trésorerie, enregistrent une progression globale de 5,9 % par rapport à l'exercice 2001, qui les porte à 63.834.782 €.

Les trois rubriques composant les dépenses de l'espèce, ont évolué comme suit :

	2002/2001
- Prestations familiales .....	5,9%
- Prestations médicales.....	10,5%
- Pensions et allocations.....	3,8%
TOTAL .....	5,9%

- Prestations familiales : + 5,9 %

Par comparaison à l'exercice dernier, les dépenses de prestations familiales s'accroissent de 5,9 %.

Cette croissance a une double cause :

- ✧ l'accroissement du nombre d'enfants ouvrant droit à ces prestations (+ 112). Les allocations familiales ont ainsi été servies, au total, à 2.475 enfants, dont 1.551 enfants de fonctionnaires et 924 d'agents non titulaires ;

- ✧ la revalorisation, comme chaque année, des allocations familiales et primes extra-légales de 1,24 %, avec effet du 1<sup>er</sup> octobre 2002.

Il est relevé, par ailleurs, une réduction de 14,4 % des dépenses d'allocations au logement, qui résulte notamment de la diminution du nombre de bénéficiaires.

- Prestations médicales et pharmaceutiques : + 10,5 %

Les dépenses de prestations médicales et pharmaceutiques ont augmenté en 2002 de 10,5 %, augmentation qui fait suite à celle constatée l'an dernier de 3,3 %.

Les dépenses de santé assurent la couverture sociale des fonctionnaires et sont en augmentation de 12 % sur 2001 et de + 6,5 % pour les agents non titulaires.

Le Service des Prestations Médicales de l'Etat a géré les prestations maladie pour une population totale de 6.535 personnes, soit une augmentation de 0,9 % par comparaison à l'exercice 2001, se répartissant en 3.894 bénéficiaires et 2.641 ayant droits.

Par personne assurée, la dépense médicale s'est élevée à 1.822,32 € contre 1.670,50 € l'exercice précédent, soit une augmentation de 9,08 %.

Les frais d'hospitalisation et de convalescence (4.573.222 € contre 3.946.271 € l'exercice précédent) et les prescriptions médicales (4.087.280 € contre 3.770.821 € en 2001) absorbent 72,7 % des dépenses de santé.

Par ailleurs, pour ce qui concerne les prestations maladie en espèces qui ont trait aux indemnités journalières versées durant les arrêts maladie, la dépense s'est élevée globalement à 4.341.573 € contre 3.288.424 € en 2001, soit une majoration de 32 % du fait du plus grand nombre de personnes en congé de longue maladie ou de maladie de longue durée.

- Pensions et allocations : + 3,8 %

En hausse de 3,8 % sur l'exercice précédent, les pensions de retraite et allocations servies aux retraités ont occasionné une dépense de 36.611.510 €.

Cette évolution est induite, pour l'essentiel, par les deux paramètres suivants :

✧ les départs à la retraite qui ont concerné au total 77 personnes, soit un nombre identique à 2001. Ainsi, 55 fonctionnaires sont partis à la retraite, dont 37 avant la limite d'âge et 22 agents contractuels ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite auprès de la Caisse Autonome des Retraites et ont bénéficié d'une retraite complémentaire de l'Etat. En parallèle, 43 personnes, ayant travaillé pour l'Etat et employées dans le secteur privé au moment de leur départ, sont également parties à la retraite, entraînant également le versement d'une retraite complémentaire plus ou moins importante.

✧ la revalorisation du point de retraite de la Caisse Autonome des Retraites servant de base au calcul des retraites complémentaires, dont bénéficient les agents non titulaires ; ce point a été porté de 92,75 € à 94,50 € au 1<sup>er</sup> octobre 2001 et de 14,83 € à 15,05 € au 1<sup>er</sup> octobre 2002 (incidence sur les trois derniers mois de 2002).

c) Les autres dépenses de personnel sont constituées, pour l'essentiel :

- des honoraires versés aux tiers apportant leur concours, en hausse de 9,5 %. Les postes les plus significatifs ont concerné les frais de contentieux (+ 5 %), du fait du traitement de plusieurs affaires importantes et complexes en 2002, ainsi que du nombre croissant de procédures engagées devant des juridictions étrangères dans le cadre de la politique de défense des noms « Monaco » et « Monte-Carlo ». D'autre part, les indemnités et vacations des Cours et Tribunaux (article 396.252) ont bondi de 49 %, du fait d'un nombre plus important de sessions du Tribunal Suprême et de la Cour de Révision, chaque session entraînant le versement d'indemnités aux membres.

- D'autre part, certaines missions et études ont été réalisées. Il s'agit notamment de l'étude actuarielle du régime de retraite de la fonction publique et du plan de traitement des déchets de la Principauté (+ 548 %).

- des indemnités représentatives de frais (+ 19,5 %), dont les montants n'avaient pas été réévalués depuis plusieurs exercices, et qui tient compte des missions

toujours plus importantes confiées aux membres du Gouvernement.

- *Frais de fournitures, services extérieurs et travaux*

Les dépenses de l'espèce enregistrent une baisse de 2,2 %.

Cette évolution résulte de l'évolution en sens contraire des diverses composantes de ces dépenses.

Analysée par rubrique, l'évolution des dépenses de l'espèce est retracée dans le tableau ci-après :

	2002/2001
- Frais de fonctionnement .....	-37,29%
- Entretien, prestations et fournitures	4,06%
- Mobilier et matériel .....	11,57%
- Travaux .....	12,95%
Sous-Total .....	-5,9%
- Services commerciaux .....	1,4%
- Services publics concédés .....	13,9%
Sous-Total .....	7,8%
TOTAL .....	-2,2%

- Frais de fonctionnement : - 37,3 %

La très importante chute constatée sur ce type de dépenses s'explique exclusivement par une inscription exceptionnelle en 2001, qui concernait l'article 402.317 « Réparations civiles », afin de solder le compte spécial du Trésor qui avait enregistré le litige de la Zone J opposant deux architectes à l'Etat, ce dernier ayant été condamné.

Déduction faite de cette opération exceptionnelle, les dépenses les plus importantes sont les suivantes :

- ✧ des dépenses consacrées à la promotion touristique de la Principauté, via la Direction du Tourisme et des Congrès qui sont en augmentation de 8,1 % par rapport à l'exercice 2001.

Les actions menées par la Direction du Tourisme et des Congrès ont été poursuivies selon trois directives :

- la poursuite des actions publicitaires (+ 4,8 %) menées pour la promotion de la Principauté en tant que destination de tourisme individuel et de tourisme d'affaires sur les principaux marchés européens (achats d'espaces publicitaires dans la presse professionnelle et presse grand public, réalisation de brochures) ;

- les actions réalisées en collaboration avec les bureaux de Monaco à l'étranger, dont la dépense globale a été augmentées de 9,1 % entre 2001 et 2002. Cette augmentation provient essentiellement de la fluctuation à la hausse des cours de changes des

monnaies « out » par rapport à l'euro, soit les bureaux de New York, de Tokyo et de Londres.

En outre, a été réalisée une campagne au Japon « opération spéciale de promotion », afin de permettre à la Direction du Tourisme d'organiser des missions de prospection dans les principales villes du Japon.

- la participation de la Principauté à des expositions et salons professionnels à l'étranger (+ 23,2 %), dont l'importante augmentation reflète le retour à un niveau « normal » de manifestations à l'étranger, l'exercice 2001 ayant connu de très nombreuses annulations suite aux événements ayant touché les Etats-Unis. Les principales manifestations auxquelles la Direction du Tourisme et des Congrès a participé, en 2002, sont « E.I.B.T.M. » à Genève, l'opération Allemagne ou « destination Monaco » à Londres (Meeting Incentive Travel).

✧ des dépenses liées à la promotion de l'image philatélique de la Principauté avec la participation de l'Office des Emissions des Timbres-Poste à des expositions et foires importantes. Outre le traditionnel salon en Principauté (Monacophil 2002), l'Office des Emissions des Timbres-Poste a participé au salon d'automne à Paris. De même, le Musée du Timbre et des Monnaies a également participé à la 4<sup>ème</sup> exposition internationale des plus grandes raretés philatéliques au mois de novembre 2002.

✧ des frais de réception en légère augmentation, soit + 3,4 %, malgré l'importante minoration enregistrée pour les relations publiques du Ministère d'Etat, soit - 55,6 %, qui est venue compenser les augmentations, de crédit de plusieurs services, dont notamment :

- la Direction des Relations Extérieures (+ 18,3 %) du fait de l'accroissement du nombre de visites officielles en Principauté de personnalités de pays étrangers,

- le Conseil Economique et Social (+ 21,5 %), et le Conseil National (+ 26,7 %) du fait d'une multiplication des actions menées par ces deux assemblées.

✧ des frais d'administration qui, rompant avec la tendance stationnaire enregistrée depuis plusieurs exercices, affichent un taux de progression de 8,7 % globalement. Les services ayant connu les principales majorations sont le Centre de Presse (+ 52 %) du fait du nombre croissant de rédaction et diffusions de dossiers de presse, le Conseil National (+62 %), les Postes Diplomatiques des Relations Extérieures (+ 7,4 %) du fait des besoins liés à l'installation de l'Ambassade de Monaco en Allemagne...

• Entretien, prestations et fournitures : + 4,1 %

Parmi les charges des différents services, on peut relever certaines majorations, qui concernent notamment :

✧ les dépenses de fluides des immeubles domaniaux (+ 8,3 %) du fait de la prise en compte de nouveaux immeubles ;

✧ les crédits destinés au paiement des prestations dues par le Stade Louis II (+ 51,8 %), qui ont enregistré un complément de la redevance versée au Service des Parkings Publics représentant les frais de personnel du parking du Stade pour l'exercice 2002 ;

✧ l'augmentation des indemnités de logements de fonction (+ 12,2 %), versées à certains fonctionnaires travaillant hors de la Principauté, qui s'explique essentiellement par le surcoût lié à l'affectation de nouveaux fonctionnaires dans des postes diplomatiques ;

✧ la majoration des crédits destinés aux collections nationales (+ 217 %), qui illustre le développement de la politique culturelle et la préservation du patrimoine national, et plus particulièrement à des missions de conservation et de restauration du patrimoine appartenant à l'Etat ;

✧ la majoration des dépenses d'eau, gaz, électricité et climatisation des bâtiments domaniaux (+ 8,7 %), qui s'explique par la hausse des consommations, les tarifs étant restés stationnaires.

• Mobilier et Matériel : + 11,6 %

Les trois principales rubriques de dépenses concernent :

✧ les dépenses d'acquisition de mobilier et d'équipement informatique des services administratifs et des établissements d'enseignement, qui enregistrent une forte augmentation, soit + 22,8 %.

\* Le programme d'acquisition de mobilier, adopté en vue de satisfaire les besoins essentiels de l'administration, a occasionné une dépense en hausse de 51,1 % entre 2001 et 2002. Celle-ci s'explique exclusivement par une dépense exceptionnelle en vue de réaliser les acquisitions nécessaires à l'aménagement de l'Auditorium Rainier III, suite à sa reprise par l'Etat.

\* La location de matériel informatique pour les divers services administratifs, en hausse de 6 %, reflète, outre les mises à jour de logiciels, la location de tous les postes mis en service chaque année dans l'Administration, ainsi que le remplacement de certains matériels tombés en panne dans les bureaux de Paris et Londres.

\* Les acquisitions de mobilier destinés aux établissements d'enseignement ont été relativement stables, en fonction d'un programme établi par la Direction de l'Education Nationale.



\* Quant aux acquisitions en matériel d'enseignement, elles ont principalement bénéficié, comme l'an dernier, au Lycée Technique et Hôtelier de Monte-Carlo, au Collège Charles III et au Lycée Albert 1<sup>er</sup>.

\* Enfin, l'acquisition de matériel informatique pour les établissements d'enseignement affiche une progression record, soit + 152 %. Ceci s'explique par la location supplémentaire de 140 postes dont 88 ont été destinés à la création du Brevet Informatique et Internet, délivré en fin de troisième.

✧ Les dépenses d'acquisition de matériel des services administratifs et commerciaux sont en croissance 10,1 %.

Cette évolution est conduite sous l'effet de certains achats exceptionnels et en dépit de diminutions enregistrées sur les postes d'achats de certains autres services administratifs.

Les trois majorations principales dépenses ont concerné :

- les crédits destinés aux Postes Diplomatiques (article 303.351), qui ont augmenté, sous l'effet de l'acquisition de cinq nouveaux véhicules pour les Ambassades d'Allemagne, d'Italie, de France, de Suisse et pour la Mission Permanentes près les Nations Unies ;

- la progression de plus de 43 % des crédits de la Direction de la Sûreté Publique du fait de programmes spécifiques. Il s'agit du changement de l'autocommutateur téléphonique, ainsi que de compléments en matériel informatique afin de permettre à cette Direction la mise en conformité avec les systèmes existant dans les pays voisins ;

- les dépenses d'achat de matériel de la Compagnie des Sapeurs Pompiers (+ 48,7 %) qui ont enregistré, outre les achats de matériel divers spécifiques à la Compagnie, des achats de véhicules, en fonction d'un plan décennal, et notamment un véhicule de transport de berce.

En revanche, certains services ont enregistré des baisses significatives de leurs crédits d'acquisition de matériel. Ce sont notamment :

- le Service de l'Aménagement Urbain (- 77 %) qui avait acheté en 2001 un camion pompe ;

- le Service des Titres de Circulation (- 42,5 %), qui avait effectué en 2001 des achats importants avec, outre les traditionnels achats de plaques minéralogiques, la réalisation d'un programme d'archivage électronique des dossiers de permis de conduire.

✧ Les charges d'entretien du matériel affichent une hausse de 9,9 % sur l'exercice 2002.

Cette évolution est notamment expliquée par deux majorations significatives. Il s'agit :

- des crédits destinés à la Compagnie des Sapeurs Pompiers (+ 80,6 %), afin de lui permettre la réalisation d'un programme de reconditionnement de l'échelle pivotante automatique 30 mètres ;

- de l'article d'entretien du matériel de la Direction de la Sûreté Publique (+ 11,6 %) du fait de certaines réaffectations de crédits d'entretien.

✧ A noter également :

- l'augmentation de 28,5 % des dépenses d'achat de matériel de communication de la Direction du Tourisme et des Congrès qui ont atteint un niveau supérieur à 2001, où certaines campagnes avaient été suspendues suite aux attentats ;

- les crédits destinés à l'habillement qui, affichent un taux de majoration de 10 % par rapport à ceux de l'exercice 2001, qui reflète principalement le remplacement des tenues d'hiver destinées aux agents de la Sûreté Publique (+ 33,1 %), plus coûteuses que les tenues d'été et renouvelées un an sur deux.

- Travaux : + 12,9 %

L'entretien et la rénovation des bâtiments et ouvrages domaniaux ont représenté une charge pour l'Etat d'un montant en augmentation de 12,9 % en 2002, par rapport à 2001.

Les deux tiers de ce type de dépenses (65 %) ont concerné les petits travaux et contrats d'entretien, en hausse de 14,6 %, et les grosses réparations des bâtiments, en augmentation de 9,3 % par rapport à l'exercice 2001.

✧ S'agissant des petits travaux et contrats d'entretien, leur croissance tient compte des divers paramètres suivants.

- \* Les divers travaux fonciers sur des immeubles domaniaux sont en augmentation marquée, soit + 42,3 %. Les principales opérations réalisées en 2002 ont été :

- le ravalement des façades des villas de la zone J,
- le remplacement des menuiseries extérieures et la réfection des portes palières du grand palais,

- divers travaux zone C,

- la peinture des parties de circulation zone F et la réfection du bloc B,

- réfection des revêtements des piliers de façades du Quai Antoine 1<sup>er</sup>,

- le remplacement des fenêtres et porte-fenêtres du CIIS la Colle.

- \* Parallèlement, les contrats d'entretien et travaux de l'Administration des Domaines, dont 95,6 % sont

effectués directement en gestion par divers syndicats, affichent une majoration de 11,6 %. Il est à noter que ce type de dépenses, qui ont trait à l'entretien courant, sont pour l'Etat des charges récupérables, puisque elles sont refacturées aux locataires.

\* En outre, les petits travaux d'entretien des parkings publics sont en hausse (+ 16,9 %). Ils correspondent à l'entretien et à la maintenance des systèmes équipant les parkings et permettant leur fonctionnement. Les postes les plus significatifs sont l'entretien des ascenseurs et escalators et celui des installations de péages.

La hausse correspond à la fin de l'année de garantie du matériel équipant les parkings de la Gare, Bosio et du Square Gastaud, ainsi que le matériel de péage renouvelé fin 1999 - début 2000 : parkings Costa, Jardin Exotique, Centre Commercial Fontvieille, Grimaldi Forum et Louis II.

\* L'entretien des passages publics par le Service de l'Assainissement et de l'Urbanisme est également en augmentation (+ 8,9 %).

Les crédits ont été utilisés pour l'entretien des ascenseurs, escaliers et trottoirs roulants. Leur majoration s'explique par la prise en compte de moyens mécanisés supplémentaires, et notamment du passage public des Carmes (Duplex boulevard d'Italie et Parking public).

\* Enfin, les travaux d'entretien du Stade Louis II retracent les divers contrats ou les petits travaux réalisés, dont les plus significatifs sont le nettoyage, le chauffage, la climatisation, les ascenseurs et escaliers mécaniques. Leur montant est globalement en hausse de 4,9 %, reflétant les hausses traditionnelles de ce type de contrats. A noter cependant la réfection, à la piscine, des peintures et carrelages des circulations d'accès aux pédiluves et aux plages depuis les vestiaires.

Ainsi, la combinaison de ces différentes hausses fait augmenter le poste global de petits travaux de 14,6 %.

✧ Pour ce qui concerne les grosses réparations, le poste est en hausse globale de 9,3 %, en dépit d'une baisse de 2,5 % de sa composante principale, à savoir les grosses réparations des bâtiments domaniaux.

Parmi les plus importantes opérations, figurent :

- la réfection de l'étanchéité de la cour du 7<sup>ème</sup> étage du Collège Charles III ;

- la réfection de six salles de classes et deux bureaux de l'école du Rocher ;

- le remplacement fenêtres de la Caserne des Carabiniers - boulevard de Belgique ;

- la suppression réseau halon pour le Service Informatique ;

- la démolition du revêtement de sols dans six salles de classes et dégagements, ainsi que le désamiantage au Lycée Albert 1<sup>er</sup> ;

- le réaménagement provisoire du self, suite à la démolition plancher au Lycée Albert 1<sup>er</sup> ;

- le relogement de la Direction des Affaires Maritimes à la capitainerie du Port de Fontvieille.

Les autres charges ont trait :

- aux dépenses de réparation et d'entretien des Ambassades (+ 143 %), qui subissent une augmentation très marquée du fait du programme des travaux d'entretien et de réhabilitation de l'Ambassade de Monaco en Italie. En outre, des travaux supplémentaires ont été réalisés à l'Ambassade de Monaco en Allemagne, au sein de la Chancellerie.

- à la remise en état d'appartements domaniaux, dont les dépenses sont en augmentation de 37 % sur celles de l'exercice 2001, en raison des acquisitions de divers appartements dans le secteur ancien, ainsi que pour les logements libérés suite aux attributions dans les nouvelles opérations immobilières.

- à l'entretien de la voirie (+ 14,2 %) qui comprend, outre l'entretien courant du réseau routier et les travaux liés à la reprise des dégradations diverses, la réfection de la couche de roulement de diverses voies, dont notamment l'avenue de Grande Bretagne, l'avenue Princesse Grace, la rue des Orchidées, et l'avenue du Port.

- Il s'y ajoute le coût de l'entretien de la voirie à l'occasion du Grand Prix Automobile de Monaco (+ 44,2 %), qui comprend la réfection de la chaussée et de la signalisation routière horizontale des voies empruntées par le circuit, ainsi que la reprise de dégradations pendant le Grand Prix.

- à l'entretien des installations de signalisation routière et à l'achat de divers matériels de signalisation (+ 1,2 %).

- à l'entretien des ouvrages maritimes (- 50 %) qui diminue de manière significative du fait de l'achèvement des travaux de remise en état de la Digue protégeant la plage de l'hôtel Méridien Beach Plaza.

- à l'entretien général des installations portuaires (+ 12,6 %) qui a concerné, outre les contrats traditionnels dans le cadre de l'entretien général des ports de la Condamine et de Fontvieille, plus particulièrement le remplacement et renforcement des chaînes-mères et des corps-morts.

- à l'entretien du réseau d'assainissement (+ 17,9 %), qui concerne principalement le fonctionnement de la station d'épuration pour lequel la participation de l'Etat concerne, outre le paiement du traitement des eaux usées des communes limitrophes et des eaux pluviales

et le contrôle des analyses de le remplacement de l'automate, qui gère cette station de pré traitement.

- *Frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés*

Les dépenses de l'espèce sont en augmentation de 7,8 % par comparaison à celles de l'exercice 2001.

Cependant, les deux composantes n'évoluent pas dans les mêmes proportions. Alors que les frais propres à l'activité des services commerciaux enregistrent une progression modérée, soit + 1,4 %, les dépenses des services publics concédés augmentent de manière significative, soit + 13,9 %.

L'analyse de ces progressions est ci-après détaillée :

- Services commerciaux : + 1,4 %

Les frais liés à l'activité des services commerciaux s'accroissent de 1,4 % par rapport à l'exercice précédent.

Les dépenses concernant le compte de partage liquidé avec la France dans le cadre de la convention postale, absorbent plus de la moitié des frais de l'espèce, soit 52,3 % contre 46,6 % sur l'exercice 2001.

Elles sont ainsi ventilées :

✧ Postes et Télégraphes : + 4,7 %

✧ Office des Emissions de Timbres-Poste : - 18 %

Les autres dépenses propres à l'activité des services commerciaux ont trait principalement :

✧ aux acquisitions de marchandises de la Régie des Tabacs qui sont en progression de 3,1 % par comparaison à celles de 2001 ;

✧ au coût de publication de textes officiels (- 16,5 %) ;

✧ à la relative stabilité des commissions versées aux agents commerciaux de l'Office des Emissions de Timbres-Poste ;

✧ aux frais de fabrication du Journal de Monaco (+ 10,4 %) pour l'impression du Journal et de ses annexes, ainsi que l'édition de l'annuaire officiel pour l'année 2002. Il est à relever que l'exercice 2002 a enregistré un changement dans le prestataire de services, suite à un nouvel appel d'offre.

- Services publics concédés : + 13,9 %

La charge générée par l'exploitation des services publics concédés est en augmentation significative, soit + 13,9 % par rapport à l'exercice 2001.

Cette évolution est imputable essentiellement à trois catégories de dépenses, à savoir le déficit de la Compagnie Monégasque des Autobus, la collecte et l'incinération des ordures, ainsi que l'entretien de la collecte pneumatique des ordures ménagères.

✧ La contribution de l'Etat au fonctionnement de la Compagnie des Autobus affiche une progression très importante, soit + 58,5 %. Celle-ci s'explique par deux facteurs :

Il s'agit d'une part d'un paiement à la C.A.M. en compensation de quatre autobus mis à disposition de la coopération internationale pour l'environnement et le développement et destinés à la ville de DAKAR.

D'autre part, des sommes plus importantes ont dû être versées du fait :

- de la majoration du remboursement compensateur, due principalement à la hausse des provisions versées au compte de réserve et de renouvellement, ainsi qu'à une baisse des recettes de la compagnie,

- de l'accroissement du remboursement du déficit des cartes scolaires du fait d'un plus grand nombre de cartes vendues.

✧ La collecte et l'incinération des ordures ménagères a également connu une majoration significative de 18,5 %, qui n'a d'ailleurs pu être anticipée totalement au budget rectificatif.

Cette augmentation s'explique notamment par le fait que la S.M.A. ne traite plus, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2002, les ordures de la ville de Vintimille. Ainsi, les remboursements, qui étaient effectués par cette ville auparavant et qui venaient en diminution de cette ligne de dépenses, n'ont pu être pris en compte.

✧ L'entretien de la collecte pneumatique des ordures ménagères, qui enregistre traditionnellement l'entretien courant de la collecte (entretien des installations...), a presque connu une multiplication par deux de son montant, soit + 87,5 %. Cette augmentation retrace le remplacement des automates de la CPOM, à hauteur de 250 K€.

Les autres dépenses concernent :

✧ le nettoyage de la ville, dont le montant de la redevance s'est élevé en 2002 est en augmentation modérée de 1,1 %, qui s'explique uniquement par la croissance des indices servant à calculer la redevance annuelle, les surfaces n'ayant pas connu sur l'exercice 2002 de modification particulière.

✧ la consommation en énergie électrique et l'entretien des installations d'éclairage public, tunnels et passages souterrains, dont le coût est en augmentation de 4,1 %, du fait de la majoration du coût horaire de la main d'œuvre que la SMEG applique, défini par EDF et qui retrace le passage aux 35 heures.

✧ la consommation d'eau pour les bouches d'arrosage, fontaines et bassins publics (+ 0,5 %).

### - Frais financiers

Pour l'année 2002, les frais financiers sont en augmentation de 55 % par rapport à 2001. Cette forte hausse provient de la combinaison de deux facteurs.

D'une part, les intérêts sur comptes de dépôts, affichent un taux de progression de 42 %. Celle-ci s'explique par le fait que l'avance consentie par le Fonds de Réserve Constitutionnel a doublé par rapport à l'exercice 2001. Ainsi, les intérêts affichent une hausse de 165 %.

D'autre part, il est à noter le remboursement à Monaco Télécom du solde du compte courant de l'Etat, suite à la clôture de celui-ci.

## 2. Dépenses d'Interventions Publiques

Leur évolution se présente comme suit :

En Euro	2002/2001 %
<b>A - COUVERTURE DES DEFICITS</b>	
1 - Budget Communal .....	4,7%
2 - Domaine Social .....	20,6%
3 - Domaine Culturel .....	7,3%
	11,6%
<b>B – SUBVENTIONS</b>	
1 - Domaine International.....	6,2%
2 - Domaine Educatif et Culturel	4,4%
3 - Domaine Social .....	9,9%
4 - Domaine Sportif .....	-22,0%
	1,7%
<b>C – MANIFESTATIONS</b>	
8 - Organisations de Manifestations	17,8%
<b>D - INDUSTRIE ET COMMERCE</b>	
9 - Aide à l'Industrie et au Commerce	7,7%
<b>TOTAL .....</b>	<b>9,4%</b>

Reprenant la tendance constatée les exercices précédents, à l'exception de l'exercice 2001, les interventions publiques sont en hausse. Si 2000 enregistrait une évolution de + 6,5 %, c'est une croissance de 9,4% qui est constatée en 2002. Les dépenses de l'espèce représentent environ 90 % des crédits ouverts au titre du Budget Rectificatif.

Par leur ampleur, elles traduisent l'engagement de l'Etat dans différentes actions de politique publique et le soutien apporté à des entités privées qui contribuent au rayonnement culturel et scientifique ou à la vigueur économique du pays.

Il est noté sur l'exercice la diminution du chapitre sportif, la subvention au centre de formation de l'ASM Football étant ramenée au maximum autorisé par les instances internationales. C'est le seul chapitre en baisse alors que les hausses s'échelonnent entre + 4,7 % et 20,6 %.

En effet, les dépenses du chapitre 2, relatif à la couverture des déficits des établissements publics à caractère social, s'alourdissent par rapport à l'exercice précédent. Elles restent toutefois bien en-deçà des prévisions pessimistes, tant du budget primitif que du budget rectifié 2002. La variation principale provient du déficit du Centre Hospitalier Princesse Grace et de la résidence du Cap Fleuri (respectivement + 178 % et + 56,5 %).

### \* Budget Communal

La couverture par l'Etat du déficit de la Commune croît de 4,7 % par rapport à l'exercice dernier.

Il est à noter que la Mairie n'a pas consommé l'intégralité de la subvention ouverte par la loi de finance rectificative, le reliquat s'établissant à hauteur de 4 %.

Les comptes de la Commune se présentent comme suit :

	2002/2001 %
<b>RECETTES</b>	
1- Services Administratifs .....	36,8%
2- Services Commerciaux .....	6,1%
Total.....	20,7%
<b>DEPENSES</b>	
Section 1- Dépenses Ordinaires..	10,0%
Section 2- Dépenses Extraordinaires	-0,5%
Section 3- Dépenses d'Equipement et d'Investissement .....	-2,4%
Total.....	8,3%
<b>SUBVENTION DE L'ETAT .....</b>	<b>4,7%</b>

### - Recettes

La très forte augmentation des recettes propres de la Mairie s'explique essentiellement par la progression des produits de la Commune, confortée par une amélioration des recettes émanant des services municipaux à caractère commercial.

L'augmentation nette des recettes propres de la Mairie, résulte de la hausse de ses deux composantes :

- Les produits propres aux services administratifs (+ 36,8 %) ont enregistré, pour l'ensemble, des variations à la hausse.

Ils n'ont en effet supporté que la baisse de 16,3 % des produits financiers, qui sont exclusivement dus aux intérêts bancaires.

Tous les autres chapitres sont en hausse, et notamment les produits des services (+ 62,8 %), les récupérations et remboursements (+ 43,6 %) et les redevances (+ 43,1 %).

- Les produits des services municipaux à caractère commercial ont augmenté de 6,1 % cette année avec les hausses des recettes du Stade Nautique Rainier III (+ 29,1 % à 363 K€) et de l'Espace Polyvalent - Salle du Canton (+ 64,4 %). Tous les autres services sont stables. Il est constaté également une augmentation des remboursements de T.V.A. (+ 59,8 %).

#### - Dépenses

- Les dépenses ordinaires s'accroissent de 10 %, sous la poussée des dépenses de personnel.

Simultanément, les frais de gestion, de fonctionnement et d'entretien des bâtiments municipaux à caractère administratif sont en augmentation (+ 7,4 %), suite à la majoration des frais d'exploitation (+ 6,8 %) et de fonctionnement (+ 22,9 %) et à la diminution des frais de gestion des services (- 2,8 %) et des frais de matériel et mobilier (- 8,8 %).

Concernant la gestion des services à caractère commercial, son coût est majoré de 5,2 %, consécutivement à :

- l'augmentation des frais de personnel (+ 2,3 %) ;
- l'augmentation des charges de gestion des services (+ 14,5 %) suite à la hausse des frais d'exploitation (+ 12,3 %), des frais de fonctionnement (+ 11 %), des charges de gestion des services (+ 15,9 %) et des charges de mobilier et matériel (+ 37 %).

Concernant les interventions publiques, il est noté une légère baisse de 1,3 %.

- Les dépenses extraordinaires, en baisse de 0,5 %, ont été principalement marquées par la stabilité des charges des plus importants chapitres, aussi bien celles du domaine sportif et récréatif (+ 0,2 %), que celles destinées à l'organisation de manifestations (- 0,7 %).

Les autres chapitres sont en diminution avec les dépenses du domaine culturel (- 11 %) et celles du domaine social (- 4,5 %).

Il est relevé également une stabilité (+ 0,9 %) des dépenses d'animation dans la ville, qui avaient progressé de près de 16 % lors du dernier exercice.

- Les dépenses d'équipement et d'investissements diminuent de 2,4 % par rapport à l'an passé.

Les principales charges concernent ici l'équipement administratif dont le montant est strictement le même d'une année sur l'autre. Il est relevé une augmentation concernant les dépenses d'équipement sportif (+ 12,8 %) compensée par les diminutions des frais d'équipement urbain (- 10,3 %) et d'équipement culturels et divers (- 3,5 %).

**\* Couverture des déficits dans le domaine social : + 20,6 %**

Dépassant le seuil des 20 M€ après avoir atteint 15 M€ en 1997, l'intervention de l'Etat au titre de la couverture des déficits des établissements publics à caractère social est beaucoup plus soutenue que lors de l'exercice précédent. Le CHPG se voit octroyer 40 % de ce montant et l'Office d'Assistance Sociale 36,5 %.

#### - Centre Hospitalier Princesse Grace

L'arrêté des comptes de l'exercice 2002 fait apparaître un déficit en majoration significative par rapport à l'exercice précédent. Il faut remonter à 1999 pour rencontrer un déficit de cette ampleur. La nature des équilibres budgétaires est toutefois fort différente de celle de 1999 et résulte de choix de santé publique.

#### - Recettes

Le niveau des produits hospitaliers est supérieur de 4,12 % à celui de 2001, et ce malgré la fermeture sur la moitié de l'année du service de cardiologie 2. Même si le nombre de journées sur l'exercice 2002 régresse de 3.000 unités des évolutions plus positives sont à noter : le niveau de recrutement (ex. Nombre d'entrées) est supérieur à 2001, et la diminution de la durée moyenne de séjour (DMS) témoigne d'une volonté de modernisation du centre hospitalier. Les baisses de fréquentation les plus significatives sont :

- 1600 journées en médecine,
- 1000 journées en moyen et long séjour,
- 940 journées en chirurgie générale et orthopédique.

#### - Dépenses

Le déficit 2002 est le résultat d'une forte évolution des dépenses de personnel, tant médical que non-médical. Les effectifs médicaux sont en augmentation de 5 postes « équivalent temps plein », quant à l'effectif non médical, il croît de 26 unités ETP malgré la fermeture susvisée. Le début de la prise en compte d'une durée de travail hebdomadaire officielle de 35 heures génère une dépense à hauteur de 2,3 millions d'euros, correspondant à des heures supplémentaires payées au personnel dans l'attente d'une refonte des plannings de travail.

Un autre poste continue sa croissance ; il s'agit des fournitures médicales (+ 22,2 %). La nature des activités développées au CHPG contribue à alourdir ce poste (produit pour le PET scan, anticorps monoclonaux dans le cadre de la cancérologie, rythmologie et implants cardiaques).

On peut noter que la subvention versée au Centre de Transfusion Sanguine a été minorée par comparaison à celle de l'exercice 2001 en raison d'un nouveau mode de calcul de la contribution directe de l'Etat. Il s'agit de prendre en compte le prix de revient donné par la comptabilité analytique de l'exercice n-2 et d'ajuster au Budget rectificatif selon l'évolution des besoins. Quant à l'Institut de formation en soins infirmiers, il a rouvert en septembre 2002 avec une session unique, dans l'attente de la réintégration dans les locaux de l'hôpital, ce qui permettra de reprendre tous les niveaux de formation.

#### - Résidence du Cap Fleuri :

L'arrêté des comptes de l'exercice 2002 fait apparaître un déficit en augmentation forte (+ 56,5 %) après la diminution de 15,2 % constatée en 2000. A noter toutefois que ce déficit reste cependant inférieur de près de 15 % à celui prévu au budget rectificatif.

Ce résultat provient de la combinaison de deux facteurs, à savoir une baisse de 2,5 % des recettes propres, liée à une baisse d'activité et à la fermeture de chambres pour cause de travaux, parallèlement à une hausse de 6,9 % des dépenses, dont la progression est liée principalement à l'impact du paiement des heures supplémentaires au titre de l'application des 35 heures.

#### *-Recettes*

L'activité de l'établissement, qui explique en partie les recettes globales (qui sont également fonction de la politique tarifaire), est en légère diminution. En effet, le nombre total de journées, toutes catégories confondues, est passé de 52.990 en 2001 à 50.755 en 2002, soit une baisse de 2.235 unités. Si l'on analyse ces données par catégorie tarifaire, ce sont les pensionnaires de catégorie A (- 2,9 %) et de la catégorie C (- 8,5 %) qui ont essentiellement été affectées.

En terme de politique tarifaire, l'augmentation a été limitée à 1,5 % sur l'ensemble des catégories tarifaires, hormis pour les convalescents pour lesquels la hausse a été de 2,3 %.

#### *-Dépenses*

S'agissant des dépenses, elles ont enregistré un taux de croissance de 6,9 % par rapport à l'exercice 2001.

Les dépenses de personnel ont augmenté de 8,9 % d'un exercice à l'autre. D'une part, l'effectif rémunéré a été en moyenne de 129 agents ETP contre 126 en 2001.

D'autre part, les dépenses de personnel incluent, en 2002, les différentes mesures de revalorisation des salaires et l'application du GVT (glissement vieillesse technicité) induit par les avancements de grades et d'échelons des commissions paritaires et la rémunération des heures supplémentaires dans le cadre de la réduction du temps de travail pour le personnel non médical.

Enfin, en référence aux instructions précises de la Fonction Publique Hospitalière Française en matière de revalorisation des salaires pour l'année 2002, des augmentations des salaires de 0,6 % au 1<sup>er</sup> mars 2002 et de 0,7 % au 1<sup>er</sup> décembre 2002, ont été appliquées.

Les autres catégories de dépenses (frais de fonctionnement, de gestion générale, d'entretien et d'amélioration et d'exploitation) se sont globalement maintenues à leur niveau de l'exercice précédent.

#### - Office d'Assistance Sociale

L'Office d'Assistance Sociale a connu des évolutions majeures en 2002 en raison de l'évolution de la répartition des compétences dans le domaine social. Ainsi, les services de maintien à domicile des personnes âgées, des aides au foyer et des auxiliaires de vie ont été transférés à la Commune au 1<sup>er</sup> janvier 2002. La crèche familiale a quant à elle été rattachée au Foyer Sainte Devote, qui gère déjà la crèche collective. L'Office se trouve ainsi recentré sur sa mission d'organisme versant des prestations définies dans la politique sociale du Gouvernement.

Comme à l'habitude la subvention destinée à l'Office a été consommée partiellement (88 %) et restituée. La subvention d'équilibre enregistre une baisse de 5,64 % par rapport à 2001.

Les produits de huit dossiers de recours sur succession et sur allocations indûment versées sont en nette baisse.

Les produits financiers sont aussi minorés en raison de la baisse générale des taux en 2002.

Pour ce qui est des charges, compte tenu des transferts décrits plus haut les différentes prestations et allocations servies (chapitre 65), représentent une part encore majorée des dépenses de l'Office (92,2 %) même si elles enregistrent une légère baisse de - 1,1 %.

Un effort particulier est enregistré sur les deux articles relatifs aux personnes handicapées (6 allocataires de plus) et insertion professionnelle sur emplois protégés ; de même l'article « aide et encouragement à la famille » poursuit sa hausse (+ 0,9 %) avec une revalorisation des plafonds et la création de nouveaux dossiers « mère chef de foyer » (153 au lieu de 148), et ce malgré le nombre des bénéficiaires des allocations « mère au foyer » à

nouveau en diminution (124 bénéficiaires au lieu de 144).

Les dépenses de prestations en nature qui représentent la principale charge de l'Office (31,5 % des dépenses) baissent après deux augmentations de 2,2 % et de 4,1 % ; elles représentent principalement la prise en charge par l'Office des frais d'hospitalisation y compris en milieu psychiatrique (95 bénéficiaires), des frais de séjours à l'unité de M.L.S. du Cap Fleuri II (43 familles aidées), des soins à domicile, de la protection de l'enfance et de l'aide aux personnes handicapées.

Les autres dépenses concernent les frais de personnel l'effectif au 31 décembre s'élevant encore à 7 agents contre 9 en 2001 et les activités annexes ne représentent plus qu'un faible montant de dépenses. Il s'agit de :

- la crèche familiale (15 enfants en moyenne) qui a été transférée au Foyer Sainte dévote au 1<sup>er</sup> septembre,

- l'organisation des colonies de vacances qui a concerné 107 enfants dont 92 relevant du tarif vert de la C.C.S.S. Le résultat d'exploitation a conduit à une prise en charge par l'Office.

#### - Foyer Sainte - Dévote

L'exploitation du Foyer Sainte-Dévote laisse apparaître un excédent de dépenses, couvert par une subvention d'équilibre en hausse de 10,1 %.

Il s'est agi pour cet établissement d'une année de transition, puisque le projet de nouvelle répartition de compétence entre l'Etat, la Mairie et les établissements publics à caractère social a connu des évolutions. Ainsi, le transfert des accueils de la petite enfance vers l'Administration Communale, prévu sur l'exercice a été reporté, contraignant le Foyer à réajuster fortement sa subvention d'équilibre. Ont donc été maintenues les crèches collectives, mais le Foyer a aussi pris en charge la crèche familiale auparavant sous tutelle de l'Office d'Assistance Sociale.

Dans ce contexte, l'évolution des recettes et dépenses a été la suivante :

Les recettes ont atteint un niveau élevé, dont 64% au titre de l'activité principale d'accueil de la petite enfance, qui comptait l'ajout de la crèche familiale.

Toutefois, on peut noter que la crèche de Monaco-Ville, la plus importante en terme de berceaux, n'a pas eu le taux de fréquentation escompté en raison de défections liées le plus souvent à l'interruption de travail d'un des deux parents ou à des maladies des enfants.

Les produits de l'Internat (+ 22,14 %) sont en augmentation en raison d'une meilleure capacité contributive des parents sur l'année.

Les autres recettes de cet établissement sont principalement constituées de la subvention versée par la Fondation Hector Otto, qui baisse, les nouveaux appartements du foyer intermédiaire comportant des loyers et charges plus modérés. Le parc est désormais constitué de 3 studios au San Sébastien, 2 studios et un F2 au Belvédère, 1 studio à l'Estoril.

Pour leur part, les charges globales s'accroissent de 9,2 % par rapport à l'exercice dernier. Elles comportent notamment des travaux à hauteur de 10 % des dépenses, correspondants à la dernière tranche de mise en conformité du bâtiment de Monaco-Ville.

Le chapitre des frais de personnel est toujours prédominant et atteint 72 % du total des dépenses du Foyer Sainte-Dévote. Ces frais sont majorés en raison de l'intégration de la crèche familiale, composée de 7 assistantes maternelles pour une capacité d'accueil de 16 enfants. Il convient de noter la synergie dégagée par ce rapprochement puisque ces personnels sont désormais encadrés par la coordinatrice des crèches de l'établissement et bénéficient à mi-temps d'une éducatrice de jeunes enfants. Elles ont aussi bénéficié de la mise en place de rencontres hebdomadaires dans les locaux du Foyer Sainte-Dévote, de journées de formation, de visites au domicile bi-mensuelles de la coordinatrice. Cette structure est amenée à se développer, le nombre de postes d'assistantes ouverts étant fixé à 9.

Au plan du personnel il convient aussi de noter l'aboutissement du projet de substitution progressive du personnel d'entretien par une entreprise spécialisée ce qui reporte une partie de la charge financière au chapitre entretien et amélioration.

Les autres dépenses n'appellent aucun commentaire particulier.

#### **\* Couverture des déficits dans le domaine culturel : + 7,3 %**

##### - Musée National

Après une diminution de sa subvention en 2000, le Musée National présentait en 2001 une hausse de son déficit de 3,2 %, qui se stabilise en 2002 (+ 0,5 %).

L'activité du Musée National s'est traduite, en 2002, par une forte contraction des recettes globales (- 20,7 %) qui entraîne l'augmentation de la subvention alors que les dépenses sont également en baisse de manière significative, (- 5,6 %), mais non suffisante.

L'exposition « Barbie » de 2001 avait généré des recettes exceptionnelles qui ne sont pas reconduites en 2002. Les recettes concomitantes de cartes postales sont logiquement en baisse (- 29,7 %).

Au plan des dépenses seul le chapitre « frais de gestion générale » connaît une augmentation en raison de frais de banques et taxes en hausse significative (+ 17,8 %). Les frais de personnel sont bien contenus (+ 0,2 %).

Tous les autres chapitres s'inscrivent à la baisse.

#### - Centre Scientifique

Le déficit du Centre Scientifique, couvert par une subvention d'équilibre croît très fortement + 34,4 %.

Les recettes ont également baissé en raison de plus faibles produits des intérêts bancaires, qui étaient générés par les subventions sus décrites.

Les dépenses ont quant à elles légèrement baissé (- 2,1 %) sous l'effet de la diminution des charges de personnel (- 3 %), avec le détachement du Centre Scientifique du nouveau programme de recherche.

Les autres dépenses en diminution concernent principalement les frais propres à l'établissement (- 51 %) un montant limité ayant été dépensé au titre des publications. Les autres dépenses sont en hausse, toutefois, les postes qui enregistrent des hausses notables « achats et Services/Frais d'exploitation/frais de gestion générale », contribuent en valeur absolue très faiblement au montant global des charges.

#### - Fondation Prince Pierre

Il doit être rappelé qu'en 2001 s'est tenu le cinquantième anniversaire du Prix Littéraire, et la Fondation Prince Pierre avait dû faire face à un déficit supplémentaire. Celui-ci a entraîné une participation complémentaire de l'Etat principalement en vue du déplacement des anciens lauréats pour l'occasion.

L'activité de la Fondation Prince Pierre présente en 2002 un déficit, couvert par une subvention d'équilibre, en baisse de 5,2 % par rapport à l'an dernier. C'est une réduction des charges qui permet la réduction de la contribution de l'Etat, les recettes se contractant globalement de 10,1 % par rapport à l'exercice dernier.

Pour leur part, les dépenses évoluent de la manière suivante.

Les frais de personnel chutent de 19,3% en raison du transfert de certains membres du personnel vers les effectifs de la Direction des Affaires Culturelles.

Les frais propres enregistrent une baisse de 2,5 % liée aux frais d'organisation et à l'absence de dépense sur l'article « Prix Littéraire ». En revanche les frais d'accueil du jury sont quasiment doublés.

**\* Interventions dans le domaine international : + 6,2 %**

Les dépenses consacrées à l'intervention de l'Etat sur le plan international enregistrent une hausse de 6,2 %

qui renoue avec la hausse constatée lors de l'année 2000.

En l'absence de dépense exceptionnelle, l'Exposition de Seine Saint Denis ayant été annulée et le projet de participation à l'exposition Universelle du Japon ayant été abandonné, les dépenses de ce domaine sont concentrées à hauteur de 63 % sur :

- les cotisations aux organisations internationales, qui franchissent le seuil de un million d'euros (+ 10,6 %),

- la coopération internationale bilatérale dont les besoins ont aussi dépassé un million d'euros (+ 31,6 %) en raison d'un programme important et très diversifié décrit ci-après.

- le fonctionnement en Principauté de l'A.I.E.A.

- Les cotisations aux organismes internationaux : + 10,6 %

La hausse constatée à nouveau sur cet article est la conséquence de l'augmentation des contributions aux opérations de maintien de la paix de l'ONU d'une part et d'autre part illustre l'adhésion de la Principauté à de nouvelles conventions, comme l'Accord International sur l'huile d'olive et les olives de table, l'accord Accobams, l'accord créant le sanctuaire pour les mammifères marins en Méditerranée.

- La coopération internationale bilatérale : + 31,6%

La très forte hausse des actions bilatérales enregistrée en 2001 (+ 77 %) se poursuit en 2002.

En 2001, la Principauté de Monaco est devenue membre de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) ; à cette occasion, elle a renforcé sa participation aux projets de coopération Sud-Sud entrepris dans le cadre du Programme Spécial de Sécurité Alimentaire. Ces montants ont été inscrits sur l'article 604.117 bien que relevant plutôt de la coopération multilatérale. ces projets consistent à prendre en charge les frais de mise à disposition de techniciens originaires d'un pays moyennement avancé auprès d'un Etat en développement particulièrement dans le besoin, en vue de réaliser des programmes de développement agricole. La Principauté contribue au financement de projets entre le Niger et le Maroc, Madagascar et le Vietnam au titre de cet article.

En octobre 2002, la Principauté a accordé son concours financier à la préparation d'un événement musical dont les bénéfices ont été reversés au programme TELEFOOD.

Les actions strictement bilatérales concernent les pays suivants :



**En Europe****\* La Bulgarie**

Les travaux d'aménagement et de protection, initiés en 2001, se sont poursuivis en 2002 : notamment un aménagement écologique d'une partie des rives de la Veleka où certaines infrastructures ont été rénovées ou reconstruites (parking, dépôt d'ordures), des sentiers éducatifs ont été tracés dans le parc et la signalisation y a été refaite.

**\* La Croatie**

Cette zone étant réputée pour la présence de nombreuses espèces de cétacés, cette activité a été mise en œuvre en collaboration avec l'Accord ACCOBAMS.

Le financement des recherches sur cette zone se poursuivra en 2003 et aboutira à la mise en œuvre d'une protection légale de la zone et l'application de mesures de gestion, à même d'assurer une protection sur le long terme du patrimoine naturel de l'archipel.

Dans le cadre de son implication dans la région Adriatique, la Principauté a apporté son soutien à l'initiative MedWet pour un projet visant à améliorer la gestion d'une zone Humide transfrontalière entre la Bosnie-Herzégovine et la Croatie.

Cette zone humide qui est l'une des plus importantes en méditerranée abrite une très grande richesse en terme de biodiversité et est le lieu de très nombreuses activités humaines (agriculture, pêche, chasse, tourisme).

Cette initiative a pour finalité l'élaboration d'un plan de gestion qui vise à permettre une exploitation durable de cette zone et qui passe par une coopération entre les habitants de cette zone et donc entre la Bosnie Herzégovine et la Croatie. Compte tenu de l'importance économique de cette région, ces deux pays accueillent très favorablement ce projet de coopération.

**\* La Slovénie**

La Principauté a participé en 2002 à un programme visant à améliorer la connaissance de la biodiversité marine en Slovénie.

Plus précisément, cette nouvelle activité qui s'inscrit dans le cadre du « Plan d'Action pour la conservation de la végétation marine en mer méditerranée » adopté par les pays méditerranéens permettra d'améliorer la connaissance des herbiers et d'accroître leur protection en Slovénie.

**Le Proche-Orient****\* Le Liban**

La coopération avec le Liban en matière de programmes d'action environnement et développement date de la signature en 1993 d'un Protocole d'accord et de la mise en œuvre, dès 1994, d'une Convention-Programme concernant le reboisement.

Cette année, les actions menées ont permis de poursuivre l'ensemencement des terrasses de Barouk, la restauration d'une Chapelle, le reboisement de 50 hectares et la mise en place de chemins de promenade.

Le financement 2002 comme prévu par la convention-programme de 2001-2005 est de 92.000 Euros.

**L'Afrique****\* Le Maroc**

La coopération dans le domaine de la surveillance de la qualité de l'air, qui avait débuté en 2001, par la fourniture d'un poste central et d'analyseurs, s'est poursuivie en 2002 par l'acquisition de nouveaux analyseurs de la qualité de l'air, fournis au Ministère de l'Aménagement du Territoire de l'Environnement de l'Urbanisme et de l'Habitat, dès le début de l'année 2003.

La coopération de la Principauté, avec le Maroc, dans le domaine de la surveillance de la qualité de l'air, a initié une dynamique dans ce pays qui a conduit les autorités marocaines à acquérir, en 2002, des équipements de surveillance.

Les équipements que la Principauté a financés à RABAT (Poste Central, station de mesure), seront complétés par les autorités marocaines et la ville de Casablanca est également équipée depuis l'année 2002 de stations de surveillance de la qualité de l'air.

Par ailleurs, d'autres activités de coopération au développement sont menées dans ce pays :

- un partenariat avec la Fondation BMCE (Banque Marocaine du Commerce Extérieur), a été conclu pour la construction d'une école communautaire, dans la localité rurale de Leblilate, région d'Essaouira. La Principauté de Monaco assurant le financement nécessaire pour la construction et l'aménagement de l'école

- la mise en place d'une coopérative de production d'huile d'argan, à Tiout, province de Taroudannt,

Le projet consiste à promouvoir l'arganier auprès des populations en tant que source potentielle de revenus. Le financement apporté dans ce projet a permis l'aménagement de la coopérative, l'achat du matériel, l'allocation d'un fonds de roulement.

- un projet de valorisation des déchets urbains, en partenariat avec ENDA Maghreb.

Une contribution a été apportée au programme d'ENDA Tiers Monde pour la mise en œuvre de sites de co-traitement intégré des déchets urbains, au sein de trois municipalités (Missour, Tiflet et Oulmes). Ce projet est une application concrète des engagements de

diminution des émissions de gaz à effet de serre contenus dans la Convention Cadre sur les Changements Climatiques.

**\* L'Algérie**

A l'occasion de la réunion des Parties Contractantes à la Convention de Barcelone qui s'était tenue en novembre 2001, Monaco et l'Algérie avaient signé un Mémoire de Coopération dans le domaine de la préservation de l'environnement et de l'incitation au développement durable via la surveillance de la qualité de l'air, le reboisement et l'aménagement d'espaces verts.

C'est dans ce contexte que dix techniciens algériens ont participé, en septembre 2002, à deux sessions de formation et d'échange d'expérience en Principauté.

La Principauté de Monaco, suite à cette mission, a élaboré les plans d'un espace vert à Alger au niveau du nouveau Ministère de l'Environnement algérien et a acquis des végétaux pour cet espace vert, qui seront fournis aux autorités algériennes début 2003.

**\* La Tunisie**

Des activités ont été menées en 2002 dans le cadre du Mémoire d'Accord passé entre la Tunisie et la Principauté de Monaco en septembre 2001, pour « la lutte contre la pollution atmosphérique et le renforcement des infrastructures et des moyens de surveillance de la pollution atmosphérique de l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement », et se sont concrétisées par :

- L'organisation d'une mission d'Experts monégasques en Tunisie qui a permis d'assister les autorités tunisiennes dans le choix du matériel qu'elles souhaitent acquérir,

- L'achat de matériel pour la surveillance de la qualité de l'air (un analyseur et un préleveur de poussières) qui sera fourni à l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement (ANPE) début 2003.

Monaco a poursuivi sa participation à l'aménagement de certains espaces verts dans un but de conservation d'espèces végétales méditerranéennes. Ce programme comporte l'aménagement d'un espace vert à Sidi Bou Said avec la création d'un jardin méditerranéen.

**\* La Mauritanie**

Depuis 1998, Monaco met à la disposition des Autorités Mauritanaises des matériels médicaux (mobilier de chambres et appareils médicaux du Centre Hospitalier Princesse Grace, appareil de radiologie) et de protection civile (ambulance, véhicules utilitaires et équipements divers de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers). Par ailleurs, la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Monaco apporte également son assistance

technique en vue de mettre en place un plan de décentralisation des unités de protection civile dans ce pays.

**\* Le Sénégal**

Dans le cadre de la convention de partenariat décentralisé avec la ville de Dakar, un don de véhicules roulant fut réalisé, concernant :

- 4 autobus de la Compagnie des Autobus de Monaco.

- 1 camion du Service de l'Aménagement Urbain.

- 1 camion citerne de la Société Monégasque d'Assainissement.

**\* Le Niger**

Ce pays, qui est l'un des 34 pays les moins avancés du monde, fait l'objet d'une coopération active fondée initialement sur l'action d'ONG monégasques (MAP) et de la Croix Rouge. L'ouverture d'une représentation consulaire, à Niamey, a permis de développer les actions de coopération publique.

**L'Amérique centrale**

**\* Le Salvador**

Depuis 2001, Monaco et le Salvador ont signé un Protocole de coopération prévoyant le financement de structures et d'équipements sportifs en vue de l'organisation des Jeux d'Amérique Centrale.

**Les Seychelles**

Depuis 2000, la Principauté, en partenariat avec le Consulat des Seychelles à Monaco, permet à deux étudiants seychellois de suivre le cursus du Lycée Hôtelier de Monaco, en leur remettant à chacun une bourse d'étude et en leur assurant un logement

- L'Agence Internationale de l'Energie Atomique : + 0,3 %

Cet article retrace essentiellement le coût des loyers des locaux sis Quai Antoine I<sup>er</sup>, qui sont stabilisés cette année.

Les autres dépenses notables de l'espèce sont :

- Les contributions volontaires aux actions internationales multilatérales : - 17,5 %

Après un accroissement très important, les dépenses de l'espèce sont en diminution. Toutefois des contributions nouvelles ont été accordées en particulier au fonds global pour la lutte contre le VIH. L'aide de la Principauté en 2002 s'est élevée à 50.000 € et l'engagement a été pris de renouveler ce geste en 2003 et 2004. Par ailleurs la Principauté a contribué à la préparation du sommet mondial de l'information de l'UNESCO qui aura lieu à Genève en 2003.

Agence de la Francophonie : + 97,5 %

La mise en route de ce centre a induit des dépenses importantes de travaux et de mise en place d'un réseau informatique.

Institut d'Etudes Politiques Méditerranéennes :  
+ 44,5 %

Le Club de Monaco a reçu une subvention et a aussi supporté des frais directs d'organisation d'une manifestation (traduction, véhicules etc).

Enfin trois inscriptions nouvelles, dont deux liées aux nouvelles conventions auxquelles la Principauté a adhéré, ont donné lieu aux interventions suivantes :

la tenue à Monaco de la réunion des parties à l'accord relatif au Sanctuaire des mammifères marins et celle des parties de l'accord Accobams.

La somme versée à la Ligue Européenne de coopération économique a servi à l'accueil du Conseil Central élargi à Monaco et a contribué à relancer la section monégasque.

**\* Subventions dans le domaine éducatif et culturel : + 4,4 %**

Les aides accordées par l'Etat en matière éducative et culturelle, connaissent une augmentation (+ 4,4 %). Les crédits rectifiés de ce chapitre sont consommés à hauteur 96,4 %. Une seule inscription n'a pas donné lieu à versement : il s'agit de la subvention destinée à la rénovation par la S.B.M. de la Salle Garnier, opération qui a été différée.

De plus, une contribution exceptionnelle a été versée cette année à l'Opéra permettant la poursuite d'une saison lyrique délocalisée, par suite de la fermeture de la Salle Garnier.

Il a été également versé la subvention du Comité National des Traditions Monégasques alors qu'elle n'a pas été alloué lors de l'exercice 2001.

Les trois autres subventions importantes de ce chapitre sont :

- l'aide destinée au fonctionnement des établissements d'enseignement privé. C'est la plus importante dépense du chapitre, et dont la tendance repart à la hausse, quoique très modérément, après une baisse de 1,1 % en 2001.

Il est rappelé qu'en vertu des dispositions conventionnelles liant ces établissements à l'Etat, une subvention couvrant l'excédent de dépenses prévisionnel leur est attribuée chaque année.

- La subvention accordée à l'Orchestre Philharmonique de Monaco. Elle se stabilise (+ 0,9 %) alors que celle de 2001 était supérieure de 16,8 % à celle allouée en 2000 en raison des réorganisations opérées par le nouveau chef d'orchestre, Maître

Janowski, et de la non-disponibilité de l'auditorium Rainier III.

- La contribution à la Compagnie des Ballets de Monte-Carlo, qui progresse de 2,2 %. Cette augmentation s'explique par la prise en charge en année pleine des frais de personnel en hausse en 2001 et du fait du développement de l'effectif de la Compagnie en 2002.

Les autres subventions allouées dans ce domaine ont connu des évolutions divergentes :

La subvention versée au Studio de Monaco au titre de 2002 est supérieure de 200 % à celle versée l'exercice précédent. En effet, le montant des excédents thésaurisés était très important en 2001 et il n'a été versé à cette entité que le tiers de ce qui lui avait été accordé. Pour cette année, la subvention totale a été versée.

La subvention versée au mouvement de Jeunesse Catholique est en augmentation de 93,5 % et a permis la participation de 150 jeunes aux Journées Mondiales de la Jeunesse à Toronto.

La subvention accordée au Musée Océanographique a augmenté de 54,2 % entre les exercices 2001 et 2002, permettant au Musée d'éditer ses publications scientifiques.

Concernant les diminutions, l'article de subventions diverses subit la baisse la plus importante (- 15,4 %) et avec essentiellement l'arrêt du versement sur cet article, de la subvention allouée aux Piano Masters.

Enfin certaines subventions, substantielles, ont été reconduites. A titre d'exemple, les archives audiovisuelles et le centre de la jeunesse Princesse Stéphanie.

**\* Subventions dans le domaine social et humanitaire : + 9,9 %**

Les interventions de l'Etat à caractère social et humanitaire, ont subi, dans leur ensemble, une nette augmentation après la diminution de 5,7 % en 2001.

Certaines associations ont bénéficié d'une majoration de la contribution qui leur est allouée. Il s'agit notamment de :

- AMAPEI - CAPS : + 14,6 %.

Alors qu'en 2001 la subvention versée à l'A.M.A.P.E.I. était majorée de 23,1 %, en raison de la création d'un poste supplémentaire de moniteur éducateur, c'est en 2002 que le CAPS a vu sa contribution augmenter pour la prise en charge d'un éducateur supplémentaire, la capacité d'accueil ayant été portée à 30 personnes au lieu de 25.

- Jeune J'écoute : + 2 %

La subvention de fonctionnement a permis à l'association Jeune j'écoute de faire face à l'évolution de la masse salariale.

En second lieu, certaines aides à caractère social octroyées par l'Etat, notamment en matière de logement, d'emploi, et d'études, ont été majorées afin de faire face aux nouvelles demandes.

- Aide Nationale au Logement : + 11,6 %

L'aide consacrée par l'Etat en faveur du logement des nationaux qui constitue une charge lourde, qui est majorée significativement par rapport à l'exercice 2001.

- Allocation différentielle de loyer : + 71,6 %

Bien que modérée dans ses montants en comparaison de l'article cité ci-dessus, les versements de l'ADL ont progressé de 71,6% en un an du fait de la croissance du nombre des allocataires, les barèmes étant relativement stationnaires.

- Bourses d'études : + 9,4 %

La dépense occasionnée par l'attribution de bourses d'études aux étudiants prend en compte la révision annuelle des barèmes des bourses d'études et de perfectionnement en langues étrangères et l'accroissement du nombre de boursiers.

- Aides à l'installation professionnelle : + 6,5 %

Les mesures d'aide à l'installation professionnelle sollicitée par les monégasques ou leurs conjoints, dans le cadre de leur première création d'activité ont représenté une charge significative pour l'Etat.

Leur progression est consécutive à l'augmentation du nombre de bénéficiaires et à la prise en charge à titre exceptionnel de l'exonération des charges sociales pour une quatrième année si la situation le justifie.

- Aide travailleurs - Indemnités auxiliaires : + 3 %

Cette aide permet le remboursement des charges sociales à des employeurs pour favoriser l'emploi, ainsi que le versement de diverses aides de l'Etat. Les dépenses de cet article sont en hausse, ce qui témoigne d'embauches plus nombreuses par le secteur privé.

Enfin il convient de noter que l'indemnité différentielle octroyée aux médecins quittant leur cabinet de ville pour intégrer le C.H.P.G à temps plein a donné lieu à une dépense très conséquente 19 bénéficiaires.

Les principales dotations en diminution sont :

- Aide à la famille : - 13,6 %

Cet article permet de verser une prime lors de la naissance de tout enfant monégasque. Cette aide a concerné près de 70 bénéficiaires en 2002. Il permet aussi de prendre en charge l'abattement de 10 %

accordé au titre des prêts à la famille pour les acquisitions réalisées dans des commerces de la Principauté.

- D.A.S.S. Séjours thérapeutiques : - 53,6 %

Cet article évolue en fonction des placements en site d'éducation spécialisés décidés par le juge et un seul cas a été pris en charge sur 2002.

\* **Subventions dans le domaine sportif** : - 22 %

Les subventions accordées aux associations et manifestations sportives accusent une forte baisse par comparaison à l'exercice 2001 ; elles sont de 5.778.095,52 €.

La plus importante dotation, celle versée au Centre de Formation de l'Association Sportive de Monaco - Football - pour un montant de 2,3 millions d'euros est en baisse de 56,7 % par rapport à l'exercice 2001 en raison des règles imposées par la Fédération française de football.

Il est en outre créé un article qui retrace le montant de la participation de l'Etat aux activités de la société de gestion du club de football professionnel, établi par convention et conforme au plafond imposé par le décret français 2001/828 du 4 septembre 2001.

Une autre subvention connaît une baisse significative :

- Comité Olympique : - 29,6 %

Cette baisse est due à un programme très important pour les Jeux Olympiques en 2001 alors qu'en 2002, seule la préparation des Jeux d'hiver de Salt Lake City a été dépensée, ainsi qu'une aide versée à la Fédération Monégasque de Bobsleigh.

Le sport scolaire connaît en revanche une certaine augmentation due notamment à des taxes foncières en augmentation pour les stades situés dans les communes limitrophes.

\* **Organisation de Manifestations** : + 17,8 %

La dépense consacrée à l'organisation de manifestations en Principauté reprend sa forte hausse (+ 17,8 %) comme ce fut le cas lors de l'exercice 2000.

La hausse constatée est conduite par plusieurs lignes dont la principale est celle destinée à la S.A.M. du Grimaldi Forum.

En effet, la subvention d'exploitation du Grimaldi Forum est à nouveau en hausse (+ 21,4 %) après sa forte diminution en 2001 (- 37,3 %), ainsi que les interventions en faveur de l'organisation du Festival International des Arts, du Festival International de Télévision, de Sportel, des épreuves sportives automobiles de la saison du Fort Antoine, des manifestations du Garden Club etc.

Selon leur importance, les interventions de l'Etat dans ce domaine ont été plus particulièrement notables en faveur des manifestations suivantes :

- Exploitation du Grimaldi Forum : + 21,4 %

La subvention attribuée au Grimaldi Forum pour l'exercice 2002 est en nette augmentation.

Cette hausse est notamment expliquée par les recettes dégagées par cette entité qui sont en nette diminution par rapport à celles de l'année 2000 (- 10,6 %), suite notamment à l'absence de clientèle américaine.

Les charges de l'exercice sont minorées de 2,9 % par rapport à 2001.

La hausse de la subvention allouée au titre de l'exercice 2002 laisse apparaître un résultat bénéficiaire qui sera déduit de la subvention versée en 2003.

A noter enfin que la subvention versée à la SAM en 2001 prenait en compte les dépenses liées à l'exploitation de l'Auditorium Rainier III, et qui ont été isolées sur un nouvel article en 2002, du fait du transfert de sa gestion à l'Etat.

- Epreuves Sportives Automobiles : + 6,9 %

La subvention d'équilibre attribuée à l'Automobile Club de Monaco au titre des épreuves sportives automobiles a augmenté de 6,9 % entre 2001 et 2002.

Elle se répartit, principalement, entre le « 60<sup>ème</sup> Grand Prix Automobile de Monaco », le « 70<sup>ème</sup> Rallye Automobile de Monte-Carlo », le Grand-Prix Historique, la 8<sup>ème</sup> édition de la Kart-Cup Monaco, le 5<sup>ème</sup> Rallye Monte-Carlo Historique. A cela, s'ajoutent la remise des prix FIA et la participation au paiement des intérêts dus dans le cadre du remboursement du prêt consenti pour l'acquisition d'un écran géant.

- Festival International de Télévision / Sportel : + 11,2%

Le versement de la subvention à l'Association du Festival International de Télévision se fait selon un échéancier dont le cumul annuel a été cette année augmenté de 11,2 % par rapport à 2001, et comprend le rattachement de la manifestation « Sportel » sur cet article.

- Evènements culturels du Grimaldi Forum : - 13 %

Cet article, qui est destiné à assurer la contribution financière de l'Etat aux programmes culturels du Grimaldi Forum, est en diminution de 13 %.

Cette baisse est uniquement due à la dissociation budgétaire de l'Association Monaco Danses Dances Forum vers un article propre. A périmètre constant, le résultat 2002 de cet article est le même que celui de 2001.

- Monaco Danses Dances Forum

Le résultat de cette association augmente fortement en 2002, suite à la réalisation des différentes manifestations qui ont lieu une année sur deux.

- Exploitation CCAM

Ce nouvel article retrace le fonctionnement de l'Auditorium Rainier III, qui était, lors de l'exercice 2001, englobé dans la dotation de fonctionnement accordée au Grimaldi Forum.

- Festival International des Arts : + 57,2 %

La subvention versée au Comité d'Organisation de cette manifestation a été augmentée en 2002, et inclut un programme d'un montant de plus de 500 K€ octroyé en vue de la réalisation de la 2<sup>ème</sup> édition du Festival international de sculpture.

- Théâtre Princesse Grace : - 4,7 %

La diminution de 4,7 % de la subvention versée cette année est due aux programmes exceptionnels de 2001 qui ont marqué les vingt ans du Théâtre Princesse Grace.

Ces programmes mis à part, la subvention allouée augmente de plus de 4 % malgré une hausse des recettes et une diminution des frais d'entretien du bâtiment de 10 %. La répartition interne de l'aide a donc varié et l'augmentation s'explique par une hausse importante des salaires du personnel.

- Congrès - Contributions : + 9,6 %

Cette rubrique retrace la prise en charge des redevances d'utilisation des salles des centres de congrès ainsi que la participation à l'organisation de certaines manifestations ou congrès. Le bénéficiaire principal de ce type d'aide est la société Médiac (Festival International de Télévision).

D'autre part, une somme importante a été versés au Grimaldi Forum pour l'aide à la location de salles de diverses entités.

Par ailleurs, a également été organisé en juin 2002 la venue à Monaco du groupe Egmond.

Enfin, diverses manifestations, telles que l'exposition canine, l'académie de la Paix ou le tournoi de bridge ont bénéficié de ces crédits.

- Culture - Contributions : - 9,7 %

Cet article a permis de financer la location de salles au Grimaldi Forum pour les trois entités culturelles principales de la Principauté, à savoir la Compagnie des Ballets de Monte-Carlo, l'Opéra et l'Orchestre Philharmonique.

- Manifestations sportives : + 5,9 %

Les subventions allouées au titre de l'organisation de manifestations sportives ont été réparties entre le

Meeting d'Athlétisme Herculis, le Meeting de Natation et le 1<sup>er</sup> Grand Prix Mondial de Judo par équipes. Un programme a également contribué à l'organisation du congrès de l'Union Européenne de judo.

- Manifestations Culturelles : + 47,9 %

La majoration de cet article a permis l'organisation de deux nouvelles expositions dont une d'envergure qui a concerné Marc Chagall, et l'autre Christian Maas.

- Manifestations Nationales : - 8,7 %

Les dépenses ont concerné les sommes mises à la disposition de la Commune pour l'organisation de la Fête Nationale, et la participation de l'Etat à la production de l'Opéra présenté à cette occasion.

En outre, cet article a également financé la prestation des chœurs de l'Opéra de Monte-Carlo à l'occasion du concert de Monsieur PAVAROTTI en faveur de la F.A.O.

- Manifestations Nouvelles : + 2,4 %

L'augmentation de cet article a permis l'organisation de deux manifestations importantes, à savoir le Jumping International de Monte-Carlo et l'I.C. Week Monaco.

**\* Aide à l'Industrie, au Commerce et au Tourisme : + 7,7 %**

Les interventions publiques de l'Etat en faveur de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme génèrent une dépense qui est en augmentation de 7,7 % par comparaison à l'exercice 2001.

Cette augmentation significative s'explique principalement par la subvention accordée à la SAM d'exploitation des Ports.

En effet, il a été créé un nouvel article destiné à la mise en route de l'exploitation par une société des ports de la Principauté. En 2002, afin de préparer la privatisation des Ports, la contribution de l'Etat a permis le fonctionnement de la S.A.M. puisque cette structure ne dispose pas en 2002 de produits propres.

Les dépenses ont concerné majoritairement des charges de personnel (4 salariés et un administrateur rétribués). Par ailleurs des investissements importants ont également été réalisés, notamment en informatique.

Une autre inscription affiche également une augmentation significative. Il s'agit de la subvention accordée à la Chambre de Développement Economique (+ 47,9 %). La majoration constatée s'explique principalement par le souhait de cet organisme d'intensifier ses missions sur le terrain et ses déplacements à l'étranger. Les cotisations sont en hausse également (+ 27 %) mais elles ne représentent que 11,5 % des besoins de cette entité.

Abstraction faite de ces deux lignes budgétaires, la conjoncture économique constatée sur l'année 2002 en

Principauté s'est caractérisée par une stabilité de l'action menée par l'Etat dans la participation au développement de l'économie locale.

Cette participation a pris plusieurs formes :

- la réalisation de manifestations pour lesquelles des crédits ont été débloqués sur les articles « aide au commerce », « aide à l'industrie » et « interventions économiques », présentant un intérêt économique pour la Principauté ;

- la prise en charge des mesures de réduction des loyers de certains locaux commerciaux de l'Administration des Domaines ;

- l'aide à la formation permanente du secteur privé ;

- l'application de diverses autres mesures d'aides financières en faveur de l'activité industrielle et commerciale, sous forme de versements de primes industrielles destinées à l'allègement du coût des loyers, qui ont été servies à diverses sociétés implantées à Monaco, dont certaines logées dans le secteur domanial et d'autres dans le secteur privé ;

- le soutien au secteur commercial par la participation financière à des opérations d'animation à l'initiative des commerçants ;

- l'octroi d'une subvention au Yacht Club de Monaco pour son fonctionnement ;

- la reconduction du soutien financier accordé à la Société Monégasque des Ondes pour le développement de ses activités audiovisuelles.

De plus, on peut noter :

L'article « Etudes Economiques » a enregistré, sur l'exercice 2002, une dépense en baisse de 15,8 % des crédits par comparaison à l'exercice 2001.

### c) Dépenses d'équipement et d'investissements

Après une forte augmentation l'exercice dernier (+ 26,6 %) due notamment à une inscription importante au compte de la digue du large, les dépenses d'équipement sont en net recul (- 9,8 %). Cette évolution résulte encore principalement de l'amortissement des travaux de l'avant-port qui a été moindre, mais aussi de la baisse des investissements immobiliers.

Représentant 31 % des dépenses totales de l'Etat contre 34,2 % l'an dernier, ce type de dépenses se répartit ainsi :

Investissements immobiliers :	- 53,4 %
Travaux d'équipement :	- 6,2 %
Matériel d'équipement :	- 39,1 %

Il est relevé que le budget rectifié des dépenses de l'espèce a été exécuté à hauteur de 88,8 %,

conformément aux exercices précédents (88,6 % en 2001).

#### - Investissements Immobiliers

Les dépenses liquidées ont permis d'une part de procéder au transfert, au Domaine privé de l'Etat de l'immeuble sis 6 rue des Açores appartenant au Fonds de Réserve Constitutionnel.

D'autre part, les acquisitions ont concerné, dans le cadre du droit de préemption prévu par la loi 1235 :

- deux appartements impasse des Fontaines,
- trois appartements 8 rue des Carmes,
- un appartement 2 impasse du Castelleretto,
- un appartement 2 rue des Orangers,
- un appartement 3 rue Plati,
- un appartement villa Edelweiss,
- un appartement 5 rue Langlé,
- le droit au bail d'un restaurant rue de la Turbie,
- une indemnité de relogement versée à une industrie.

#### - Matériel d'équipement

Les dépenses de matériel d'équipement baissent de 39,1 % par rapport à l'exercice dernier.

En effet, cette rubrique a été impactée l'an dernier par l'acquisition d'équipements lourds pour le service de cardiologie du Centre Hospitalier Princesse Grace et la salle de cathétérisme pour rythmologie et échographie cardiaque.

Les dépenses effectuées cette année ont plus particulièrement concerné :

- la régularisation des investissements relatifs au 58<sup>ème</sup> Grand Prix de Formule 1, soit celui de l'année 2001 ;

- l'acquisition d'œuvres d'art ;

- la gestion du trafic routier avec, notamment, les travaux de génie civil permettant l'alimentation de onze abris bus en énergie électrique basse tension (travaux préparatoires en vue de l'acquisition courant 2003 des panneaux d'information de la Compagnie des Autobus de Monaco visant à améliorer les déplacements des usagers des transports en commun), l'étude de faisabilité d'un centre intégré de gestion de la mobilité, l'étude des dangers dans les tunnels sous le rocher, et la mise en place d'un serveur de détection automatique d'incidents dans les tunnels ;

- la mise en place et en valeur des œuvres d'art nouvelles exposées en ville ainsi que leur déplacement et entretien ;

- l'acquisition de matériel de réseau informatique et le raccordement de services administratifs à l'anneau fédérateur.

#### - Travaux d'équipement

Les principaux travaux exécutés en 2002, conformément au programme d'équipement établi, ont été les suivants :

##### *1 - Grands Travaux - Urbanisme*

- Urbanisation des terrains SNCF-Voiries et réseaux :

Il s'agit cet exercice de l'achèvement des travaux et de la mise en service de la Trémie Aureglia, ainsi que de la déviation des réseaux et la démolition du pont de la Turbie. Les locaux sous le viaduc du pont Sainte Dévote ont été terminés et livrés aux utilisateurs.

- Déviation de la Voie Ferrée :

Cette dotation a permis, d'une part, le règlement des décomptes généraux définitifs des travaux de la gare que la SNCF avait tardé à établir (le bâtiment voyageurs ayant été ouvert au public fin 1999) et, d'autre part, la mise en œuvre de travaux complémentaires destinés à améliorer la sécurité dans le tunnel existant.

- Désenclavement Ouest de Fontvieille :

Les dépenses de cet article concernent toujours des frais d'études engagées par la SOGEPROM et la Cirmad (études préliminaires, avant projet, permis de construire et élaboration du dossier d'enquête d'utilité publique de la ZAC Saint Antoine).

- Frais d'études d'Urbanisme et Grands Travaux :

Cet article a notamment permis la poursuite de la réalisation de la maquette générale de la Principauté. Il s'agit aussi de la réalisation d'études de faisabilité d'une maison de retraite au sein du Foyer Sainte Dévote, de recherche sur la revitalisation du quartier de la Condamine, d'une étude sur la force des vents au large de Monaco dans l'optique d'implanter des éoliennes offshores, d'un plan d'urbanisation du centre de Monte Carlo et de la poursuite des études du Plan de Déplacements Urbains.

- Tunnel Ouest :

L'enquête d'utilité publique en France n'étant pas encore lancée, les crédits dépensés sur l'exercice 2002 concernent les études réalisées conformément à la circulaire dite « Mont Blanc » relative à la sécurité dans les tunnels routiers.

##### *2 - Equipement routier*

- Amélioration des parkings et garages publics :

Renouvellement du matériel de péage aux parkings du CHPG et des Papalins,

Réfection des peintures du 3<sup>ème</sup> sous sol du parking des Papalins,

Mise en peinture des deux rampes d'accès du parking du Jardin Exotique,

Installation d'un système de contrôle de présence du personnel.

- Parking et bureaux du Vallon Sainte Dévote :

Les dernières réserves ont été levées et la réception définitive du bâtiment a été prononcée début juillet 2002. Les dépenses inscrites à cet article concernent les soldes des derniers marchés de travaux et des contrats de maîtrise d'œuvre.

- Aménagements piétonniers :

réaménagement de la rue Princesse Florestine en voie à double sens et modernisation de l'éclairage public

réaménagement de la rue Baron Sainte Suzanne en zone semi piétonne.

- Remise en état et surveillance des ouvrages d'art :

Il s'agit cette année, outre les traditionnelles campagnes de surveillance des ouvrages d'art, tunnels et murs de soutènement, de :

- la mise en peinture du plafond du tunnel Louis II,
- la réparation des bétons de la passerelle du portier,
- l'aménagement de la galerie sous le viaduc Sainte Dévote suite à l'installation des nouveaux locaux,
- le confortement de la falaise du Jardin Exotique,
- la réparation des bétons dégradés sur la plate-forme de l'héliport.

- Réfection de trottoirs :

Ce crédit a permis le réaménagement des trottoirs et jardinières au droit de la résidence Europa, ainsi que la réfection du trottoir avenue des Papalins entre le carrefour Prince Héréditaire Albert et le carrefour des Campanins, et le revêtement des trottoirs rue du Gabian et rue de la Lùjerneta en bitumineux rouge.

### 3 - Equipement portuaire :

Les travaux étant en cours sur les divers chantiers du port Hercule dont les crédits sont enregistrés au chapitre « grands travaux », ainsi que sur le compte de la digue, seule une somme peu significative a été dépensée à ce chapitre correspondant au suivi des brevets du mur d'eau fixe et de l'atténuateur de houle.

### 4 - Equipement urbain :

- Eclairage public :

Comme chaque année, a été réalisée, à l'occasion de travaux de terrassement en tranchées, la rénovation de parties du réseau basse tension et d'éclairage public devenu obsolète. Il s'agit sur cet exercice de la rue Suffren Reymond, la rue des Orchidées, le boulevard de Belgique, et l'avenue Pasteur.

De plus certains travaux spécifiques ont pu être entrepris : réhabilitation de l'éclairage du tunnel entre le

quai JC Rey et l'avenue des Papalins, essais in situ d'éclairage décoratif des glacis du Palais Princier, habillage des chemins de câbles et réalisation de caches pour les luminaires urbains, mise en lumière de la sculpture « les signes du temps », étude de mise en lumière de la façade nord du Musée océanographique.

- Egouts :

- Réfection par l'intérieur du collecteur du boulevard du Jardin Exotique (3<sup>ème</sup> tranche),

- Réfection à ciel ouvert du collecteur du boulevard de Belgique, avant la réfection de la voirie prévue en 2003 (3<sup>ème</sup> tranche),

- Réfection à ciel ouvert du collecteur rue Baron Sainte Suzanne, en coordination avec les différentes compagnies concessionnaires.

- Réfection des collecteurs de la rue des Orchidées et des lacets Saint Léon, les travaux engagés sur ces sites ayant laissé apparaître des équipements obsolètes.

- Héliport extension :

La perspective de l'extension de l'héliport a entraîné la mise en œuvre d'études d'évaluation des sites d'implantation de l'héliport et notamment des études des perturbations aérauliques sur les sites de Fontvieille et du Rocher.

Parallèlement, a été passé un contrat d'études sur l'extension en mer de l'héliport.

- Aménagement de jardins :

Les crédits dépensés ont concerné principalement l'aménagement paysager des jardins situés autour de l'annexe du Ministère d'Etat.

Il a été procédé d'autre part à des travaux de remise en état de réseaux d'arrosage devenus vétustes, et à l'amélioration des toitures terrasses jardins.

- Serres d'Eze :

Mis à part les contrats usuels d'entretien et de réparation des appareillages de chauffage, le présent exercice a vu la mise en route d'un programme d'installation de matériel de gestion climatique centralisée à la pépinière de Saint Laurent d'Eze, le matériel existant ne pouvant plus être entretenu correctement du fait du manque de pièces détachées.

### 5 - Equipement sanitaire et social :

- Opération Les Agaves :

Les dépenses réalisées correspondent à l'exécution des lots techniques et architecturaux qui ont permis de livrer les bâtiments A et B en décembre 2002. Le démarrage des travaux du bâtiment C a été retardé du fait de la libération tardive des bâtiments existants par leurs occupants. La reprise des travaux a eu lieu en janvier 2003.



- Lou Clapas – CHPG :

Les travaux se déroulent comme prévu concernant cette opération qui comprend l'administration du CHPG, la crèche, l'institut de formation en soins infirmiers, l'archivage et les bibliothèques médicales, les vestiaires et la logistique.

- Opération des Carmes :

La livraison des logements, dernière partie de cet ensemble immobilier comprenant un immeuble d'habitation de 71 appartements, un parc de stationnement de 150 places, une école et une chapelle, a eu lieu au début 2003. Les crédits dépensés sur cet exercice concernent principalement les lots techniques et architecturaux.

- CHPG :

Ces dépenses concernent principalement les travaux de démolition et de désamiantage de l'école d'infirmières.

Il s'agit aussi des travaux de mise à niveaux de certains services : pharmacie centrale, hôpital de jour, consultations externes, unité de cardiologie, chambres d'isolement, ophtalmologie et biologie médicale.

Enfin, des études ont été réalisées pour ce qui est de la construction de l'ULMS, notamment le bâtiment sud et la centrale d'énergie. Et un programmiste a été chargé d'étudier le projet de nouvelle implantation du CHPG.

- Immeuble social boulevard du Jardin Exotique :

L'opération comprenant la construction d'un parking de 400 places avec un tunnel de liaison à la Caserne des Carabiniers, la construction de 82 logements et le relogement du poste de Police des Moneghetti ayant été livrée, ces dépenses concernent les soldes des travaux de finitions et des honoraires dus aux architectes.

- Opération LOU CLAPAS - Habitation :

L'opération de 69 logements et 245 emplacements de parkings a été livrée en juin 2002. Les dépenses de cette opération concernent l'achèvement des travaux et la clôture de certains marchés.

#### 6 - Equipement culturel et divers :

- Grimaldi Forum :

Les dépenses de cet article ne retracent cette année plus que les réclamations des entreprises (4,3 M€) et les soldes des contrats (1,8 M€). En effet, le bâtiment étant achevé, les éventuels travaux à entreprendre à l'avenir qui seront initiés par l'exploitant seront directement réglés par celui-ci.

- Rénovation C.C.A.M. :

Le bâtiment est en exploitation depuis le 1<sup>er</sup> mars 2002, des travaux complémentaires concernant le réaménagement du 3<sup>ème</sup> étage et de ses dessertes ont été

effectués afin de libérer cet espace pour le Monte Carlo Grand Hotel.

- Etablissements scolaires - Gros Travaux :

Les travaux enregistrés à cet article concernent notamment le réaménagement des niveaux - 2 et - 3 du lycée technique ainsi que la finition des travaux de réfection de classes des sections techniques au Lycée Albert 1<sup>er</sup>.

Il s'agit aussi du lancement des travaux de création de salles de classes supplémentaires au 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> étages de l'école de la Condamine.

- Cinéma d'été :

En raison des travaux ayant lieu sur la presqu'île du Larvotto, il a été décidé de transférer le cinéma d'été sur la toiture du parking des Pêcheurs. La totalité des travaux s'est déroulée en 2002, permettant la mise en service du cinéma pendant l'été.

- Bâtiments Domaniaux - Amélioration :

Il s'agit :

- du réaménagement du volume des salles du Lycée Technique,

- de la réfection de 2 laboratoires au Lycée Albert 1<sup>er</sup>,

- du réaménagement de la bibliothèque Prince Albert au Lycée Albert 1<sup>er</sup>,

- du réaménagement des bureaux de la direction de l'éducation nationale,

- du revêtement de sol de la cour de l'école de Fontvieille,

- de la mise en place d'une protection grillagée dans la cour de récréation de l'école Saint Charles,

- de la création d'un local poubelle au collège des franciscains,

- de la création de toilettes, douches, et vestiaire du personnel de cuisine à l'académie de danse,

- d'améliorations en raison de la mise en œuvre du plan de confinement « sesam » à l'école des Révoires et à l'école de Fontvieille,

- de l'installation d'un réseau informatique de classes au collège Charles III.

- Rénovation pavillon de Monaco à Paris :

Cette dépense correspond à la mise à disposition de la cité universitaire de Paris d'une dotation représentant la participation de la Principauté aux travaux de rénovation de la Maison de Monaco.

- Reboisement :

Ces dépenses retracent la participation de la Principauté, en vertu des conventions avec l'Office National des Forêts français, à des actions de

reboisement et de mise en valeur du patrimoine forestier, et notamment :

- l'aménagement de l'arboretum Marcel Kroenlein à Roure,

- la reconstitution et la mise en valeur des espaces naturels des versants est et sud est du massif de la Tête de Chien,

- la protection contre l'incendie et la reconstitution forestière de la forêt domaniale du Mont Gros,

- la protection et la mise en valeur du parc de la grande corniche.

#### 7 - *Equipement sportif* :

- Tribunes Stade Louis II :

La nouvelle réglementation de la Ligue Nationale de Football fixe à 20.000 places assises la capacité des stades susceptibles de recevoir des matchs de CF, de Coupes européennes ou rencontres internationales.

La première phase de travaux de restructuration des tribunes du Stade Louis II a permis de porter la capacité d'accueil de cet établissement sportif de 15.000 à 18.500 places assises. Un accord étant intervenu entre l'ASM et la Ligue Nationale de Football, l'exécution de la deuxième phase de travaux a été reportée à une date ultérieure.

La capacité du Stade Louis II a donc été augmentée de 3.500 places et les tribunes restructurées en conséquence.

- Stade Louis II :

Mis à part les crédits d'entretien récurrents des installations du Stade, cette ligne intègre un programme de remise à niveau de l'éclairage sportif pour le Football et l'athlétisme, qui répond aux recommandations des différentes ligues et fédérations.

- Investissements Grand Prix Automobile :

Cet article concerne comme chaque année la régularisation des investissements effectués par l'Automobile Club de Monaco pour le Grand Prix Automobile de l'année précédente, soit 2001.

- Aménagement de terrains de football et annexes :

Il s'agit, d'une part, de travaux d'entretien et d'amélioration du centre d'entraînement de l'ASM à la Turbie et notamment du paiement des études d'architecte commandées en vue de la construction d'un bâtiment à usage de vestiaires destiné à l'équipe professionnelle de football et, d'autre part, à la réfection de cours de tennis au centre de loisirs Prince Albert.

- Extension quai Albert I<sup>er</sup> :

Cette dépense a servi au règlement d'études préalables à la réalisation des travaux d'extension du quai Albert I<sup>er</sup>.

Le projet comprend un déplacement de la route de la piscine et la création d'une plate forme au sud, ainsi que la couverture du parking de véhicules légers avec l'agrandissement du quai, au nord.

#### 8 - *Equipement administratif* :

- Amélioration et extension des bâtiments publics :

Comme chaque année, ces dépenses concernent de nombreuses opérations d'amélioration et d'embellissement des bâtiments, dont les plus importantes cette année sont :

- la modification des locaux du Conseil National et la modification de la zone publique de l'hémicycle pour permettre d'accueillir 24 membres ;

- la réfection de la cuisine, des couloirs et des chambres ainsi que des peintures de la salle à manger de l'archevêché ;

- la réfection totale des bureaux du Contrôle Général des Dépenses ;

- le remplacement d'un ascenseur dans l'immeuble de la Sûreté Publique ;

- la création d'une salle d'archivage mobile au 1<sup>er</sup> sous sol de la Direction de la Sûreté Publique ;

- la transformation d'un appartement en bureaux à la caserne de la Condamine ;

- la création de deux bureaux dans le hall d'accueil de la Direction du Tourisme ;

- la création d'une détection incendie à la poste principale de Monte Carlo ;

- la rénovation du 3<sup>ème</sup> étage du Palais de Justice ;

- la réfection du couloir du rez-de-chaussée de la caserne des carabiniers à Monaco Ville ;

- la réfection de la zone secrétariat aux Services Fiscaux ;

- la réfection de l'appartement du receveur de la Poste de Monaco ;

- l'aménagement d'un local « réserve à cigares » à la Régie des Tabacs ;

- la réfection de certains bureaux à la villa Girasole.

- Transfert Conseil National :

Les dépenses se composent essentiellement d'études sur la réalisation d'un projet d'immeuble destiné au Conseil National.

- Extension de la Maison d'Arrêt :

Les travaux étant achevés, il s'agit des soldes des derniers marchés en cours.

#### 9 - *Investissements* :

L'amortissement à porter au compte de la digue du large s'est élevé à 85 M€. Cet exercice a vu d'une part l'installation de la contre jetée qui permettra

l'agrandissement du bassin portuaire et d'autre part l'arrivée de la digue flottante, depuis le chantier d'Algesiras où elle a été construite, et son amarrage au terre plein construit à cet effet.

#### 10 - Equipement Fontvieille :

La dépense enregistrée à ce chapitre concerne, comme chaque année, des aménagements et petits travaux d'entretien des galeries techniques de Fontvieille, ainsi que des travaux de mise en place sur la plate-forme du chapiteau en vue du Festival du Cirque.

#### 11 - Equipement industrie et commerce :

- Immeuble industriel La Ruche / Le Vulcain :

Les travaux de construction d'un immeuble industriel de sept étages et d'un sous sol ont été réceptionnés le 5 décembre 2002. Le programme étant resté inchangé par rapport au programme initial et les travaux s'étant déroulés sans retard, ni aléa, l'estimation globale de l'opération a été revue à la baisse.

- Fontvieille Zone F :

Il s'agit pour l'essentiel de la mise en place d'un inverseur de source.

D'autre part, l'aménagement d'un local situé au niveau - 2 a nécessité la création d'une unité de désenfumage. Enfin, il a été procédé à l'élargissement des rampes d'accès au sous sol et à la mise en place d'une signalisation par feux.

### D - Résultats des comptes spéciaux du Trésor

Les opérations des Comptes Spéciaux du Trésor se sont soldées, pour l'exercice 2002, par un excédent de recettes qui s'est élevé à 9.715.956,18 €, comparable à celui de l'exercice dernier.

Cet excédent résulte d'un montant total de recettes de 14.822.361,99 € et de dépenses de 5.106.405,81 €.

Les recettes de l'exercice 2002 sont marquées par la mise en circulation de la dotation initiale d'euros monégasques qui représente une valeur faciale de 5.653.160,28 €. En effet, hormis les sachets « premiers euros » dont 50.000 unités ont été distribuées pour une valeur unitaire faciale de 15,24 €, l'émission 2002 a concerné :

- Au millésime 2001 :  
3,8 millions de pièces de circulation  
20 000 séries de catégorie Brillant Universel  
3 500 séries de catégorie Belle Epreuve
- Au millésime 2002 :  
1,9 millions de pièces de circulation  
40 000 séries de catégorie Brillant Universel

D'autre part, outre l'enregistrement des remboursements des divers prêts à vocation sociale et économique consentis par l'Etat, qui a permis de générer des recettes à hauteur de 2,3 M€, l'exercice 2002 enregistre le deuxième versement de la part de la société ESCOTA pour la participation de la Principauté à la bretelle de l'Autoroute A8, pour plus de 2,2 M€.

Les autres recettes sont constituées de la redevance versée par la Société Monégasque des Eaux, concessionnaire du service public de distribution d'eau potable à Monaco, ainsi que des opérations d'avitaillement en carburant des hélicoptères de l'héliport.

S'agissant des dépenses, il est à noter le coût de la fabrication des euros 2002 et des pièces de collection qualité B.U., mis en circulation pendant l'exercice.

Comme à l'accoutumée, sont enregistrés les différents prêts accordés, notamment dans le cadre de l'aide nationale au logement.

Les comptes spéciaux sont également movimentés par des avances dommages liées notamment à de nombreux sinistres dégâts des eaux, accidents, et notamment un incendie qui s'est déclaré dans le parking des écoles à Fontvieille.

D'autre part, les comptes de commerce enregistrent une dépense représentant l'apurement partiel du solde créditeur de ce compte par le crédit du compte de recettes « eaux - extension du réseau ».

Enfin, les comptes d'avances sont principalement affectés par les frais d'assurance prospection-foire pour les entreprises monégasques qui désirent participer à des salons à l'étranger et les avances sur traitements.

Au total, les Comptes Spéciaux du Trésor présentent au 31 décembre 2002, un solde débiteur en diminution de 31 % par rapport à l'exercice dernier.

Conformément aux recommandations de la Commission Supérieure des Comptes, les Comptes Spéciaux du Trésor sont régulièrement examinés et apurés. Ainsi la tendance à la hausse entamée en 1994 s'est inversée depuis 1997, et ce solde diminue pour la sixième année consécutive, soit - 24,4 % en 2001, - 10,5 % en 2000, - 26,7 % en 1999, - 17,6 % en 1998 et - 11,8 % en 1997.

## II - Economie

### A - Les entreprises monégasques

Dans un contexte difficile lié au ralentissement de la croissance de l'économie américaine, le chiffre d'affaires déclaré par les entreprises à Monaco a diminué de 5 % cette année à 9.023.439 K€, contre 9.497.174 K€ en 2001.

Dans le même temps, il est dénombré un nombre plus important de cessations d'activités que de créations, soit 442 contre 219.

Le chiffre d'affaires par activité est détaillé dans le tableau ci-dessous.

Secteurs d'activité	CA 2001 en millions d'€	CA 2002 en millions d'€	Evolution 2002/2001
Commerce de gros .....	2 807	2 641	-5,91 %
Banques et Activités Financières .....	1 834	1 575	-14,14 %
Commerce de détail .....	776	795	+ 2,44 %
Industries .....	740	777	+ 4,92 %
Auxiliaires de commerce .....	784	708	- 9,73 %
Travaux publics et Immobilier .....	636	634	- 0,43 %
Intermédiaires .....	517	410	- 20,71 %
Spectacles et audio-visuel .....	408	419	+ 2,68 %
Hôtellerie .....	290	316	+ 9,17 %
Postes et télécommunications .....	314	267	- 15,01 %
Transport .....	234	267	+ 14,40 %
Divers .....	157	214	+ 36,31 %
Total .....	9 497	9 023	- 4,99 %

La baisse d'activité est essentiellement constatée sur le marché local. En effet, le chiffre d'affaires réalisé sur le territoire monégasque fléchit de 4,2 %, alors que celui réalisé avec la France se maintient (+ 0,7 %). En revanche, les marchés export et intracommunautaires sont en hausse de près de 4 %.

Les secteurs les plus significatifs ont connu les évolutions suivantes :

#### Le Commerce de gros

Représentant 29,3 % du chiffre d'affaires total, ce secteur est en baisse de 5,91 %. C'est dans les sous secteurs des biens de consommation non alimentaires des bois, des matériaux de construction que cette baisse est la plus caractéristique.

Cependant, il est à noter une hausse, à l'intérieur de ce secteur, qui concerne les produits alimentaires.

#### Les Banques et autres activités financières

Représentant 17,45 % du chiffre d'affaires total, ce secteur dépend de la conjoncture économique mondiale. Ainsi, sur l'exercice 2002, il est en recul de plus de

14 %. Cette baisse touche tant le sous secteur « banques », qui représente plus de 94 % du chiffre d'affaires, que celui des auxiliaires financiers.

Il est dénombré, au 31 décembre 2002, 52 établissements de crédit pour un total de 2.128 salariés, dont la ventilation est la suivante :

- 27 établissements de crédit de droit monégasque agréés, dont 23 banques et 4 sociétés financières,
- 9 succursales de banques étrangères, parmi lesquelles 8 ont leur siège dans un Etat membre de l'Espace économique européen et 1 dans un pays tiers,
- 15 succursales de banques agréées en France,
- 1 succursale de société financière agréée en France.

Enfin, il est dénombré 75 guichets permanents de banques ou assimilées au 31 décembre 2002, soit 2 de plus par rapport à fin 2001.

Le total des actifs déposés dans ces banques a atteint 53,5 milliards d'euros au 31 décembre 2002, soit une baisse de 8 % par rapport à l'exercice dernier.

Il doit aussi être souligné le développement des sociétés de gestion de portefeuilles depuis le vote de la loi 1.194 du 9 juillet 1997 : 25 sociétés de cette nature, réunissant 131 salariés, étaient agréées au 31 décembre 2002 qui contrôlaient un total de 4,1 milliards d'€ d'actifs déposés principalement dans les banques monégasques, contre 5 milliards l'an passé.

Enfin, il est noté l'existence de 60 Fonds Communs de Placement de droit monégasque, réunissant des actifs à hauteur de 5 milliards d'€.

### **Le commerce de détail**

Représentant 8,8 % du chiffre d'affaires total, ce secteur, dont le chiffre d'affaires est essentiellement réalisé sur la Principauté, est en constante progression, soit + 2,44 % en 2002. Cette progression est principalement le fait du sous secteur des véhicules automobiles qui à lui seul réalise 22 % du CA du secteur.

Ont également enregistré une hausse les sous secteurs des agences de voyage, de l'entretien du corps des pharmacies et des parfumeries.

### **L'Industrie**

Représentant 8,61 % du chiffre d'affaires total, ce secteur a connu une croissance de son activité de plus de 4,92 % en 2002. Ce sont plus particulièrement les sous secteurs de l'alimentaire, l'industrie chimique, automobile et textile qui ont connu les améliorations les plus significatives.

### **Les auxiliaires de commerce**

Le poids de ce secteur est comparable à celui de l'industrie (7,8 %). La baisse d'activité constatée (-9,73 %) s'explique essentiellement par les sous secteurs des activités d'édition, des services d'organisation événementielle et des services de publicités fournis aux entreprises.

### **Les Travaux Publics**

Représentant 4 % du chiffre d'affaires total, l'activité des entreprises de travaux publics a progressé de 0,26 % en 2002. Cette tendance s'explique par 3 sous secteurs : la construction d'ouvrages de bâtiments ou de génie civil, la fabrication de meubles et les travaux d'installation.

## **B - Le Tourisme**

Pourtant toujours reconnue comme le fer de lance de l'économie monégasque, l'activité touristique a été marquée par un net fléchissement à compter de la mi-septembre 2001, suite aux événements internationaux.

Il a été comptabilisé 262.520 arrivées au cours de cette année, c'est-à-dire une diminution de 2,7 % par

rapport à l'année précédente qui était déjà en diminution de 10,1 % par rapport à 2001.

Suivant la diminution du nombre d'arrivées, les nuitées ont connu une baisse notable de 4,2 % à 764.712 contre 797.842 nuitées en 2001.

La confrontation entre les nuitées et les arrivées porte la durée moyenne de séjour aux alentours des 3 jours (2,91 jours en 2002 au lieu de 2,96 jours en 2001).

L'analyse des différentes nationalités montre une nette diminution des deux principaux pays, Italie et France, par rapport aux années précédentes. Cette situation permet à la Grande Bretagne de prendre la deuxième place des arrivées, devant la France.

Enfin, les arrivées américaines continuent leur diminution suite aux attentats du 11 septembre, et il est comptabilisé une réduction de plus de 11.000 nuitées par rapport à l'année précédente qui avait déjà perdu près de 16.400 nuitées par rapport à l'année 2000.

### Arrivées, nuitées et durée moyenne de séjour

	2000	2001	2002
Arrivées	300.185	269.925	262.520
Nuitées	858.571	797.842	764.712
Durée moyenne de séjour	2,86 jours	2,96 jours	2,91 jours

Concernant le tourisme d'affaires, on note une diminution du nombre de congrès et de réunions (543 contre 674 en 2001), beaucoup d'entre eux ayant été annulés suite aux attentats. Cette baisse n'a entraîné qu'une faible réduction du nombre de participants (79.141 contre 82.241 en 2001) avec un nombre de nuitées en augmentation (232.275 contre 219.434) ainsi que la durée moyenne du séjour des participants (2,9 jours contre 2,7 en 2001).

En conclusion, on peut observer que l'économie monégasque a ressenti, de façon modérée, la phase de ralentissement économique qui s'est dessinée en 2001, grâce à une activité diversifiée et fondée sur des structures traditionnelles. La fin du cycle économique baissier devrait lui permettre, grâce à des outils de pointe comme le Grimaldi Forum, la digue de l'avant-port et un secteur financier modernisé pour se conformer aux standards internationaux, de continuer son développement de manière harmonieuse.

## II - Programme gouvernemental d'action

Pour la troisième année consécutive, le budget national de l'exercice 2004 s'inscrit dans une conjoncture économique morose, que traduisent les prévisions de recettes fiscales.

Même si les signes d'une reprise économique semblent se confirmer aux Etats-Unis et au Japon au moment où le programme gouvernemental d'action est élaboré, la prudence amène le Gouvernement Princier à ne pas anticiper trop nettement les effets positifs d'un retournement de tendance qui bénéficiera très vraisemblablement à l'Europe et la Principauté.

En faisant ce constat liminaire, le Gouvernement Princier tient simplement le langage de vérité qu'impose la prise en compte d'une situation internationale encore marquée par la conjonction de plusieurs phénomènes au nombre desquels les conséquences du conflit irakien, le problème de la parité dollar/euro, les cours élevés du baril de pétrole, l'amointrissement du pouvoir d'achat, enfin l'atonie des marchés boursiers en dépit de quelques frémissements depuis l'été 2003.

Dans ce contexte, le Gouvernement Princier est conforté dans son sentiment de la nécessité de maintenir une politique à la fois ambitieuse et rigoureuse reposant, pour l'année à venir, sur quatre axes fondamentaux :

- maîtrise des dépenses,
- accentuation de la politique de diversification des recettes, notamment par un soutien aux secteurs d'avenir,
- poursuite des investissements au profit des infrastructures génératrices de recettes futures afin de préparer la Principauté à bénéficier des fruits de la croissance au retour de celle-ci,
- mise en œuvre d'une politique du logement volontariste et équilibrée articulée autour de l'accélération de la construction de logements domaniaux et de réajustements législatifs concernant le secteur ancien.

A travers ces quatre lignes directrices, le Gouvernement Princier, responsable d'une gestion avisée des deniers publics, s'attache à consolider l'économie du pays pour que le moment venu, celui-ci tire le profit optimal de la reprise, sans, pour autant, que la politique sociale, dont le logement constitue l'un des piliers, ne se trouve négligée.

Ainsi apparaît-il que la latitude d'action du Gouvernement Princier est étroite.

En effet, d'un côté, il est confronté, comme ceux de pays plus puissants, au fléchissement des ressources imputable au tassement de l'activité.

D'un autre côté, il est déterminé à poursuivre les investissements garants des retombées économiques sans lesquelles il n'est pas de retombées sociales.

Dans le même temps, il sait que la forte attente qui s'exprime dans le domaine du logement mérite une réponse optimale dans le cadre de ce qu'il est matériellement possible de réaliser dans un délai donné.

Ce faisceau de données le conduit à présenter au budget général primitif de l'Etat pour l'exercice 2004 un déficit nettement plus marqué que lors des exercices antérieurs.

A l'évidence, cette situation, alliée à une conjoncture internationale économique et financière incertaine, rend nécessaire la poursuite de la réflexion visant à encadrer avec une rigueur accrue les dépenses, tout en s'assurant de leur contribution au développement économique de la Principauté.

### 1 - La nécessaire maîtrise des dépenses

Le Gouvernement Princier n'entend nullement mettre en œuvre une politique d'austérité.

En revanche, il est persuadé que certaines économies sont possibles, tant de la part des Pouvoirs publics s'agissant du « train de vie de l'Etat » que de celle des acteurs économiques et du mouvement associatif.

C'est dans cette perspective que dès le début de l'année 2003, l'Administration a incité ses services à consentir, sur ses dépenses de fonctionnement hors personnel, un effort de réduction de l'ordre de 5 % du Budget rectificatif.

Parallèlement, les associations ont été incitées, dans la mesure de leurs possibilités, à rejoindre cet effort.

Au budget 2004, cet effort s'est accentué par une nouvelle réduction desdites dépenses.

Par ailleurs, l'évaluation de la qualité et des retombées des événements tributaires d'aides financières est désormais incontournable en une période où les manifestations foisonnent, mais avec un succès et des apports inégaux.

Au demeurant, l'Etat n'a pas pour vocation de constituer leur soutien naturel.

Autant il est légitime qu'il les appuie lors de leur lancement et de leur montée en puissance, autant il importe qu'à terme elles assurent elles-mêmes leur pérennité.

De même, les associations sont invitées, tout comme les services de l'Etat, à opérer des choix dans leurs priorités.

L'habitude a souvent été acquise ces dernières années, au sein des services de l'Etat comme des entités qu'il subventionne, de reconduire systématiquement les demandes budgétaires antérieures, assorties de nouvelles demandes, au demeurant fondées sur un certain nombre de motifs.

Si cette démarche est concevable en une période d'euphorie économique, elle ne l'est pas, en revanche, lorsque le tassement de l'activité se manifeste comme aujourd'hui.

Il convient alors de se résoudre à des arbitrages qui ne consistent pas à renoncer à de nouvelles ouvertures ou extensions, mais à les assortir, le cas échéant, d'économies d'égal montant dans un autre secteur ou de report, dans le temps, de certains projets.

L'introduction de cette nouvelle « culture » de maîtrise des dépenses suppose un dialogue entre les services de l'Etat et les attributaires des crédits d'aide ou de subventions. Il importe, en effet, que l'Administration recueille leurs observations et qu'elle puisse leur formuler ses recommandations.

Enfin, pour sa part, le Gouvernement Princier est conscient que s'imposent pareillement à lui des choix dans la programmation des grands travaux, tout en respectant leur calendrier -choix auquel le Conseil National sera associé- ainsi qu'un plus grand respect des enveloppes budgétaires qui y sont affectées.

Parallèlement, il lui incombe de persévérer à créer les conditions de recherche de recettes nouvelles.

## **2 - L'accentuation de la politique de diversification des recettes par l'impulsion d'un nouvel élan aux secteurs d'avenir**

Plus que jamais, la conjoncture met en lumière l'absolue nécessité d'étendre toujours la gamme des activités génératrices de recettes pour notre pays, a fortiori des activités porteuses d'une forte valeur ajoutée et peu exigeantes en espace.

Aussi, le Gouvernement Princier entend-il mettre en œuvre une stratégie de développement du secteur des nouvelles technologies et d'attraction des sociétés innovantes, stratégie décrite plus loin dans le détail.

Ce secteur devrait ainsi venir compléter le tissu industriel traditionnel, le secteur des services -auxquels la reconfiguration du port devrait donner un second souffle avec l'essor du « shipping »- la place bancaire et le secteur du tourisme.

Le Gouvernement Princier est persuadé que celui-ci doit poursuivre son adaptation en comblant le déficit de son tissu hôtelier, préjudiciable à notre économie, une partie de la clientèle d'affaires du Grimaldi Forum

aspirant à séjourner dans des hôtels de catégorie trois étoiles (quatre étoiles aux standards internationaux).

C'est dans ce cadre que doit être replacée l'opération Accor de l'ex-immeuble RMC, au Boulevard Princesse Charlotte, laquelle disposera de 232 chambres et 24 résidences hôtelières venant s'ajouter aux 700 chambres globalement offertes par l'Hôtel Port Palace en cours d'achèvement, l'Hôtel du Larvotto en cours de lancement, les Hôtels Méridien Beach Plaza et Hermitage en extension, et l'hôtel des délaissés SNCF en projet.

Il serait en effet regrettable que la pénurie persistante de chambres d'hôtel vienne freiner le développement de l'économie et que l'Etat se prive ainsi de recettes financières dont il a incontestablement besoin, a fortiori dans la conjoncture actuelle.

A défaut, nombre de manifestations récurrentes ou de marchés potentiels -dont notamment des salons et congrès internationaux- se réorienteraient vers des destinations concurrentes.

Dans le même ordre d'idées, le Gouvernement Princier a appelé le secteur hôtelier à la raison dans sa politique tarifaire, la perte de marchés pour de tels motifs représentant un handicap qu'il est ensuite difficile de rattraper.

Au-delà des équipements hôteliers, il ne saurait être évidemment question de mettre un frein aux investissements au profit d'autres infrastructures génératrices de recettes dans l'avenir.

## **3 - La poursuite des investissements garants de retombées**

A cet égard, deux opportunités capitales s'ouvrent devant nous : d'une part, l'aménagement des délaissés SNCF, d'autre part, la reconfiguration du pourtour portuaire.

L'aménagement des délaissés SNCF permettra de satisfaire, outre des besoins en équipement public, notamment dans le domaine scolaire et associatif, des besoins en logements domaniaux, en constructions immobilières, en hôtel et en espaces verts.

Il devra également et surtout constituer un nouveau « poumon économique » par la mise à disposition de surfaces destinées, pour partie à des immeubles industriels, pour partie à des immeubles de sociétés ou d'entreprises liées aux nouvelles technologies.

C'est dire que l'aménagement de ce secteur devra permettre d'accueillir, dans une complémentarité économique, à côté d'entreprises de la Principauté dont la réussite et l'apport avérés légitiment la satisfaction des besoins en extension, de nouvelles entités spécialisées dans de domaines de pointe.

Le réaménagement des abords du port, pour sa part, s'inscrit dans le droit fil de l'achèvement en cours des installations portuaires à proprement parler.

Elément moteur de la relance commerciale du quartier de la Condamine, cette chance doit également être saisie pour créer, une zone d'animation, de promenade et de vie urbaine.

Ce projet met au demeurant en lumière la symbiose étroite entre activité commerciale, activité touristique et animation urbaine.

Pour autant, les efforts ainsi déployés dans ces diverses directions n'entameront en rien la détermination du Gouvernement Princier à l'égard d'une politique du logement volontariste.

#### 4 - Une politique du logement volontariste

Le Gouvernement Princier a explicitement développé sa politique du logement dans une lettre au Conseil National en date du 3 juin 2003 dont le présent développement reprend les grandes lignes.

A ce jour, le parc domanial en territoire monégasque s'élève globalement à 2000 logements pour une population de 7500 Monégasques, soit un logement domanial pour moins de quatre Monégasques.

Ce ratio est sans doute insuffisant au regard de la situation particulière de la Principauté.

Il l'est sans doute aussi du fait de l'évolution des mentalités selon laquelle de plus en plus rares sont désormais les Nationaux qui décident de se loger dans le secteur ancien, même dans des appartements remis à neuf par leur propriétaire, le secteur domanial exerçant un pouvoir d'attraction absolu.

Au-delà du secteur domanial auquel il consacre des efforts importants et qui constitue une priorité, le Gouvernement Princier, gestionnaire de ressources non illimitées, intègre également les autres secteurs d'habitation dans son approche du règlement du problème du logement des Monégasques.

Au mois de décembre 2002, le Gouvernement Princier avait esquissé un plan visant à atteindre en fin d'année 2008 le cap des 1000 logements domaniaux nouveaux, tout en soulignant les aléas liés aux difficultés techniques parfois rencontrées mais incontournables pour assurer leur achèvement.

Ce chiffre de 1000 logements incorporait au demeurant les 142 logements domaniaux livrés en fin d'année 2002 et en début d'année 2003, aux « Carmes » et aux « Agaves ».

Ce schéma comprenait un nombre important d'appartements livrés courant 2008, ce qui n'aurait pas manqué de créer un déséquilibre marqué dans le rythme

d'attribution des logements des premières années de la présente législature et donc de susciter une insatisfaction croissante des attributaires.

Depuis lors, le Gouvernement Princier a procédé à une analyse approfondie tant des méthodes que des sites et des moyens.

Grâce à cette méthodologie et à un travail soutenu de la part de ses services, le Gouvernement Princier est ainsi en mesure aujourd'hui de confirmer la livraison de 1000 logements mais sur une période légèrement plus étendue que celle envisagée puisqu'elle s'échelonne entre 2004 et 2010.

En effet, la présentation d'un plan encore plus ambitieux ne lui semblerait pas réaliste car il convient d'avoir à l'esprit les considérations suivantes d'importance sans doute inégale mais dont la conjugaison ne manquerait pas de compromettre la réalisation d'un tel objectif :

- la concentration de l'effort de l'Etat sur le logement ne manquerait pas de mobiliser ses ressources et ses services techniques au détriment d'autres opérations déjà programmées et qui ont, notamment, le mérite de dégager de nouvelles recettes contribuant au financement des programmes à venir, dont ceux intéressant précisément le logement ;

- un programme plus ambitieux de construction de logements domaniaux, quels qu'en soient les mérites propres, ne pourrait donc être en définitive retenu qu'au prix de choix et d'arbitrages remettant en cause la poursuite d'opérations structurantes majeures telles que l'aménagement du Port de la Condamine, la rénovation du CHPG, l'urbanisation des terrains SNCF, la ZAC Saint Antoine. Or, l'urbanisation des délaissés SNCF, par la création, notamment, d'immeubles de bureau, et l'aménagement du port devraient être générateurs de recettes sans doute appréciables dans une conjoncture affaiblie et utiles pour faire face à des investissements majeurs tels que ceux qu'exige une politique de logement plus développée ;

- l'utilisation simultanée de plusieurs espaces constitutifs des ultimes réserves foncières -Zone A de Fontvieille, « Parcours Vita », délaissés SNCF- est de nature à hypothéquer l'avenir, c'est-à-dire la satisfaction des besoins au-delà de la présente législature ;

- l'accélération des programmes immobiliers se traduirait par une intensification des chantiers en divers points de la ville avec toutes les nuisances pouvant en résulter, ce qui est de nature à provoquer des réactions de la population.

Sans renoncer à son objectif global de 1.000 logements, le Gouvernement Princier redéploiera cet



effort sur une période plus longue n'excédant pas sept années, étant entendu qu'avant la fin de 2008 seraient mis à disposition 788 logements, soit, en moyenne, 157 logements par an, avec une plus grande régularité.

Ce programme de constructions domaniales pour les Monégasques déborde sans doute les limites fixées par l'échéance de la présente législature, mais il prend en compte certaines des contraintes signalées plus haut.

Il semble de par son importance de nature à faire face à la demande telle qu'elle a pu être appréciée à l'issue des livraisons des Carmes et des Agaves, tout en évitant l'écueil de livraisons trop importantes qui pourraient conduire à un moment donné à retenir des candidats autres que ceux présentant des besoins réels et avérés.

Il permet, en particulier, de mieux répartir dans le temps la charge budgétaire qui sera très fortement alourdie en préservant des ressources pour le financement d'opérations importantes économiquement au profit de secteurs rentables où des besoins évidents existent, telle la réalisation d'un hôtel sur le site R.M.C.

En permettant à l'Etat de ne pas renoncer à d'autres investissements de nature à garantir des recettes pérennes, le Gouvernement Princier prend également en compte la recommandation de la Commission Supérieure des Comptes selon laquelle une « rentabilité convenable » doit être recherchée dans le choix des investissements.

Le calendrier de ce programme est ci-après détaillé :

Année	Livraisons à intervenir dans l'année	Cumul
2004	(65) Terrasses du Port (12) 3 <sup>ème</sup> tranche Agaves (17) + achat par l'Etat de 36 logements C.A.R.	65
2005	(85) Fontvieille Zone A (45) + 6-8 Honoré Labande (40)	150
2006	(276) 8-10-12 Honoré Labande (10) + B1 Testimonio (68) + Charles III (24) + Auréglià (74 + 67) + 5-7 rue Malbousquet (33)	426
2007	(205) Auréglià (45) + Industria-Minerve (160)	631
2008	(157) Castelleretto (90) + Fontvieille zone A (67)	788
2009	(141) Testimonio (78) + Fontvieille Zone A (63)	929
2010	(117) Testimonio (72) Urbanisation terrains SNCF (45)	1046
A partir de 2011	(425) Parcours Vita (200) Urbanisation terrains SNCF (225)	1471

L'exécution de ce programme ne constituera pas pour autant une tâche aisée ; elle suppose en effet que soient traitées les situations suivantes :

- modification des usages en cours en ce qui concerne le contrat type d'architecte appliqué pour les opérations conduites par le Service des Travaux Publics pour le rapprocher des pratiques en vigueur pour les opérations privées ; il s'agit d'un domaine manifestement sensible pour lequel une entente préalable du Gouvernement Princier et de la Haute Assemblée s'impose ;

- recours à des délégations de maîtrise d'ouvrage auprès d'opérateurs choisis en considération des moyens qu'ils peuvent mettre en œuvre et de leurs compétences. Ceux-ci seront choisis après appel d'offres parmi les entreprises générales locales qui seront mises en concurrence avec une ou plusieurs sociétés extérieures du bâtiment et des travaux publics.

- anticipation, dans le cadre des contrats en cours, de la livraison de certaines opérations (B1 en particulier) ;

- acquisition, pour compléter les livraisons domaniales, de certaines opérations privées (CAR au boulevard d'Italie) ;

- règlement sans délai de la réinstallation de certaines entités dont la présence compromet la mise en œuvre de certaines opérations (Tennis-Club à l'Industria-Minerve notamment).

Sur ces bases, le Gouvernement Princier, selon toute vraisemblance, présentera les prochaines années en fonction d'aléas non maîtrisables -conjoncture économique, recettes difficilement estimables, coût des constructions- des budgets au déficit proche de celui de l'année 2004, estimé à 100 M€.

Bien évidemment, ce niveau de déficit nécessitera un contrôle des plus fins des différentes composantes budgétaires, ainsi que des ajustements et des choix permanents ; il engendra un recours sans précédent au Fonds de Réserve Constitutionnel. Les réflexions menées à ce sujet amènent le Gouvernement Princier à considérer comme acceptable une telle politique sous réserve que le niveau de déficit envisagé soit en adéquation avec le montant des produits de capitalisation des OPCVM qui composent majoritairement le Fonds de Réserve Constitutionnel.

Cela ne signifie pas qu'il s'agisse là d'un objectif à atteindre mais, à l'inverse, d'un plafond à ne pas dépasser.

Au terme de trois années, soit fin 2005, au moment du débat budgétaire de l'exercice 2006, un bilan sera effectué pour apprécier, d'une part, si les principes sus-évoqués auront pu être respectés et, d'autre part, s'il s'avère que tel n'a pu être le cas, quels seront les

correctifs appropriés à apporter en vue du respect de ces principes.

C'est dans ce contexte et dans le cadre de l'approche globale ci-dessus présentée et requise par une gestion avisée des finances publiques garante de l'avenir que le Gouvernement Princier entend mener à bien le plan de constructions domaniales susdécrit, plan qui atteste la préoccupation qu'il porte au logement des nationaux.

Le Gouvernement Princier est parfaitement conscient que le dossier du logement –sensible et complexe- ne concerne pas seulement les nationaux mais également les enfants du pays aux attaches solides et anciennes avec le pays.

C'est dans cet esprit qu'il marque par ailleurs son ouverture à une modification de la loi n° 1.235, modification qui devra être respectueuse de la nécessaire et difficile conciliation entre la préservation des droits des locataires et de ceux des propriétaires.

Au terme de cet exposé liminaire largement consacré au dossier du logement en écho à la préoccupation fortement manifestée par l'Assemblée, le Gouvernement Princier réaffirme sa confiance dans la capacité de l'économie de la Principauté à surmonter le retard de la reprise.

Encore faut-il que dans cette période délicate tant pour notre pays que pour des économies plus puissantes, chacun prenne la mesure que tout ne peut être accompli simultanément ni dans des délais irréalistes.

Le Gouvernement Princier ne manquera pas d'associer étroitement la Haute Assemblée aux arbitrages susceptibles de s'imposer, animé comme elle du souci de la satisfaction des attentes des nationaux et de la population, dans le cadre de la prise en compte de l'intérêt du pays et d'une gestion prudente des Finances Publiques, à l'image de celle qui a prévalu jusqu'ici et qui permet aujourd'hui, en dépit des incertitudes de la conjoncture, d'accélérer la satisfaction des demandes qui s'expriment.

## I - L'EQUIPEMENT DU PAYS

### A - Grands travaux d'équipement

L'action du Gouvernement Princier dans ce domaine se résume de la manière suivante :

#### **Tunnel Descendant Ouest RN7-Monaco**

Sur le plan administratif, la mise au point de la convention entre les deux pays marque le pas.

En ce qui concerne la Déclaration d'Utilité Publique, il apparaît nécessaire de procéder à une révision de l'étude d'impact qui date de 1997. Parallèlement, il conviendra de désigner le bénéficiaire des expropriations qui pourront intervenir à l'issue de l'enquête d'utilité publique.

Dans l'hypothèse d'une résolution rapide des problèmes administratifs, il sera procédé à l'élaboration des Dossiers de Consultation des Entreprises.

#### **Urbanisation des Terrains SNCF - Infrastructures**

Les travaux de génie civil de l'îlot Auréglija-Grimaldi progressent conformément aux prévisions. L'achèvement du pont-cadre, du giratoire couvert et l'amorce de la tranchée couverte depuis la rue de la Turbie vers le pont Prince Pierre permettront la mise en service à la fin de cette année 2003 de l'ouvrage de liaison entre le bd du Larvotto, la rue Auréglija et la rue Grimaldi.

Le deuxième semestre sera mis à profit pour lancer les consultations de la troisième tranche de travaux qui concernent la modification du carrefour du Castelleretto, l'avenue Prince Pierre et le prolongement de la tranchée couverte jusqu'à l'amorce du tunnel Monaco-RN7 sachant que le lancement des travaux préparatoires reste assujéti à la libération de la Villa Marie-Joseph.

Parallèlement, sont entrepris à l'ouest des terrains SNCF les travaux de dévoiement des bd Charles III et Rainier III, ainsi que des réseaux sous-jacents afin de libérer l'emprise de l'opération SEGOND.

#### **Urbanisation des Terrains SNCF - Ilot Auréglija-Grimaldi**

Le contrat de maîtrise d'œuvre pour la construction de 180 logements domaniaux a été notifié à un groupement d'architectes constitué de MM. GENIN – VIORA – UGHES courant juin. Le second semestre sera consacré aux études préliminaires et à l'élaboration de l'Avant-Projet Permis de Construire. Cette opération fera l'objet d'une inscription au triennal 2004-2005-2006 pour assurer le financement des travaux de terrassement-soutènement programmés en 2004.

#### **Urbanisation des Terrains SNCF - Ilot Castelleretto**

Sur la base du programme de 90 logements sociaux, il est procédé à la mise au point d'un contrat de maîtrise d'œuvre avec un groupement d'architectes composé de MM. CURAU ET UGHES. Les études préliminaires seront réalisées au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre de cette année.

#### **Remise en état et surveillance des ouvrages d'art**

S'agissant des travaux de confortement de la falaise du Jardin Exotique, les interventions programmées cette

année concernent les falaises surplombant l'avenue Pasteur, le bd de Belgique et l'entrée du Centre Hospitalier Princesse Grace.

### **Parking bureaux Vallon Ste Devote**

Après quelques années d'exploitation de la nouvelle gare SNCF, il est apparu opportun d'améliorer les dispositions retenues à l'origine pour le traitement de la façade et des abords de l'accès situé sur le pont de Ste Devote.

Sur la base des esquisses de principe élaborées par le Service de l'Aménagement Urbain, il est procédé à une étude de conception en vue de procéder à une consultation et à la réalisation des travaux sur la fin de l'exercice en cours et le début de l'exercice suivant.

### **Halles et Marché de Monte-Carlo**

Dans le cadre d'une nouvelle orientation de l'activité commerciale des halles et marché de Monte-Carlo, il a été décidé de restructurer 1.500 m<sup>2</sup> de plancher et de modifier la façade de ce bâtiment. Les études engagées avec les architectes des nouvelles enseignes NIKE et HABITAT et notre maître d'œuvre pour les transformations de la coque permettent d'envisager le début des travaux courant octobre 2003 et une livraison en février 2004.

### **Héliport extension**

Dans le cadre des réflexions conduites depuis plusieurs années sur le programme d'extension en mer de la plate-forme de l'héliport, il est également apparu nécessaire de protéger le quartier résidentiel des nuisances sonores engendrées par l'activité au sol des compagnies de transport. Pour ce faire, il est envisagé l'étude et la réalisation d'un écran anti-bruit en limite nord-est de la plate-forme actuelle de l'héliport.

### **Centrale thermofrigorifique - Installation**

La SMEG, chargée de l'exploitation de la centrale thermofrigorifique, a sollicité l'augmentation de la capacité de production frigorifique ainsi que l'extension du réseau de distribution du chauffage consécutif à l'achèvement de l'urbanisation du terre-plein de Fontvieille.

Les études et travaux programmés sur les exercices 2003 et 2004 ont pour objet l'ajout d'un groupe thermofrigorifique de production dans la centrale d'énergie suivant le schéma de développement prévu à l'origine.

### **Opération La Cachette**

L'exercice en cours devrait permettre de valider définitivement le programme de cette opération et en particulier la capacité de stationnement de véhicules légers au rez-de-chaussée du bâtiment projeté.

### **Lou Clapas - CHPG**

Le bâtiment administratif destiné au C.H.P.G. est en cours d'achèvement. L'organisation des visites de réception et de récolement permettent d'envisager une livraison de ce bâtiment dans le courant du dernier trimestre.

### **Opération du Devens**

Cette opération concerne la construction d'un centre d'hébergement pour personnes handicapées.

La dérive de l'estimation budgétaire de cette opération au stade du projet général a conduit le maître d'ouvrage à inviter l'architecte à revoir certaines composantes du projet en réajustant le niveau des prestations de nature à optimiser les dépenses. Le deuxième semestre est consacré à la phase de consultation qui permettra de cerner avec précision le budget de l'opération.

### **Centre Hospitalier Princesse Grace**

- U.L.M.S. : Les travaux de démolition du bâtiment de l'ancienne école d'infirmières sont terminés. Les études géologiques et géotechniques ont permis d'aboutir à une solution pour les fondations du bâtiment sur les éboulis. Les études du projet général sont programmées en 2003.

- Centrale d'énergie : Les études de faisabilité et d'avant-projet seront faites en 2003 de manière à prévoir une exécution concomitante à celle de l'U.L.M.S.

- Bâtiment sud : après arbitrage, le programme de l'opération doit être revu dans le sens d'une diminution des investissements. Les études doivent donc être reprises sur ces nouvelles bases.

- Plateau de cardiologie : les travaux de la première phase destinés au déplacement de divers services pour libération des locaux seront réalisés.

- Consultations externes et hôpital de jour : ces opérations se terminent à l'été 2003.

- Balnéothérapie : Les études sont terminées. Les travaux démarrent au second semestre.

- Réfection de la cuisine : Les travaux sont prévus au second semestre.

- Pharmacie centrale : Les études de restructuration sont en cours.

- Radiothérapie : Les études de restructuration de ce service sont prévues à partir du 2<sup>ème</sup> semestre.

### **Opération Fontvieille Zone A**

Sur la base du programme de l'opération, il est envisagé de confier une mission de maîtrise d'œuvre pour la construction de 170 logements et une crèche de

40 places sur la dalle de couverture du parking du port à Fontvieille.

### **Opération Industria - Minerve**

Les études de programmation prennent pour hypothèse la suppression des installations du Tennis-Club sur les terrasses de couverture des immeubles. Cette nouvelle orientation du programme de l'opération essentiellement dédié à la construction de logements sociaux (140 appartements) et 400 places de parking en infrastructure fait l'objet d'une étude d'avant-projet confiée à M. CURAU, Architecte.

### **Opération Testimonio (B2 + B3)**

La mise au point d'un projet d'Ordonnance Souveraine et d'un programme de l'opération doit permettre de confier une mission de maîtrise d'œuvre à un groupement d'architectes composé de MM. BOISSON et GIRALDI.

### **Opération des Agaves**

L'exercice en cours doit permettre de réaliser le gros-œuvre et les corps d'état secondaires du bâtiment C de cette opération qui a souffert du retard constaté dans la libération des terrains et des difficultés auxquelles est confrontée l'entreprise, titulaire du lot Gros-œuvre.

### **Yacht Club - Musée de la Marine**

Le premier semestre de cette année a permis d'élaborer le contrat de maîtrise d'œuvre avec un groupement d'architectes formé par M. IORI et Sir Norman FOSTER. Le second semestre doit permettre d'entreprendre les études préliminaires de cette opération.

### **Etablissements scolaires - Gros travaux**

Les travaux de réaménagement des niveaux -2 et -3 du lycée technique Charles III ont débuté dès le début des vacances de l'été. Moyennant des relogements provisoires sur la toiture-terrasse de cet établissement, il est procédé à la restructuration des locaux cuisine et réfectoire, ainsi que les salles de classes d'enseignement technique.

### **Reconstruction des vestiaires de l'A.S.M.**

Sur l'exercice en cours sont réalisés les travaux de raccordement au réseau d'assainissement pour répondre aux obligations du permis de construire.

Parallèlement, le maître d'œuvre a élaboré les dossiers de consultation des entreprises qui devraient permettre de lancer les appels d'offres et de confier les marchés de travaux au second semestre.

### **Extension Quai Albert 1<sup>er</sup>**

La première phase de travaux d'élargissement de la darse sud a été achevée à la veille du Grand Prix Automobile 2003. Elle a permis la mise en service de la route de la piscine selon le nouveau tracé et de libérer

l'espace nécessaire à l'élargissement du quai Albert 1<sup>er</sup> pour répondre aux exigences de la nouvelle organisation des stands de Formule 1. Ainsi, la phase 2 des travaux a normalement débuté courant juin de cette année et sera achevée pour le Grand Prix 2004.

### **Digue du port de la Condamine**

Les travaux en cours concernent essentiellement l'achèvement du gros-œuvre des superstructures de la digue et de la contre-jetée ainsi que des corps d'état techniques et secondaires du parking public, des quais et promenades piétonnes. A ces travaux s'ajoutent les équipements en fluides des galeries techniques par les concessionnaires.

En termes de programmation et d'étude des besoins, ce qui constitue la phase préparatoire des opérations d'équipement, la démarche prospective conduite par la Direction de la Prospective et des Etudes d'Urbanisme continue de progresser :

Le bilan des actions menées à bien durant l'exercice 2003 s'établit comme suit :

*\* Poursuite de la modification de l'urbanisme réglementaire*

Le début de la présente année a permis de poursuivre la restructuration de la trame réglementaire de la Principauté et l'évolution des partis d'aménagement de différents quartiers ordonnancés de Monaco.

Ainsi, des propositions de modification ou de création des Ordonnances Souveraines relatives au Quartier Malbousquet, Quartier de la Gare et Quartier des Spélugues ont été élaborées, en cohérence avec différents projets structurants tels que :

- l'urbanisation des anciens terrains ferroviaires et la mutation urbanistique du quartier de la Colle,

- le concept du Parc de Monte-Carlo et le développement de l'offre hôtelière sur le secteur de Monte-Carlo,

- l'évolution du règlement du quartier ordonnancé de Fontvieille pour la réalisation de logements sociaux et l'extension de la caserne des Sapeurs-Pompiers.

*\* Missions et études générales*

Différentes études ont été ou seront menées à bien durant l'année 2003.

- Restructuration et aménagement des espaces urbains du Port Hercule.

Suite à la décision de retenir le projet déclaré lauréat dans le cadre du concours pour la définition d'un cadre de référence aux espaces publics du port de la Condamine, une mission d'aide à la programmation est confiée à l'équipe lauréate, pour l'élaboration du cadre

de référence souhaité. Cette mission se déroulera sur l'année 2003 et sera poursuivie par celle d'élaboration d'un dossier d'aménagement niveau avant-projet, de l'ensemble des espaces portuaires.

- Etude de l'Entrée de Ville boulevard du Jardin Exotique.

Lancement auprès du Cabinet AUC (architecte & urbaniste) de l'étude pré-opérationnelle d'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement progressif de l'entrée de ville - Etude urbanistique et paysagère.

- Poursuite de l'étude relative au schéma directeur d'aménagement du littoral.

La perspective d'urbanisation en mer d'une partie du domaine maritime de la Principauté nécessite de définir les concepts, les objectifs et les contraintes que la puissance publique entend fixer à cette urbanisation.

- Elaboration d'un schéma directeur du paysage sur le Parc de Monte-Carlo.

- Maquette générale de la Principauté :

Poursuite de la remise en état et création de nouveaux bâtiments en fonction des projets de la maquette générale de la Principauté.

- Mise en œuvre des études relatives aux actions proposées par P.D.U. et poursuite des réflexions portant sur la gestion des déplacements.

- Choix du scénario et prise en compte du schéma directeur d'infrastructures routières.

- Poursuite de l'étude d'un plan de livraison des marchandises en ville.

- Etude de faisabilité d'un tracé de transport en commun en site propre.

- Pré-programme d'une maison de retraite sur le site du Foyer Sainte Dévote.

Une étude relative à la création d'une maison de retraite au sein du Foyer Sainte Dévote, avec maintien d'une crèche et installation du Club du temps de vivre, a été réalisée en interne. Cette étude a fait suite à l'étude de prémission de programmation préalablement confiée au Cabinet HOSPI CONSEIL, spécialisé dans l'étude de ce type d'équipement, étude résiliée du fait du changement de programme.

- Revitalisation du quartier de la Condamine.

Comme suite aux études menées par les Cabinets Lacaton-Vassal et Reverdy-Duchateau, élaboration de stratégies de conduite d'une double réflexion urbanistique et commerciale pour la revitalisation du quartier de la Condamine et l'évolution de son règlement d'urbanisme.

- Recensement des besoins de la Principauté en matière de locaux.

La poursuite des études relatives au recensement des besoins s'est concrétisée par l'élaboration d'un document intitulé « Cadre de référence - Outils d'aide à la programmation » qui fait actuellement l'objet de transmissions auprès des Services demandeurs de l'Administration.

- Urbanisation en mer - Etudes :

Une étude de faisabilité (stade avant-projet sommaire) du dispositif de protection contre la houle pour réalisation d'un champ d'urbanisation en mer va être lancée.

- Etudes programmes :

Diverses études d'urbanisme ou programme ont été menées : Palais de la Plage, opérations Testimonio, Industria / Minerve, 32, boulevard des Moulins, S.C.I. La Simona, 10/12, rue Honoré Labande, Hôtel sur les anciens terrains R.M.C., bowling du Portier, Centre de la jeunesse Princesse Stéphanie.

- Bases de données :

- Mise à jour de la base de données de suivi des préemptions urbaines.

- Création d'une base de données des besoins urbains et des programmes publics de la Principauté.

- Création de plusieurs observatoires (déplacements, logements, démographie).

Les programmes prioritaires d'action envisagés pour 2004 sont les suivants :

- Développement d'une maquette urbaine virtuelle de la Principauté (modèle 3D)

- Poursuite des études prospectives relatives au Schéma Directeur de Développement

- Schéma Directeur d'Aménagement du Littoral - Poursuite des études urbanistiques

- Etudes programme des entités incluses dans le périmètre de l'entrée de ville du Jardin Exotique

- Etude de restructuration, requalification des espaces du Parc de Monte-Carlo

- Poursuite de l'inventaire du patrimoine bâti et étude colorimétrique

- Poursuite des mises à jour des Ordonnances Souveraines et refonte du Règlement Général d'Urbanisme et de Voirie

- Mise à jour et création de nouvelles bases de données

- Poursuite des études nécessaires à la création d'un schéma Directeur d'Assainissement

- Poursuite de l'analyse relative au plan de traitement des déchets

- Mise en œuvre des études relatives au P.D.U., charte des espaces publics, revitalisation du quartier de la Condamine

- Etude de faisabilité d'un tracé de transport en commun en site propre

## **B - Environnement**

Le Gouvernement Princier continue à attacher une importance particulière aux domaines suivants :

### *\* Surveillance de la qualité des milieux*

S'agissant des eaux de baignade, la qualité a été surveillée à une fréquence mensuelle de janvier à fin avril et les prélèvements sont hebdomadaires depuis début mai et durant toute la saison balnéaire.

Le suivi des zones de pollutions éventuelles (rejets, sortie des émissaires, avant-port...) s'est poursuivi également.

La surveillance biologique à l'aide de l'étude des biomarqueurs sur des espèces sentinelles (moules) s'effectue deux fois par an (une session a eu lieu en juin, la seconde est prévue pour octobre).

Une intercalibration dans le cadre de RAMOGE avec les laboratoires de Nice et Gênes sur les analyses effectuées à l'aide des biomarqueurs est prévue en octobre 2003.

Pour ce qui a trait à la surveillance de la qualité de l'air, le Gouvernement Princier est demeuré également vigilant : des nouveaux analyseurs d'oxyde d'azote ont été installés en septembre 2003 avec un analyseur d'oxyde d'azote et un analyseur de poussières de la station de Fontvieille (ESA).

Après une étude détaillée qui aura abouti à un plan monégasque de collecte et traitement des déchets portant sur les 20 prochaines années, la phase de mise en place d'une collecte sélective des déchets devrait débuter en 2004. Cette action rejoint la démarche engagée au niveau du Département des Alpes-Maritimes et devrait marquer le début d'une coopération dans le domaine des déchets avec la Communauté d'agglomération de la Riviera Française.

Après une phase de réflexion menée avec le concours d'un Bureau d'Etudes suisse et en cohérence avec un plan d'actions développé au niveau régional français, un catalogue d'actions en matière de consommation énergétique devrait être approuvé et lancé en 2004 pour modérer la demande en électricité (MDE) et promouvoir l'usage des Energies Renouvelables (ENR).

En liaison avec la préparation du Symposium EVS 21 qui se tiendra à Monaco du 2 au 6 avril 2005, et en support de véhicules nouveaux prévus en 2004, notamment dans la famille des hybrides-électriques, un

nouvel élan sera donné au développement des véhicules propres en Principauté en 2004 : aides financières élargies, programmes d'acquisition, véhicules en libre service, plaques minéralogiques spécifiques etc..

### *\* Protection des biocénoses :*

Un inventaire par plongée d'un ROV (remote operated vehicle- engin téléopéré depuis la surface) des Rochers Saint Martin (petit et grand) a été effectué en mai 2003. Les cassettes vidéo sont en cours d'interprétation.

Comme suite à la cartographie des macroalgues du littoral monégasque produite en 2002, un retour sur site était prévu pour vérification de certaines données. Cette mission a eu lieu en juin et les données recueillies viendront compléter la cartographie initiale.

### *\* Lutte contre les pollutions :*

Dans le cadre de la contribution au programme MEDPOL Phase III dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée du P.N.U.E, le prélèvement annuel d'échantillons de moules et de sédiments dans les eaux côtières de la Principauté prévu dans le cadre de ce programme a été effectué dans le courant du mois de juin. Les résultats des analyses devraient être disponibles à la fin de l'année.

Un rapport sur les performances d'épuration de l'Usine de traitement des eaux résiduaires (UTER) a été établi par la Direction de l'Environnement, de l'Urbanisme et de la Construction en mars 2003.

La campagne de prélèvements et d'analyses effectués par le Laboratoire de Nice durant une année complète à l'Usine de prétraitement des eaux résiduaires (UPTER), dans le but de déterminer les performances d'épuration de cette installation, s'est terminée fin avril 2003.

Une évaluation préliminaire des résultats sera effectuée avant octobre 2003.

### *\* Etudes sismiques :*

Dans le cadre de l'étude en cours sur la définition du séisme de référence, en collaboration avec le CETE (Centre Etude de l'Equipement) et le Centre Régional de Géologie Méditerranéenne de l'Université de Nice Sophia Antipolis, la phase II étant terminée, c'est la partie sismologie qui est abordée avec la détermination des mécanismes au foyer de l'ensemble des séismes qui ont eu lieu autour de Monaco et qui ont une intensité suffisante.

### *\* Réalisation de la cartographie sonore de la Principauté :*

Un cahier des charges a été établi pour permettre aux entreprises de répondre précisément aux objectifs de la

consultation en vue de réaliser la cartographie sonore de la Principauté.

Ces objectifs sont les suivants : identifier des zones sonores homogènes,

simuler l'impact sonore de nouveaux aménagements, définir un plan d'actions pour la prévention et la réduction des nuisances sonores.

L'étude sera articulée en trois phases dont la première initiée au début du deuxième semestre 2003 doit se terminer à la fin de l'année. La phase I comporte la constitution d'une base de données et le choix de la méthodologie pour la détermination des indicateurs sonores.

*\* Actions sur le terrain pour la lutte contre les pollutions et les nuisances*

La surveillance de la qualité physico-chimique des eaux côtières s'est poursuivie selon une fréquence de prélèvements mensuelle sur un réseau de six stations fixes dans la baie de Monaco.

Dans le cadre de la Commission Technique, le contrôleur des pollutions participe aux visites techniques des usines et ateliers et poursuit son action de sensibilisation des industriels.

S'agissant de l'élimination des déchets, une étude devrait s'achever à la fin de l'année 2003 et permettre par la suite à l'Etat monégasque d'optimiser la collecte, le traitement et l'élimination des ordures ménagères et des déchets assimilés dans le respect de la protection de l'environnement et en synergie avec le Département des Alpes-Maritimes.

*\* Etablissement des inventaires requis dans le cadre des conventions internationales relatives à la protection de l'atmosphère*

Les inventaires suivants ont été établis et ont été transmis aux Secrétariats des conventions concernés par l'intermédiaire de la Direction des Relations Extérieures :

- Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance : bilan des émissions de SO<sub>2</sub> et d'autres substances

- Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone : bilans requis en application du Protocole de Montréal.

*\* Participation aux activités internationales et relations internationales*

Dans le cadre du programme MEDPOL Phase III et du Programme d'Actions Stratégiques (P.A.S.) du P.N.U.E. visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre, le « bilan de base » des émissions de polluants engendrés par les activités humaines dans le pays en 2003 est en cours de

finalisation. Ce document servira de base pour procéder à une baisse des émissions de ces polluants d'ici 2025.

Dans le cadre de l'accord RAMOGE, la Direction de l'Environnement, de l'Urbanisme et de la Construction a participé aux réunions des groupes de travail suivants : « Ports et usagers de la mer », « Connaissance du milieu marin et côtier, suivi et maîtrise des pollutions telluriques » et « Sensibilisation ».

L'année 2003 sera marquée par la finalisation de projets des années précédentes et notamment par l'édition de 2500 CDROM pédagogiques sur l'environnement marin de la zone Ramoge et du jeu « sos ramoge », jeu de société de sensibilisation à la protection de la Méditerranée à destination essentiellement scolaire.

*\* CITES - Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction*

Le rapport CITES faisant état des permis et certificats émis pour l'année 2002 est en cours de rédaction, il doit être envoyé au Secrétariat de la Convention avant octobre 2003.

La Direction de l'Environnement, de l'Urbanisme et de la Construction poursuit la mise en œuvre du Plan « Vision d'une stratégie jusqu'en 2005 » diffusé aux Parties par le Secrétariat CITES.

L'élaboration d'une réglementation appropriée est toujours en cours d'élaboration (cf. paragraphe sur les textes réglementaires).

Le répertoire national des personnes chargées de l'application de la Convention est finalisé et devrait être communiqué au Secrétariat de la CITES prochainement.

*\* Instruction de Permis de Construire*

Au 8 juillet 2003, 196 demandes de permis de construire ont été instruites se répartissant en :

- 99 appartements - villas. Il s'agit principalement de modifications intérieures dans des immeubles et villas et de restructuration et de modification intérieure de 4 villas et d'un immeuble,

- 1 local industriel. Il s'agit de l'aménagement des nouveaux locaux de l'immeuble « La Ruche/Vulcain »,

- 30 bureaux dont la restructuration de la Société Générale,

- 33 commerces dont 3 créations. Pour le restant, il s'agit principalement de réaménagements, ou de modifications de dispositions intérieures consécutivement dans la plupart des cas à des changements d'enseignes,

- 6 réaménagements de bars-hôtels-restaurants,

- 1 construction d'Immeuble à usage d'Hôtel. Il s'agit du « Novotel » à l'emplacement des anciens locaux R.M.C.,

- 26 divers dont notamment la construction d'édicules techniques, d'un ascenseur, l'extension du quai Antoine 1<sup>er</sup>, l'installation d'un chapiteau temporaire...

Pour l'exercice 2004, les programmes prioritaires d'action seront ceux ci-dessous présentés.

La maintenance du réseau de la surveillance de la qualité de l'air est prévue dans le cadre du budget 2004 avec le même nombre de stations et d'analyseurs et le remplacement progressif des analyseurs du réseau de la qualité de l'air et une attention suivie du système informatique.

En termes de lutte contre les pollutions et les nuisances et s'agissant de la contribution au programme MEDPOL - Phase III dans le cadre du Plan d'Action pour la Méditerranée du P.N.U.E., sera poursuivi le programme de surveillance continue, initié en 2001, de la pollution du milieu marin côtier par la détermination de micropolluants minéraux et organiques dans les biotes et les sédiments.

De même, l'étude commencée en 2003 relative à la réalisation d'une cartographie sonore de la Principauté se poursuivra en 2004. Dans le cadre du budget reporté à cet effet, sont prévues les deux phases suivantes qui consistent en la création du modèle numérique et détermination de zones sonores homogènes et en la détermination d'un plan d'actions stratégiques.

En matière de météorologie, le local situé sur la terrasse du Musée océanographique, dans lequel se trouve la station météorologique, sera restructuré en 2004.

Dans le cadre de cette restructuration, les capteurs de vitesse et direction du vent devront être installés sur un nouveau mât auquel seront également fixés des antennes et un paratonnerre et il faudra faire appel aux services d'une société spécialisée en travaux acrobatiques pour effectuer les opérations d'entretien et, éventuellement, de réparation.

Dès la rentrée scolaire prochaine, un programme d'actions de sensibilisation sera établi, ciblé selon les niveaux scolaires dont le point d'orgue sera une grande manifestation pour le 5 juin 2004, Journée Mondiale de l'Environnement.

### C - Aménagement Urbain

Durant l'année 2003, le Gouvernement Princier a développé les actions suivantes :

#### \* Assainissement

- Travaux d'entretien du réseau :

- Poursuite et fin de la réfection par l'intérieur du collecteur d'égouts du Boulevard du Jardin Exotique

- Réfection du collecteur d'égouts du chemin de la Turbie et de la rue du Berceau

- Création d'un déversoir d'orage sur le collecteur du Boulevard Princesse Grace

• Travaux d'amélioration de la station de prétraitement :

- Remise à niveau de la désodorisation

- Centralisation des différents capteurs servant au pilotage de la station

• Travaux d'amélioration du réseau d'égouts :

- Installation de nouveaux capteurs et remplacement des anciens

- Etude du Schéma Directeur d'Assainissement 1<sup>re</sup> tranche

#### \* Eclairage public

- Rénovation par tranches des réseaux d'éclairage public et de l'éclairage piéton de la Zone A

- Aménagement de l'éclairage public du port 1<sup>re</sup> tranche de Fontvieille

#### \* Bassins et fontaines

- Réfection de l'étanchéité du bassin des jardins des Boulingrins

- Reprise du revêtement de la fontaine du Portier

#### \* Tunnels et passages souterrains

- Remplacement des transformateurs électriques et des armoires de régulation pour les électro-filtres de l'UIRUI 1<sup>re</sup> tranche

- Remplacement de l'ensemble des balisages du tunnel Rainier III

- Remise en état de l'éclairage de la galerie princesse Stéphanie et du parvis Terrazzani / marché de la Condamine.

#### \* Galeries et passages publics

- Réfection du faux plafond du hall central de la galerie princesse Stéphanie,

- Décoration du passage souterrain de la place des moulins.

- Traitement antisalissure des vitres du hall supérieur de la gare au niveau du « Pont Sainte-Dévote ».

#### \* Liaisons mécaniques

- Etude pour la modernisation des ascenseurs publics des Moulins.

- Première tranche pour la mise en place de brosses de sécurité sur les escaliers mécaniques.



*\* Tunnel*

- Mise en place de la Détection Automatique d'Incidents dans les tunnels sous le Rocher

- Etude relative à la modification des inverseurs de sources haute tension du tunnel Rainier III.

*\* Circulation - Signalisation*

- Panneaux d'informations places de parking, équipement de la signalisation du quartier de Fontvieille

- Remplacement des armoires de commande de la signalisation dynamique du tunnel

- Réaménagement du parvis de la Cathédrale et du parking du Square Lamarck

- Réfection des trottoirs de l'avenue Princesse Grace, de l'avenue de la Costa, de la Place des Moulins, du boulevard de France et divers

*\* Amélioration de l'esthétique de la ville*

- Réfection des revêtements routiers - avenues de Fontvieille, Pasteur, de l'Annonciade, Crovetto Frères, bd de Belgique et tunnel de l'Hôpital, portions du circuit du Grand Prix F1

- Réfection de trottoirs : poursuite des travaux avenue Princesse Grace, place des Moulins et boulevard de France, réfection de l'avenue de la Costa

- Changement du mobilier urbain vétuste dans les Jardins Saint Martin (pergolas, poubelles, etc.)

- Port Palace Hôtel - Aménagement des abords de l'immeuble

- Débroussaillage, purge et mise en sécurité de la falaise des jardins Saint Martin.

- Réaménagement des jardinières du trottoir de l'avenue de la Porte Neuve.

- Mise en place d'un garde corps avenue Princesse Grace.

*\* Actions de préservation et de mise en valeur des forêts dans le département des Alpes Maritimes*

- Parc départemental de la Grande Corniche : convention passée avec l'Office National des Forêts et le Département des Alpes Maritimes.

- Massif de la Tête de Chien : convention passée avec les Communes de La Turbie et de Cap d'Ail, et l'Office National des Forêts

- Arboretum Marcel Kroenlein à Roure, poursuite de la convention quinquennale de participation, avec l'Association « Les Amis de l'Arboretum »

- Mont Gros à Roquebrune Cap Martin : poursuite de la convention quinquennale.

*\* Coopération/Environnement*

- Poursuite de la convention de coopération en matière de reboisement avec le Liban et d'espaces verts avec la Tunisie

*\* Actions pédagogiques en collaboration avec la Direction de l'Education Nationale*

- Réalisation avec les classes de l'école de Fontvieille et de Plati d'un jardin potager tout au long de l'année scolaire.

Les actions à mener en 2004 porteront principalement sur les domaines suivants.

*\* Assainissement*

- Etude de la 2<sup>ème</sup> phase du schéma directeur d'Assainissement

- Réfection par l'intérieur du collecteur du boulevard d'Italie

- Réfection du collecteur de l'avenue de St Roman

- Travaux d'amélioration de la station de prétraitement

*\* Energie*

- Aménagement de l'éclairage public du port 2<sup>ème</sup> tranche de Fontvieille

- Rénovation par tranches des réseaux d'éclairage public

*\* Liaisons mécaniques*

- Audit général des installations (Liaisons mécaniques).

*\* Galeries et passages publics*

- Mise en place d'une vidéo surveillance Square Princesse Stéphanie (Ilot n° 1).

*\* Tunnels*

- Création et mise en place d'une Détection Automatique d'Incidents dans le tunnel Rainier III

- Mise en place de deux barrières supplémentaires de sécurité dans les tunnels sous le Rocher

- Etude avec le Service des Travaux Publics et un bureau d'études spécialisé d'un système de radio communication dans les tunnels existants de la Principauté (projet commun TP)

*\* Circulation - Signalisation*

- Poursuite de la mise en conformité d'entrées charretières

- Fourniture et mise en place de panneaux d'information des places disponibles dans les parkings publics

- Mise en œuvre de nouvelles techniques, dans le cadre d'économie de temps de travail

- Poursuite du programme d'équipement de la pépinière et de réseau d'arrosage automatique.

\* *Amélioration de l'esthétique de la ville*

- Réaménagement de la rue Suffren Reymond dans sa partie comprise entre la rue Grimaldi et la rue Princesse Florestine

- Réfection des trottoirs de l'avenue d'Ostende, du boulevard Princesse Charlotte et divers

- Débroussaillage des espaces naturels domaniaux (glacis de la Porte Neuve, talus de la Quarantaine, vallon Sainte Devote, etc.)

\* *Les actions de préservation et de mise en valeur des forêts dans le département des Alpes Maritimes et les actions de coopération citées précédemment seront également poursuivies en 2004.*

## D - Aviation Civile

Le nouvel accord franco-monégasque est entré en vigueur le 27 octobre 2002. La compagnie désignée par la partie française s'est retirée de la ligne Nice-Monaco en Avril 2003. Une nouvelle compagnie devrait être désignée dans le courant de l'été 2003.

S'agissant de l'accord italo-monégasque, ce dossier est en attente d'une réaction de la partie italienne. Lors d'une visite du Directeur Général de l'Aviation Civile italienne en Principauté, celui-ci s'est montré intéressé à faire aboutir cet accord.

Les discussions exploratoires avec la Commission Européenne qui se sont tenues en juillet 2002 ont montré la faisabilité de l'adhésion de la Principauté à la nouvelle agence européenne de l'Aviation Civile (EASA). Il serait nécessaire que la Principauté formalise son intention d'adhérer à l'EASA pour relancer le processus.

Pour ce qui concerne le JAA, l'équipe de standardisation des procédures opérationnelles (OPST Team) doit faire une visite en Juillet 2003.

La visite de suivi d'Audit par les inspecteurs de l'OACI est prévue en octobre 2003. Le Plan d'Action proposé à la suite de l'audit effectué en 2001 a été suivi.

Une réunion s'est tenue en mars 2003 pour ce qui a trait à la question de l'enregistrement à destination finale avec la Douane et la PAF dont les résultats ont été examinés dans une réunion interne à l'administration monégasque tenue en Juin 2003. Compte-tenu de l'impossibilité d'affecter les effectifs complémentaires demandés par ces deux services, l'enregistrement à destination finale devrait être limité dans une première phase aux départs et arrivées de et vers l'espace Schengen.

Enfin, le projet de Loi sur l'Aviation Civile a été reçu du Bureau d'Etude. Les services concernés de

l'administration l'examinent de façon à le soumettre prochainement au processus législatif.

Les actions prioritaires pour 2004 sont les suivantes.

- Accords aériens : Mise en œuvre de l'accord franco-monégasque et poursuite des négociations avec la Communauté Européenne et les autorités italiennes.

- JAA/EASA : Poursuite du processus d'adhésion à l'EASA.

- Enregistrement à destination finale : Mise en œuvre du nouveau service de et vers l'espace Schengen.

- Code de l'Aviation Civile : Examen du projet de Loi et lancement du processus de signature.

## E - Port

Parmi les actions majeures de l'année 2003, il est important de citer la prise en charge de la partie supérieure de la digue pour l'accostage des paquebots. Depuis le mois de mai 2003, la quasi-totalité des escales de paquebots s'effectue à la digue et non plus au quai des Etats-Unis.

La nouvelle configuration du port Hercule a coïncidé avec l'élaboration de nouvelles redevances d'amarrage qui devrait se traduire par un accroissement significatif des recettes en 2003.

En matière de perception de droits, le mode de calcul du droit de naturalisation a également été modifié et simplifié pour englober désormais l'ancien droit de congé et de naturalisation. La refonte des actes officiels (actes de naturalisation, rôle d'équipage...), engagée en 2003 devra se poursuivre en 2004. Ces nouveaux actes devront être modernes et pratiques tout en respectant les formes imposées par les textes en vigueur.

Enfin, dès l'été 2003, le Service devrait prendre à sa charge la gestion de la nouvelle aire de carénage.

En 2004, il s'agira principalement de recentrer la Direction des Affaires Maritimes autour de ses fonctions régaliennes et de mettre en œuvre les différentes textes d'application à venir du code de la mer.

## II - LA POLITIQUE ECONOMIQUE

### A - Des Actions ciblées

Dans un contexte économique déprimé, le Gouvernement Princier a cherché à mettre en œuvre une politique économique volontariste en mettant l'accent sur les actions prioritaires développées ci-après.

Ces dernières se devaient d'être diversifiées à destination tant des secteurs plutôt traditionnels que des secteurs d'avenir et à fort potentiel de développement comme celui des nouvelles technologies, de l'information et de la communication afin de saisir

toutes les opportunités et de conforter les équilibres économiques du pays.

\* Afin de diversifier l'économie monégasque, le Gouvernement Princier a poursuivi son étude sur le développement en Principauté du secteur des nouvelles technologies.

Dans l'objectif de déterminer les orientations stratégiques les plus adaptées au tissu économique monégasque et à son environnement, une mission de réflexion stratégique a été confiée à un cabinet spécialisé dans les technologies de l'information et de la communication.

Un comité de pilotage a suivi de manière très étroite les recherches de ce cabinet. Au terme des conclusions de cette étude, a été décidée la création d'une structure nouvelle dédiée aux technologies innovantes.

Cette entité fédératrice, qui sera créée en 2004, aura pour mission de :

- favoriser le développement des entreprises monégasques du secteur des nouvelles technologies, notamment en encourageant et en fédérant les initiatives existantes et futures,

- faciliter l'implantation de sociétés innovantes en Principauté et les accompagner dans le développement de leurs projets,

- représenter la Principauté auprès des entités existantes aux échelons régional et international (pôles technologiques, agences de développement, centres de recherche, etc.),

- promouvoir la Principauté sous l'angle d'un pays innovant et d'une « terre d'accueil » pour les sociétés des nouvelles technologies.

Cette entité constituera un guichet unique à destination des entreprises des nouvelles technologies.

Parallèlement, afin de pouvoir accueillir les demandes des sociétés œuvrant dans ces secteurs d'activité, le Gouvernement Princier cherchera à leur affecter des surfaces, vraisemblablement sur le Quai Antoine 1<sup>er</sup>.

Il s'attachera également à définir les outils les plus adaptés afin de soutenir les projets dans ces domaines.

Dans cette optique, le Gouvernement Princier a engagé une réflexion visant à la constitution d'un fonds de « réamorçage » destiné à participer au financement desdits projets.

S'agissant des positions satellitaires de la Principauté, le Gouvernement Princier a repris la mission confiée par le passé à un cabinet spécialisé, mission qui devrait s'échelonner sur plusieurs exercices.

L'objectif est :

- de faire valoir les droits de Monaco sur ses positions orbitales auprès de l'Union internationale des Télécommunications et de protéger son spectre,

- d'étudier les possibilités de négocier de nouvelles fréquences et de nouvelles positions orbitales lui permettant d'envisager une exploitation commerciale.

Par ailleurs, le Gouvernement Princier a participé également aux échanges d'idées sur la société d'information avec des instances internationales et, dans ce cadre, a collaboré à la préparation du Premier Sommet Mondial de la Société d'Information organisé à Genève fin 2003. Il entend poursuivre la réflexion dans ce domaine.

Dans le domaine des télécommunications et pour faire suite à l'annonce officielle de la volonté de Vivendi Universal de céder ses parts dans Monaco Télécom, le Gouvernement Princier a mandaté une banque conseil afin que cette cession intervienne dans les meilleures conditions.

Quant aux entités œuvrant dans les domaines de l'audiovisuel et de la radiodiffusion, le Gouvernement Princier prend acte avec satisfaction que RMC ait vu son audience régulièrement progresser suite au changement du format de cette station durant l'année 2001.

En effet, le chiffre d'affaires réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2002 a enregistré une progression très significative par rapport à l'exercice précédent grâce à une optimisation de la commercialisation de l'espace publicitaire et de la forte progression de la part d'audience.

Il en est de même pour la société TMC dont le projet de développement dans le numérique terrestre a favorablement évolué, et devrait aboutir vers la fin de l'année 2004, ce qui s'accompagnera de la prochaine cession par PATHE de la Monégasque des Ondes et du rachat par TMC de cette dernière.

\* Ainsi que le Gouvernement Princier l'avait annoncé, il s'est attaché également à poursuivre la réflexion sur la redynamisation du secteur du commerce de détail, secteur traditionnel dont la contribution à l'économie monégasque demeure importante.

Il a ainsi été procédé à une analyse approfondie des questionnaires qui avaient été remis aux groupements des commerçants dans le courant de l'année 2002, questionnaires destinés à faire un point sur la situation du commerce et les attentes de ses professionnels.

Les résultats de cette analyse et les premières actions concrètes initiées à court terme ont été présentées à l'ensemble des commerçants de la Principauté lors d'une réunion organisée au mois de juin 2003.

Ces actions ont été de diverses natures, étant rappelé au demeurant que la tâche n'est pas aisée, les souhaits de la profession pouvant varier selon le quartier.

Peuvent être citées pour mémoire :

- des améliorations au plan urbanistique (signalétique, suppression de stationnement...),

- l'instauration d'une Newsletter destinée aux commerçants en fin 2003 aux fins de les informer sur différents sujets (par exemple les dates et les durées des escales des paquebots de croisières).

L'événement le plus important, répondant à une attente des commerçants, demeurera bien évidemment l'organisation à l'initiative du Gouvernement Princier de la manifestation dénommée « Absolutement Monaco » à la mi-septembre 2003, grâce à la collaboration active de plusieurs services administratifs et de multiples partenariats avec divers acteurs économiques (dont les commerces, restaurants et centres attractifs).

Le double objectif, grâce à la diffusion d'une image attractive de la Principauté de Monaco par le biais d'une campagne de promotion d'envergure, est de retenir sur le territoire une clientèle locale tentée par la réalisation d'achats à l'extérieur mais aussi d'attirer et de fidéliser une nouvelle clientèle de passage.

Cette opération repose dans son principe sur la possibilité ainsi offerte de découvrir les atouts de la Principauté en matière d'art, de loisirs et de shopping au travers d'un programme complet d'activités et d'initiatives promotionnelles (tarifs préférentiels dans les musées et les parkings, déjeuners à prix unique ...) aux côtés d'événements prestigieux et variés tels que la Monaco Classic Week, la I.A.A.F. World Final, des expositions culturelles...

Des rencontres ont également eu lieu entre « Mme Commerce », interlocuteur privilégié des commerçants, et ces derniers sur leurs lieux de travail, afin de recenser leurs préoccupations.

La réflexion sera bien évidemment poursuivie en 2004 en dressant un bilan des premières actions développées et dans la perspective de déterminer de nouvelles actions à moyen et plus long termes.

D'autres secteurs d'activité ont aussi fait l'objet d'une attention de la part du Gouvernement Princier avec l'octroi de soutiens sélectifs de nature à favoriser le développement d'entreprises de la place.

Ainsi, les aides accordées afin de favoriser l'expansion à l'étranger (aides à la prospection) et l'innovation de certaines sociétés (aides de type ANVAR) seront bien évidemment poursuivies.

\* Pour ce qui a trait aux travaux législatifs, l'objectif du Gouvernement Princier est de concevoir des outils

juridiques modernisés et adaptés aux évolutions constantes de notre économie.

Ainsi, au cours de l'année 2003, a-t-il été procédé au dépôt sur le Bureau de la Haute Assemblée du projet de loi relatif à la copropriété des immeubles bâtis, ayant pour finalité de conférer à la copropriété un statut légal nouveau plus adapté.

S'agissant du projet de loi fixant les conditions d'incapacité d'exercice de toute activité commerciale, industrielle ou artisanale, et portant modification des lois n° 1144 du 26 juillet 1991 et n° 767 du 8 juillet 1964, déposé à la fin de l'année 2002, la procédure législative s'est poursuivie.

Le Gouvernement Princier, animé du souci de doter notre arsenal législatif en matière de droit des sociétés d'une nouvelle structure juridique plus accessible, a engagé une étude sur la possibilité d'introduction de la société à responsabilité limitée à Monaco.

De même, des réflexions ont été initiées et seront poursuivies en 2004 dans d'autres domaines tels que les sociétés civiles et les activités de conseil.

Ont également été repris les travaux relatifs à la réforme de la loi n° 1058 sur les marques de fabrique, de commerce ou de service en date du 10 juin 1983 qui devraient se poursuivre et s'achever en 2004. De même, seront engagées les réflexions portant sur la révision de la loi n° 606 sur les brevets d'invention en date du 20 juin 1955 ainsi que sur la protection du consommateur.

Dans le domaine de l'économie numérique, le Gouvernement Princier a également poursuivi ses études sur la mise en place d'un cadre juridique permettant de la réglementer en ayant pour ambition d'instaurer une législation adaptée, moderne et reconnue pour son degré d'éthique.

Après le dépôt de textes concernant le code de l'économie numérique (commerce et preuve électroniques, délits relatifs aux systèmes d'information, « casinos virtuels ») et la préparation d'un texte d'adoption de la loi informatique et liberté, le Gouvernement Princier a engagé une nouvelle réflexion portant sur des domaines non encore suffisamment réglementés.

Il envisage ainsi la création d'une réglementation permettant de mieux gérer et valoriser le domaine.mc ainsi que l'élaboration d'une loi sur les télécommunications.

Enfin, dans le domaine de la propriété intellectuelle, le Gouvernement Princier s'est attaché les services d'un grand cabinet d'avocats parisien à qui a été confié une mission d'étude et de valorisation des incorporels détenus par la Principauté de Monaco.

Un groupe de travail interne à l'Administration a, notamment avec le cabinet susvisé, procédé à un audit de la politique de défense des marques « Monaco » et « Monte-Carlo » suivie à ce jour.

L'année 2004 verra la poursuite des travaux avec ledit cabinet aux fins de mise en place des orientations qui auront été formulées dans le cadre de l'audit réalisé en 2003 dans le but de valoriser et d'assurer une meilleure gestion des incorporels de la Principauté de Monaco.

## **B - Le Tourisme**

La Principauté de Monaco a enregistré dans le secteur du tourisme un recul d'activité lié au contexte économique général, ce qui correspond à une tendance observée sur la Côte d'Azur dans sa globalité.

De nombreux espoirs demeurent toutefois fondés sur le tourisme. Ce secteur a en effet de tout temps constitué un pilier de notre économie et il le demeurera.

L'arrivée du nouveau Délégué Général au Tourisme fin 2002 s'est donc inscrite dans une période délicate, ce dernier n'ayant pas toutefois manqué de contribuer, par son expérience passée, à tracer de nouvelles pistes de réflexion.

La Direction du Tourisme et des Congrès a ainsi choisi de réorienter sa stratégie avec l'identification de quatre axes majeurs : le tourisme d'affaires, le tourisme de loisir hébergé, le tourisme de passage et la croisière/Plaisance.

A l'appui des axes stratégiques susmentionnés, cette Direction a créé des partenariats stratégiques avec des entités et organismes monégasques tels que le Grimaldi Forum Monaco, les hôtels, les restaurants, les centres attractifs, les commerces, les organismes culturels, les agences maritimes et la S.A.M. des Ports afin de construire une politique touristique cohérente et consensuelle.

Des liens très étroits ont également été établis avec les agences réceptives, les compagnies d'hélicoptère et la Chambre de Développement Economique.

De même, un Observatoire Economique du Tourisme a été mis en place de manière à mieux apprécier le profil et les attentes de la clientèle, évaluer les retombées économiques des actions menées et mesurer la perception qu'a le public de la Destination Monaco.

En matière de Tourisme d'Affaires, consciente de la nécessité de reconquérir des parts de marché et de fidéliser sa clientèle, la Direction du Tourisme et des Congrès a initié en collaboration avec le Grimaldi Forum Monaco et les Etablissements Hôtelières, une Charte du Tourisme d'Affaires dont l'objectif est de positionner la Principauté de manière homogène par

rapport à ses concurrences, d'harmoniser et de renforcer l'offre de service de la Destination et de disposer d'un nouvel outil de vente et de communication.

En ce qui concerne la communication, une véritable stratégie de relations publiques a été mise en place et repose sur la création et le développement de produits adaptés.

Dans l'objectif d'un retour sur investissement, d'une optimisation des dépenses et d'une quantification des résultats, la campagne de publicité que la Direction du Tourisme et des Congrès menait depuis 1999 a été interrompue afin de réorienter les budgets, d'une part, vers des actions plus incisives pouvant procurer des retombées en Tourisme d'Affaires à court et à moyen termes ainsi que, d'autre part, vers une concentration sur les marchés de proximité à fort potentiel.

Une campagne de marketing direct a été lancée dès le mois de juillet 2003 en Grande-Bretagne puis en septembre 2003 en Allemagne, France et Italie. Au total 20.000 prospects, entreprises et agences d'évènements, seront approchés en Europe.

En complément de cette opération, des dossiers spéciaux ou suppléments ont été négociés dans la presse professionnelle du Tourisme d'Affaires sur les mêmes marchés pour paraître simultanément.

En outre, une étude qualitative et quantitative du marché italien sera menée dans le courant du deuxième semestre 2003 dans l'optique de redéfinir son potentiel et d'élaborer un nouveau positionnement de la destination Monaco sur ce marché très proche.

Au plan de la promotion, la Direction du Tourisme et des Congrès aura organisé en 2003 cinq opérations « Destination Monaco » et participé à dix salons professionnels en Europe et quatre aux Etats-Unis.

Quant à l'édition, une nouvelle brochure intitulée « Monaco Destination Congrès » a vu le jour. Elle présente de manière exhaustive la totalité du potentiel d'accueil de la Principauté et constitue un véritable outil de travail pour l'organisateur de congrès.

Dans le domaine du Tourisme de Loisir Hébergé, a été poursuivi le développement du « Passeport pour Monte-Carlo », produit qui est commercialisé dans onze marchés avec la collaboration de seize Tours Opérateurs différents.

Au plan de la promotion de ce segment, la Direction du Tourisme et des Congrès a participé à dix salons professionnels, organisé trente-deux séminaires pour agents de voyages et tours-opérateurs en Europe, U.S.A. et Japon et envisage d'accueillir environ quarante-cinq groupes d'agents de voyages avant la fin de l'année.

La Direction du Tourisme et des Congrès a ainsi cherché à intensifier, tout en les ciblant davantage, les actions de ses bureaux à l'étranger, relais indispensables de sa politique.

Aux Etats-Unis, une nouvelle campagne publicitaire a vu le jour et la documentation touristique a été adaptée en conséquence.

Au regard des événements internationaux réussis qui ont considérablement diminué les déplacements des américains vers l'Europe, le Bureau de New York, a choisi d'organiser un événement original, intitulé « Monaco Takes New-York » à l'occasion duquel les Ballets de Monte-Carlo ont effectué plusieurs représentations dans la métropole US. Parallèlement à ce volet culturel, une semaine culinaire a été organisée, ainsi qu'une exposition de voitures de course. Cette opération a obtenu des échos très favorables dans la presse américaine.

Au Japon, les opérations de promotion se sont orientées vers une campagne de relations publiques et de publicité dans la presse grand public et professionnelle et l'organisation de séminaires de présentation aux agents de voyages nippons.

Dans le cadre de la refonte générale de la documentation touristique, il a également été prévu en 2003 d'éditer une nouvelle brochure positionnant Monaco en tant que destination privilégiée pour la remise en forme du corps et de l'esprit.

Dans l'objectif de promouvoir également le tourisme de passage, soucieux de fédérer et de motiver les professionnels concernés tels qu'hôteliers, restaurateurs, commerçants et centres attractifs, le Gouvernement Princier a imaginé et conçu une manifestation intitulée « Absolument Monaco » qui s'est déroulée en septembre 2003 déjà évoquée par ailleurs.

Enfin, en ce qui concerne les Croisières et la Grande Plaisance, l'objectif assigné est de positionner Monaco comme Port leader en termes de qualité et de sécurité pour les navires de croisière et les yachts haut de gamme.

Un plan d'actions visant à concevoir des programmes privilégiant le positionnement de Monaco comme tête ou bout de ligne est en cours d'élaboration en collaboration étroite avec la S.A.M. d'Exploitation des Ports. Ainsi, le produit « Monaco Cruise Passport », inspiré du « Passeport pour Monte-Carlo », a été élaboré et a déjà fait l'objet d'une promotion sur le marché américain. Une newsletter personnalisée au nom et à la date de chaque jour d'escale du bateau a déjà été mise en place.

D'une manière générale, la Direction du Tourisme et des Congrès ayant opéré un redéploiement conséquent de ses objectifs et de sa stratégie en 2003, les efforts engagés seront poursuivis et intensifiés en 2004 avec le maintien des quatre axes autour desquels l'ensemble des actions de promotion viendra s'articuler.

Le plan de promotion sera toujours profondément inspiré des constats effectués en 2003 et s'attachera à moderniser et à élargir l'offre existante tout en stimulant la relance de la Plaisance et l'apport de croisières haut de gamme.

Dans le domaine du Tourisme d'Affaires, la stratégie visant à rassembler une opération de marketing direct, un supplément ou un dossier spécial dans la presse professionnelle du Tourisme d'Affaires et l'organisation d'opérations « Destination Monaco » sera reconduite sur les principaux marchés européens de proximité. Les actions de marketing direct seront de plus en plus orientées vers la fidélisation de la clientèle.

Une base de donnée Destination reposant sur la mise en commun de fichiers d'entreprises et d'agences sera créée avec le concours des principaux établissements hôteliers et du Grimaldi Forum Monaco.

S'agissant du Tourisme de Loisir, l'intensification des présentations et de la participation aux salons professionnels est en projet avec une attention toute particulière accordée aux « Corporate Entertainment » à l'occasion des événements sportifs et culturels de la Principauté.

Le domaine des Croisières bénéficiera d'une attention toute particulière dans l'objectif de l'optimisation de l'accueil des compagnies et des passagers que permet la mise en service de la nouvelle digue. Une documentation spécifique est prévue à cet effet et il est également envisagé de mettre en place un site Internet spécifique à cette cible.

Un effort conséquent sera entrepris en direction de l'utilisation accrue d'Internet à des fins de promotion de la destination. Le site web sera encore amélioré.

Dans le domaine des relations publiques, une action intensive en direction de la presse est également planifiée, avec l'organisation de conférences de presse présentant le calendrier événementiel de la Principauté dans les principales villes d'Europe.

D'une manière générale, la Direction du Tourisme et des Congrès poursuivra sa politique reposant, d'une part, sur les partenariats stratégiques avec les professionnels touristiques monégasques et éventuellement également, d'autre part, sur des partenaires extérieurs susceptibles d'allier leur image à la notoriété de Monaco.

Il sera primordial de mesurer le retour sur investissement de chaque action et d'optimiser les budgets. Par conséquent, le tableau de bord de l'activité de la Direction du Tourisme et des Congrès et de ses Bureaux de Représentation à l'Etranger sera toujours plus affiné et devra, à terme, évoluer vers un plan stratégique à cinq ans.

S'agissant de la question de la capacité hôtelière à laquelle le Gouvernement Princier est très sensible, outre des initiatives privées, le dossier lié à la construction d'un hôtel « 3 étoiles plus » sur les anciens locaux de RMC a évolué avec le choix de l'attributaire de l'appel d'offres, à savoir le Groupe ACCOR.

Ledit projet répond à une volonté du Gouvernement Princier :

- d'une part, de satisfaire des besoins clairement exprimés en termes de tourisme d'affaires pour accueillir au Grimaldi Forum et permettre un fonctionnement optimal de cet équipement, des salons et congrès internationaux d'envergure qui pourraient, certains exemples l'ont prouvé, se détourner vers des destinations concurrentes ;

- d'autre part, de s'assurer de recettes financières complémentaires et de favoriser le développement de l'économie dans une conjoncture délicate.

### **C - La Place Bancaire et Financière**

Après avoir connu une période particulièrement difficile, les marchés boursiers internationaux semblent s'être stabilisés, mais le contexte économique demeure toutefois encore incertain notamment du fait de la tension internationale, incitant le Gouvernement Princier à faire preuve de la plus grande prudence dans sa réflexion.

Toutefois, la période la plus sombre semble appartenir au passé, ce qui doit permettre d'envisager l'avenir plus sereinement.

Dans le domaine de la coopération internationale, la Commission de contrôle de la gestion de portefeuilles et des activités boursières assimilées a poursuivi les discussions engagées dès l'année passée avec plusieurs pays européens, dans la perspective de la signature de conventions de coopération et d'échange d'informations sur le même modèle que l'accord passé avec la Commission des Opérations de Bourse française, en mars 2002.

Pour ce qui concerne la modernisation du secteur financier monégasque, le groupe de travail constitué pour, d'une part, adapter la législation monégasque aux normes internationales et notamment européennes et, d'autre part, étudier l'opportunité de développer de nouveaux produits en Principauté, a poursuivi sa réflexion.

Ces travaux, auxquels les professionnels de la Place ont été largement associés, ont mis en exergue la nécessité de revoir de façon globale notamment la réglementation existante en matière de gestion collective et ils ont également permis la rédaction de plusieurs avant-projets de texte qui devraient être prochainement finalisés.

A titre d'exemple, pour ce qui concerne la gestion collective, une réflexion a été menée sur les produits de gestion dite alternative, plus couramment connus sous la dénomination de hedge funds, dans la perspective de leur éventuelle introduction en Principauté, sous certaines conditions, ces produits n'étant pas destinés à un large public.

La place financière monégasque n'a pas manqué également de faire preuve de dynamisme dans un contexte délicat avec début 2003 la création, soutenue par le Gouvernement Princier, du fonds d'investissement « Monaco Environnement Développement » axé sur l'environnement et le développement durable dont la mise en œuvre est assurée par des institutions financières monégasques.

Dans le cadre du suivi de l'introduction de l'Euro en Principauté et conformément aux termes de la Convention Monétaire conclue, en fin d'année 2001, avec la France agissant au nom de la Communauté Européenne, un groupe de travail a été créé avec des représentants des différentes Instances Européennes.

Ce Comité a pour objectif de faciliter la mise en œuvre et le fonctionnement de la Convention et, à cette fin, il procède à des échanges de vues et d'informations sur l'ensemble des questions couvertes par cet accord. Il a également pour mission de réexaminer la Convention un an après son entrée en vigueur puis, par la suite, tous les deux ans.

Avec le FMI, des contacts ont été maintenus en permanence en vue de la finalisation de son rapport sur l'auto-évaluation du système financier monégasque.

Le Comité de Coordination entre différents services administratifs ayant pour mission de contrôler les activités financières a été créé dans le droit fil de la suggestion du GAFI de voir la collaboration et l'échange d'informations entre les diverses entités impliquées dans la mission de surveillance des activités financières faire l'objet d'une formalisation.

Le Comité s'est réuni à maintes reprises en 2003 et poursuivra ses travaux en 2004 afin d'évoquer toute question d'intérêt commun et de favoriser une meilleure coordination des activités financières.

En ce qui concerne les activités de gestion et d'administration des sociétés étrangères, comme cela avait été annoncé, des contrôles ont été effectués auprès

des professionnels de ce secteur dans la perspective de vérifier l'application des recommandations établies dans ce domaine. Un suivi régulier de ces entités sera assuré.

Pour ce qui a trait plus particulièrement au SICCFIN, et dans le domaine de la coopération internationale, de nouveaux accords ont été signés en 2003 avec des services homologues de pays étrangers et d'autres sont en cours d'établissement afin d'asseoir cette collaboration sur une base permanente.

De même, la Principauté a continué à participer régulièrement tant aux réunions du Comité Moneyval relatif à la lutte contre le blanchiment (du Conseil de l'Europe à Strasbourg) qu'aux réunions des groupes de travail du Groupe Egmont, qui réunit près de 60 cellules de renseignements financiers situées dans divers pays, organisées de par le monde (Berne, Sydney et Ottawa).

Un échange de lettres est également en cours de finalisation avec la Commission Bancaire, qui assure la surveillance des établissements de crédit, relatif à l'échange de renseignements et à la coopération et concerne le SICCFIN.

Les actions du Gouvernement se déploient également sur le territoire avec le souci de :

- disposer d'un service le plus performant possible avec la participation à des séminaires spécialisés, des ateliers du groupe Egmont, des séminaires de formation du personnel du SICCFIN et la recherche d'une amélioration constante de la base de données du service,

- sensibiliser et de surveiller les professionnels soumis à la loi n° 1.162 du 7 juillet 1993 modifiée par la loi n° 1.253 du 12 juillet 2002 : dans cette optique, des notes directives à l'intention de ces derniers ont été établies, conformément aux recommandations du FMI et du GAFI ; par ailleurs, à la suite des réunions de sensibilisation organisées fin 2002, des missions de contrôle ainsi que des visites ponctuelles ont été effectuées aux fins de vérification des procédures internes de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

L'ensemble de ces actions atteste de la détermination des autorités monégasques à lutter contre le blanchiment de capitaux. Elles seront bien évidemment poursuivies en 2004.

Pour ce qui a trait à la fiscalité de l'épargne des non-résidents, les autorités monégasques, ne pouvant rester à l'écart d'un mouvement international, ont poursuivi un dialogue constant avec les autorités européennes sur ce dossier, notamment à travers des réunions techniques.

Le Gouvernement Princier a dû intégrer dans sa réflexion les dispositions de la Directive du Conseil de l'Union Européenne adoptée le 3 juin 2003.

Les réunions se poursuivent en vue de la finalisation d'un accord, lequel devrait, en tout état de cause, être applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Enfin, le Gouvernement Princier demeure également toujours ouvert au dialogue avec l'O.C.D.E. dans le domaine de ce que cette entité désigne par « fiscalité dommageable ».

### III - LES RELATIONS EXTERIEURES

Les priorités pour 2004 demeureront l'actualisation des relations franco-monégasques, l'adhésion de la Principauté au Conseil de l'Europe ainsi que l'aménagement de ses rapports avec l'Union Européenne.

Le Gouvernement Princier poursuivra la promotion de la position internationale de Monaco notamment par sa participation aux principales organisations internationales et par l'expression de sa solidarité avec la communauté internationale à travers son appartenance à l'ordre juridique qu'elle institue et l'exercice d'une coopération active d'esprit humanitaire. Enfin, le réseau des représentations extérieures de la Principauté continuera d'être adapté en fonction de ces évolutions.

#### A - Les relations avec la France

Elles sont entrées, depuis la fin de 2002, dans une phase nouvelle initiée par la signature, le 24 octobre 2002, du Traité qui se substituera à celui de 1918. A l'issue de l'achèvement par la France de la procédure de ratification, l'entrée en vigueur interviendra, selon toute vraisemblance, dès 2004.

Dans le droit fil de cette négociation, la France et la Principauté ont entrepris le réexamen de la Convention de 1930 relative aux emplois publics qui appelle le même travail d'adaptation aux principes devant guider, au début du XXI<sup>ème</sup> siècle, les relations entre deux Etats souverains aussi proches soient-ils.

Parallèlement, des négociations se poursuivent pour le règlement de certaines questions fiscales et financières tandis que la mise au point d'une nouvelle convention bilatérale d'entraide judiciaire en matière pénale est engagée.

La relation bilatérale multiforme qui se vérifie entre la France et Monaco et dont la gestion est notamment assurée au fil des réunions de la Commission mixte de coopération, s'est par ailleurs traduite, en 2003, par les accords sectoriels suivants, expression d'une « coopération au quotidien » :



- accord relatif à l'attribution et à l'utilisation par la société TMC de fréquences hertziennes terrestres pour la diffusion de son programme à partir d'installations d'émission implantées en territoire français ;

- avenant à la convention douanière de 1963 relatif à l'attribution de la nationalité monégasque aux navires acquis par une opération de crédit-bail ;

- avenant à la convention fiscale de 1963 avec l'échange de lettres qui l'accompagne ; cet accord porte notamment sur l'assiette de l'impôt sur les bénéfices des sociétés ainsi que sur l'assujettissement des personnes de nationalité française à l'impôt de solidarité sur la fortune ;

- échange de lettres modifiant l'article 18 de la convention de voisinage de 1963 et portant sur la frappe de pièces monégasques en euros.

## **B - Les Relations avec l'Union Européenne**

Il s'agit de définir le positionnement de la Principauté par rapport à celle-ci alors qu'elle se situe dans sa mouvance immédiate sans qu'il lui soit donné d'en devenir membre (aucun des petits Pays européens ne s'est vu offrir cette possibilité). Cette approche pragmatique conduit à rechercher des accords dans les secteurs intéressant l'économie monégasque et exclus, en raison de réglementations européennes spécifiques, du droit commun de l'Union douanière dont bénéficie Monaco. Dans ces secteurs se manifeste la nécessité d'intégrer l'acquis communautaire.

C'est ainsi qu'il sera procédé prochainement à la signature d'un accord relatif à la commercialisation, sur le territoire de l'Union, des produits pharmaceutiques et cosmétiques fabriqués en Principauté et que sera engagée une négociation relative aux produits alimentaires.

Par ailleurs, un accord doit être conclu avec EUROPOL, pour la lutte contre le faux-monnayage de l'Euro.

## **C - L'Adhésion de la Principauté au Conseil de l'Europe**

L'examen de la candidature monégasque, déposée en 1998, a conduit les rapporteurs du Conseil de l'Europe à se rendre à deux reprises en Principauté en 2003 ; une visite du président en exercice du Comité des Ministres est également intervenue. D'autres contacts ont été maintenus ou développés notamment à l'occasion de déplacements à Strasbourg, d'abord d'une délégation du Conseil National dirigée par son Président, ensuite d'une mission administrative plus particulièrement tournée vers les représentants des Gouvernements des Etats-membres.

Au stade actuel, et compte tenu tant des évolutions déjà intervenues pour répondre à l'attente de Strasbourg que des engagements ultérieurs d'ores et déjà envisagés (projets de loi en cours d'examen, adhésion aux principales conventions), il appartient maintenant aux instances du Conseil de l'Europe d'apprécier si la candidature monégasque satisfait effectivement aux conditions juridiques et politiques qu'elles posent.

Des développements sont donc à attendre dans un avenir proche.

Notre entrée au Conseil de l'Europe exigera par ailleurs l'installation d'une mission diplomatique à Strasbourg.

## **D - La Participation de la Principauté à des accords internationaux et à des organisations internationales**

La Principauté a, en 2003, adhéré à un certain nombre de conventions internationales :

- Convention des Nations Unies sur la prévention et la répression des infractions contre les personnes jouissant d'une protection internationale ;

- Convention de La Haye supprimant l'exigence de la légalisation des actes publics étrangers ;

- Protocoles à la Convention sur la protection des Alpes, visant respectivement le « tourisme », « l'aménagement du territoire et développement durable », le « règlement des différends », et la « protection des sols » ;

- Amendement de Pékin au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

La Principauté a également complété son dispositif de relations avec l'Organisation des Nations Unies, en accréditant un Représentant auprès de l'Office des Nations Unies à Vienne, ainsi qu'auprès de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel, qui a également son siège dans la capitale autrichienne.

La mise en œuvre du Traité du 24 octobre 2002 offrira à la Principauté la possibilité de développer ses relations diplomatiques bilatérales avec échange d'ambassadeurs. Il y aura lieu d'engager une réflexion sur une éventuelle extension du réseau diplomatique monégasque qui demeure compatible avec les possibilités -matérielles et humaines- de notre administration.

Des solutions adaptées aux moyens de la Principauté -telles que les accréditations multiples au profit d'ambassadeurs en place dans les capitales où Monaco est déjà représenté ou la création de postes d'ambassadeurs dits « itinérants »- pourraient être mises en œuvre afin de contenir les dépenses inhérentes

à ces fonctions à un niveau acceptable pour les finances publiques.

Les Autorités monégasques ont présenté pour la première fois la candidature de notre Pays au Conseil Exécutif de l'UNESCO, afin de prendre date dans la perspective d'une future élection.

Monaco a été élu au Conseil d'Administration du Programme des Nations Unies pour l'Environnement qui siège à Nairobi.

Cette politique de participation résolue à la diplomatie internationale multilatérale se poursuivra en 2004.

Il est ainsi envisagé :

- de ratifier le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants ainsi que la pornographie mettant en scène des enfants ;

- d'adhérer à la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ;

- de ratifier le Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée ;

- de devenir partie au Protocole de KYOTO à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ;

- d'adhérer aux Conventions de Vienne sur les relations consulaires et diplomatiques ;

- de ratifier les amendements aux articles 7, 24 et 25 de la Constitution de l'Organisation mondiale de la santé (O.M.S.) ;

- de devenir partie au Protocole de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif aux métaux lourds ;

- de devenir partie à l'Instrument amendant la Convention relative à la création du Bureau Européen des Radiocommunications.

Pour mémoire, l'adhésion de la Principauté au Conseil de l'Europe s'accompagnerait de la ratification d'un certain nombre de conventions internationales qui constituent un « acquis » à reprendre au moment de l'entrée au Conseil ou postérieurement.

### **E - La Politique de Coopération Internationale**

La Principauté a poursuivi en 2003 son effort de coopération internationale dans les domaines auxquels elle attache traditionnellement une priorité, c'est-à-dire la protection de l'Environnement et l'aide humanitaire aux Pays les moins développés.

Cette politique demeure pour l'essentiel concentrée, à des fins de visibilité, sur des Pays auxquels nous lie une tradition ancienne de coopération humanitaire (comme le Niger ou Madagascar), ainsi que sur des Etats du monde méditerranéen avec lesquels des relations ont commencé de se nouer (tels que la Croatie ou la Slovénie) ou se développent depuis longtemps avec succès (Liban, Tunisie, Maroc).

Dans toute la mesure du possible, compte tenu de la nécessaire rigueur budgétaire qui s'applique à ce secteur de l'action gouvernementale comme à tous les autres, cet effort sera maintenu en 2004.

Il est toutefois important de relever que cette politique est relayée, dans de nombreux Pays, par les ONG monégasques qui, très actives, mobilisent essentiellement des fonds privés ; le réseau diplomatique et consulaire monégasque s'attache à intervenir efficacement en soutien de ces ONG qui sont également associées, avec une volonté de cohérence et d'organisation, à la politique de coopération menée par l'Etat.

### **F - L'Adaptation du Réseau diplomatique et consulaire monégasque**

Une adaptation continue vise à installer, dans les Pays avec lesquels la Principauté entretient des relations de coopération ou cherche à développer ses contacts en matière économique, des représentations qui lui permettent de soutenir ces actions sur place de manière efficace.

C'est ainsi qu'en 2003, ont été ouverts ou pourvus des consulats honoraires dans les Pays suivants :

- Guatemala City (GUATEMALA)
- Toronto (CANADA)
- Antananarivo (MADAGASCAR)
- Niamey (NIGER)
- Saint Petersburg (RUSSIE)
- Zagreb (CROATIE)
- Lima (PEROU)
- Wellington (NOUVELLE ZELANDE)
- Boston et Dallas (ETATS UNIS D'AMERIQUE).

A l'inverse, ont été ouverts en Principauté les consulats honoraires suivants : CENTRAFRIQUE, COLOMBIE, MALDIVES, PARAGUAY.

Sont en cours d'achèvement les procédures afférentes à l'ouverture de consulats honoraires de la Principauté à Casablanca (MAROC), Karachi (PAKISTAN) et Cape Town (AFRIQUE DU SUD) ; de même, un consulat honoraire de BULGARIE est en cours d'accréditation en Principauté.

Cette action diplomatique s'appuie en outre sur les visites officielles effectuées par des délégations monégasques conduites par S.A.S. le Prince Héréditaire Albert.

Elles sont intervenues en 2003 en Nouvelle Zélande, en Russie ainsi qu'en Amérique Latine (Chili, Pérou, Costa Rica). Ces visites, auxquelles sont le plus souvent associés des représentants de la Chambre de Développement Economique et de la Délégation Générale au Tourisme de la Principauté, fournissent une occasion privilégiée d'ouvrir ou de renforcer un courant de relations bilatérales dans tous les domaines d'intérêt pour la Principauté. Il en ira de même en 2004.

La mise en œuvre du Traité du 24 octobre 2002 devrait conduire à l'accréditation en Principauté d'Ambassadeurs de nombreux Etats, au premier rang desquels ceux où la Principauté dispose déjà d'une mission diplomatique.

Il en résultera un développement et une diversification de nos rapports bilatéraux avec un nombre croissant d'Etats qui appellera la mise à la disposition de la Direction des Relations Extérieures des moyens nécessaires. Celle-ci s'y prépare déjà en réorganisant ses structures en symbiose, sous l'Autorité du Ministre d'Etat, avec le réaménagement intervenu des services chargés de l'Environnement et de la Coopération Internationale.

#### **IV - L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE**

##### **A - La politique sociale - La sécurité sociale**

\* Après l'organisation en 2002 de rencontres avec les partenaires sociaux sur le thème de la durée du travail avec la mise en évidence de profondes divergences et, au terme de la clarification de la situation dans le pays voisin après l'adoption du « dispositif Raffarin », le Gouvernement Princier a arrêté des orientations précises en matière de salaires ainsi que de durée et d'organisation du travail. Des projets de Loi seront déposés à l'automne 2003 afin d'inscrire ces orientations dans le droit monégasque.

\* Aucun accord collectif de branche ne semble devoir être signé en 2003. La convention collective des graphiques et imprimeries de labeur a été dénoncée par la partie patronale et des négociations sont en cours pour mettre au point un nouveau texte avec la participation de l'Inspection du Travail.

Au niveau de la SBM, plusieurs accords catégoriels ont été signés améliorant sensiblement la situation de ces catégories de personnel.

\* S'agissant des évolutions législatives et réglementaires, outre les projets de loi évoqués

ci-dessus, le groupe de travail chargé de la refonte du droit social monégasque a repris ses travaux en mars 2003 dans une configuration limitée aux seuls représentants de l'Administration. Le projet de Loi sur le contrat de travail sera finalisé à l'automne.

Le projet de Loi sur le congé d'adoption a été voté le 20 juin 2003.

\* Au titre du dossier de la protection sociale, plusieurs points peuvent être signalés :

- Une convention a été conclue entre les Caisses Sociales Monégasques et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie française pour la mise à disposition des logiciels de gestion de la Classification Commune des Actes Médicaux (CCAM) qui au 1<sup>er</sup> Janvier 2004 remplacera l'essentiel de la Nomenclature Générale des Actes Médicaux. Ces logiciels pourront également être mis à la disposition du Service des Prestations Médicales de l'Etat.

- La Commission mixte franco-monégasque s'est réunie en Avril 2003 essentiellement afin de régler des problèmes tarifaires et les deux parties ont convenu de se rencontrer à nouveau avant la fin de l'année 2003 afin d'examiner les conséquences sur les relations franco-monégasques de la mise en place de la CCAM et de la Tarification à l'Activité (TAA) des établissements d'hospitalisation.

- Grâce à l'intervention de l'Ambassadeur de la Principauté à Rome afin d'appuyer la demande monégasque, les autorités italiennes ont accepté le principe d'une réunion de la commission mixte de sécurité sociale qui pourra vraisemblablement se tenir fin 2003 ou début 2004, un fois achevée la phase de mise au point de l'ordre du jour.

- Les modalités d'application en Principauté des mesures prévues par des accords UNEDIC du 1<sup>er</sup> Janvier 2001 seront finalisées avant la fin de l'année. Ces mesures sont reconduites par l'accord du 1<sup>er</sup> Janvier 2004 qui a déjà été signé par les partenaires sociaux français, sachant que les partenaires sociaux de la place ont été informés et sollicités afin de demander l'extension géographique de cet accord.

- S'agissant des retraites CAR, la réactualisation de l'étude initiale et les compléments d'information demandés à l'actuaire ont été présentés en Juin 2003 aux deux Comités de la CAR. A cette occasion se sont à nouveau exprimées de fortes divergences d'analyse entre les trois parties prenantes au dossier. Cette situation va imposer une prise de position ferme du Gouvernement Princier dans les mois à venir sur les mesures propres à garantir la pérennité du régime.

- Pour ce qui a trait aux retraites complémentaires, dans le pays voisin, les accords AGFF ont été prorogés

jusqu'au 31 Décembre 2003 et leurs effets se prolongeront jusqu'au 1<sup>er</sup> Avril 2004. Les négociations entre partenaires sociaux français sur les conséquences en termes de retraites complémentaires de la réforme du système de base débiteront en Septembre 2003. Le rapport d'actuaire demandé par le Conseil d'Administration de l'AMRR a été remis à cette instance dirigeante en Avril 2003 ; il met en évidence les bonnes perspectives du régime complémentaire dont le rendement actuariel se situe autour de 7 % à rapprocher du 13 % de la CAR.

Les programmes prioritaires pour l'année 2004 seront les suivants :

\* La position définitive du Gouvernement Princier en matière d'aide aux entreprises de main-d'œuvre à bas salaires devra être arrêtée, parachevant ainsi le dispositif concernant les salaires, la durée et l'organisation du travail.

Des discussions pourraient être relancées sur le financement des formations d'apprentissage et d'alternance afin d'aboutir à un accord collectif national prévoyant une contribution mutualisée des employeurs en contrepartie d'une participation de l'Etat à définir.

\* Le groupe de travail chargé de la réforme du droit social va poursuivre ses travaux sur les thèmes de la réglementation du travail intérimaire, du travail à temps partiel et des activités à caractère intermittent ; puis, dans un second temps sur les règles d'embauchage et de licenciement et sur le renforcement du rôle et des moyens réglementaires d'action de l'Inspection du Travail et du Service de l'Emploi.

Le projet de Loi sur l'apprentissage et l'alternance sera finalisée.

\* En termes de protection sociale :

- La Classification Commune des Actes Médicaux devrait, au moins partiellement, entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> Janvier 2004, sans que toutefois ne soit connue à ce jour la valorisation retenue dans le pays voisin pour les actes CCAM. Dès que cette incertitude sera levée, une négociation devra avoir lieu entre les Caisses Sociales et l'Ordre des Médecins afin de fixer les tarifs conventionnels monégasques. De même, de grandes incertitudes demeurent sur les modes de tarification hospitalière privée et publique et aucune mesure ne sera définitivement arrêtée en France avant Novembre ou Décembre 2003, ce qui en 2004 risque de poser des problèmes d'adaptation aux établissements monégasques.

- La Commission mixte franco-monégasque devrait se réunir au 1<sup>er</sup> trimestre 2004 afin notamment de définir les tarifs hospitaliers 2004 et les modalités d'application de la Tarification à l'Activité (TAA) en Principauté.

- Dans le domaine des accords UNEDIC, l'année 2004 sera marquée par l'entrée en vigueur effective en Principauté des différents volets du PARE et notamment de ceux destinés à favoriser l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi.

- S'agissant des retraites CAR, la modification des paramètres de fonctionnement du régime pourrait entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> Octobre 2004.

- Au niveau des retraites complémentaires, en fonction des mesures arrêtées en France, des négociations devront être menées avec les régimes ARRCO et AGIRC afin d'intégrer les spécificités monégasques au nouveau dispositif en vigueur dans le pays voisin.

## **B - La politique du logement**

Ainsi que cela a été rappelé en liminaire du programme gouvernemental d'action, depuis de nombreuses années, le Gouvernement Princier considère que le problème du logement présente un caractère particulièrement sensible. Il constitue donc à ce titre l'une de ses préoccupations majeures.

C'est pourquoi a été définie une véritable politique du logement qui s'articule autour des différents secteurs d'habitation que sont le secteur domanial, le secteur ancien dit protégé et le secteur libre, politique décrite dans le détail au point 4 de l'introduction du programme gouvernemental d'action.

Il sera donc simplement rappelé ici qu'en ce qui concerne en particulier le secteur domanial, une action volontariste engagée de longue date a permis au début de l'année 2003 au parc immobilier domanial d'atteindre le seuil des 2.000 logements alors qu'il n'en comportait qu'un millier il y a une dizaine d'années.

L'année 2003 a été marquée par l'achèvement et la mise en service des immeubles « Les Carmes » et de la première tranche des « Agaves ».

Au total, et par le jeu des mouvements internes dans ce secteur, ce sont 185 attributions domaniales qui ont pu être réalisées.

S'agissant ensuite du secteur ancien, le Gouvernement Princier a continué à se montrer extrêmement attentif à la mise en œuvre de l'application de la loi n° 1.235 du 28 décembre 2000.

Il a à ce titre suivi l'évolution de l'Allocation Différentielle de Loyer qui permet au 30 juin 2003 de venir en aide à environ 150 foyers.

La Commission Sociale de son côté s'est attachée quant à elle à rechercher les solutions humaines et concrètes à mettre en œuvre en faveur des cas qui sont portés à sa connaissance, ce qui l'a conduit à étudier depuis sa création environ 170 dossiers.

Pour ce qui a trait à l'évolution de la législation, le Gouvernement Princier s'attache à étudier avec attention les mesures contenues dans la proposition de loi n° 166 relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation qui a pour but de modifier la loi n° 1.235. Le Gouvernement Princier aura l'occasion d'évoquer ce texte important avec le Conseil National avant la fin de l'année 2003.

### C - L'Action Sanitaire

L'année 2003 a vu la mise en œuvre du nouvel organigramme de la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale avec le renforcement de la Division Sécurité Sanitaire et Alimentaire, et les créations de la Division Produits de Santé, de la Division de Santé Publique et de la Division Sociale - Section Action Sociale.

La Division Sécurité Sanitaire et Alimentaire a contribué à la rédaction d'un projet de Loi en matière de sécurité alimentaire en cours d'examen par le Gouvernement Princier. Ce texte qui s'inscrit dans la perspective des réflexions actuelles sur la commercialisation des produits alimentaires monégasques sur le territoire communautaire, apportera des garanties au moins équivalentes à celles définies par la Communauté pour son marché intérieur et devrait constituer un préalable à toute négociation en la matière avec l'Union Européenne.

La Division Produits de Santé s'est attachée à poursuivre la retranscription en droit interne de l'acquis communautaire qui devrait aboutir à la signature d'un accord en matière pharmaceutique entre la Principauté de Monaco et l'Union Européenne. On note également la création d'un Comité Consultatif d'Ethique en matière de recherche biomédicale ayant pour mission, outre de se prononcer sur la réalisation d'essais cliniques en Principauté de Monaco, de donner son avis sur les questions d'éthique qui lui sont soumises.

La Division Santé Publique prépare un projet de Loi-cadre sur la Santé Publique et l'Action Sociale dans le cadre des transferts de compétences Etablissements Publics/Direction de l'Action Sanitaire et Sociale/Mairie tandis qu'une politique antidopage était mise en œuvre. En effet, la Principauté de Monaco se devant d'adhérer au Code Mondial Antidopage, il est apparu nécessaire que le droit monégasque évolue pour intégrer les grands principes éthiques de pratique d'un sport sain (création d'un Comité Monégasque Antidopage...).

Par ailleurs, les politiques en faveur des personnes âgées, d'une part, et des mineurs handicapés, d'autre part, ont été poursuivies.

L'objectif de la première qui vise à la prise en charge globale de la personne âgée, que ce soit en ville ou à

l'hôpital, nécessite un travail en réseau de l'ensemble des institutions et des acteurs concernés.

La seconde, quant à elle, est axée sur l'amélioration de la prise en charge d'enfants présentant un handicap en milieu scolaire. Elle repose sur le dépistage et le suivi des enfants atteints de troubles du langage, en collaboration avec la Direction de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports, ainsi que sur le développement de partenariats avec les établissements médico-sociaux de la région voisine. A ce titre, le Gouvernement Princier a décidé d'octroyer à l'Institut Médico-Educatif Départemental Bariquand-Alphand une subvention annuelle d'exploitation.

Enfin, la prévention auprès des jeunes a été poursuivie avec des actions de sensibilisation auprès des scolaires (maladies sexuellement transmissibles, dopage, tabac, protection solaire...) et l'ouverture à la rentrée scolaire 2003 du Centre Accueil Santé, après une période initiale destinée à faire connaître le cadre d'intervention aux établissements scolaires et aux associations.

Au sein de la Division Sociale - Section Action Sociale, le transfert de compétences Etablissements publics/Direction de l'Action Sanitaire et Sociale a entraîné le renforcement du partenariat avec les différents services et entités concernés (Direction de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports, Foyer Sainte Devote, Centre Médico-Psychologique, Service de Psychiatrie du Centre Hospitalier Princesse Grace, milieu associatif...) et la rationalisation du suivi des enfants placés, pour lesquels une mesure d'assistance éducative en milieu ouvert est ordonnée par le Juge Tutélaire.

Par ailleurs, de nouveaux logements adaptés aux personnes âgées ou handicapées ont été attribués à la Résidence Saint-Sébastien et aux Carmes.

Pour 2004, le transfert des compétences Etablissements publics/Direction de l'Action Sanitaire et Sociale visant à rationaliser l'action des pouvoirs publics dans le domaine de l'action sociale, se poursuivra dès le 1<sup>er</sup> janvier. Dans cette perspective, l'Office d'Assistance Sociale est appelé à être transformé en un simple organisme de mise en paiement des allocations tandis que l'internat du Foyer Sainte-Devote sera géré par la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale.

En priorité, il est prévu de regrouper en une unité de lieu les demandes d'aides de proximité dont celles instruites jusqu'à présent par la Direction (cartes d'or, prime à la naissance) et d'opérer une distinction entre les mesures sociales à caractère général relevant de la « Section Aide Sociale » et les situations nécessitant un

suivi socio-éducatif qui sont prises en charge au sein de la « Section Action Sociale ».

Sur un plan réglementaire, cette évolution ne manquera pas d'engendrer la mise à jour des textes/procédures existants.

Par ailleurs, la Division de Santé Publique propose trois nouveaux projets :

- pour la protection Maternelle et Infantile, la création d'un service de suivi à domicile des femmes enceintes. Ce projet vise non seulement le suivi en pré et post-partum au domicile des patientes, mais également une prévention collective auprès des parents et des jeunes par le biais d'informations dispensées dans les établissements scolaires et au Centre Accueil Santé ;

- en matière de santé mentale, instauration d'une équipe psychiatrique mobile chargée du suivi à domicile de patients psychiatriques résidant en Principauté de Monaco. L'intérêt de ce projet est de répondre à un besoin immédiat (suivi des patients à la levée de placements judiciaires et/ou administratifs, surveillance des prises médicamenteuses...) et de mettre en place un réseau ville/hôpital, dans la mesure où cette équipe fonctionnerait en lien étroit avec la Section Action Sociale et les différents acteurs concernés ;

- le renforcement de l'équipe du Centre Médico-Psychologique afin de maintenir le niveau de qualité de prise en charge, les bilans d'activité de ces trois dernières années démontrant une augmentation constante des délais de prise en charge et une aggravation des situations nécessitant des suivis plus longs.

#### **D - Le Centre Hospitalier Princesse Grace**

Les principales actions menées en 2003 au Centre Hospitalier Princesse Grace ont porté sur :

- une démarche d'accréditation avec un état des lieux entre les pratiques existantes et le référentiel de l'Agence Nationale d'Accréditation des Etablissements de Santé (A.N.A.E.S.), le développement des outils de promotion de l'établissement et la mise à jour de son Règlement Intérieur ;

- la mise en place du Programme médicalisé des systèmes d'information (P.M.S.I.) dans la perspective d'une tarification à l'activité ; ce plan implique l'instauration de nouvelles règles administratives de gestion des séjours, le développement de la Classification Commune des Actes Médicaux et des outils d'aide à la codification, ainsi que le développement de la codification de l'activité médicale dans les différents services de l'Etablissement ;

- la mise en œuvre de pôles de consultations centralisées et d'un secteur de Néonatalogie ;

- l'ouverture du bâtiment LOU CLAPAS permettant de dégager des surfaces afin de restructurer les services cliniques existants et de développer l'activité médicale ;

- la mise à jour du Plan ARMAB (Arrivée Massive de Blessés) et sa diffusion à l'ensemble des acteurs concernés.

Les travaux ont porté sur la réhabilitation de la Résidence du Cap-Fleuri, la restructuration de l'hôpital de jour et l'amélioration des conditions de travail et d'hygiène à la Cuisine Centrale. On note également la réalisation du plateau d'endoscopies digestives ainsi que d'autres travaux dans les services d'Echographie et de Neurologie.

Pour l'exercice 2004, les projets suivants sont envisagés :

- la mise en œuvre du Projet Hôtelier visant à améliorer l'accueil et la prise en charge hôtelière des patients hospitalisés ;

- le maintien à niveau d'un plateau technique performant avec l'achèvement du programme de renouvellement du plateau de radiothérapie et le renouvellement du Scanner et de l'I.R.M ;

- l'implantation d'une Unité de Reconstitution des cyostatiques dans le cadre de l'opération de rénovation de la Pharmacie afin de se conformer aux normes en la matière.

#### **V - LA CULTURE**

La culture constituera toujours un axe important de la politique gouvernementale avec des actions dans divers domaines.

\* Dans le souci de favoriser un large accès de tous à la culture, le Gouvernement Princier poursuivra une série d'initiatives destinées à développer l'animation et la pratique culturelles :

- développement d'un programme de sensibilisation culturelle et artistique destiné aux élèves de la Principauté, en liaison avec les principales entités culturelles monégasques ;

- développement de l'enseignement artistique dispensé en Principauté, en particulier au sein de l'Académie de Musique et de l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques, eu égard à la qualité des résultats pédagogiques obtenus ;

- soutien aux nombreuses et dynamiques associations culturelles monégasques. On peut citer à titre d'exemple, une contribution exceptionnelle du Gouvernement Princier à un voyage au Japon des

jeunes sociétaires du Studio de Monaco à l'occasion d'un festival ;

- soutien apporté à des entités culturelles mettant à profit la multiplicité des sites disponibles pour diversifier leurs répertoires et gagner de nouveaux publics, en proposant des manifestations de qualité, gratuites et accessibles à tous ;

- reconduction des Journées Européennes du Patrimoine du Conseil de l'Europe, plébiscitées par un très large public (30.000 visiteurs en 2002), curieux chaque année de découvrir la qualité et la diversité des musées et des sites culturels de la Principauté.

\* Le Gouvernement Princier continuera à accorder un caractère prioritaire à la mise en œuvre d'une politique globale et planifiée du patrimoine afin de développer significativement ce volet indispensable à toute politique culturelle.

En matière de patrimoine artistique, l'expertise de l'importante collection de costumes de la Société des Bains de Mer, qui couvre toute l'histoire prestigieuse de l'Opéra de Monte-Carlo, a confirmé les réflexions engagées depuis plusieurs années en vue de la création éventuelle d'un nouveau musée destiné à mettre en valeur le patrimoine culturel et artistique de la Principauté, « berceau de la modernité » dans le domaine des arts du spectacle.

Le détachement, en Principauté, d'un Conservateur en Chef réputé, en 2003, devrait permettre au Gouvernement Princier de disposer très prochainement de tous les éléments nécessaires à la définition d'une politique muséographique pour la Principauté, incluant une réflexion sur la politique d'acquisition d'œuvres d'art et de mise en valeur du patrimoine artistique, et sur la destination et la localisation de la Collection de Galéa, actuellement présentée dans la Villa Sauber.

Cette réflexion s'étendra également aux collections scientifiques nationales, et, en particulier, au Musée d'Anthropologie Préhistorique. Une mission a été confiée au Professeur COPPENS en ce sens. Les premières conclusions auxquelles il est parvenu laissent augurer d'une possibilité certaine de développement des activités du Musée d'Anthropologie Préhistorique et d'une mise en valeur plus actuelle de ses collections.

L'Association des Archives Audiovisuelles de la Principauté maintiendra ses activités avec, notamment, la conservation et la préservation des bandes sonores de Radio Monte-Carlo.

Parallèlement, les développements technologiques imposent une réflexion juridique en vue de réviser et d'adapter les textes législatifs en vigueur, s'agissant en particulier du dépôt légal, sujet sur lequel un avant-projet de loi a été établi.

La réflexion sera poursuivie sur la protection des sites, notamment dans le cadre des Conventions Internationales et de la participation de la Principauté au sein d'organismes culturels internationaux, comme l'Unesco ou le Conseil de l'Europe, à travers, par exemple, l'accueil en Principauté de colloques, comme les « Rencontres Internationales Monaco et la Méditerranée ».

\* Le Gouvernement Princier poursuivra ses démarches visant à la recherche des meilleures modalités de promotion du programme culturel de la place en utilisant les créneaux suivants : la presse internationale spécialisée ; la presse grand public à l'échelon régional et international ; les acteurs du secteur touristique pour mettre pleinement en valeur la culture comme atout de promotion touristique.

Il s'attachera également à :

- soutenir les grandes entités culturelles existantes dont la notoriété est reconnue, tant pour des opérations menées sur le territoire (Orchestre Philharmonique, Ballets de Monte-Carlo, Opéra) qu'à l'étranger (tournées internationales de certaines de ces entités) ;

- favoriser le développement d'une activité culturelle de qualité en optimisant l'utilisation de certains sites d'exposition : espaces d'exposition du Grimaldi Forum et de la Salle d'exposition du Quai Antoine 1<sup>er</sup>. Après les succès enregistrés en 2003 par des expositions comme « Super Warhol » ou « Chimères », une nouvelle série d'expositions prestigieuses sera présentée en 2004.

Par ailleurs, la 3<sup>ème</sup> édition du Festival International de Sculpture se tiendra dans les Jardins du Casino, le Théâtre Princesse Grâce proposera une nouvelle saison dédiée aux spectacles de divertissement et la formule du Printemps des Arts sera poursuivie.

- poursuivre une politique de création et d'échanges culturels internationaux, en particulier dans le domaine de la danse, comme l'a démontré le *Monaco Dance Forum*, devenu un rendez-vous mondial, dont la troisième édition est prévue en 2004.

Il est à signaler que le Diocèse de Monaco célébrera, comme il convient l'an prochain, le 17<sup>ème</sup> Centenaire du Martyr de Sainte-Dévote, Patronne de la Principauté. Sont notamment prévus des célébrations liturgiques et des moments forts de recueillement.

\* Enfin, la question des équipements culturels fera toujours l'objet d'une attention particulière du Gouvernement Princier.

Afin de permettre aux nombreux intervenants de la vie culturelle de disposer d'espaces et d'équipements publics nécessaires à leurs activités, le Gouvernement Princier a procédé, en 2002, à la rénovation de l'Auditorium Rainier III, et, en 2003, à la rénovation du

Théâtre Princesse Grace, la gestion du Centre de Rencontres Internationales ayant été rattachée à celle de l'Auditorium Rainier III, permettant ainsi à l'Etat de disposer d'équipements bien adaptés à des manifestations culturelles.

Se poursuivra, jusqu'en 2005, la rénovation de la Salle Garnier avec des travaux d'envergure de restructuration des espaces scéniques en vue de préserver ce joyau du patrimoine monégasque.

## VI - LES ACTIVITES EDUCATIVES

### A - L'Education

#### *\* Le domaine pédagogique*

L'adaptation permanente à l'évolution des méthodes et des programmes d'enseignement nécessite la poursuite du recrutement de personnel qualifié qui se doit d'être formé tant de manière initiale que continue. Cette politique se prolonge par l'appel à des enseignants spécialisés dans le cadre de l'aide aux élèves en difficulté.

De la même façon, l'attention portée à l'apprentissage de la lecture et à sa maîtrise se traduit par la poursuite du développement des techniques d'évaluation et de formation mises en place par l'Observatoire Monégasque de la lecture.

L'utilisation, par le plus grand nombre d'enseignants et de non-enseignants de l'outil informatique exige des formations afin d'adapter en permanence les pratiques pédagogiques et administratives aux technologies de l'information et de la communication.

Dans le domaine culturel en milieu scolaire, la politique mise en place progressivement ces dernières années sera poursuivie ; elle s'adresse à tous les élèves du préscolaire à la terminale, leur proposant un programme riche, varié et cohérent d'activités culturelles à caractère éducatif. Un des aspects originaux de la démarche vise à faire saisir aux élèves la dimension d'une création dans ses aspects les plus variés, en collaboration avec les Ballets, l'Orchestre, le Printemps des Arts, le Monaco Danse Forum et le Théâtre Princesse Grâce.

Compte tenu du succès rencontré en 2003, les spectacles conçus « sur mesure » pour les élèves de la Principauté avec le « jumelage » entre certaines classes et des artistes de la Principauté, sera poursuivi en 2004, en offrant aux élèves et à leurs enseignants, la possibilité de participer à la création d'une manifestation.

#### *\* Les bâtiments scolaires*

Au sein du Lycée Technique, des travaux de rénovation ont été menés durant l'été 2003 avec la

poursuite du réaménagement de salles consacrées à l'enseignement général et la création d'un laboratoire de langues. Quant aux travaux de restructuration des niveaux inférieurs, ils débiteront dans le courant du troisième trimestre de l'année 2003 afin de rationaliser l'ensemble des espaces des différentes sections, de rendre polyvalentes les salles d'enseignement et de moderniser des secteurs importants comme la restauration collective.

A noter que le centre de documentation et d'information du Lycée François d'Assise - Nicolas Barré a été agrandi durant l'été 2003 tandis que les travaux de surélévation de l'Ecole de la Condamine dont l'achèvement est prévu en fin 2003 impliquera le retour des élèves dans les locaux pendant les vacances de février 2004.

Il convient de souligner enfin, sur la partie supérieure du « Terrain de l'Abbé » situé sur la Commune de la Turbie, le début des travaux du futur centre de loisirs sans hébergement et d'un centre d'hébergement destinés à loger des groupes de jeunes en visite en Principauté.

#### *\* Les aides financières dans le cadre scolaire et universitaire*

Le Gouvernement Princier mène depuis de nombreuses années des actions tendant à aider les jeunes nationaux ou les conjoints de monégasques dans la poursuite de leurs études, afin qu'ils aient les meilleures chances de réussite et le plus large choix dans leurs études. Il est à noter que ces aides concernent également les étudiants dont la formation suppose une bonne connaissance des langues étrangères et les personnes qui sont employées en Principauté et pour lesquelles l'évolution professionnelle est liée à la maîtrise d'une langue.

L'évolution du nombre de bourses allouées dans les dix dernières années illustre le rôle joué par ces dernières : lors de l'année universitaire 2002-2003, 424 bourses ont été versées, contre 247 en 1991-1992.

Comme les bourses de spécialisation en langues étrangères, les bourses d'études sont également allouées, sous certaines conditions, à des personnes exerçant une profession qui souhaitent poursuivre ou reprendre des études.

Une aide exceptionnelle (Bourse du Prince) s'adresse aux étudiants monégasques titulaires d'un diplôme de fin d'études désirant effectuer une à deux années de spécialisation à l'étranger, dans un établissement ayant une notoriété mondiale. Elle consiste en la prise en charge de la totalité des frais réels exposés. Depuis sa création, trois étudiants monégasques ont bénéficié de cette aide.



Dans le domaine des stages, un nouveau règlement des bourses est entré en vigueur au mois de septembre 2002 ; il prévoit notamment que les étudiants peuvent bénéficier d'une aide financière pendant quatre semaines à l'occasion d'un stage obligatoire, tandis que la prise en charge d'une durée maximum de six mois peut être attribuée aux étudiants en fin de formation.

## B - La Jeunesse

Les axes d'action déterminés lors du Comité Interministériel sur la jeunesse garantissent toujours la cohérence des thèmes développés dans ce secteur.

### \* *Jeunesse et prévention des conduites à risques*

Chaque année dans le cadre de la journée mondiale de lutte contre le sida, différentes actions de prévention concernent les élèves à partir du collège jusqu'au lycée. En collaboration avec la Croix-Rouge, Monaco-Sida, Sida Info Service, des séances originales de sensibilisation à partir de saynètes théâtrales interactives ont permis de mener des actions de prévention qui ont touché l'ensemble des élèves de seconde des établissements publics et privés sous-contrat.

Face au succès rencontré auprès des jeunes une séance supplémentaire sur le thème des dangers présentés par l'absorption de substances nocives a alerté une centaine d'élèves du Lycée Technique de Monte-Carlo. Ces actions seront reconduites en 2004.

### \* *Loisirs et soutien à l'initiative des jeunes*

Chaque année, la Direction de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports propose des activités sportives et culturelles pendant l'été. L'opération « Pass'Sport Culture » qui rencontre un grand intérêt s'enrichit sans cesse de nouvelles disciplines.

Le concours « idées jeunes » permet de mettre en exergue et de récompenser des initiatives de jeunes qui ont un projet à réaliser. Ce concours intéresse chaque année plusieurs candidats.

Dans le domaine associatif, des aides ciblées visent à soutenir des associations de jeunes qui proposent des initiatives d'intérêt collectif.

### \* *Sensibilisation à la protection de l'environnement et au développement durable*

Dans le cadre de l'utilisation durable des ressources en eau et dans le prolongement de la Convention Alpine, il est à noter la participation de jeunes monégasques au « Sommet des Alpes » qui s'est tenu à Innsbruck du 11 au 14 juin 2003.

De nombreuses manifestations de sensibilisation s'échelonnent tout au long de l'année. A titre d'exemple des conférences sur le recyclage des déchets, sur la protection des mammifères marins, la qualité de l'eau

ont rythmé l'année scolaire. La célébration de la « Journée Mondiale de l'Environnement » a permis la mise en place de différentes opérations qui seront reconduites et développées dans le futur.

## C - Le Sport

\* L'organisation de tournois interclasses et inter-établissements a connu beaucoup de succès auprès des populations scolaires concernées. Cette disposition sera maintenue. Il est par ailleurs envisagé de doter ces manifestations de lots divers afin de récompenser, notamment, l'assiduité des élèves.

Une délégation de collégiens participera aux épreuves d'athlétisme, natation et tennis lors de la 38<sup>ème</sup> édition des Jeux des Ecoliers.

Un accent particulier a été porté sur la lutte contre le dopage, avec notamment la création en 2003 d'un Comité Monégasque Antidopage. Ce dispositif s'est traduit par un accroissement des missions du centre médico-sportif transformé en Inspection Médicale des Sportifs.

Cette dernière diligentera, sous l'autorité du Comité Monégasque Antidopage, les contrôles en et hors compétition et s'occupera également de la formation initiale et du suivi des médecins préleveurs, de leur désignation, de la commande et de la maintenance du matériel de prélèvement, et du suivi des résultats d'analyse.

S'agissant enfin du Stade Louis II, après une vingtaine d'années d'exploitation, l'ensemble du réseau de traitement de l'air nécessite une rénovation complète. La réfection du réseau qui alimente les installations sportives et l'ensemble des bureaux associatifs et commerciaux débutera en 2004.

La patinoire, mise en place par la Mairie sur le Stade Nautique Rainier III, accueillera, cette année encore, l'ensemble des élèves inscrits en CE2. Cette activité nécessite le recrutement d'un personnel spécialisé pendant la durée des cycles scolaires, ainsi que lors des vacances pour le Centre de Loisirs sans Hébergement.

Des journées de formation professionnelle continue seront organisées pour les enseignants d'éducation physique. Selon les disciplines choisies, il sera fait appel à des spécialistes qui assureront la formation sur une ou deux journées. Ont été retenues pour les années à venir : la danse, l'informatique, l'expression corporelle.

## VII - LA PROTECTION DES BIENS ET DES PERSONNES

### A - La Sûreté Publique

Au cours de l'année 2003, diverses mesures ont été prises pour combattre et endiguer une délinquance évolutive et parfois audacieuse. Elles ont conduit à réorganiser le service. L'approche préventive reste toutefois de mise et se manifeste au travers d'actions ciblées.

#### \* *La Réorganisation du Service*

Elle procède de la volonté de lutter contre de nouvelles formes de délinquance et d'occuper la voie publique encore plus efficacement. Pour cela, des structures nouvelles ont été créées et la coopération inter-divisions renforcée.

Ces créations ont porté sur :

- La section des mineurs et de prévention sociale

Protéger l'enfance est la finalité de cette formation composée non seulement d'assistantes sociales de police mais également d'officiers en civil qui manifestent un intérêt avéré pour les enfants. Leur action se doit d'être préventive, toute répression étant déjà considérée comme un échec. Ainsi, ces fonctionnaires cherchent-ils, en collaboration avec les services sociaux et le milieu associatif, à accompagner les mineurs en difficulté, en les protégeant prioritairement des facteurs criminogènes (environnement familial difficile, échec scolaire, etc.) ou à risque auxquels ils peuvent être confrontés.

- La cellule de lutte contre la cybercriminalité

Les nouvelles technologies sont propices aux nouvelles formes de criminalité (le piratage informatique par exemple), indépendamment des infractions classiques qui peuvent être commises, notamment sur l'Internet, et que l'absence d'une législation pénale adaptée n'endigie pas. Leur répression nécessite l'acquisition de nouveaux outils, et une formation spécifique et poussée des fonctionnaires qui ont été affectés à cette cellule, eu égard à leurs solides acquis en matière informatique.

De plus, ont été mises en place des unités composites, les brigades polyvalentes de surveillance mixte, regroupant en leur sein des officiers-inspecteurs et des agents de police. Il s'agit de rendre la présence policière sur le terrain plus efficiente et dissuasive, en combinant les compétences des différents corps de police.

#### \* *La réalisation d'actions ciblées*

- La lutte contre certaines violences

Ces violences ont pour dénominateur commun d'être liées particulièrement au milieu urbain.

- La prévention contre le hooliganisme

En collaboration avec les différents intervenants à l'occasion des rencontres de football, la Sûreté Publique s'applique à perfectionner l'encadrement des supporters et à prévenir tout risque de débordement par une présence dissuasive de personnels de police nombreux et toujours mieux équipés.

Dans l'avenir, un module d'enseignement concernant une préparation aux services d'ordre, qui serait dispensé par des éléments des C.R.S., pourrait être intégré à la formation des agents de police.

- La lutte contre l'incivisme routier et la protection des usagers de la route particulièrement vulnérables

Le comportement imprudent de certains conducteurs peut avoir des conséquences dramatiques, même à Monaco. Aussi, automobilistes et motocyclistes, notamment les plus jeunes d'entre eux, sont-ils régulièrement sensibilisés, soit par des campagnes d'information et d'éducation, soit par une répression ciblée mais toujours appliquée pour les infractions les plus graves, liées, en particulier, à la consommation d'alcool.

L'attention des agents de police a été attirée sur la nécessité de veiller au respect de la réglementation portant sur la sécurité des usagers de la route (protection des enfants en bas âge à l'intérieur des véhicules, harnachement du casque de protection pour les motards, etc.).

- Un contrôle encore plus marqué dans le cadre de certaines procédures d'enquêtes en matière administrative

En marge des procédures établies sur instructions du Parquet Général ou sur saisine de l'Inspection du Travail, les fonctionnaires ont participé activement à la lutte contre le travail clandestin.

De même, les vérifications appropriées ont été faites lors des demandes d'autorisation d'acquisition et de détention d'arme, en particulier s'agissant de l'assiduité des détenteurs d'arme aux entraînements de tir obligatoires. Il s'agit de préparer, avec rigueur, l'application de la nouvelle législation sur les armes et sur les munitions, notamment par le suivi informatique des détenteurs d'armes à feu.

Au titre de l'année 2004, peuvent être mentionnées les actions prioritaires suivantes :

#### \* *Le souci d'une fonction policière de qualité*

La motivation et la compétence des personnels de police sont le pendant de l'efficacité du service. En l'occurrence, elles reposent sur une discipline effective et salutaire et sur la formation, gage de professionnalisme. Cette dernière concerne à la fois l'instruction des nouvelles recrues, élèves officiers et

élèves agents, et la spécialisation et les recyclages des personnels d'active.

- Une formation initiale étendue

Dans le cadre de la revalorisation de la fonction policière, le principe de l'allongement, de 7 mois à 18 mois, de la période de stage probatoire, a été entériné, puis appliqué à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2003. Les promotions pourront dorénavant bénéficier d'un enseignement toujours plus complet et diversifié, tenant compte, non seulement du particularisme monégasque, et de l'évolution de ses institutions et de son droit interne (droit pénal et procédure pénale, police administrative générale et polices spéciales, etc.), mais également du développement de certaines missions de police (initiation aux techniques de maintien de l'ordre).

Qui plus est, les formateurs eux-mêmes suivent des stages en France, afin de parfaire leur pédagogie et renforcer, par voie de conséquence, l'efficacité de la formation.

- Spécialisation et recyclages indispensables

En effet, la formation des personnels de police ne se limite pas à leur scolarisation. Elle se poursuit, soit sous forme de modules de formation spécifique (protection de personnalités, lutte contre la criminalité organisée, répression de la délinquance économique et financière, tireur haute précision, etc.), soit sous forme de recyclages, parfois nécessaires à la reconduction d'agrément administratifs (mécanicien, informaticien, technicien en inspection visuelle, scaphandrier autonome léger, monitorat de plongée ou de tir, armurier, démineur, etc.).

En outre, la Direction de la Fonction publique et des Ressources Humaines propose, chaque année, une série de stages dont les thèmes recueillent un intérêt marqué parmi les fonctionnaires de la Sûreté publique (langues vivantes, informatique, rédaction de qualité, lecture rapide, etc.).

\* Le renforcement de la coopération policière internationale

Pratiquement, la coopération policière, dont Monaco est à l'origine, se manifeste dans les trois démarches suivantes :

- La poursuite des missions de rapprochement et la participation aux conférences internationales

Outre l'exécution rapide des commissions rogatoires internationales, toujours plus nombreuses, la Sûreté Publique s'applique à dépêcher des fonctionnaires pour entamer ou pour entretenir des relations privilégiées avec des services de police étrangers, ou bien encore, pour participer à des conférences internationales,

indépendamment de l'assemblée générale et des réunions thématiques qu'organise l'OIPC-Interpol.

- La modernisation du BCN-Interpol

Le BCN-Interpol de Monaco a installé le nouveau logiciel assurant la liaison informatique sécurisée entre tous les bureaux centraux nationaux.

Cette coopération policière déjà bien établie vient compléter l'action de l'officier de liaison.

- La consécration d'un officier de liaison

Clé de voûte de la coopération policière, la fonction d'officier de liaison –représentée à Monaco par l'ULO, l'Unité de Liaison opérationnelle–, a démontré toute son importance au sein de la plupart des services de police.

Si Monaco surmonte son enclavement par une coopération policière active, la Sûreté publique s'attache toujours, sur le plan local, à maintenir une présence forte sur le territoire.

\* *Un maillage policier plus serré*

Le resserrement du maillage policier est possible grâce au maintien du plan VIGIRENFORT et à une surveillance permanente des frontières.

L'exigence d'un haut degré de sécurité, conjuguée à la menace terroriste latente, impose le maintien du dispositif Vigirenfort, notamment par la surveillance étroite des intérêts de certains pays.

En sus dudit plan, les frontières terrestres continuent d'être tenues en permanence, de jour comme de nuit, conformément aux instructions du Gouvernement Princier. Quant aux frontières maritime et aérienne, la Direction de la Police Maritime et Aéroportuaire assure les vérifications aux points de passage autorisés. Notons à ce sujet que l'aménagement du port *Hercule* entraîne quelques bouleversements, s'agissant de la délocalisation de la Police Maritime et des mouillages qui lui sont affectés, et de l'installation de structures d'accueil pour effectuer les contrôles de police dans la future gare maritime.

## **B - La Protection Civile**

Trois axes ont été plus particulièrement suivis en 2003.

\* *En matière législatif et réglementaire*

Un projet de loi relatif à la sécurité civile a été élaboré par les services du Gouvernement et a été déposé sur le bureau du Conseil National. Il détermine les objectifs et les principes de mise en œuvre des plans de secours, énonce les conditions dans lesquelles il pourra être fait appel aux moyens privés en cas de nécessité et comporte des dispositions sur les bénévoles.

Les actions initiées dans ce domaine ont concerné principalement :

D'une part, la parution des textes relatifs :

- aux mesures générales à appliquer pour la construction et l'exploitation des parcs de stationnement couverts et des parcs de stationnement à rangement automatisé de véhicules à moteur,

- à la qualification du personnel permanent des services de sécurité dans les Immeubles de Grande Hauteur,

- à la mise en sécurité des petits hôtels et pensions de famille existants,

et d'autre part, la réactualisation de la réglementation traitant des Immeubles de Grande Hauteur et du contrôle technique ainsi que des vérifications dans le domaine de la construction.

*\* En matière de plan de secours*

Le plan spécifique d'intervention pour « pollution marine » a été validé par le Gouvernement Princier. Des exercices de mise en œuvre du Plan ORMOSE et du plan de secours aéronef ont été réalisés afin de tester l'efficacité sur le terrain de ces dispositifs. Cette mobilisation d'hommes et de moyens permet de se tenir prêt à intervenir à tout moment en cas de nécessité.

*\* En matière d'aide et d'assistance internationales*

Le Gouvernement Princier a poursuivi ses actions d'aide et d'assistance au service de la Protection Civile de la Mauritanie, entreprises depuis juin 1997 en faisant don de deux ambulances et d'un engin-pompe réformés par la Compagnie des Sapeurs-Pompiers.

En outre, en 2004, les actions prioritaires concerneront :

- la mise à jour de la réglementation en matière de sécurité pour les établissements recevant du public, en y incluant les dispositions particulières pour les petits établissements ;

- l'étude des plans particuliers de secours relatifs aux risques toxiques, telluriques et aux secours à naufragés ;

- la poursuite des actions de formation et d'information aux risques naturels et technologiques aux enseignants dans le cadre des plans SESAM initiés par l'Accord EUR-OPA Risques Majeurs du Conseil de l'Europe, notamment dans le domaine du risque sismique ;

- en terme d'aide et d'assistance internationales, la deuxième phase de dotation d'équipements et de moyens spécifiques sera entreprise afin de constituer un détachement susceptible d'intervenir hors de nos frontières en cas de catastrophes naturelles ;

- un groupe de travail a été constitué afin d'engager une réflexion sur la revalorisation de la fonction

militaire à l'instar de ce qui a été fait pour la Sûreté Publique.

## VIII - L'ADMINISTRATION

### A - La Fonction Publique

L'année 2003 s'est caractérisée par l'aboutissement de la réforme du processus d'intégration dans la Fonction Publique des jeunes monégasques présentant un diplôme de niveau bac + 4 avec l'aboutissement du cycle réorganisé de la formation « vivier » au 1<sup>er</sup> octobre 2003. Une nouvelle promotion de fonctionnaires stagiaires a été accueillie à compter de cette date.

Parallèlement, les organigrammes des services couvrant la période 2001-2005 ont été progressivement mis en œuvre tout au long de l'année et les actions de formation professionnelle pour l'ensemble des fonctionnaires et agents de l'Etat ont été développées.

A noter également dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail la poursuite de l'expérimentation au sein de services pilotes des horaires dynamiques améliorant la gestion du temps de travail des fonctionnaires.

L'année 2004 s'inscrit dans le droit fil de cette volonté d'amélioration du travail administratif avec la poursuite de l'application de l'horaire dynamique et l'entrée en vigueur du travail à temps partiel.

Cette possibilité sera offerte après qu'une Loi soit adoptée instaurant le travail à temps partiel au sein des services publics dans le cadre du statut de la Fonction Publique.

Enfin, au plan des Prestations Médicales de l'Etat, une nouvelle carte d'assuré a vu le jour en 2003 qui sera diffusé à l'ensemble des services administratifs en 2004 et les procédures adéquates seront adaptées afin de mettre en place la classification commune des actes médicaux qui améliorera le traitement des décomptes de remboursement des prestations.

### B - Le Centre de Presse

La réorganisation du Centre de Presse se poursuivra en 2004 après l'approbation de son nouvel organigramme obtenue en 2003. L'objectif est de doter ce Service de structures lui permettant de mieux répondre aux missions de communication qu'il doit assumer pour le compte du Gouvernement Princier.

Dans cet esprit, l'année 2003 a vu une refonte complète de la programmation de la chaîne câblée locale avec le lancement d'une nouvelle grille comportant désormais sept minutes d'information quotidienne et sept magazines thématiques complétés le

week-end par les magazines en anglais et en italien et une rétrospective de l'actualité de la semaine écoulée.

Par ailleurs, un plan média destiné à couvrir l'ensemble des grandes manifestations monégasques et à sensibiliser des médias et des journalistes qui n'avaient jamais été approchés auparavant a été conçu et réalisé en 2003 tandis qu'était créé un fichier des correspondants internationaux du Centre de Presse dans tous les médias.

Parallèlement, le Service a assuré en 2003 davantage de missions d'appui aux manifestations monégasques, d'invitation et d'accréditation de journalistes et d'organisation pour les différents médias de la présentation de la politique du Gouvernement Princier que lors des exercices précédents.

L'année 2004 sera essentiellement consacrée au confortement des actions de communication internationale vers la France et l'Italie qui comprendront l'organisation de rencontres avec les majors de la communication de ces pays, le rapprochement avec des médias ciblés, l'idée étant de créer des contacts à long terme pour bâtir une politique de communication globale et durable.

### C - Le Service Informatique

L'année 2003 s'est caractérisée par une poursuite du plan bureautique qui se traduit par le renouvellement de plus de 450 postes. Chaque poste de travail est doté de Windows 2000 et intègre un lecteur de carte à puce compatible avec les lecteurs de contrôle d'accès et la gestion d'horaires dynamiques en cours d'expérimentation au sein de certains services

administratifs. Cet équipement permet de mieux sécuriser l'accès local au poste de travail.

L'effort porte également sur l'extension des fonctionnalités du portail Internet en ouvrant aux administrés de nouvelles facilités dans leurs rapports avec l'Administration.

En effet, après la mise à disposition de formulaires administratifs, évitant ainsi aux usagers de se déplacer pour retirer ces documents, l'accent a été porté sur le développement des téléprocédures avec une première expérimentation concernant les demandes d'attribution des médailles du travail.

Au plan interne, de nouveaux développements demandés par les services administratifs ont été réalisés : il en est ainsi de l'application de gestion comptable de l'Office d'Emission des Timbres-poste, d'aménagements importants pour le Contrôle Général des Dépenses et de nouvelles applications pour les Services de la Main d'œuvre et des Titres de Circulation.

En 2004 le plan bureautique sera poursuivi avec le remplacement des postes installés en 2001 et de nouvelles versions des logiciels d'exploitation seront opérationnelles.

S'agissant des services offerts aux usagers, les fonctionnalités de notre portail officiel seront étendues et une amélioration de son ergonomie est attendue avec la modification de la page d'accueil pour faciliter l'accès aux différentes rubriques que comporte ce site.

Enfin, en matière de connexion, la migration progressive de la technologie Token Ring à Ethernet devrait permettre d'améliorer le débit des liaisons pour l'ensemble des bâtiments administratifs.

## III - BUDGET 2004

### I - Equilibre des finances publiques

Les principales caractéristiques du budget primitif 2004 sont ci-après exposées :

Le montant des recettes proposé pour l'exercice, qui s'élève à 588.499.300 €, ne couvre pas le total des dépenses qui atteint 686.525.200 €. Le déficit, de ce fait, s'élève à 98.025.900 €, contre 38.530.200 € l'an dernier.

Dans cette situation, la comparaison du déficit global de l'exercice 2003 et de celui de 2004 fait apparaître une nette détérioration, puisque le déficit prévisionnel augmente de plus de 150 %.

Le budget primitif 2004 se présente comme suit :

- Recettes .....	588 499 300 €
- Dépenses .....	686 525 200 €
* fonctionnement .....	328 320 600 €
* interventions publiques .....	145 759 400 €
* équipement et investissements ..	212 445 200 €
- EXCÉDENT DE DÉPENSES .....	98 025 900 €
- EXCÉDENT COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR	
* recettes	
* dépenses .....	3 036 900 €
- EXCÉDENT DE DÉPENSES GLOBAL .....	101 062 800 €

De ces données globales se dégagent des tendances principales marquant ce projet de budget, dont notamment :

- une baisse marquée des recettes de l'exercice 2004, comparées à celles de l'exercice 2003 en raison de la stagnation de la conjoncture économique ;

- des dépenses de fonctionnement bien maîtrisées, puisqu'elles augmentent de 1,9 % par rapport à celles de 2003 en tenant compte d'une hausse de 4,2 % de sa composante majeure, à savoir les frais de personnel ;

- des crédits d'interventions publiques en légère diminution, soit - 2 %, qui prennent en compte des changements structurels : dissolution du Foyer Sainte-Dévote, transfert des crédits de fonctionnement de l'Office d'Assistance Sociale à la DASS, transfert de la gestion des crèches du Foyer Sainte-Dévote à la Commune, et refonte de la nomenclature budgétaire de cette catégorie de dépenses.

- des dépenses d'équipement en nette progression, soit + 13,2 %, en raison d'un programme de logements ambitieux étalé sur les cinq prochains exercices budgétaires (80 M€ pour 2004), afin de satisfaire les besoins des nationaux.

Enfin, les Comptes Spéciaux du Trésor présentent un solde débiteur relativement bas, et n'enregistrent sur l'exercice 2004 que les crédits nécessaires aux octrois habituels de prêts et d'avances.

## II - Projet de budget proprement dit

*Le tableau ci-après retrace l'évolution du projet de budget par rapport au budget primitif 2003.*

### RECAPITULATION GENERALE

* <b>RECETTES</b> : .....	588 499 300 €
* <b>DEPENSES</b> :	
Section 1	
- Dépenses de Souveraineté : . . . .	23 484 200 €
Section 2	
- Assemblées et Corps Const. : . . . .	2 966 100 €
Section 3	
- Moyens des services : .....	183 556 300 €
Section 4	
- Dépenses communes : .....	100 985 900 €
Section 5	
- Services publics : .....	17 328 100 €
Section 6	
- Interventions publiques : .....	145 759 400 €
Section 7	
- Dépenses d'équipement et d'investissements: .....	212 445 200 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b> .....	<b>686 525 200 €</b>
<b>EXCÉDENT DE DEPENSES</b> .....	<b>98 025 900 €</b>

## A - RECETTES

D'un montant global de 588.499.300 €, les prévisions de recettes de l'exercice 2004 sont en recul par comparaison au budget primitif 2003 de plus de 5 %. Cette baisse a d'ores et déjà été amorcée au budget rectificatif, puisqu'elle atteint - 1,4 % des prévisions rectifiées de 2003.

Cette décroissance se retrouve dans les deux composantes principales des recettes de l'Etat, à savoir les contributions qui, représentant à elles seules 73,5 % de l'ensemble des recettes, diminuent de 4,6 %, et les produits et revenus du domaine de l'Etat qui constituent 23,5 % des recettes et affichent une baisse de 8,2 %. En revanche, les produits et recettes des services administratifs, qui constituent le chapitre le moins significatif, affichent une croissance de 9,1 %, reflétant les progressions de sens contraire de ses différentes constituantes.

Ainsi, les trois chapitres composant les recettes du budget de l'Etat évoluent comme suit :

- Produits et revenus du domaine de l'Etat : .....	- 8,2 %
- Produits et recettes des services administratifs : .....	+ 9,1 %
- Contributions : .....	- 4,6 %

## 1 - Produits et revenus du domaine de l'Etat

### A - Domaine immobilier

L'importante minoration constatée à ce chapitre provient essentiellement de la forte diminution des remboursements par le Fonds de Réserve Constitutionnel des travaux relatifs à l'opération des Agaves, que ne compense pas la légère hausse de l'ensemble des revenus du domaine immobilier et des parkings publics.

- Domaine immobilier + 2,4 %

Cette croissance reflète en particulier celle des revenus des immeubles bâtis qui représentent de 77 % du total des crédits de ce type.

	PR 2004/ PR 2003
Immeubles bâtis .....	+ 2,5%
Immeubles non bâtis .....	+ 5,7%
Occupations temporaires.....	n.a.
Récupération de charges .....	+ 1,3%
<b>TOTAL</b> .....	<b>+ 2,4%</b>

### \* Immeubles bâtis

La hausse affichée est générale quel que soit le secteur concerné. Les différents types de recettes qui composent cet article évoluent comme suit :

- le secteur habitation (+ 2,7 %)

Comme pour les exercices précédents, un coefficient d'augmentation de 1,5 % des loyers a été pris en compte.

Outre cette augmentation de loyer, la progression de ce poste tient à la prise en compte de plusieurs éléments, qui sont :

\* la mise en location de l'immeuble « Les Carmes » durant le premier trimestre 2003, les recettes étant prévues sur l'exercice 2004 en année pleine.

\* le transfert du Fonds de Réserve Constitutionnel vers le budget de l'Etat de l'immeuble 6, rue des Açores, qui entraîne une prévision de recettes nouvelles.

- le secteur industriel et commercial (+ 1,7 %)

La hausse prévisionnelle de 1,7 % s'explique essentiellement par :

\* la mise en location de l'immeuble « La Ruche » au premier trimestre 2003, qui permet de prévoir, en année pleine, une recette supplémentaire par rapport au budget 2003.

\* la croissance prévisionnelle de la redevance de la société CARREFOUR, qui est proportionnelle au chiffres d'affaires. Les excellents résultats de cette société laissent envisager, comme pour les exercices précédents, une augmentation soutenue de sa redevance.

\* Cependant, il convient de nuancer ces bons résultats par la baisse prévisible de la redevance du Grimaldi Forum par rapport au primitif 2003, du fait de ses résultats prévisionnels.

- le secteur France et Etranger (+ 3 %)

Ce secteur, qui concerne les revenus locatifs d'immeubles français et à l'étranger, peu significatif en terme de recettes puisqu'il ne représente que 3 % des revenus des immeubles bâtis, affiche un taux de progression de 3 % sur l'exercice 2003, reflétant l'indice du coût de la construction appliqué aux baux français.

#### \* Récupérations de charges

Il est proposé d'augmenter de 1,3 % l'inscription de l'exercice 2003 pour 2004, suite à l'augmentation des dépenses récupérables.

- Parkings publics..... (+ 5,3 %)

Cette augmentation retrace d'une part la prise en compte en année pleine des recettes du parking de la Digue, ouvert courant 2003.

D'autre part, il est prévu une augmentation tarifaire des droits de stationnement de longue durée de 2 % pour l'exercice 2004.

De plus, les recettes concernant les stations de lavage, auparavant comptabilisées dans un Compte Spécial du Trésor, sont intégrées au budget général de l'Etat à compter de l'exercice 2004, puisqu'elles représentent des rentrées régulières et pérennes. Elles assureront une recette supplémentaire.

Enfin, une augmentation sensible des recettes encaissées en 2002 des parkings Bosio et Gare permet une augmentation des prévisions 2004.

En contrepartie, une diminution est prévue concernant les « recettes autocars », suite à une nette baisse de celles-ci en 2002.

- Produits de cessions

Cette dotation qui ne représente que 0,2 % du sous chapitre, est en nette diminution par comparaison au budget primitif 2003, soit - 24,3 %.

Elle correspond au paiement des mensualités de remboursement en capital et intérêts effectué par les acquéreurs d'appartements domaniaux.

- F.R.C. V.F.A. Les Agaves..... (- 75 %)

Cette ligne de recettes correspond au remboursement des dépenses de travaux réalisés concernant l'opération de construction des Agaves, sur des terrains appartenant au Fonds de Réserve Constitutionnel.

Il peut être envisagé de porter en recettes du budget de l'Etat une somme de 2,5 M€, en fonction du montant des travaux inscrits au budget 2004 (3,4 M€), l'opération étant en cours d'achèvement.

## B - MONOPOLES - 7 %

Ces produits constituent, après les recettes de TVA, la deuxième source de revenus de l'Etat. Ils représentent, cette année encore, près de 12 % du total des prévisions de recettes.

- Monopoles exploités par l'Etat..... - 9,9 %

L'évolution comparative des recettes et des dépenses par rapport à l'exercice 2003 est retracée ci-après, pour les différents services commerciaux qui exploitent directement des monopoles d'Etat.

	Recettes	Dépenses
- Régie des Tabacs.....	-22,8%	-17,2%
- Postes et Télégraphes.....	+3,1%	-3,6%
- Office des Emissions de Timbres-Poste .....	+1,4%	+2,2%
- Publications officielles.....	+0,7%	-0,7%

Au vu de cette répartition des résultats, les recettes des services commerciaux sont en diminution globale de 9,9 %.

\* *Régie Monégasque des Tabacs*

Les recettes de la Régie Monégasque des Tabacs connaissent une forte diminution.

D'une part, l'évolution des recettes des produits du marché intérieur du tabac laisse entrevoir pour l'année 2004, une prévision en baisse de 22,8 %.

Celle-ci provient de la forte baisse de la consommation des produits monégasques, en raison notamment de l'écart de prix grandissant entre Monaco et l'Italie.

Il est prévu que cette situation perdure tant que l'harmonisation européenne des prix du tabac ne sera pas réalisée.

D'autre part, les prévisions de variations des différents articles tabagiques (allumettes, sacs plastiques « Monte Carlo »...), sont globalement stationnaires.

Du fait de ces différentes variations, le bénéfice prévisionnel subit une baisse de 26,7 %.

\* *Poste et Télégraphes*

Les prévisions de recettes ont été inscrites en fonction des résultats réels de 2002.

L'augmentation proposée par rapport au budget 2003 provient notamment d'une progression du chiffre d'affaires de certains produits, en raison d'une démarche commerciale importante.

De plus, la prévision tient compte d'un ralentissement de la vente de figurines, compensée par les autres segments d'activités « courrier », à savoir les machines à affranchir.

Enfin, si l'on prend en compte la diminution des dépenses, il est prévu un résultat bénéficiaire en hausse de 22,4 %.

\* *Office des Emissions de Timbres-Poste*

Les prévisions de recettes de l'Office des Emissions de Timbres Poste ont été ajustées aux recettes réellement encaissées sur l'exercice 2002 en les majorant des recettes attendues suite aux différentes expositions et foires.

La confrontation de la hausse de + 1,4 % des recettes et de celle des dépenses de + 2,2 % conduit à diminuer le bénéfice d'exploitation de 2,3 %.

\* *Publications Officielles*

Les prévisions de recettes des publications officielles pour l'exercice 2004 sont en légère augmentation par comparaison au budget primitif 2003.

Cette hausse modérée s'explique essentiellement par une augmentation des insertions et annonces légales de 3 % qui tient compte de la hausse des tarifs d'impression. Ceci compense la diminution régulière

des recettes issues de la publication de textes officiels depuis des années, qui conduit à inscrire une recette pour cette rubrique en diminution de 4,8 %.

La faible augmentation (+ 0,7 %) des recettes, comparée à la diminution des dépenses (- 0,7 %), génère un bénéfice prévisionnel majoré.

\* *Eaux - Extension du réseau*

Ces recettes correspondent au reversement au budget général de l'Etat d'une partie du solde créditeur du Compte spécial du Trésor 8125 « Développement des approvisionnements en eau », l'autre partie étant utilisée pour financer les travaux d'extension du réseau.

- Monopoles concédés ..... - 4,6 %

\* *Société des Bains de Mer*

Le montant de la contribution est calculé en fonction du chiffre d'affaires du secteur Jeux de la Société des Bains de Mer, auquel s'applique un taux de redevance de 13 %, soit 2 points de moins que le taux de l'exercice précédent.

En fonction du budget prévisionnel des résultats des jeux pour l'année 2004, la prévision des recettes budgétaires est estimée en baisse de 8 %.

\* *Prêts sur gages*

Les prévisions de l'exercice 2003 ont été reconduites. En effet, cette activité est relativement stationnaire d'une part et, d'autre part le taux de redevance est resté fixé à 14 % pour les exercices 2003 à 2005.

\* *Radio Monte-Carlo*

Ce crédit a été calculé en fonction de l'estimation par la société de son chiffre d'affaires pour l'année 2004, évalué à 17 M€, contre 9,6 M€ en 2003.

Ainsi, la redevance de 2 % du chiffre d'affaires a été évaluée 340 K€.

\* *MC Radio*

La redevance annuelle étant de 4 % et le chiffre d'affaires estimatif de 1.450.000 €, les recettes budgétaires devraient être de 58.000 €, c'est à dire de l'ordre des recettes encaissées en 2002.

\* *Télé Monte-Carlo*

Les encaissements faisant l'objet de la redevance pour l'année 2004 ont été estimés par la société à 800.000 €, ce qui, en appliquant le taux de 3,5 %, augmente les recettes budgétaires de 25.000 € en 2003 à 28.000 € en 2004.

\* *Monaco Télécom*

La redevance due par la Société Monaco Télécom à l'Etat est calculée en fonction de la redevance de référence à laquelle est appliqué le taux de progression



de la marge brute du service de base, tel que défini dans le cahier des charges.

Les paramètres entrant dans la formule de révision ne devant pas connaître d'évolution en 2004, la redevance constatée sur cet exercice devrait être identique à celle encaissée en 2003.

*\* Société Monégasque de l'Electricité et du Gaz*

Les recettes provenant de la SMEG se déduisent des clauses de la concession pour la distribution d'électricité et du gaz. Elles sont composées d'une redevance proportionnelle, déterminée en fonction du chiffre d'affaires réalisé par la société, et d'une redevance forfaitaire.

Cette dernière, qui représente 85,5 % de la redevance, se calcule en fonction de l'indice électrique moyen annuel des indices des prix à la consommation. Elle est prévue en augmentation d'environ 1,2 % par rapport à 2003 du fait d'une hausse prévisible des prix de l'électricité.

La redevance proportionnelle se détermine, elle, en fonction de la marge commerciale au titre des ventes d'électricité et de gaz et augmente fortement.

*\* Pari Mutuel Urbain - Loto*

Le montant prévu au titre des redevances PMU - LOTO est réajusté en fonction des résultats de ces dernières années.

*\* Usine d'incinération Energie électrique*

Ces recettes correspondent aux redevances dues par la Société Monégasque d'Assainissement pour la vente d'électricité.

Les prévisions pour l'exercice 2004 ont été établies en fonction des recettes réelles de l'exercice 2002, en tenant compte de la cessation de l'incinération des ordures de Vintimille depuis le 1<sup>er</sup> avril 2003, soit une estimation de 191 K€ pour 2004.

*\* Usine d'incinération Energie Vapeur*

Ces recettes correspondent aux redevances dues par la Société Monégasque d'Assainissement pour la vente de vapeur à la Société Monégasque de l'Electricité et du Gaz pour l'exercice 2004.

Leur montant a été inscrit en fonction des recettes effectives de l'année 2002 qui sont encaissées en début d'année, et dont le montant approche les 500 K€.

*\* Télédistribution*

La redevance due par la Société Monégasque de Télédistribution, qui exploite le réseau de télédistribution, est calculée chaque année conformément à la convention de concession qui lie cette société à l'Etat.

La progression des recettes inscrites au présent article tient compte des perspectives économiques peu encourageantes.

**C - Domaine financier**

*- Intérêts bancaires*

Ils sont calculés en fonction de deux facteurs qui ont connu une diminution. Il s'agit de la moyenne des disponibilités (qui a baissé de près de 15 % en 2002 et dont la faiblesse devrait perdurer), et d'autre part, la moyenne du taux EONIA, le taux rémunérateur, qui a diminué de près de 27 % en 1 an, passant de 4,5153 % en 2001 à 3,3151 % en 2002.

*- Intérêts sur créances*

La progression importante affichée au titre du présent article se justifie par le montant élevé des recettes d'intérêts sur l'année 2002. Les conditions étant identiques, la proposition pour le budget primitif 2004 est sensiblement égale.

Ce crédit correspond d'une part aux intérêts statutaires des 600.000 actions inaliénables de la SBM et aux dividendes relatifs à ces actions, ainsi qu'à une provision relative aux dividendes de Monaco Télécom.

Cette dernière a été réévaluée par rapport aux prévisions primitives de l'exercice 2003 en tenant compte des dividendes effectivement perçus depuis 2 ans.

**2 - Produits et recettes des Services Administratifs : + 9,1 %**

Les principaux crédits de ce chapitre évoluent comme suit :

*- Stade Louis II*

L'augmentation globale de 3,4 % des recettes provenant du Stade Louis II est le reflet de majorations concernant plusieurs lignes de recettes. Il s'agit :

- de l'exploitation du parking, dont les prévisions ont été établies en tenant compte des résultats des premiers mois de l'exercice 2003, ainsi que d'une augmentation tarifaire des droits de stationnement de longue durée de 2 % ;

- des locations de bureaux et de commerces qui enregistrent, à superficie constante, une augmentation du même ordre que les autres locaux domaniaux ;

- de la redevance publicitaire de l'A.S.M. Football Club qui sera majorée pour la saison 2004/2005 (+ 3 %).

Enfin, le seul article de recettes prévu en diminution concerne les droits d'entrée de la piscine, dont la fréquentation est en baisse.

*- Port*

Les recettes du Service de la Marine ont été établies pour 2004 sur la base des résultats des encaissements de 2002, ainsi que des premiers mois de l'exercice en cours.

Les recettes provenant des droits de stationnement ont été revues à la hausse en raison de l'augmentation des tarifs du Port Hercule, qui devrait nettement compenser le faible manque à gagner en raison des travaux de réaménagement qui rendront indisponibles certains postes d'amarrage.

Quant aux recettes prévues pour les garages à bateaux, la démolition des garages de la darse sud entraînera une diminution des rentrées budgétaires.

*- Service de la Circulation*

Les prévisions de recettes de ce service ont été revues à la hausse pour tenir compte de l'augmentation des tarifs des pièces administratives à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

*- Remboursement par établissements privés et divers*

Cette recette correspond au remboursement par les établissements privés des émoluments du personnel mis à leur disposition par l'Administration.

La majoration des prévisions pour l'exercice 2004 sur cet article s'explique principalement par la fluctuation du personnel détaché au sein des établissements scolaires privés.

*- Sûreté Publique - Procès verbaux et Alarmes*

Après avoir connu une augmentation de plus de 100 % sur l'exercice 2002, qui s'expliquait par la hausse très importante du taux des amendes contraventionnelles, les prévisions de recettes au titre du présent article sont reconduites pour l'exercice 2004.

*- Commerce & Industrie- brevets*

Les recettes du présent article sont divisées en trois catégories. Il s'agit d'une part des recettes internes, qui se décomposent en brevets nationaux, marques, ainsi que des produits des nantissements reçus au répertoire du commerce. Ces recettes ne connaissent pas d'évolution notable.

D'autre part, on note les recettes provenant des dépôts de brevets européens, en forte et constante augmentation depuis des années, et dont 50 % sont reversés à l'Office Européen des Brevets (article 355.322).

Enfin, les prévisions de recettes versées par l'OMPI (Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle) connaissent une diminution cette année, en fonction des résultats de 2002.

*- Sûreté Publique - Prestations*

Ce crédit retrace d'une part les remboursements par la S.B.M. des frais relatifs aux interventions de la Sûreté Publique sur son domaine immobilier et, d'autre part, les taxes pour fermeture tardive des établissements ouverts au public ainsi que les redevances pour la délivrance des cartes de séjour. Le montant inscrit reste stable par rapport à 2003.

*- Autres recettes*

Cette dotation englobe des recettes pouvant provenir de sources variées et qui ne sont pas toujours récurrentes. Le crédit porté au budget primitif 2003 est reconduit.

*- Education Nationale - Produits divers*

Cet article comprend les recettes du restaurant hôtelier, du centre de loisirs, une fraction de celles des cantines, de la vente des « Pass' Sport' Culture » et des inscriptions à la bibliothèque et à la ludothèque.

Cette augmentation est essentiellement due à des hausses de fréquentation.

*- Aviation civile - Hélicoptère de Monaco*

La diminution constatée provient essentiellement de la baisse générale du trafic aérien constatée depuis les événements du 11 septembre 2001.

*- Internat Foyer Sainte Dévote*

Ce nouvel article fait suite au transfert d'une partie de l'activité de l'Etablissement Public Foyer Sainte Dévote vers l'Etat concernant l'internat ; l'autre partie étant transférée vers la Commune. Ces recettes représentent la participation des parents au coût de l'internat.

*- Auditorium Rainier III*

La création de cet article en 2003 correspond à la reprise par l'Etat de la gestion de la salle de l'Auditorium, qui est essentiellement consacrée aux répétitions et représentations de l'Orchestre Philharmonique, mais dont les locaux peuvent aussi être loués lors de séminaires ou congrès. Cette augmentation prend en compte la redevance payée par l'Orchestre Philharmonique.

**3 - Contributions**

Les contributions procurent l'essentiel des ressources de l'Etat, soit 73,5 % contre 73,1 % pour l'exercice 2003.

Globalement, l'évolution de la conjoncture économique se fait sentir au niveau des encaissements qui enregistrent une diminution, qui confirme la baisse ressentie sur le dernier exercice.

On note, selon les différents secteurs :

- l'augmentation des droits de douane (+ 8 %),
- la légère hausse des droits sur les transactions juridiques (+ 1 %).

En contrepartie :

- la diminution des taxes sur les transactions commerciales (- 4,1 %),
- la forte baisse des encaissements prévus au titre de l'ISB (- 18,2 %) après la progression régulière et importante de ces dernières années ;
- la réduction des droits de consommation (- 6,9 %) après avoir progressé en 2003 de près de 33 %, mais qui n'a toutefois qu'un impact réduit sur les recettes globales, du fait du faible montant nominal de ce type de revenus.

Les évolutions des différentes composantes de ces contributions sont analysées ci-après.

*\* Droits de douane*

Les recettes qui seront versées au titre du forfait douanier par la France à la Principauté en 2004 sont fonction de la liquidation du forfait douanier 2002 en ce qui concerne le solde, ainsi que de la liquidation du forfait douanier 2003 pour les quatre acomptes suivants.

Or, les recettes douanières de 2002 sont en augmentation par rapport à l'exercice précédent du fait du produit de la taxe sur les produits pétroliers. Cette évolution impacte le solde 2002 qui sera versé à la Principauté, et le montant général de la recette au titre de 2004.

*\* Contributions sur transactions juridiques*

Elles sont globalement en hausse de 1 %. Celle-ci provient essentiellement des droits sur autres actes civils qui augmentent de 8 %.

*- Droits de mutation*

Concernant l'exercice 2004, une estimation identique à celle de l'exercice 2003 a été effectuée, suite aux encaissements réalisés au cours des six premiers mois de l'exercice 2003.

En effet, les encaissements opérés en 2003 sont légèrement inférieurs (- 3,4 %) pour la même période à ceux de 2002, mais cette diminution n'est pas significative et ne concerne pas toutes les transactions.

Les encaissements 2003 des mutations à titre onéreux de biens meubles et de biens immeubles diminuent légèrement, tandis que les encaissements pour les mutations à titre gratuit augmentent. C'est pourquoi, dans l'ensemble, la prévision de recettes 2003 est reconduite en 2004.

*- Droits sur autres actes civils et administratifs*

Cette augmentation est due à certaines composantes de l'article qui sont les droits de transcription et les

droits divers, suite aux encaissements du premier semestre 2003, tandis que les prévisions concernant le droit au bail et les droits sur les sociétés sont reconduites au niveau de 2003 suite à leur relative stabilité.

*- Droits sur autres actes judiciaires*

Cette forte diminution fait suite, d'une part, aux encaissements du premier semestre 2003, de moitié moins importants que lors de la même période de l'année précédente. D'autre part, un projet de loi prévoyant la suppression de l'obligation d'enregistrer les actes présentés en justice ainsi que les droits de condamnation devrait, courant 2003, entraîner une baisse des droits encaissés à ces titres.

*- Droits d'hypothèques*

Chaque année, l'essentiel des encaissements sous cet article provient d'un petit nombre d'inscriptions hypothécaires d'un montant important et, dans la mesure où il n'est pas constaté d'évolution, il est retenu la même estimation des recettes que pour l'année 2003.

*- Droits de timbre*

Les encaissements sont relativement stables depuis l'année 2000 et la diminution de la prévision 2004 s'aligne sur les recettes encaissées ces dernières années.

*- Taxe sur les assurances*

A législation inchangée et conformément à la stabilité des encaissements au titre des différents risques, l'estimation 2003 est reconduite en 2004.

*\* Contributions sur transactions commerciales*

Les recettes de T.V.A. correspondent à la part principale des ressources de l'Etat, puisque pour cet exercice, elles représentent à elles seules près de 52 % de ces dernières.

Elles sont formées, pour un pourcentage en constante augmentation depuis plusieurs années et qui s'établit cet exercice à 63 %, des encaissements purement monégasques, ainsi que, pour le complément, des versements effectués par l'Administration française au titre du compte de partage.

*- Encaissements monégasques*

Ils ont évolué comme suit au cours des six premiers mois de 2003 :

Encaissements bruts .....	+ 9,23 %
Restitution de droits .....	+ 29,71 %
Encaissements nets .....	+ 1,97 %

La majoration de 9,2 % des encaissements bruts de T.V.A. se trouve diminuée par l'augmentation des restitutions, de sorte que les encaissements nets constatés sur cette période augmentent de 1,9 %.

L'évaluation des recettes de T.V.A. brute monégasque tient compte de deux paramètres :

- la T.V.A. immobilière, pour laquelle les encaissements des premiers mois de 2003 sont apparus supérieurs à ceux de la même période en 2002. Le stock d'immeubles neufs à commercialiser reste très bas et seuls quelques programmes ont été achevés ces dernières années et devraient, en l'état du marché, générer peu de ventes en 2004. Une estimation basse a, de ce fait, été retenue ;

- la T.V.A. interne représente la part prépondérante des encaissements de T.V.A. brute. Si les recouvrements de l'année 2003 risquent d'être affectés par la conjoncture économique défavorable, il est réaliste d'augurer une stabilisation économique en 2004. Une stabilité de la T.V.A. peut de ce fait, être pronostiquée.

Sur ces bases, une augmentation de 2 % est envisagée par rapport aux recettes brutes de 2002, qui correspond à une diminution de 3 % par rapport à l'inscription primitive 2003.

Néanmoins, il convient de tenir compte des restitutions de droits qui représentent, chaque année, un pourcentage important de la T.V.A. brute.

- La quote-part monégasque de T.V.A. issue du compte de partage avec la France

Les versements effectués à ce titre par l'Administration française comprendront le solde du compte de partage 2002 et les quatre acomptes à percevoir sur le compte 2003.

Or, la situation économique défavorable engendre des recettes à la baisse : les prévisions de croissance française pour 2003 étaient de 3,9 %, mais ont été ramenées à 1 % par les analystes économiques. Globalement, le compte de partage 2003 est donc revu à la baisse, entraînant la diminution des versements pour 2004.

Le primitif 2004 est donc calculé en diminution par rapport au primitif 2003 et s'aligne sur le rectificatif.

#### \* *Bénéfices commerciaux*

Prenant en considération les encaissements réalisés au cours du premier semestre 2003, qui sont inférieurs de 12 % à ceux encaissés en 2002 sur la même période, les recettes au titre des bénéfices commerciaux sont prévues en baisse en 2004.

#### \* *Droits de consommation*

##### - *Droits sur les alcools*

Les droits encaissés sur cet article proviennent essentiellement des droits de consommation.

Les encaissements effectués à ce titre sur le premier trimestre 2003 sont en hausse de 14 % du fait de la réorientation de certains marchands en gros vers le commerce des alcools et des Premix, au détriment des vins et de la bière pour lesquels les tarifs sont très faibles.

Toutefois, les prévisions 2003 sont reconduites en 2004 car cette situation reste très fragile.

##### - *Droits sur les métaux précieux*

Après que les deux composantes de cet article ont augmenté en 2003, elles enregistrent, pour 2004, toutes deux une diminution.

En ce qui concerne la taxe sur les métaux précieux, qui dépend des ventes de ce type de marchandises, aucune évolution cohérente ne peut être dégagée sur une longue période. Cependant, les droits encaissés au cours du premier trimestre 2003 connaissent une forte baisse qui doit être considérée comme très certainement liée à la conjoncture internationale. De ce fait, une évaluation en diminution a été prévue pour 2004.

En ce qui concerne le droit sur les métaux précieux, qui correspond aux droits encaissés par le Service de la Garantie de Nice, celui-ci avait subi une importante baisse depuis 1994 du fait de la modification de la réglementation sur la garantie.

En conséquence, des retards dans les déclarations et l'acquittement de la taxe se sont fait sentir au niveau des bijoutiers. Ils font actuellement l'objet d'une action en recouvrement qui porte ses fruits depuis 1998.

##### - *Taxes sur les boissons alcooliques*

Cette recette est constituée des encaissements monégasques, qui proviennent des versements effectués par des redevables établis en Principauté, et de ceux du compte de partage, qui correspondent à 60 % des recouvrements monégasques de l'année précédente.

Compte tenu du fait que la hausse constatée en 2002 semble se confirmer en 2003, les encaissements prévisibles pour le budget primitif 2004 peuvent être estimés en augmentation de 4,5 %.

## **B - DEPENSES**

Pour l'exercice 2004, le montant des dépenses courantes du budget passe de 652.364.000 € au budget primitif 2003 à 679.438.700 €, soit une augmentation entre dépenses comparables de 4,2 %.

Parallèlement, le Gouvernement a accepté un montant global de programmes qui s'élève cette année à 7.014.500 € (7.086.500 € en dépenses et 72.000 € en recettes), contre 6.101.000 € l'exercice précédent, soit une augmentation de 15 %.

Le tableau ci-après retrace l'évolution de la décomposition des programmes par nature et par département.

Les recettes sont relatives à des programmes de participation de l'Office d'Emission des Timbres Poste et du Musée des Timbres et des Monnaies à des expositions ou foires. Ces montants viennent donc en

déduction du fonctionnement du Département des Finances et de l'Economie.

Abstraction faite de ces recettes, les dépenses de programmes se répartissent comme suit :

	2004
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Ministère d'Etat.....	150 000 €
Département de l'Intérieur.....	410 300 €
Départ. des Finances & de l'Economie....	145 000 €
Départ. des Travaux Publics & Aff. Soc.	179 000 €
Dépenses Communes .....	0 €
Services publics .....	0 €
SOUS TOTAL .....	884 300 €
<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES.....</b>	<b>5 432 200 €</b>
<b>INVESTISSEMENTS ET ÉQUIPEMENT .....</b>	<b>770 000 €</b>
<b>TOTAL DES PROGRAMMES .....</b>	<b>7 086 500 €</b>

Après intégration au budget général des programmes des services, le total des dépenses s'élève à 686.525.200 €, en augmentation de 4,3 % sur les dépenses de l'exercice précédent.

Le budget global se répartit comme suit :

- Dépenses de fonctionnement :  
328.320.600 €, soit + 1,9 %
- Dépenses d'interventions Publiques :  
145.759.400 €, soit - 2 %
- Dépenses d'équipement :  
212.245.200 €, soit + 13,2 %

### 1 - Dépenses ordinaires

Les dépenses ordinaires, correspondant à l'addition des dépenses de fonctionnement et d'interventions publiques, affichent un faible taux de progression, soit + 0,7 % par rapport au budget primitif 2003.

Ce taux, assez bas, s'explique par la combinaison de la hausse très modérée des dépenses de fonctionnement qui augmentent de 6,2 millions d'euros (soit + 1,9 %) et de la baisse parallèle des dépenses d'interventions publiques (- 2,9 M€, soit - 2 %).

#### A - Dépenses de fonctionnement

Ce type de dépenses enregistre une augmentation très légère, soit 1,9 % par rapport aux taux affichés les années précédentes. Il est à noter en outre que ce taux tient compte d'une majoration de 4,2 % des dépenses de personnel, qui constituent la part prépondérante de ce type de dépenses, soit 61 %.

L'évolution en valeur des différents postes concernés se trouve retracée dans le tableau ci-après :

- Dépenses de Souveraineté.....	-5,1%
- Dépenses de personnel .....	4,2%
- Fournitures, matériel, travaux .....	-1,5%
- Frais propres serv. Comm. & pub. concédés .....	-2,1%
- Frais financiers .....	21,9%
<b>TOTAL GENERAL .....</b>	<b>1,9%</b>

Ce sont donc, hormis les frais de personnel, et les frais financiers peu significatifs, toutes les grandes catégories de dépenses de fonctionnement qui enregistrent des baisses en 2004.

D'une part, les dépenses de personnel enregistrent une augmentation de 8 millions d'euros, soit + 4,2 %, qui s'explique tant par l'évolution des traitements que des charges sociales.

Ainsi et dans la mesure où elles représentent près de 61 % des dépenses de fonctionnement, leur augmentation, comme les années précédentes, influe sur l'évolution de cette catégorie de dépenses.

D'autre part, les dépenses de fournitures, matériel et travaux, qui représentent plus d'un quart (25,7 %) des dépenses de fonctionnement, baissent de 1,5 %.

De plus, les frais propres à l'activité des services commerciaux diminuent également (- 2,1 %).

Enfin, comme l'exercice précédent, les dépenses du domaine financier sont en augmentation marquée, soit + 21,9 %. Cette situation s'explique par la très probable accentuation du recours aux avances du Fonds de Réserve Constitutionnel au budget de l'Etat.

#### Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel, qui représentent globalement 29 % des dépenses totales du budget de l'Etat, affichent au budget primitif 2004 un taux de croissance de plus de 4 %. Celui-ci s'explique par la traditionnelle évolution des rémunérations des fonctionnaires et agents de l'Etat (+ 2 %) prévue à chaque exercice, mais également par la valorisation affinée des nouveaux organigrammes, ainsi que par l'évolution des services existants avec la création de deux nouveaux services. Par voie de conséquence, les charges sociales connaissent, elles aussi, une augmentation significative, soit + 6,1 %, qui tient compte de celle des traitements mais également du coût croissant des retraites pour l'Etat, compte tenu des nombreux départs anticipés.

Les dépenses de personnel se ventilent comme suit :

a) Les charges de rémunération des personnels affichent une hausse de 2,9 % sous l'effet de la prise en compte de majorations qui devraient intervenir au cours de l'année 2004, ainsi que de certains ajustements d'organigrammes.

D'une part, l'augmentation de la valeur du point d'indice prévue pour 2004 génèrera une progression des rémunérations.

De plus, comme pour 2003, les mesures individuelles de promotion, d'avancement, et de reclassement sont valorisées. Elles touchent au total 1/6<sup>ème</sup> des effectifs.

S'ajoutent encore les avancements à l'ancienneté sur la base de 40 par mois.

D'autre part, globalement, le nombre de postes s'établira à 3.395,5 pour l'année 2004, contre 3.339 en 2003 soit 56,5 postes supplémentaires, ci-après détaillés par Département :

• Palais :	+ 2
• Assemblées :	+ 1
• Ministère d'Etat :	+ 22,5
• Intérieur :	+ 25
• Finances :	+ 2
• Travaux Publics :	- 4
• Judiciaires :	+ 7
• Nettoyage :	+ 1

Si l'on analyse plus en détail, les majorations les plus significatives concernent :

- la prise en compte de la nouvelle promotion de 10 élèves fonctionnaires stagiaires, qui viendront augmenter l'effectif de la première promotion. Celle-ci devra intégrer progressivement des postes vacants.

- les ajustements prévus pour la rentrée scolaire 2003/2004, pour l'Education Nationale, entraînant 3,5 postes supplémentaires répartis sur les divers établissements scolaires de la Principauté, ainsi que l'équipe de ménage (1 poste) ;

- la disparition du Foyer Sainte-Dévote en tant qu'établissement public à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004. Elle entraînera des modifications substantielles en termes de personnel, puisque la partie du personnel dédiée à la petite enfance sera intégrée au sein du personnel communal, alors que l'effectif destiné au fonctionnement de l'internat sera intégré au personnel de l'Etat, avec la création d'une nouvelle antenne de la DASS, sous forme d'un nouveau service. Au total, 21 personnes seront ainsi transférées à l'Etat ;

- la mise en place du nouvel organigramme du Centre de Presse qui entraîne la création de 5,5 postes ;

- la réorganisation du Service du Contentieux et des Etudes Législatives en deux Directions, à savoir celle du Contentieux (chapitre 305) et celle des Affaires Législatives (chapitre 314). Elle a nécessité plusieurs créations de postes, à savoir 5 répartis dans les deux directions susmentionnées. En effet, la Direction du Contentieux comporte désormais 8 postes, et celle des

Affaires Législatives 7 postes. La section des archives est globalement (3 postes) transférée aux Archives Centrales ;

- l'augmentation de l'organigramme du service des Cultes, conséquence des nouvelles missions créées, notamment en terme culturel, qui a nécessité la valorisation de 3 postes supplémentaires (chapitre 326) ;

- la majoration de 3 personnes de l'effectif de l'Auditorium Rainier III, correspondant au personnel du Centre de Rencontres Internationales, suite à la reprise par l'Etat de la gestion de ce centre qui était auparavant géré par le Grimaldi Forum (chapitre 349) ;

- la mise à plat de l'organigramme de la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale, qui a permis de minorer son effectif de 2 postes (chapitre 345) ;

- des ajustements budgétaires au sein du Service des Bâtiments Domaniaux (chapitre 388 : - 2 postes) et du Service de l'Aménagement Urbain - section Jardins (chapitre 379 : - 2 postes) ;

- la majoration de 2 postes au sein des Services Judiciaires, pour les Cours et Tribunaux, correspondants à deux Assistants Juridiques (chapitre 396) ;

- l'augmentation de l'effectif de la Maison d'Arrêt, soit 4 postes supplémentaires, correspondant à une femme de ménage et trois surveillants (chapitre 397).

On peut noter qu'au 31 décembre 2002, la Direction du Budget et du Trésor avait rémunéré 3.151 agents, dont 968 de nationalité monégasque. Ce personnel se répartissait en 1.832 fonctionnaires et 1.307 agents contractuels.

#### *b) Les charges sociales*

Les crédits qui apparaissent au budget général (articles 401.130 et 401.230) correspondent aux sommes permettant d'alimenter le compte de trésorerie (pages 101 et 102 du fascicule budgétaire).

Ils se répartissent comme suit :

- prestations familiales :	(+ 1 %)
- prestations médicales :	(+ 4 %)
- pensions & allocations :	(+ 7,9 %)

Les prestations sociales ne sont financées que très partiellement par les prélèvements sur les traitements.

Les différents postes ci-dessus mentionnés évoluent comme suit :

#### Prestations familiales

Cette augmentation provient essentiellement de la prévision de l'augmentation annuelle des prestations versées. Les dotations concernant notamment les prestations familiales tiennent compte des sommes réellement versées sur l'exercice 2002.

Prestations médicales

Cette catégorie de dépenses reflète la consommation médicale, les frais d'hospitalisation et les jours de maladies payés aux agents.

La hausse prévue de 4 % s'explique essentiellement par la hausse significative des prestations maladie (+ 13,5 % et + 21,6 %), qui reflète l'évolution sensible du nombre de personnes en congé de longue maladie, au nombre de 42 à fin juin 2003.

Pensions et allocations

Ces crédits sont calculés en tenant compte d'une part, du montant des pensions et allocations versées réellement en 2002, pondéré par un taux de progression identique à celui des traitements de la Fonction Publique et, d'autre part, des départs à la retraite prévus ou prévisibles. Cependant et dans la mesure où les départs anticipés sont en augmentation constante, il a été également provisionné une somme forfaitaire afin de faire face au paiement de ce type de retraites.

Ainsi, les pensions de retraites qui seront versées au titre de l'exercice 2004 sont en augmentation globale de 7,9 % sur celles de l'exercice 2003.

*c) Les autres dépenses de personnel*

Elles sont constituées de deux types de dépenses :

- Les indemnités versées aux tiers apportant leur concours à l'administration qui s'accroissent de 6,2 %, du fait de trois inscriptions principalement.

Il s'agit en premier lieu d'un nouvel article retraçant les montants versés, pour leurs dépenses courantes, aux jeunes internes du foyer intermédiaire du Foyer Sainte-Dévote, qui étaient auparavant versés par l'établissement public.

En outre, les crédits de missions et études du Département des Travaux Publics et des Affaires Sociales (article 375.251) sont en augmentation de 38,7 %, afin de finaliser les missions concernant la mise au point des textes réglementaires résultant du code de la mer, l'urbanisme, ainsi que pour terminer l'audit structurel concernant le Service des Travaux Publics, et pour commencer une étude concernant la refonte des textes réglementaires sur la circulation.

Enfin, les crédits relatifs aux missions et études de la Direction du Contrôle des Concessions et des Télécommunications sont en augmentation marquée également, soit + 83,6 %, afin de prendre en compte le complément de missions et études du groupe de travail MDE/ENR (maîtrise de la demande en électricité et énergies renouvelables).

- Les indemnités représentatives de frais qui augmentent globalement de 61,5 %. Cette importante majoration provient de l'article qui enregistre les frais

de représentation accordés aux membres du Conseil National, qui ont été multipliés par deux (article 201.261).

*Dépenses de fournitures services extérieurs et travaux*

La légère minoration affichée des dépenses de matériel, fournitures services extérieurs et de travaux, est la conséquence de l'effort important des services administratifs en termes de frais de fonctionnement (- 4,1 %), de mobilier et de matériel (- 5,9 %) et de petits travaux (- 1 %). Seuls l'entretien et les prestations de fournitures affichent une hausse, modérée cependant (+ 2,3 %), puisqu'ils représentent des dépenses de compteur ou de personnel.

- Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement diminuent globalement.

Le détail des variations des composantes majeures de ce type de dépenses est analysé ci-après :

Les frais d'administration ..... (+ 8,4 %)

Malgré la baisse des crédits destinés aux frais d'administration de la majeure partie des services administratifs, qui ont minoré leurs crédits de 2003 de 10 %, cette catégorie de dépenses affiche une progression significative, du fait de deux inscriptions :

- la numérisation des archives du Service des Archives Centrales, dont le programme de 450 K€ a été étalé sur 3 ans (article 309.323) ;

- la prise en compte du paiement annuel de 100.000 € de prestations informatiques à la CCSS, qui gère pour le compte du Service des Prestations Médicales de l'Etat la nouvelle nomenclature des actes médicaux (article 308.323).

Si l'on ne tient pas compte des deux inscriptions susmentionnées, les frais d'administration diminuent de 3 % malgré l'apparition de nouveaux services (Foyer Sainte-Dévote, Affaires législatives, Centre de Rencontres Internationales), ainsi que de personnel supplémentaire consécutivement à la mise en place des nouveaux organigrammes.

Les frais de promotion

Ils comprennent :

- les crédits de publicité ..... (- 27,5 %)

La baisse très importante de ce type de crédit s'explique essentiellement par l'annulation des crédits de publicité afférents au bureau de New York (article 357.325 : - 36,7 %).

En effet, le bureau du Tourisme de New York a été transformé en association, afin de répondre aux exigences de la loi américaine. Ainsi, les crédits dédiés à sa publicité ont été regroupés avec ceux dédiés au fonctionnement de l'association (cf. bureaux à l'étranger, article 357.315).

Les autres crédits destinés à la publicité ont été globalement minorés de 10 % par comparaison à ceux de l'exercice 2003.

- les bureaux de Monaco à l'étranger

L'augmentation affichée (article 357.315) provient du regroupement des crédits de publicité et de fonctionnement pour le bureau de New York, comme indiqué ci-dessus. En dehors de cette opération particulière, les crédits de fonctionnement des bureaux ont été réduits de 10 %.

- Les expositions et foires

Cette relative stabilité est la conséquence de variations de sens contraire.

D'une part, la baisse de 10 % sollicitée lorsque cela a été possible (Direction du Tourisme) et, d'autre part, la majoration des crédits destinés aux expositions et foires de l'Office des Emissions de Timbres Poste (article 361.314 : + 106,7 %) et du Musée des Timbres et des Monnaies (article 365.314 : + 629 %), en vue de la participation à diverses foires et manifestations, notamment l'exposition internationale des plus grandes raretés philatéliques pour ces deux services.

#### Les frais de réception

L'ensemble des frais de réception des différents services administratifs a pu être minoré de 10 %, afin de répondre aux exigences d'économie dans le contexte budgétaire actuel.

#### Les frais d'analyses

Cette catégorie de dépenses connaît une augmentation très significative, qui s'explique par un seul article budgétaire. Il s'agit de celui relatif aux prélèvements du centre médico-sportif, dans le cadre de la nouvelle politique de lutte antidopage mise en place dès la fin de l'exercice 2003 (article 347.313). Il s'agit en effet de faire passer des contrôles aux sportifs qui participent à des compétitions dans la Principauté.

#### La contribution à l'Office Européen des Brevets

Dans la mesure où les recettes issues des brevets européens sont en forte et constante augmentation, les dépenses relatives à ces brevets doivent augmenter de la même manière, dans la mesure où 50 % des recettes sont reversées à l'Office Européen des Brevets.

#### Les frais administratifs des immeubles domaniaux

Ce crédit a été majoré afin de tenir compte de l'importante majoration intervenue en termes d'impôts fonciers pour la ville de Cap d'Ail.

- Entretien, prestations et fournitures

Malgré l'effort réalisé par de nombreux services, ce crédit est en légère augmentation (+ 2,3 %).

Les principaux crédits qui enregistrent des majorations significatives sont :

- les dépenses de logement de fonction (+ 23,2 %), en raison de la mise en œuvre de nouvelles dispositions concernant les indemnités des diplomates à l'étranger, dont le montant augmente de façon conséquente, et dont le nombre de bénéficiaires est en progression ;

- les dépenses relatives aux assurances des immeubles (article 402.339/1 : + 144.400 €, soit + 24,4 %) qui ont enregistré les hausses significatives imposées par les diverses compagnies d'assurances, consécutivement aux attentats du 11 septembre, ainsi que celles destinées à couvrir les assurances des véhicules et bateaux du fait des hausses de tarifs mais également de l'accroissement constant du parc automobile ;

- les crédits relatifs au fonctionnement du foyer intermédiaire qui permettront au Foyer Sainte-Dévote de régler les loyers des appartements destinés aux jeunes internes ;

- les dépenses de fonctionnement des ambassades qui augmentent globalement de 3,4 % dans le but de prendre en compte la création d'une représentation de la Principauté auprès de l'Unesco et de la Francophonie à Paris ;

- les crédits nécessaires aux prestations de nettoyage des locaux administratifs qui sont en hausse de près de 4 % (article 402.331/1), afin de tenir compte d'une part du nettoyage de surfaces supplémentaires consécutives à plusieurs déménagements prévus fin 2003 début 2004, ainsi que de la hausse des tarifs du prestataire de services.

- enfin, les crédits relatifs au fonctionnement de la chaîne câblée locale (article 304.347 : + 4,8 %), qui prennent en compte d'une part la hausse des tarifs pratiqués par les pigistes, puisque la chaîne fonctionne avec 3 journalistes du centre de presse, 7 pigistes et 2 monteurs et, d'autre part un plus grand nombre de retransmissions d'évènements, avec le Meeting de Natation, Herculis, la Fête Nationale et la Messe de Sainte-Dévote.

- Mobilier et matériel .....(- 5,9 %)

Les variations les plus significatives sont ci-après détaillées :

Entretien du matériel ..... (- 1,6 %)

La minoration ci-dessus mentionnée s'explique par la diminution de la plupart des crédits d'entretien des services.

Cependant, une augmentation significative peut être relevée. Il s'agit de la hausse du crédit de maintenance des installations du service informatique de l'Etat (article 311.350 : + 8,1 %). Celle-ci s'explique par



l'arrivée à son terme du contrat négocié avec IBM, et dont le coût futur augmente de près de 15 %.

Achat de matériel ..... (- 7,7 %)

Une fois encore, dans le contexte d'économie budgétaire, certains achats importants ont été reportés par les services sur les années à venir. Les baisses les plus significatives concernent :

- la Direction de la Sûreté Publique (article 322.351 : - 21,3 %), du fait essentiellement du non renouvellement de certains véhicules, la plupart ayant été renouvelés en 2002 ou 2003 ;

- les crédits d'acquisition destinés à la Compagnie des Sapeurs Pompiers (article 348.351 : - 38 %) qui, dans le cadre du programme décennal de renouvellement de ses véhicules, avait procédé en 2003 à des acquisitions importantes, soit un véhicule d'intervention et une fourgonnette ;

- la minoration de 79,3 % des acquisitions de la Direction et du Contrôle des Concessions et des Télécommunications avec l'inscription l'exercice précédent d'un programme destiné à l'équipement pour le réaménagement du site d'antennes du Musée Océanographique, qui est reporté sur 2005.

Il est à noter, en contrepartie :

- l'augmentation de près de 35 % des crédits du Service des Titres de Circulation (article 385.351 : + 34,8 %), du fait d'un programme d'acquisition destiné à l'outillage pour le matricage des caractères des plaques d'immatriculation, ainsi que d'un appareil de plaque de ripage poids lourds.

- la majoration des crédits d'acquisition de l'Aviation Civile (article 387.351), afin de permettre le remplacement des pupitres de la tour de contrôle, de l'anémomètre et du baromètre.

Mobilier des services administratifs ..... (- 17,5 %)

Les crédits destinés à l'acquisition de mobilier pour les services administratifs ont été minorés de manière significative par comparaison aux crédits de l'exercice précédent qui prenaient en compte, outre la dotation traditionnelle, le mobilier destiné aux personnels recrutés en fonction de la mise en place en 2003 des nouveaux organigrammes, le renouvellement de l'électroménager vétuste des logements des casernes des Sapeurs Pompiers et le mobilier nécessaire à certains déménagements de services administratifs.

Mobilier des établissements

d'enseignement ..... (- 32,3 %)

De même que pour le mobilier des services administratifs, la dotation de 2004 a été limitée aux acquisitions traditionnelles (article 403.353) puisqu'il avait été provisionné, en 2003, le remplacement de

l'équipement de la cuisine de l'école de Fontvieille et la création d'un laboratoire de langues au Lycée Technique Hôtelier.

Matériel informatique

des services administratifs .....(+ 5,8 %)

La dotation proposée au titre de l'équipement en micro-ordinateurs (article 403.368) tient compte, outre les mises à jour de logiciels et des nouveaux postes informatiques mis en service chaque année (une quarantaine), de l'équipement destiné au Foyer Sainte-Dévote et à l'Office d'Assistance Sociale, qui étaient auparavant pris sur les crédits des établissements publics.

Matériel informatique

des établissements d'enseignement ..... (- 0,9 %)

Rompant avec la tendance à la hausse affichée depuis plusieurs exercices, le crédit est en relative stabilité, le parc informatique des établissements scolaires de la Principauté ayant atteint l'objectif qui avait été fixé.

Habillement ..... (- 10,4 %)

La minoration affichée s'explique par l'effort réalisé par les trois services les plus consommateurs en matière d'habillement, à savoir la Direction de la Sûreté Publique (article 322.371 : - 13,6 %), la Compagnie des Carabiniers (article 321.371 : - 9,6 %) et celle des Sapeurs Pompiers (article 348.371 : - 10,1 %).

Travaux .....(- 1 %)

Les principales inscriptions concernent les opérations suivantes :

- les grosses réparations dans les bâtiments domaniaux (- 3,9 %)

Le crédit de l'exercice 2003 au titre des grosses réparations (article 404.382) est reconduit. Outre le programme d'entretien traditionnel, certains travaux importants sont prévus et notamment :

- le remplacement des fenêtres de la caserne des carabiniers

- la réfection du pensionnat Saint-Maur, de l'atelier de danse, de l'archevêché et de la maison d'arrêt,

- la mise en conformité des vestiaires de l'ouvrage Pont,

- le remplacement des centrales de climatisation des locaux du Conseil National.

le coût des petits travaux et contrats d'entretien (+ 5,30 %)

Les crédits enregistrent une hausse de plus de 5,3 % qui s'explique par :

- certains petits travaux d'entretien du Stade Louis II (article 346.381 : + 8,3 %), avec notamment la réfection

des rideaux de la Salle Omnisports, des caissons de traitement de l'air du gymnase et de la piscine ;

- les contrats d'entretien et travaux des bâtiments domaniaux à usage privé (article 406.381/1 : + 21,9 % et article 406.381 : + 6,9 %), dont l'inscription prend en compte les contrats d'entretien pour les nouveaux immeubles livrés en 2002 qui étaient sous garantie en 2003 ;

- les crédits d'entretien du Service des Parkings Publics (article 386.381) qui affichent une progression de plus de 4 %, due à l'entretien de trois nouveaux parkings d'une part, ainsi qu'à l'intégration des frais inhérents aux stations de lavage, qui étaient auparavant retracés sur un compte spécial du Trésor.

- divers autres travaux et contrats d'entretien (- 8,1 %)

Les plus significatifs concernent :

- l'entretien de la voirie qui diminue de 9,6 % (article 378.384) suite au report de certaines opérations non prioritaires ;

- les travaux de réparation et d'entretien des ambassades (article 404.383) qui enregistrent une baisse de 11,3 %, du fait d'important travaux réalisés en Suisse en 2003.

Dépenses des services commerciaux et publics concédés (- 2,1 %)

La relative stabilité de cette catégorie de dépenses reflète la baisse marquée des dépenses des services commerciaux (- 8,3 %) et la légère hausse des dépenses des services publics concédés (+ 3,3 %).

- Services commerciaux ..... (- 8,3 %)

Cette baisse a deux origines :

- \* Les dépenses du compte de partage de la Poste ont été diminuées au vu des résultats de l'exercice passé (article 384.422 : - 5,1 %)

- \* Les achats de marchandises de la Régie des Tabacs (article 360.410 : - 20 %) ont été minorés pour tenir compte de la baisse de la consommation constatée depuis plusieurs mois, et qui se produira encore probablement en 2004, du fait du niveau très élevé des prix par rapport à l'Italie.

- Services publics concédés ..... (+ 3,3 %)

Le taux de croissance affiché s'explique par trois majorations par rapport à l'exercice 2003.

- Comme les exercices précédents, les crédits destinés au nettoyage de la ville (article 501.432/1) sont en augmentation. Ceci s'explique par la révision indiciaire du montant de la redevance combinée à l'adjonction de nouveaux secteurs de nettoyage.

- De même, la somme inscrite au titre de la collecte et de l'incinération (article 501.432/2) est en hausse de 10,9 % sur celle inscrite au budget primitif de l'exercice 2003. Elle tient compte, outre l'augmentation traditionnelle, de la baisse des apports extérieurs. En effet, le contrat d'incinération des ordures ménagères de Villefranche n'a pas été renouvelé.

- Enfin les crédits accordés à la Compagnie des Autobus de Monaco sont en augmentation marquée (article 504.438 : + 4,5 %) du fait d'une part, de l'augmentation du taux de remboursement compensateur et, d'autre part, de la constante augmentation du nombre de cartes scolaires, dont l'Etat assure une partie du financement.

Frais financiers ..... (+ 21,9 %)

Cette croissance très importante se justifie par l'augmentation des intérêts versés en rémunération des avances effectuées par le Fonds de Réserve Constitutionnel au Budget de l'Etat (article 407.513), du fait du recours accru à ce type de financement.

## B - Dépenses d'Interventions Publiques

a) Les dépenses d'interventions publiques connaissent cette année des modifications significatives tant au plan de la présentation que sur le fond.

1) Au plan de la présentation, conformément au souhait de la Commission Supérieure des Comptes, une refonte à été opérée afin de rechercher une plus grande cohérence des inscriptions figurant dans chacun des chapitres. En particulier, sont distinguées, dans les chapitres 4 à 9, les interventions en faveur des administrés qui constituent des missions de service public décidées par l'Etat et le plus souvent mises en œuvre par les services administratifs, désormais rangées sous l'appellation « politiques publiques », des subventions accordées à des entités, le plus souvent associatives, qui opèrent dans les différents domaines répertoriés.

Comme cela a été fait pour l'Euro au Budget Primitif 2002, l'évolution comparative des chapitres entre 2004 et les années antérieures demeure possible en raison de l'inscription dans le fascicule nouveau des montants 2002 et 2003, tels qu'ils auraient été si la réforme avait été appliquée dès 2002.

Cette refonte induit aussi le transfert de dépenses mineures de la Direction de l'Education Nationale et de la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale vers les chapitres propres de fonctionnement de ces deux services à la Section 3 du Budget.

2) Sur le fond, c'est la politique sociale qui évolue fortement ; ainsi les inscriptions budgétaires témoignent :

- du transfert dès le 1<sup>er</sup> janvier 2004 de la gestion du pôle « petite enfance » sous gestion communale,

- du transfert de la gestion de l'internat du Foyer Sainte-Dévote à l'Etat, sous contrôle de la D.A.S.S.

Ces deux transferts entraînent la disparition de l'inscription budgétaire correspondant au Foyer Sainte-Dévote, qui sera dissout au 31 décembre 2003.

b) En terme financier, le montant des dépenses de la section 6 évolue peu, mais s'inscrit néanmoins à la

baisse (- 2 %) compte tenu des efforts sollicités par le Gouvernement. Le montant des dépenses transférées de la section 6 du budget à la section 3 « moyens des services » n'est pas significatif et ce sont les baisses des chapitres 2, 4, 7 et 9 qui concourent à la baisse globale des crédits de l'espèce.

Les dépenses d'intervention s'élèvent à 145.759.400 € et représentent 30,7 % des dépenses courantes et 21,2 % du budget général.

### INTERVENTIONS PUBLIQUES

	BUDGET PRIMITIF 2003	BUDGET PRIMITIF 2004	PR 2004/ PR 2003 %
<b>I - Couverture des déficits</b>			
1 - Budget Communal : .....	24 976 000 €	28 002 900 €	12,1%
2 - Domaine social : .....	27 484 100 €	23 173 300 €	-15,7%
3 - Domaine culturel : .....	2 045 300 €	2 011 600 €	-1,6%
	54 505 400 €	53 187 800 €	-2,4%
<b>II - Subventions</b>			
4 - Domaine International : ...	5 279 600 €	4 863 700 €	-7,9%
5 - Domaine éducatif et culturel :	28 357 100 €	29 232 400 €	3,1%
6 - Domaine social et humanitaire :	13 842 600 €	14 197 500 €	2,6%
7 - Domaine sportif : .....	5 060 100 €	4 429 400 €	-12,5%
	52 539 400 €	52 723 000 €	-1,7%
<b>III - Organisation de manifestations</b>			
8 - Organisation de manifestations :	32 957 700 €	33 836 900 €	2,7%
<b>IV - Industrie - Commerce - Tourisme</b>			
9 - Aide à l'Industrie et au Commerce:	8 670 300 €	6 011 700 €	-30,7%
<b>TOTAL I + II + III + IV .....</b>	<b>148 672 800 €</b>	<b>145 759 400 €</b>	<b>-2,0%</b>

### I - COUVERTURE DES DEFICITS

#### 1 - Budget Communal

(article 601.101 excédent de dépenses du budget communal : 28.002.900 €, soit + 12,1 %)

Dans l'attente du vote de la loi sur l'organisation communale, devant consacrer le principe et les modalités de fonctionnement de la dotation globale, le budget de la Mairie est alloué, pour la dernière fois, sous la forme d'une subvention d'équilibre.

Le budget présenté comprend d'une part les crédits devant permettre la continuation de l'activité des services communaux (+ 2,8 %), d'autre part, les crédits nécessaires au transfert de la gestion des crèches du Foyer Sainte Dévotte.

Pour ce qui est de l'inscription initiale, elle présente des recettes stationnaires (+ 0,6%) et des dépenses en augmentation sensible (+2,2%).

Les recettes prennent en compte :

- les revenus attendus de la première année de location de l'immeuble de Monte-Carlo à deux grandes enseignes commerciales,

- la baisse des redevances pour le Grand Prix, la place du marché de la Condamine n'étant plus occupée à cette occasion,

- la diminution des recettes du Stade Nautique Rainier III.

Les dépenses comprennent, outre les crédits courants de fonctionnement qui ont été bien maîtrisés :

- le projet d'informatisation du service de l'état civil,

- l'ouverture d'une deuxième, puis d'une troisième année de cursus pour l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques, qui entraîne des charges et des investissements nouveaux, ainsi que la revalorisation des échelles des professeurs,

- L'achat de nouveaux supports publicitaires qui devraient générer des recettes nouvelles.

A noter que les crédits destinés à l'organisation d'un festival de feux d'artifice ont été intégrés dans les crédits existants des manifestations, sans augmentation globale.

Pour ce qui est du transfert de la gestion des crèches du Foyer Sainte Dévote, il s'agit de la reprise des crédits de recettes comme de dépenses relatifs à cette activité et qui figuraient l'exercice dernier au budget de l'établissement public.

## 2 - Domaine social

(23.173.300 €, soit - 15,7 %)

On note que ce chapitre comporte désormais les seules subventions versées aux deux établissements publics à vocation sanitaire et sociale, le C.H.P.G. et l'Office d'Assistance Sociale. Une réduction est constatée sur les crédits dévolus au premier, pour deux raisons principalement :

- un effort de maîtrise des coûts et des recettes en hausse tant pour l'hôpital que pour la résidence de retraite,

- le report du projet de refonte du système d'information hospitalier, une évolution importante du système IBM actuel étant néanmoins prévue.

Les principaux crédits destinés à l'établissement public sont examinés ci-après :

- Centre Hospitalier Princesse Grace (article 602.101.1 : -7,3%).

En sa qualité d'établissement public, le C.H.P.G. voit ses dépenses couvertes par ses recettes, les dons et legs, et dans le cas où ces deux ressources ne suffisent pas, par une subvention de l'Etat. Les dépenses du C.H.P.G.

pour 2004 sont en hausse de 7,5 %. Elles sont financées par :

- des recettes propres en hausse de 10 % par rapport à l'exercice antérieur, soit un taux de croissance supérieur à celui enregistré pour les dépenses,

- une intervention de l'Etat qui se compose de :

- différentes dotations versées pour des dépenses particulières : I.F.S.I., S.M.U.R., C.T.S., innovations thérapeutiques coûteuses, équipements lourds liés à la restructuration immobilière, projet de S.I.H. (voir infra les explications sur ces dotations),

- une subvention d'équilibre demandée par le C.H.P.G. de car la nette croissance des recettes propres et les dotations particulières ne permettent pas de combler le déficit, mais simplement de le réduire. A ce déficit d'exploitation s'ajoute un montant forfaitaire de 200.000 € destiné à la mise en œuvre, à titre expérimental sur quelques services pilotes, d'un programme hôtelier. Celui-ci permettrait à l'établissement, dans le cadre de sa démarche d'accréditation, de proposer des prestations de meilleure qualité en termes d'accueil personnalisé, d'hébergement et de restauration.

Plus précisément, on peut relever les points suivants qui impactent le Budget 2004.

En recettes :

- les recettes sont en augmentation nette en raison :

du taux directeur d'évolution des tarifs retenu : + 3,7%,

d'un nombre de journées, estimé à 150.000, qui tient compte de la fermeture du service de Cardiologie 1, de l'U.M.L.S. en mai 2004, mais de l'augmentation de l'activité prévisible en chirurgie générale et digestive, chirurgie ambulatoire, néonatalogie, chirurgie orthopédique, d'hémato-oncologie avec l'ouverture de la chambre stérile,

de la croissance soutenue des recettes de soins externes,

des recettes relatives à l'activité libérale valorisées sur la base du prix de journée du secteur public, un nouvel accord franco-monégasque en date de juin 2003 ayant supprimé l'abattement de 10%,

de la hausse consécutive de la tarification des séjours d'hospitalisation avec traitement de chimiothérapie.

En dépenses :

- les dépenses de personnel constituent un poste encore en croissance en 2004 (+4,8 %), malgré un montant forfaitaire destiné à la mise en place concertée de la réduction du temps de travail reconduit à l'identique. On distingue :

- l'ouverture de 32 postes d'agents hospitaliers en année pleine, compensée partiellement au plan financier par le redéploiement des 32 emplois de l'U.M.L.S.,

• l'augmentation de l'effectif médical dans les domaines suivants :

- anesthésie réanimation : 2 postes de praticiens hospitaliers,

- HAD/soins palliatifs : 1 poste de praticien hospitalier,

- psychiatrie : 1 poste de praticien hospitalier,

- urgences : 2 postes d'assistants généralistes,

- chroniques et convalescents : suite au recrutement en 2003 du chef de service, la mise en place dès 2004 d'un projet gériatrique complet se fera avec l'organigramme suivant : 1 chef de service, 1 chef de service adjoint, 1,5 poste de praticiens hospitaliers et 0,5 poste d'assistant.

• l'augmentation des dépenses de fournitures médicales de 22,8 %.

Ce poste, directement lié à la très haute qualité des soins prodigués par différents services de l'établissement, constitue, en valeur, la principale hausse des charges de l'établissement au-delà même des frais de personnel.

des frais d'exploitation en augmentation en raison de la prise en compte en année pleine de l'ouverture du site Lou Clapas et une police d'assurance « responsabilité civile » en hausse, en raison du contexte général hospitalier de plus en plus générateur de recours des patients ;

• enfin, le C.H.P.G. dispose d'un crédit pour lancer, lorsqu'il sera finalisé et aura reçu l'aval de toutes les parties concernées, un projet hôtelier. Celui-ci induirait une meilleure gestion des ressources dans divers domaines (ressources humaines, linge, nourriture, énergie etc.), mais son coût net demeure non négligeable. Il est prévu notamment la réalisation de plaquettes d'informations, l'achat de logiciels permettant la prise de commande de repas au lit du « client », l'acquisition de linge de bain et de linge de lit de qualité supérieure, de vaisselle.

• Résidence du Cap Fleuri  
(article 602.101/3 : - 12%)

Bien que simple démembrement géographique de l'établissement public, la résidence du Cap Fleuri a un budget individualisé. Après s'être creusé fortement en 2002, le déficit de la résidence diminue notablement. Les évolutions constatées pour 2004 sont :

- des recettes en hausse. Elles viennent principalement de la réouverture progressive des chambres rénovées et donc d'un niveau d'activité

proche de celui de 2002 et, plus modestement, d'un ajustement des tarifs généraux de 1,98 %.

- une augmentation des dépenses de 6 % en raison des crédits majorés de fournitures hôtelières et générales liés au regain d'activité et des crédits de personnel, impactés par la revalorisation salariale (+ 0,5 % le 1<sup>er</sup> décembre 2003) et le taux de GVT (0,8 %). Une provision égale à celle de 2003 figure pour la réduction concertée du temps de travail.

• Centre Hospitalier Princesse Grace - subvention d'équipement  
(article 602.101.6 : + 7,1 %)

Il a été convenu, comme ce fut le cas dans le passé, que l'Etat supporte directement certains des investissements lourds liés à la restructuration du C.H.P.G. Pour l'exercice 2003, l'intégralité de la somme était dévolue au plateau technique de la radiothérapie. Or, la phase 2 de cette opération est reportée sur 2004 et s'ajoute à l'équipement suivant : acquisition d'une salle d'électrophysiologie (report de l'exercice 2002), de matériels lourds pour la pharmacie, d'un échographe Doppler et d'un système d'archivage pour l'imagerie médicale.

• Centre Hospitalier Princesse Grace - refonte du système d'information  
(article 602.101.7 : - 90 %).

Ce projet n'a pas vu le jour en 2003 et, pour 2004, il fait l'objet d'une inscription provisionnelle limitée à 100.000 €. Deux raisons motivent ce choix : en premier lieu, ce projet n'a pas encore rencontré l'adhésion complète de toutes les parties concernées. En second lieu, son coût d'objectif très élevé ne correspond pas au souci actuel de limitation des dépenses du Gouvernement, d'autant que des interventions conséquentes sont faites pour le C.H.P.G. à d'autres titres.

• Centre Hospitalier Princesse Grace - thérapies novatrices  
(article 602.101.8)

Pour la deuxième année, cet article est consacré à une prise en charge d'une partie des frais liés aux thérapies nouvelles, ne faisant pas encore l'objet de remboursements par les caisses sociales. Ainsi, un certain nombre de patients pourra bénéficier de ces avancées médicales (curiethérapie, défibrillateurs) malgré leur coût.

• Ecole d'infirmières  
(article 602.102 : + 64,5 %)

L'I.F.S.I. sera installé en 2004 dans les locaux du site Lou Clapas. Sa montée en charge sera complète puisque trois sessions seront présentes ; la subvention prend en compte cette évolution.

- Centre de Transfusion Sanguine  
(article 602.103 : + 10,6 %)

La subvention est celle inscrite au budget rectifié de l'exercice précédent et sera revue lors du budget rectificatif en fonction du coût réel du C.T.S. constaté sur l'exercice 2003 par la comptabilité analytique.

- S.M.U.R.  
(article 602.108 : + 0,9 %)

Cet article est stable et n'appelle pas de commentaire particulier.

- Office d'assistance sociale  
(article 602.104 : +0,1 %)

La subvention est conforme à celle de 2003 qui intégrait déjà, à l'exception des colonies de vacances, transférées en 2004, la réorganisation du secteur visant à confier à la D.A.S.S. l'intégralité de la politique sociale. Les frais de fonctionnement de l'Office sont désormais réduits. L'Office continue néanmoins son rôle de gestion comptable des prestations, qui sont en hausse de près de 10 % en ce qui concerne les allocations d'insertion professionnelle et les allocations aux personnes handicapées. En revanche, les aides CAMTI et la prise en charge des frais de séjour du Cap Fleuri sont ajustées à la baisse au regard des crédits consommés.

Trois anciens articles de ce chapitre : Prévention médico-sociale (centre de dépistage du SIDA, article 602.106, centre médico-psychologique, article 602.107, et « programme méthadone, article 602.109, sont transférés au Chapitre 6 de la section 6, s'agissant de politiques publiques relevant de la D.A.S.S.

### 3 - Domaine culturel

(2.011.600 €, soit -1,7 %)

L'évolution à la baisse des subventions accordées résulte des réductions du déficit du Musée National et de la Fondation Prince Pierre, malgré une majoration de l'intervention en faveur du Centre Scientifique.

- Musée National  
(article 603.101 : -6,5 %)

Le déficit du Musée National connaît une minoration en raison d'un effort sur la maîtrise des dépenses alors que les recettes n'évoluent pas. Un projet d'exposition temporaire devrait voir à nouveau le jour en 2004, consacrée à la création de mode pour la poupée Barbie ; un programme permettra notamment d'en faire la promotion.

- Centre Scientifique  
(article 603.102 : +1,3 %)

La hausse des charges du centre provient essentiellement des majorations des frais de personnel en raison de la refonte complète en 2003 des grilles et

du reclassement, à cette occasion, du personnel scientifique du Centre.

Ces majorations sont partiellement compensées par des économies réalisées sur les autres articles de dépenses. Une poursuite de programme est accordée afin de mener une campagne à la mer pour étudier, aux Bermudes, l'influence de flux marins sur les coraux. On peut noter que le Centre Scientifique ne bénéficie plus de subventions autres que celle de l'Etat, mais une partie de la recherche est effectuée sur des dons qui, comme pour tous les établissements publics, sont régularisés sur le Budget rectificatif.

- Fondation Prince Pierre  
(article 603.103 : - 5,4 %)

Après une hausse de + 18,2 % en 2003 qui avait permis la prise en compte des frais réels d'organisation des prix de la Fondation, la baisse de la subvention, résulte de deux facteurs :

- une baisse des frais de personnel en raison du transfert de deux agents à temps partiel dans les effectifs de la Direction des Affaires Culturelles,
- la décision prise de transférer l'exposition du Prix International d'Art Contemporain de la salle du Sporting d'hiver à la Salle du Quai Antoine 1<sup>er</sup> afin de limiter les coûts de cette exposition.

## II - INTERVENTIONS

### 1 - Domaine International

(4.863.700 €, soit - 7,9 %)

Ce chapitre connaît une évolution de sa présentation sensible en raison de la réforme décrite en introduction. Aucune inscription nouvelle n'est enregistrée. On constate au contraire l'absorption de l'article 604.101.1 « contributions aux actions internationales » par l'article 604.217 : « coopération internationale », la distinction voulue par le passé entre l'aide multilatérale et les actions bilatérales s'avérant peu opérante à l'usage.

Les subventions versées à l'AGFIS et à l'ATP Tour ainsi que celles destinées aux expositions internationales intègrent respectivement les chapitres 7 et 8.

La distinction entre les subventions et les politiques publiques conduit à répertorier dans les deux catégories.

Subventions :

Elles sont principalement attribuées à six entités : le Bureau Hydrographique International, l'Agence Internationale pour l'Energie Atomique (A.I.E.A.), l'Institut du Droit Economique de la Mer, l'Institut d'Etudes Politiques Méditerranéennes, le centre de l'agence de la francophonie et la section monégasque de

la Ligue Européenne de Coopération Economique. Compte tenu des orientations gouvernementales, ces subventions sont en baisse, à l'exception de celle du BHI (article 604.102) qui est reconduite et de celle de l'A.I.E.A. (article 604.105), qui croît de 2,8 %, en raison des frais de prise en charge des locaux du Quai Antoine 1<sup>er</sup> et de la revalorisation de la subvention (+ 5 %).

Par ailleurs, pour la troisième année consécutive en raison de reports successifs, un projet de Conférence de Plénipotentiaires pour l'adoption d'une convention internationale sur la navigation de plaisance fait l'objet d'une inscription particulière (article 604.127).

Politiques publiques :

Au titre des politiques publiques, les contributions obligatoires et volontaires aux actions internationales constituent à elles deux 90 % du montant inscrit à cette rubrique.

- Cotisations aux Organisations Internationales (article 604.201 : +10 %)

Si la cotisation à l'O.N.U. constitue la dépense essentielle de cet article, l'adhésion récente de Monaco à de multiples conventions (convention alpine, O.N.U.D.I, agence mondiale anti-dopage...), ainsi que la réintégration sur cet article de la cotisation à l'O.S.C.E., qui était avant inscrite à l'article 604.216, contribuent à sa majoration.

- Contributions aux actions internationales de coopération et de développement (article 604.217 : + 81,7 %)

Comme indiqué plus haut, cet article inclut aussi les actions financées par le passé sur l'article 604.201.1

Les actions menées par l'ONU font l'objet de contributions volontaires importantes alors que les actions de la F.A.O. à Madagascar et en Mauritanie se voient dotées de sommes conséquentes. Par ailleurs, outre le programme du P.N.U.D. auquel la Principauté contribue habituellement (Opération Alliance des villes contre la pauvreté), la mise à disposition de cette entité des Nations Unies d'une diplômée monégasque en qualité de jeune expert associé entraîne une dépense nouvelle pour l'exercice.

Les actions bilatérales sont poursuivies avec les pays suivants : Liban, Tunisie, Maroc, Croatie, Slovaquie, Bulgarie, Algérie, Bénin, Sénégal, Niger, Syrie et Seychelles. En outre, des crédits sont à nouveau destinés au Salvador pour la maintenance des structures sportives installées suite à l'organisation des Jeux d'Amérique Centrale en 2002.

Enfin au plan multilatéral, outre un crédit provisionnel, sont prévues les contributions de la Principauté au sommet de la Francophonie à

Ouagadougou, et les contributions aux actions conduites par les parties contractantes à des conventions telles C.M.S., EUROBATS, RAMSAR, UICN, Fonds pour l'environnement mondial.

Les autres inscriptions de ce chapitre n'appellent pas de commentaire, étant précisé que sur l'article 604.216 « Conférence sur la Sécurité et la coopération en Europe », le montant qui demeure après réintégration de la cotisation obligatoire à l'article 604.201, constitue la contribution de la Principauté aux missions effectuées dans les zones de l'O.S.C.E. soumises à des tensions.

## 2 - Domaine éducatif et culturel

(29.232.400 €, soit + 3,1 %)

Ce chapitre connaît une augmentation par rapport à l'exercice précédent liée exclusivement à deux subventions importantes destinées au « Printemps des Arts » et au « Monaco Dances Forum », ainsi qu'à un programme exceptionnel du Studio de Monaco. Il doit être noté que les deux premières entités citées faisaient l'objet d'inscriptions au titre du chapitre 8 « manifestations ». Toutes les autres lignes de ce chapitre s'inscrivent à la baisse, conformément aux orientations gouvernementales.

Au titre des subventions, six dotations dépassent 1 million d'euros, elles concernent les entités suivantes :

- Orchestre Philharmonique (article 605.101 : - 0,1 %)

Cette subvention ne connaît qu'une faible baisse en raison du poids du personnel dans les charges annuelles (83 %) et du programme de concerts établi pour 2004 (32 concerts). Par prudence, les recettes ont été maintenues au niveau de 2003. En revanche, des efforts ont porté sur les frais de fonctionnement (- 11,2 %) et sur les frais artistiques (- 3,83 %). En particulier, les projets de déplacements à l'étranger ne seront réalisés que si des financements externes sont trouvés.

- Compagnie des Ballets de Monte-Carlo (article 605.124 : - 6,9 %)

La Compagnie des Ballets voit sa subvention réduite pour tenir compte des orientations de rigueur données par le Gouvernement.

- Festival International des Arts (article 605.137 : 1.299.000 €, soit + 84,5 %)

La contribution de l'Etat au « Printemps des Arts » connaît une augmentation liée principalement à la tenue en 2004 de la 3<sup>ème</sup> édition du Festival International de Sculpture, après le succès de la « Parade des Animaux » en 2002. Par ailleurs, se poursuit le contrat avec le directeur artistique, Marc MONNET, qui en 2003 a commencé à rénover le concept du Festival afin

d'attirer un public plus jeune et plus diversifié. Il devrait poursuivre sa mission jusqu'à la fin de l'édition 2004.

Mis à part ces deux programmes, la subvention accordée reste stable, malgré l'intégration de deux salariés aux effectifs de la Fonction Publique.

- Monaco Dances Forum  
(article 605.140 : + 246 %)

Cette entité, liée à la Compagnie des Ballets figure pour la première année au chapitre 5, alors qu'elle était recensée auparavant au chapitre des manifestations (608.140). La subvention allouée en 2004 à cette entité doit être comparée à celle de 2002 (2.286.000 €), qui a vu l'organisation de la manifestation biennale.

Les deux autres dotations supérieures au million d'euros concernent le Théâtre Princesse Grace et la contribution versée à la S.B.M. pour la rénovation de la salle Garnier. Ces subventions, qui sont en baisse, ne soulèvent pas de commentaires particuliers.

Parmi les autres interventions de l'Etat, on observe les évolutions suivantes :

- Studio de Monaco  
(article 605.112)

Cette compagnie de théâtre amateur voit sa subvention 2003 maintenue en 2004, et s'y ajoute un programme destiné à un déplacement au Japon en vue d'un jumelage du Festival du Théâtre Amateur.

- Subventions diverses  
(article 605.117 : - 56 %)

Cet article est en forte baisse en raison d'interventions exceptionnelles en 2003 (réfection de l'Eglise réformée, contribution de 60.000 € à l'AMCA pour la tenue des deuxièmes rencontres « Monaco et la Méditerranée ») et du transfert à l'article de politique publique 605.234, du montant destiné à la distribution par la Direction de l'Education Nationale la Jeunesse et des Sports de chèques cultures et de tickets, en vue de promouvoir la fréquentation par la jeunesse des spectacles. Parmi les subventions diverses, on distingue celles allouées à des associations comme l'A.M.C.A., la compagnie Florestan, le Pen Club, l'association culturelle et sportive de la Sûreté Publique et la reconduction de l'aide au Monte-Carlo Masters.

On note également la poursuite du programme de numérisation des archives de R.M.C. classées « patrimoine historique de la Principauté » par l'association pour les archives audiovisuelles, et la disparition de la contribution à l'association « Pro Arte » qui se dissout.

Au titre des politiques publiques, seules trois inscriptions figurent dans le chapitre 5 et concernent l'éducation : il s'agit de la contribution aux établissements d'enseignement privé sous contrat avec

l'Etat (article 605.220 : - 3,2 %) et deux dispositions en faveur des jeunes de la Principauté : les voyages pédagogiques d'écoliers, les projets jeunes : « Pass' sport' culture », « Idées Jeunes » chèques cultures, tickets d'entrées de spectacles.

### 3 - Domaine social et humanitaire

(14.197.500 €, soit + 2,6 %)

1) Ce chapitre comporte en majorité des inscriptions de politiques publiques ; ce sont elles qui sont orientées à la hausse (+ 3,2 %), les subventions étant étales (+0,3 %), à l'exception de celle dédiée à la Croix-Rouge monégasque (article 606.101 : + 0,7 %). Cette subvention, qui représente 50 % des dépenses de l'espèce, est essentiellement composée des salaires des permanents et ce n'est que sur le personnel de la crèche que des économies ont pu être réalisées (départs en retraite remplacés par du personnel en début de carrière).

A titre exceptionnel, l'article des subventions diverses (article 606.114 : + 44,9 %), qui ne prend habituellement en charge que des aides de faibles montants, comporte un programme conséquent en vue d'accueillir à Monaco, sous l'impulsion de l'Union des Femmes monégasques, le 3<sup>ème</sup> congrès de l'Association Féminine des Petits Etats.

2) Les politiques publiques en matière sociale connaissent une évolution au plan comptable. En effet, ce chapitre accueille désormais les inscriptions dédiées au fonctionnement, sous l'égide de la D.A.S.S., mais avec du personnel hospitalier, du centre de prévention médico-sociale (article 606.206 : + 34,2 %), du centre médico-psychologique (article 606.208 : + 9,6 %), et l'inscription de principe du programme méthadone. Un nouvel article est également créé par suite du transfert de la gestion des colonies de vacances de l'Office d'Assistance Sociale vers la D.A.S.S. (article 606.246).

Hors remaniement comptable, les évolutions financières à la hausse de ces politiques publiques sont principalement liées aux articles importants suivants :

- Aide Nationale au Logement  
(article 606.222 : + 4,2 %)

Ces crédits continuent leur croissance, au regard du nombre de bénéficiaires et des plafonds annuels.

- Bourses d'études  
(article 606.205 : + 4,4 %)

Cet article croît en raison de la majoration annuelle des barèmes maintenue à 2 % et du nombre croissant des bénéficiaires.

- Mesures en faveur des personnes handicapées  
(article 606.223 : + 92,2 %)



Cet article comporte d'une part un programme de travaux confié au Service des Bâtiments Domaniaux afin de faciliter l'accès aux handicapés de certains lieux publics, comme l'Annexe du Ministère d'Etat et la Direction des Services Fiscaux et un crédit provisionnel destiné à répondre à des demandes urgentes d'aménagement de lieux publics ou privés au profit de personnes handicapées.

Il inclut d'autre part une subvention exceptionnelle accordée à l'Institut d'éducation motrice des pupilles de l'enseignement public en vue de la construction d'un nouveau bâtiment de cet institut niçois.

- Unité de prévention médico-sociale (article 606.206 : + 34,2%)
- Centre médico-psychologique (article 606.208 : + 9,6%)

La dotation de chacune de ces deux unités de la D.A.S.S. connaît une forte évolution à la hausse, liée à des besoins en personnel en vue de développements nouveaux, ou en réponse à des besoins accrus :

a) pour l'U.P.M.S. :

- création d'une équipe psychiatrique mobile pour le suivi à domicile de patients résidant dans la Principauté,
- création d'une unité de protection maternelle et infantile.

b) pour le centre médico-psychologique : en raison de l'augmentation régulière de l'activité de consultations pédo-psychiatriques.

Ces hausses ne sont pas compensées par les efforts de maîtrise des dépenses faits sur les différents autres articles du chapitre 6.2 et par les deux diminutions particulières suivantes :

- Aide à l'installation professionnelle (article 606.228 - 27,5 %)

La conjoncture permet de penser qu'environ quinze dossiers nouveaux seront présentés alors qu'un nombre plus élevé viendra à échéance sur 2004.

- Indemnité différentielle du corps médical (article 606.243 : - 55 %)

Six ans après la mise en œuvre du nouveau statut du corps médical, le reliquat d'indemnité des médecins pour perte de clientèle privée se situe à un niveau très bas.

#### 4 - Domaine sportif

(4.429.400 €, soit - 12,5 %)

Ce chapitre comprend en 2004 neuf inscriptions, dont cinq subventions. Deux proviennent d'autres chapitres : AGFIS-ATP Tour et Yacht Club de Monaco, une troisième destinée à la fédération motonautique constitue une inscription nouvelle, cette somme étant

auparavant incluse dans la subvention allouée au Yacht Club de Monaco.

- Centre de formation de l'A.S.M. FC (article 607.101 - 7,9 %)

La subvention du centre de formation de l'ASM Football Club est minorée de près de 8 % pour tenir compte de l'effort demandé par le Gouvernement.

- Yacht Club de Monaco (article 607.105 : - 30,6 %)

Cette réduction de l'intervention en faveur du Yacht Club provient de l'effet mécanique décrit ci-dessus mais aussi d'un effort sur les dépenses et de l'absence de programme exceptionnel sur 2004, qui constitue une année de transition en raison de l'évolution de la configuration du port Hercule.

- Subventions diverses (article 607.107 : - 44,9 %)

La diminution de près de la moitié de cet article s'explique principalement par les sommes ayant été nécessaires l'année précédente pour la régularisation des charges supportées par la Carabine de Monaco, au titre du local du stand de tir à l'immeuble le Triton. Cette opération est toutefois neutre puisque une recette d'égal montant se trouve au Budget de l'Etat. En 2004, on note sur cet article trois inscriptions seulement :

- Association sportive de la Sûreté Publique
- Charges annuelles du local du stand de Tir
- Aide à un pilote automobile monégasque

- Fédération motonautique (article 607.110)

Cette fédération compte trois adhérents licenciés. Ses frais sont quasi exclusivement liés à la présence d'un responsable technique (41.800 €). Il existe une volonté de relancer cette fédération et l'individualisation de son budget en est un signe.

Au titre des politiques publiques, on distingue l'intervention en faveur du sport scolaire, les bourses personnelles versées à certains sportifs et le fonctionnement du Comité Olympique monégasque.

- Comité Olympique (article 607.203 : - 24,5 %)

Le budget de l'exercice 2003 comprenait un important programme de participation à des manifestations sportives internationales alors que le programme 2004 se situe plus bas. Il concerne les jeux d'été 2004 à Athènes, où cinq sports seront représentés : athlétisme, judo, natation, taekwondo et tir. L'aide habituelle aux fédérations se situe à des niveaux comparables aux autres années.

- Aides aux sportifs de haut niveau (article 607.204 : + 8,8 %)

Depuis 2002, cet article comporte une inscription qui prend en compte précisément la prise en charge des traitements des sportifs, suite aux conventions passées avec quatre athlètes dans les disciplines olympiques suivantes : tir, bobsleigh et athlétisme. L'augmentation du crédit est liée au fait que l'un d'entre eux était budgété en 2003 sur un seul semestre.

### III - MANIFESTATIONS

(33.836.900 €, soit + 2,7 %)

Les inscriptions de ce chapitre, au nombre de vingt-cinq en 2003, sont ramenées à dix-sept, plusieurs articles étant réaffectés notamment vers le chapitre 5 (Festival International des Arts, Théâtre du Fort Antoine, Monaco Dances Forum etc.). A périmètre constant, les crédits de ce chapitre s'élèvent à 33.836.900 € et enregistrent une hausse par rapport au budget primitif 2003 de 2,7 %.

Cette augmentation est due exclusivement à la majoration des crédits destinés à l'organisation des épreuves sportives automobiles. Hormis cette inscription, les crédits du chapitre baissent de 9,3 %, alors même que la deuxième inscription par son montant, destinée à la société d'exploitation du Grimaldi Forum, se maintient à son niveau 2003.

Au plan comptable ne sont retenus au titre des politiques publiques en 2004 que les frais d'organisation des manifestations nationales, de manifestations culturelles éducatives et de contribution à des congrès et aux animations de la ville.

1) On peut noter au titre des subventions les inscriptions suivantes :

- Epreuves sportives automobiles  
(article 608.104 : + 39,2 %)

Le besoin de l'A.C.M. pour les épreuves automobiles croît à nouveau de manière très conséquente. Le budget des épreuves 2004 comporte cinq manifestations :

- Rallye historique,
- Rallye de Monte-Carlo,
- Grand Prix de formule 1,
- Grand Prix historique,
- Remise des prix de la FIA.

En outre, une aide exceptionnelle très élevée est sollicitée en vue de la réalisation des nouveaux stands et des loges y attenantes, sur l'espace modifié du Quai Albert 1<sup>er</sup>. Ce montant est financé en partie sur les excédents antérieurs qui seront régularisés au Budget rectificatif pour 2004, l'autre partie fait l'objet d'une inscription complémentaire sur le budget primitif 2004.

- Exploitation du Grimaldi Forum  
(article 608.116 : + 0,9 %)

Les activités de congrès et d'expositions propres au Grimaldi Forum constituent la deuxième inscription en valeur de ce chapitre, alors que les contributions de l'Etat aux locations des salles pour les entités culturelles sont désormais recensées au chapitre 5.

En 2004, ce budget est impacté par des investissements ce qui n'était pas le cas en 2003. Il s'avère nécessaire en premier lieu de changer le plancher de la scène de la Salle des Princes, inadapté pour les spectacles de danse et fortement dégradé car trop souple. En second lieu, le système de désenfumage du bâtiment doit être revu pour des raisons de sécurité.

L'exploitation elle-même connaît différentes inflexions :

- la disparition des comptes de la société du Centre de Rencontre Internationales,

- un effort important de maîtrise des charges courantes (téléphone, nettoyage, énergie) et des coûts des actions de relations publiques et de communication. Le poste des salaires décroît aussi de 3,2 % suite à la suppression d'un poste,

- des besoins en renouvellement de matériel, nécessaire au maintien de l'équipement à un niveau optimal (écrans plasma, enceintes, amplificateurs, projecteurs, etc.),

- des recettes en baisse en raison de la conjoncture.

- Evénements Culturels du Grimaldi Forum  
(article 608.137)

Ce montant est maintenu au niveau de 2003 et reflète le souhait de la Principauté d'offrir des productions de très haut niveau. Le thème principal de 2004 sera celui de la Russie avec une exposition relative à Pierre le Grand.

Les autres manifestations importantes figurant à ce chapitre sont majoritairement orientées à la baisse.

2) Les articles de politiques publiques de ce chapitre enregistrent les variations suivantes :

- Manifestations Nationales  
(article 608.201 : - 10 %)

La baisse des crédits de cet article est conforme aux orientations du Gouvernement et provient aussi de l'absence de crédits nécessaires aux élections nationales.

- Manifestations culturelles  
(article 608.207 : - 34,8 %)

Comme en 2003, une exposition d'envergure, mais moins onéreuse, est prévue à la salle du Quai Antoine 1<sup>er</sup> sur un thème russe en sus des manifestations habituelles, plus modestes : concerts d'orgue, Journée du patrimoine, manifestations culturelles éducatives, etc.

- Animation  
(article 608.213 : - 16,5 %)

Ce crédit permet l'organisation d'animations (World Music Awards, Laureus Sports Awards, Jumping International, etc.). Des réductions ont été opérées, notamment avec la suppression du marché scandinave de Noël.

#### IV - Aide à l'industrie, au commerce et au tourisme (6.011.700 €, soit - 30,7 %)

Les crédits de ce chapitre sont fortement minorés pour trois raisons principales :

- un effort a été entrepris pour ajuster ces crédits, souvent provisionnels par nature, aux montants qui seront réellement nécessaires,

- l'inscription en 2003 du rappel destiné à la SNCF pour l'exploitation de la gare souterraine, au titre des années antérieures (article 609.218 : - 61,4 %),

- l'inscription d'un crédit de principe destiné aux activités audio-visuelles dans l'attente d'une négociation avec la Monégasque des Ondes (article 609.112 : - 98,7 %).

1) Au chapitre des subventions, seules quatre inscriptions sont enregistrées, elles sont en baisse de 10 % pour la Chambre de Développement Economique (article 609.117) et la S.A.M. d'exploitation des ports (article 609.120).

2) Au titre des politiques publiques, la minoration globale est de 27,4 % avec un seul crédit en hausse, celui de l'aide à l'industrie, qui est majoré en raison de son indexation sur les loyers industriels. Il prend en charge les évolutions les plus significatives suivantes :

- Bonification de prêts  
(article 609.204 : - 61,5 %)

La diminution forte s'explique à la fois par la faiblesse des taux du marché, qui rend le recours à ces bonifications de taux d'intérêt inintéressant pour les entreprises, et par une conjoncture peu propice aux investissements.

- Etudes Economiques  
(article 609.208 : - 11,8 %)

Cet article est ramené au niveau du montant dépensé en 2002. Des études importantes se poursuivent notamment la mission confiée à une société de Conseil dans le domaine des télécommunications.

- Intervention économique  
(article 609.214 : - 20 %)

Ce montant correspond aux aides aux manifestations économiques, aux aides à l'innovation et à la prospection, aux aides à la formation du secteur privé et à des aides diverses. Le montant est minoré au regard

des besoins connus en maintenant toutefois un crédit provisionnel.

#### 2 - Dépenses d'équipement et d'investissements

Les dépenses d'équipement et d'investissements s'établissent à 212.445.200 € et sont en progression de 13,2 % par rapport au budget primitif 2003.

Cette augmentation importante prend en compte l'effort fourni en matière de logements, dont les crédits s'élèvent cette année à 80 M€, soit 37,7 % du montant des investissements. Elle ne concerne pas les investissements usuels pour lesquels certaines opérations ont été reportées afin de libérer des crédits.

Les dépenses de cette section représentent 30,9 % du budget général, soit 2,4 points de plus que l'an passé, et se décomposent comme suit :

- Acquisitions d'immeubles :  
43.000.000 € soit + 142,08 %

- Matériel d'équipement :  
1.334.600 € soit - 33,45 %

- Travaux d'équipement :  
168.110.600 € soit + 0,1 %

##### a) Acquisitions d'immeubles

Les crédits s'y rapportant se répartissent de la manière suivante sur deux articles budgétaires :

- \* **Article 705.982** - Acquisition de terrains  
et immeubles..... (- 57,2 %)

Cette dotation fait suite à la loi n° 1235 et correspond à un crédit provisionnel afin de financer la mise en œuvre du droit de préemption de l'Etat sur les appartements à la vente.

- \* **Article 709.991** -  
Acquisitions - Investissements .....(+ 272 %)

Ce crédit correspond à l'acquisition par le budget de l'Etat, d'un immeuble se trouvant au 46-48 boulevard d'Italie, construit par les Caisses Sociales de Monaco et qui devrait permettre de fournir 40 logements et places de parking pour les monégasques.

- b) Matériel d'équipement ..... (- 33,5 %)

Ces crédits concernent notamment :

- \* **Article 702.974** - Gestion du trafic et  
amélioration de la circulation ..... (- 82,3 %)

Cet article concerne essentiellement les opérations suivantes :

- le remplacement des lentilles des feux répétiteurs,

- la poursuite de la fourniture et mise en place de panneaux d'information des places disponibles dans les parkings publics.

\* **Article 704.950** - Signalisation routière

Les crédits de cet article concernent la fourniture et la pose de signalisation directionnelle, de police et pour les commerces.

\* **Article 704.954** -

Transformateurs électriques ..... (- 36,4 %)

Cette opération, qui en est à sa deuxième phase, comprend le remplacement de quatre transformateurs PCB et les travaux annexes d'installation. Elle prend également en compte le suivi des opérations par le bureau d'études.

\* **Article 706.937** - Acquisition d'œuvres d'art

Ces crédits provisionnels, dont le montant est stable cette année, sont destinés à faire face aux différentes propositions d'acquisition d'œuvres d'art, susceptibles de venir enrichir et compléter le patrimoine de l'Etat.

\* Article 706.970 - Décoration urbaine .. (- 10,5 %)

Cet article est destiné à l'entretien et à la restauration des œuvres d'art exposées en ville, mais également au déplacement des sculptures, à leur mise en place définitive, à la réalisation de socles et à l'achat de plaques gravées.

\* **Article 708.904** - Acquisition

de matériel informatique..... (- 11,3 %)

Sur cet article, les opérations suivantes sont prévues :

- acquisition de matériel de réseau,
- remplacement des contrôleurs et des chargeurs de l'unité de sauvegarde,
- acquisition et extension des outils d'analyse et de programmation,
- liaison fibre optique entre les différents services administratifs et le service informatique.

c) Travaux d'équipement ..... (+ 0,1 %)

Les crédits de travaux d'équipement prévus pour 2003 sont en stagnation par rapport à l'exercice précédent.

Les articles les plus importants en fonction de leur coût ou de leur variation, dans un sens ou dans l'autre, sont commentés ci-après :

\* **Article 701.902** - Frais d'études,

urbanisme et grands travaux .....(+ 3,3 %)

Ce crédit, en augmentation de 3,3 %, recouvre différentes opérations, et notamment :

- la mise en œuvre d'études relatives aux actions proposées par le Plan de Déplacements Urbains ;
- l'étude de définition de l'entrée en ville au jardin exotique ;
- la poursuite des études de traitement des espaces publics ;

- les études pour l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement du littoral ;

- l'étude de restructuration, requalification des espaces du Parc de Monte-Carlo (75.000 €).

\* **Article 701.907** - Amélioration de la sécurité des tunnels routiers

Cet article est créé cette année pour permettre de regrouper les différents crédits afférents à la sécurité dans les tunnels.

Ce montant va permettre d'effectuer des études liées à la sécurité et à la mise en place de la Détection Automatique Incendie dans le tunnel Rainier III, ainsi que des travaux de signalisation et d'amélioration de la résistance au feu dans les tunnels Rainier III et sous le Rocher.

\* **Article 701.908** - Tunnel ouest .....(- 25 %)

Il s'agit d'études et de travaux préparatoires à la réalisation d'un tunnel routier entrant d'environ 1.700 m de longueur, ayant pour origine le boulevard du Jardin Exotique et pour extrémité le boulevard Charles III. L'opération, qui devrait se poursuivre sur quatre exercices, a été repoussée à un exercice ultérieur.

\* **Article 701.909** -

Demi-échangeur de Laghet .....(- 16,2 %)

Cette inscription concerne la réalisation d'un demi-échangeur complémentaire à celui de la bretelle de Monaco sur l'autoroute A8, en direction de La Turbie. La participation de la Principauté est fixée à 50 % du coût des travaux. Il s'agit, comme prévu, du deuxième versement.

\* **Article 701.910** - Liaison BVF est/RN 559

Ce crédit correspond à la continuation des études pour la construction d'un viaduc de sortie de la Principauté depuis le boulevard du Larvotto, prolongé vers la basse corniche, au droit du lieu dit « La Tranchée », sur la commune de Roquebrune Cap Martin.

\* **Article 701.911** - Urbanisation S.N.C.F -

Voirie & Réseaux .....(- 9,7 %)

Ce montant concerne la continuation des travaux d'infrastructures routières prévues dans le cadre de l'urbanisation des terrains S.N.C.F. ; la première phase correspond aux aménagements sur l'îlot Aureglia, en coordination avec ceux de la gare. La deuxième phase permettra la liaison Aurégli - Tunnel Rainier III.

\* **Article 701.9131** -

Urbanisation SNCF - îlot Aureglia/Grimaldi

Ce crédit correspond aux travaux de terrassement et soutènement, ainsi qu'aux dépenses d'honoraires d'architecte et bureau d'études en vue de la construction

de 184 logements d'une surface de 23.460 m<sup>2</sup>, en cinq bâtiments et avec 280 places de stationnement.

- \* **Article 701.9132** -  
Urbanisation SNCF - îlot Charles III
- \* **Article 701.9133** -  
Urbanisation SNCF - îlot Canton
- \* **Article 701.9134** -  
Urbanisation SNCF - îlot Rainier III
- \* **Article 701.9135** -  
Urbanisation SNCF - îlot Casteleretto
- \* **Article 701.9136** -  
Urbanisation SNCF - îlot Prince Pierre
- \* **Article 701.9137** -  
Urbanisation SNCF - îlot Pasteur

Ces crédits provisionnels concernent les études relatives aux travaux de construction de logements (45 pour l'îlot Canton, 230 pour Rainier III et 90 pour Casteleretto), d'hôtels, d'un collège d'enseignement, ainsi que de surfaces de bureaux conformément au programme général d'urbanisation de juillet 1998.

- \* **Article 701.920** - Confortement falaise Tête de Chien

Ce nouvel article fait suite à la convention passée avec la SIVOM et concerne des travaux de confortement du versant est de la Falaise de la Tête de Chien, pour l'amélioration de la sécurité du territoire monégasque.

- \* **Article 701.976** - Bretelle tunnel montant RN7 Est

Ces crédits concernent des études en vue de la construction d'une bretelle souterraine entre le tunnel montant et la RN7 en direction de l'Est, via le boulevard du Jardin Exotique. L'ouvrage aura une longueur de 500 m et comportera une voie de circulation. Les travaux devraient commencer en 2006.

- \* **Article 701.983** - Mini tunnel Madone-BVF

Ce crédit est alloué à cet article pour la continuation des études concernant la réalisation d'un tunnel à gabarit réduit, destiné aux véhicules légers entre le carrefour de la Crémaillère et le boulevard du Larvotto.

- Article 702.903** -  
Aménagement piétonnier.....(- 30,8 %)

Ce crédit devrait permettre le réaménagement de la rue Suffren Reymond, dans sa partie comprise entre la rue Grimaldi et la rue Princesse Florestine.

- Article 702.914** - Parking IM2S

Cet article retrace les crédits d'études et de travaux relatifs à la construction d'un parking public situé sous la Clinique du Sport.

- Article 702.921** - Amélioration parkings -  
Garages publics .....(+ 35,4 %)

Les aménagements concernés par ces crédits cette année sont notamment :

- le remplacement des appareils élévateurs reliant le niveau des caisses du parking des Pêcheurs à la place du Musée Océanographique, avec adaptation des gaines existantes et des automatismes ;
- le renouvellement du matériel de péage des parkings de la Place d'Armes et de la Condamine ;
- la deuxième tranche de réfection des peintures du parking des Boulingrins ;
- la modification et l'adaptation de l'ensemble des caisses automatiques pour répondre aux nouvelles normes ;
- le renouvellement de la machinerie de l'ascenseur reliant le parking du Jardin Exotique au boulevard Hecto Otto.

- Article 702.943** - Remise en état et  
surveillance des ouvrages d'art ..... (+ 68,3 %)

Ce crédit doit permettre notamment le confortement de la falaise du Jardin Exotique et celui du mur de soutènement dit « du Roccabella », ainsi que diverses provisions pour entretien courant.

- Article 702.961** - Parking -  
Bureaux du Vallon Sainte Dévote .....(- 31 %)

Il s'agit des dernières sommes à verser concernant la construction du complexe du Pont Sainte Dévote qui comprend le parking de 790 places, ainsi que la salle de sport et des bureaux.

- Article 702.9741** - Réfection de trottoirs

Sont prévus notamment les réfections du carrelage du trottoir aval de l'avenue d'Ostende et du carrelage du boulevard Princesse Charlotte, entre la Crémaillère et Roqueville.

- \* **Article 703.901** - Bassin Hercule - Réparation des ouvrages existants

La création de cet article fait suite à un audit qui a mis en relief un certain nombre de désordres sur le pourtour du Bassin Hercule, auxquels il est nécessaire de remédier.

Ce montant prévoit notamment des travaux sur l'épi pétrolier, l'épi central, la darse nord et l'appontement chicane.

- \* **Article 703.902** - Elargissement Quai des Etats  
Unis et Epi Central

- \* **Article 703.903** - Superstructures Dignes Nord et  
Sud

Ces deux créations ont pour origine l'extension du Port de la Condamine, qui est en cours d'achèvement et qui permet de prévoir un fonctionnement optimisé des structures portuaires. Cette année, des études sont

prévues pour l'élargissement du Quai et de l'Epi central, et pour l'aménagement des darses nord et sud.

\* **Article 703.904** - Superstructures Digue Flottante et Contre Jetée

Le présent article est dédié à l'aménagement de la Digue Flottante et de la Contre Jetée, et prévoit la mise en place d'une gare maritime, de locaux à usage de bureaux, de locaux techniques et divers aménagements de surface.

\* **Article 703.935** - Constructions sur terre plein de la digue

Lancement des études de faisabilité relatives à l'aménagement du nouveau terre plein Sud du port Hercule, et notamment de bâtiments à usage commercial.

\* **Article 703.940/5** - Urbanisation en mer - Etudes .....(- 29,8 %)

Différentes études sont menées, concernant notamment des essais en bassin 3D, une approche structurelle et des coûts des caissons plate-formes, et différents scénarios des objectifs urbains de l'extension en mer.

\* **Article 704.903** - Aménagement Entrée de Ville - Jardin Exotique

Ces crédits sont destinés à l'étude de faisabilité d'un parking de dissuasion et de modification du tracé boulevard du Jardin Exotique.

\* **Article 704.905** - Halles et Marché de Monte-Carlo

Deuxième tranche des travaux pour le relogement des commerçants installés dans la Halle du Marché de Monte-Carlo et réalisation des travaux de restructuration et d'aménagement pour la réception de deux grandes enseignes, la première tranche ayant été financée par une ouverture de crédits régularisée dans le cadre du budget rectificatif 2003.

\* **Article 704.919** - Eclairage public extension/modification

Ces crédits concernent notamment la pose de fourreaux pour la rénovation des réseaux d'éclairage public (135.000 €), la remise en état de l'éclairage public de l'avenue Pasteur (70.000 €) et de la rue des remparts (50.000 €). Des crédits provisionnels sont également prévus pour des travaux urgents non programmés.

\* **Article 704.920** - Egouts .....(+ 17,6 %)

Il s'agit principalement de la réfection par l'intérieur du réseau du boulevard d'Italie, de la réfection à ciel ouvert du chemin de l'avenue de Saint Roman, de la réfection et création du collecteur Impasse du Castelleretto.

Enfin, la suite et fin du programme du Schéma Directeur d'Assainissement est prévue.

\* **Article 704.988** - Cimetière de Monaco .....(+ 29 %)

Participation financière de l'Etat aux travaux d'aménagement relatifs à la création d'un ascenseur pour personnes à mobilité réduite.

\* **Article 704.990** - Centrale Thermofrigorifique - Installation

Ces travaux concernent l'augmentation de la capacité de production de froid de la centrale thermofrigorifique.

\* **Article 704.993** - U.I.R.U.I. - épuration des fumées .....(+ 62,1 %)

Ce crédit comprend des sommes permettant :

- l'étude du projet détaillé du traitement des fumées de l'usine d'incinération des ordures ménagères pour le rendre conforme aux prescriptions de la directive européenne du 26 mai 2000, qui entrera en vigueur fin décembre 2005.

- la 1<sup>ère</sup> tranche de réalisation de l'installation correspondante

- l'exécution par un organisme spécialisé de mesures spécifiques aux fins de vérification de l'état initial et final des concentrations des gaz rejetés.

\* **Article 705.901** - Immeuble Hector Otto

Crédit destiné au lancement des études pour la réalisation éventuelle à terme d'un ensemble immobilier de 200 logements environ sur les terrains complantés de 75 oliviers en amont du Boulevard du Jardin Exotique.

\* **Article 705.915** - Opération La Cachee .....(- 60 %)

Ce montant est relatif à des honoraires. Les travaux de terrassement relatifs à la construction d'une école maternelle sont reportés à une date ultérieure.

\* **Article 705.918** - Opération « Lou Clapas » - C.H.P.G. ....(- 89,6 %)

Le programme de cette opération a permis la construction de différents locaux, dont la crèche, l'institut de formation en soins infirmiers, les chambres de garde, les vestiaires et la logistique.

Ce crédit représente les derniers versements relatifs à cette opération.

\* **Article 705.920** - Opération du Devens .....(- 9,1 %)

Le programme de cette opération prévoit la réalisation d'un ensemble immobilier sur les terrains du Devens Supérieur. Il comporte un foyer d'activités pour adultes handicapés de 990 m<sup>2</sup>, un centre d'hébergement

pour élèves étrangers de 390 m<sup>2</sup> et un centre de loisirs sans hébergement de 1.600 m<sup>2</sup>.

\* **Article 705.923** - Opération « Lou Clapas – « Habitation »

Cet article a permis la construction de 69 logements et de 245 places de parking. Les derniers règlements auront lieu sur cet exercice.

\* **Article 705.930** - C.H.P.G. .... (– 73 %)

Par souci de clarté, les travaux du C.H.P.G. sont désormais répartis sur quatre articles différents. Cet article retrace des opérations prioritaires pour permettre la mise à niveau de certains sites anciens.

\* **Article 705.930/1** - C.H.P.G. ULMS Centrale d'Énergie

Cet article permet d'individualiser les deux opérations situées le long de la route de l'hôpital, qui sont la réalisation de 210 lits de longs et moyens séjours à l'emplacement de l'ancienne école d'infirmières et d'une centrale d'énergie.

Cette année, sont prévus des honoraires d'architectes et le début des travaux.

\* **Article 705.930/3** - Extension Sud

Ces crédits correspondent au début des travaux de réalisation d'une extension le long de l'avenue Pasteur pour améliorer la logistique, la cuisine et la buanderie du Centre Hospitalier Princesse Grace.

\* **Article 705.930/4** - C.H.P.G. - Restructuration

Ces crédits représentent des sondages, des honoraires et le paiement des assurances pour la restructuration de l'ensemble du C.H.P.G.

\* **Article 705.932** - Réhabilitation de la résidence du Cap Fleuri .....(– 61,2 %)

La remise en état des bâtiments sera achevée en 2004. Toutefois, la réhabilitation complète ne pourra effectivement être lancée qu'au moment où un site de relogement pour une opération tiroir sera disponible. Ces crédits correspondent donc essentiellement à des études.

\* **Article 705.9336** - Fontvieille - Zone A

Article dont les crédits sont destinés à la construction de 170 logements sociaux et d'une crèche sur l'emplacement actuel de la crèche de la Croix Rouge à Fontvieille.

\* **Article 705.936** - Opération Industria/Minerve .....(+ 150 %)

Crédits destinés à la construction de 140 logements et de 420 places de parking sur 3 niveaux.

\* **Article 705.946** - Opération Testimonio

Somme destinée à la construction d'un ensemble immobilier comprenant 140 logements, 600 places de parking et une crèche.

\* **Article 705.955** - Immeuble social bd du Jardin Exotique ..... (– 63,6 %)

La réception provisoire des travaux a été prononcée le 10 septembre 2001. Le montant inscrit correspond au paiement du solde définitif des marchés de travaux.

\* **Article 705.987** - Opération immobilière des Carmes ..... (– 62,4 %)

Ces crédits permettront le paiement du solde définitif des marchés de travaux de construction de 71 logements sociaux, d'un groupe scolaire, de la Chapelle des Carmes et d'un parking de 148 places. Ce montant est prévu pour la clôture des contrats.

\* **Article 705.996** - Opération Les Agaves ..... (– 60,9 %)

Achèvement des travaux de l'opération immobilière comprenant 88 logements sociaux, 257 places de parking et un ascenseur public.

\* **Article 706.901** - Unité de loisirs pour les jeunes

Ce nouvel article prévoit des études et des sondages du site de l'anse du Portier afin d'avoir la confirmation de la possibilité d'édifier en ce lieu un complexe de loisir pour jeunes.

\* **Article 706.919** - Yacht Club et musée de la Marine

Création du nouveau Yacht Club, de son parking et du Musée de la Marine sur le Quai Louis II prolongé. Ces crédits concernent des honoraires d'architecte.

\* **Article 706.929** - Musée National - Villa Paloma

Honoraires d'architecte pour les études de faisabilité de déplacement du Musée des Poupées et Automates à la Villa Paloma.

\* **Article 706.945** - Bâtiments domaniaux - améliorations ..... (– 30,4 %)

Les travaux retenus pour l'exercice 2004 comprennent notamment :

- la transformation de l'appartement du concierge, au Lycée Albert 1<sup>er</sup>, en bureau et salles de cours et la réfection de deux laboratoires ;

- la fin de la réhabilitation du C.R.I. ;

- la suppression de trois escalators au Collège Charles III ;

- le changement de revêtement du gymnase de l'Ecole de la Condamine ;

- la création d'un vestiaire et de douches au premier étage de l'Académie de Danse.

\* **Article 706.947** - Etablissements scolaires - Gros travaux .....(- 52,2 %)

Cet article comprend trois types de travaux :

- le premier concerne la création d'un ascenseur pour handicapés et d'un monte-charge au Lycée Albert 1<sup>er</sup>, ainsi que la création d'une salle polyvalente et la reconstruction des classes Sections Techniques Industrielles. Les travaux s'achèvent en 2003 ;

- le second au Lycée Technique, correspond au réaménagement des niveaux -2 et -3, à la refonte des accès techniques et du pôle cuisine-réfectoire et à la restructuration de la mezzanine au niveau -1 et de la salle restaurant ;

- enfin, il s'agit aussi de la fin des travaux de surélévation de l'école de la Condamine.

\* **Article 706.960** - Grimaldi Forum ..... (- 45 %)

Ce crédit est relatif au solde des marchés de travaux et réclamations des entreprises.

\* **Article 706.975** - Reboisement

Montant correspondant aux versements des contributions annuelles des différentes conventions (pour le Parc de la Grande Corniche, pour la forêt communale de Roquebrune Cap Martin, pour les espaces naturels de la Tête de Chien, pour l'arboretum de Roure).

\* **Article 707.914/1** - Stade Louis II.....(+ 10,1 %)

Il s'agit d'un crédit devant permettre le remplacement du tableau d'affichage de la piscine.

\* **Article 707.924/2** - Aménagements des terrains de sports .....(- 49,2 %)

Cette somme concerne principalement la construction d'un bâtiment à usage de vestiaire destiné à l'équipe professionnelle de Football dans l'enceinte du camp d'entraînement existant sur la commune de la Turbie.

\* **Article 707.970** - Stade Nautique Rainier III.....(- 72,2 %)

Montant correspondant à des travaux de réaménagement du Stade Nautique Rainier III comprenant essentiellement la réfection du revêtement des plages et leur éclairage.

\* **Article 707.994** - Extension quai Albert I<sup>er</sup> .....(- 13,3 %)

Ces crédits concernent les travaux relatifs à l'extension de la Darse sud et l'élargissement de l'esplanade du Quai Albert I<sup>er</sup> au sud et au nord.

\* **Article 708.976** - Eglise Saint Charles .....(- 74 %)

Poursuite des travaux de restauration des façades en pierres de l'église Saint Charles.

\* **Article 708.979** - Amélioration et extension des bâtiments publics .....(- 17,8 %)

Cet article prévoit des crédits pour l'amélioration de l'ensemble des bâtiments publics, et notamment :

- le réaménagement du CRT en C.I.G.M. au Service des Titres de Circulation ;

- le remplacement et déplacement du compresseur d'air à la Caserne des Pompiers de la Condamine ;

- le remplacement des sols du Stand de Tir ;

- le réaménagement du local des archives à la D.E.U.C. ;

- le réaménagement des locaux de l'accueil au public au Service des Titres de Circulation ;

- l'étude de la mise en lumière des façades de la Cathédrale.

\* **Article 708.992** - Transfert du Conseil National

Ce crédit concerne les travaux de construction du nouveau siège de la Haute Assemblée, de l'extension du parking de la Visitation de 100 à 115 places et de la réalisation d'une liaison piétonne avec le parking du Chemin des Pêcheurs.

\* **Article 709.995** - Digüe du large .....(- 31,4 %)

Le montant des travaux prévus sur 2004 se situe aux alentours de 58 millions d'euros.

Il a été décidé de provisionner le compte de dépôt ouvert à la Trésorerie Générale des Finances dans l'attente du déroulement effectif des travaux. Cette dotation pourra être ajustée au budget rectificatif.

Il convient de relever que les aménagements du plan d'eau et des installations portuaires existantes ne devraient pas être achevés avant l'horizon 2005.

\* **Article 711.990** - Construction immeuble industriel Ruche-Vulcain

Achèvement des travaux destinés à la réalisation d'un immeuble industriel à Fontvieille et paiement des honoraires d'architectes et assurances. Ce montant représente les sommes à valoir pour des imprévus.

### 3 - Comptes spéciaux du Trésor

Les comptes spéciaux du Trésor font apparaître un solde débiteur prévisionnel de 3.036.900 euros, soit 11.760.200 euros de recettes et 14.797.100 € de dépenses.

Ce solde est en diminution par rapport au budget primitif 2003 (4.432.900 euros) et recouvre des mouvements divers sur les comptes spéciaux suivants :

#### Comptes d'opérations monétaires

\* Emission de pièces de monnaie (compte 8000 )

Cet article enregistre en 2004 :



- en dépenses, le coût de fabrication et de transport de la frappe de pièces courantes de l'année et des éventuelles pièces de collection,

- en recettes, le gain attendu de la mise en circulation des euros monégasques.

### Comptes de commerce

\* Développement des approvisionnements en eau (compte 8125)

Les recettes de ce compte sont en augmentation et comprennent, d'une part, les recettes fixées par la concession qui sont stables du fait d'une stagnation prévisible des volumes vendus et de la constance du prix de l'eau et, d'autre part, le remboursement d'une avance du fonds de travaux de la concession.

Les dépenses comprennent :

- l'estimation de la participation contractuelle de Monaco aux travaux d'entretien, de renouvellement et de création de canalisations effectués par la Compagnie Générale des Eaux ;

- le coût de mise à disposition d'une dotation complémentaire de 50 litres/seconde afin de subvenir aux besoins de la ville qui augmentent en raison des prévisions concernant la future digue ;

- le reversement en recettes du budget général d'une partie du solde créditeur du C.S.T.

### Comptes de prêts et d'avances

Ces comptes enregistrent les crédits nécessaires aux octrois de prêts et avances habituellement accordés et à l'enregistrement des recettes provenant de leur remboursement.

\* Assurance prospection et foires (compte 8370)

La somme globale de dépenses augmente fortement tandis que les recettes varient peu. Les recettes sont donc bien inférieures aux dépenses du fait de l'augmentation des dossiers d'assurance foire suite à l'augmentation des demandes. De même, on peut noter que la Chambre de Développement Economique organise des déplacements de prospection groupés et que les montants demandés sont de plus en plus élevés.

\* Avances Dommages (compte 8410)

Sur ce compte sont inscrits des montants provisionnels, dont les crédits sont gérés par plusieurs services et concernant notamment le règlement des dommages relatifs au Domaine Public. Les recettes concernent les remboursements des compagnies d'assurances.

\* Travaux Grimaldi Forum (compte 8431)

Dans le cadre du solde des marchés ayant concouru à la réalisation du Grimaldi Forum, cinq contentieux sont actuellement avérés et donnent lieu à des développements judiciaires.

D'autre part, la non conformité du système de Sécurité incendie avec les spécifications du fournisseur de matériel nécessitera des travaux importants à réaliser aux frais avancés de l'Etat.

\* Prêts à l'habitation (compte 8500)

Les règles d'octroi de ces prêts ont été modifiées début 2002 en vue de les adapter aux besoins ; afin de répondre ainsi à une nouvelle demande une somme de 1.524.500 euros est prévue.

Les recettes tiennent compte des remboursements encore en cours et de ceux induits par l'octroi des prêts selon la nouvelle formule.

\* Aide à la famille monégasque : (compte 8551)

Ce prêt est attribué aux couples dont au moins l'un des deux est monégasque pour l'aménagement et l'équipement d'un appartement.

\* Aide Nationale au Logement : (compte 8570)

Ce compte est destiné à l'attribution de prêts aux monégasques afin de faciliter l'entrée en location dans le secteur privé.

\* Participation autoroute A8 : (compte 8595)

Ce compte relate les remboursements annuels de la Société Escota suite à la participation au financement d'une partie des travaux de l'Autoroute A8.

**M. le Président.-** Je vous remercie.

Je donne maintenant la parole au Président PALMARO, qui va nous lire le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, concernant le Budget Primitif 2004.

Monsieur PALMARO, nous vous écoutons.

**M. Vincent PALMARO.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Messieurs les Membres du Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames et Messieurs, je vais donc vous donner lecture du rapport de la Commission des Finances, sur le Budget Général Primitif 2004.

Le Projet de Budget établi par le Gouvernement Princier pour l'année 2004 est accompagné, conformément à la loi n° 841 du 1<sup>er</sup> mars 1968, du

programme triennal d'équipement public pour les trois exercices 2004 à 2006.

Ces projets de loi budgétaire et de programme triennal sont précédés, l'un et l'autre, d'un rapport du Gouvernement sur la politique générale dont ils sont l'expression en termes de recettes et de dépenses de l'Etat. Ils sont soumis au vote du Conseil National en vertu des articles 70 et suivants de la Constitution.

Ce vote est un moment politique majeur. Comme pour toute loi, comme le rappelle l'article 66 de la Constitution, ce vote doit traduire : « l'accord des volontés du Prince et du Conseil National ». Ainsi, l'actuel Conseil National privilégie, dans sa méthode, la recherche du consensus par le dialogue. Mais, à la différence de ce que prévoit la Constitution pour les autres lois, le Conseil National ne dispose pas du droit d'amendement en matière budgétaire : il ne peut que voter ou rejeter globalement le projet qui lui est soumis par le Gouvernement.

Le vote du Budget Primitif 2004 et du programme triennal qui l'accompagne constitue la première occasion offerte au Conseil National, dans sa nouvelle composition, d'obtenir que soient inscrites dans les décisions financières de l'Etat les priorités sur lesquelles se sont prononcés les électeurs monégasques en février dernier.

Il appartient donc à la Commission des Finances, après les échanges approfondis auxquels elle s'est livrée avec le Gouvernement, de répondre à trois questions avant de prendre position, au final, sur le vote qui est demandé au Conseil National.

Première question : les prévisions de recettes et de dépenses présentées par le Gouvernement et le niveau de l'équilibre budgétaire qui en résulte, sont-ils cohérents avec les évolutions économiques attendues pour l'année à venir, ainsi qu'avec les réalisations effectives des budgets des années précédentes ?

Deuxième question : les financements inscrits à ce projet de Budget prennent-ils suffisamment en compte les priorités essentielles dont le Conseil National est porteur, notamment en matière de logement des Monégasques ?

Troisième question : les procédures actuelles d'élaboration, d'organisation, de suivi et de contrôle de l'exécution des budgets peuvent-elles être améliorées pour, d'une part, faire progresser l'efficacité de la dépense publique, et d'autre part, mieux y associer la représentation nationale.

Avant de passer à l'examen des observations suscitées par ce projet, je tiens à m'excuser auprès de vous, Chers collègues, mais aussi auprès du public, car

comme le disait le Président tout à l'heure, ce rapport a un caractère austère et parfois aride.

En effet, nous parlons de budget, donc de chiffres et il faut parfois entrer dans le détail de la technique budgétaire, voire de la technique financière, pour valider nos observations, nos conclusions, voire nos propositions.

Cette approche est la plus difficile, c'est vrai, mais elle évite tout de même d'imposer simplement sans motiver ses affirmations.

Je passe donc à l'examen de la première question, l'examen des prévisions du projet de Budget Primitif 2004.

Le rapport du Gouvernement table sur une nouvelle et sensible augmentation du déficit budgétaire. Le Budget Primitif 2003 avait été voté avec une prévision de déficit de 43 M€, mais ce qu'il faut prendre en compte, c'est la prévision figurant au Rectificatif, soit 72 M€ en déficit. Pour 2004, le Gouvernement prévoit un déficit de 98,8 M€, hors Comptes Spéciaux du Trésor. Ce déficit est en augmentation de 37 % par rapport aux 72 M€ figurant au Budget Rectificatif et représente donc près de 15 % du budget qui s'élève à 686 M€ en dépenses.

Ce déficit correspond à deux mouvements en sens contraire : une stagnation des recettes en valeur absolue et une croissance sensible des dépenses :

- *Une stagnation des recettes*, et même une légère régression, par rapport, tant au Budget Rectificatif 2003 qu'aux réalisations de 2002, à savoir :

Prévision 2004 : 588,5 M€

Budget Rectificatif 2003 : 596,5 M€ (soit - 1,4 %)

Clôture 2002 : 593,5 M€ (soit - 0,9 %)

- *Une croissance sensible des dépenses* par rapport au Budget Rectificatif 2003, mais surtout par rapport à la clôture 2002 :

Prévision 2004 : 686,5 M€

Budget Rectificatif 2003 : 668,7 M€ (soit + 2,7 %)

Clôture 2002 : 616,7 M€ (soit + 11,3 %)

L'évolution envisagée pour les dépenses doit être examinée suivant les trois grands groupes :

- les dépenses de fonctionnement, en précisant à l'intérieur de ces dépenses l'évolution des frais de personnel ;

- les dépenses d'interventions publiques ;

- les dépenses d'équipement et d'investissement.

*Les dépenses de fonctionnement* (47 % des dépenses en 2002, 47,8 % dans la prévision 2004) :

Prévision 2004 : 328,3M€

Budget Rectificatif 2003 : 321,5M€ (soit + 2,2 %)

Clôture 2002 : 290 M€ (soit + 13,2 %).

Dont les dépenses de personnel qui représentent :

Prévision 2004 : 198,9 M€

Budget Rectificatif 2003 : 190 M€ (soit + 4 %)

Clôture 2002 : 174 M€ (soit + 14,3 %).

*Les dépenses d'interventions publiques* (21,9 % des dépenses en 2002, 21,2 % en 2004) :

Prévision 2004 : 145,8 M€

Budget Rectificatif 2003 : 143,4 M€ (soit +1,6 %)

Clôture 2002 : 135,2 M€ (soit + 7,9 %)

*Les dépenses d'investissement et d'équipement* (31 % des dépenses en 2002, 30,9 % en 2004) :

Prévision 2004 : 212,4 M€

Budget Rectificatif 2003 : 203,8 M€ (soit + 2 %)

Clôture 2002 : 194,4 M€ (soit + 11 %).

On constate donc que les proportions relatives entre les trois grands groupes de dépenses restent à peu près constantes autour de 50 % pour les frais de fonctionnement, de 20 % pour les interventions publiques et enfin de 30 % pour l'investissement.

En regard de l'évolution prévisionnelle des dépenses, il convient d'examiner les prévisions de recettes.

• Les recettes fiscales, et en premier le produit attendu de la TVA, le poste principal, pour 52 % des recettes, reste stable ou en très légère augmentation (2001 : 290,7 M€, 2002 : 298,3M€, au Budget Rectificatif 2003, il est prévu 302 M€, et le Budget Primitif 2004 prévoit 302,2 M€, soit une stagnation par rapport au Budget Rectificatif 2003). Cette prévision paraît un peu pessimiste, compte tenu de la croissance économique, même modeste, attendue : + 0,5 % en 2003 et + 1,5 % en 2004 (chiffres de l'O.C.D.E. et de l'I.N.S.E.E. pour la zone Europe), auxquels il faut ajouter, d'ailleurs, l'effet de l'inflation. Cela dit, les aléas sont nombreux et certaines éventualités, comme la baisse de la TVA sur la restauration, pourraient peser sur le produit de la taxe.

Il est vrai que depuis quelques jours, cette hypothèse paraît s'éloigner de la réalité : si mes informations sont bonnes, l'Allemagne en particulier, s'écarte de cette hypothèse.

Nous avons ensuite le produit de l'impôt sur les bénéficiaires des sociétés. Il reste stable par rapport à la prévision du Budget Rectificatif 2003, soit 45 M€. En effet, la prévision paraît sage compte tenu de l'atonie boursière relative, cette information tient compte des

éléments dont disposent les services du Gouvernement pour l'exercice 2003.

Les transactions juridiques devraient rapporter en 2004 environ 55,77 M€. La prévision paraît élevée au regard de l'activité économique attendue (le Budget Rectificatif 2003 est limité à 52,1 M€).

En matière de Droits de Douane, le Gouvernement prévoit un nouveau progrès du forfait douanier, grâce au poids de la T.I.P.P. (la taxe intérieure sur les produits pétroliers) et au maintien du pétrole à un prix élevé (2002 : 23,6 M€, Budget Rectificatif 2003 : 25,7 M€, Budget Primitif 2004 : 27 M€). Compte tenu de l'alourdissement de la fiscalité sur le gazole, cette prévision ne semble pas exagérément optimiste.

La part des recettes fiscales, essentiellement assises sur l'activité économique de la Principauté, continue à croître dans le Budget de l'Etat où elle représente actuellement près de 75 % de la masse des recettes, ce qui démontre, si besoin était, que Monaco n'est pas ce paradis fiscal que certains médias se complaisent à décrire.

#### • Les Produits du Domaine de l'Etat

On constate une baisse significative des prévisions de recettes en provenance du Domaine de l'Etat.

Qu'il s'agisse du domaine immobilier, dont on attend 60,2 M€ (soit le deuxième poste de recettes après la T.V.A.), contre 64,2 M€ au Budget Rectificatif 2003, soit une baisse tout de même de 6 %. Cette baisse résulte de deux mouvements en sens contraire :

- une hausse sensible des loyers des immeubles domaniaux (dont le produit passe de 28,1 à 28,8 M€), mais une baisse plus importante des produits de remboursement du Fonds de Réserve Constitutionnel sur l'opération immobilière des Agaves (de 4,3 M€ en 2003 à 2,5 M€ en 2004).

Qu'il s'agisse des monopoles, alors là, je dois apporter une correction au rapport que vous avez, pour ceux qui lisent le rapport, car les monopoles d'exploitation directe ont un produit prévisionnel en 2004 de 30,2 M€, en baisse de près de 8 % par rapport au Budget Rectificatif 2003 qui est de 32,8 M€. L'origine en est essentiellement l'évolution négative du chiffre d'affaires concernant la Régie des Tabacs. Par ailleurs, le Gouvernement prévoit une baisse sensible de la recette pour les monopoles concédés, baisse qui provient essentiellement de la diminution de deux points (de 15 à 13 %) du taux de la redevance sur le chiffre d'affaires des jeux de la S.B.M.

Qu'il s'agisse enfin, du domaine financier, la recette passe de 9,5 M€ au Budget Rectificatif 2003 à 7,9 M€ au Budget Primitif 2004, soit une chute de 17,1 % imputable essentiellement à la diminution importante

des disponibilités de Trésorerie, mais aussi à la diminution des dividendes des actions que l'Etat possède au sein de la S.B.M. et de Monaco Telecom.

Sous réserve du caractère peut être trop pessimiste des prévisions en matière de T.V.A. (mais l'écart serait de l'ordre de 5 à 10 M€), les estimations de recettes contenues dans le projet du Gouvernement semblent cohérentes avec les évaluations formulées par les grands instituts de conjoncture internationaux. En l'absence d'une reprise vigoureuse de la croissance économique européenne en 2004, les déficits devraient donc subsister dans le proche avenir, à évolution constante, bien sûr, des postes de dépenses et de recettes. On peut ajouter que la volonté du Gouvernement, partagée par le Conseil National, d'une bonne gestion des finances publiques conduit celui-ci à inviter le Gouvernement à maximiser la rentabilité du Fonds de Réserve, à la fois dans ses taux et dans ses structures. La Commission des Finances se réjouit de constater que le Gouvernement retient aujourd'hui le principe selon lequel les intérêts du Fonds de Réserve puissent être utilisés pour satisfaire des besoins essentiels de la population et répondre à des priorités nationales.

Pour contenir ce déficit dont je parlais à l'instant, il faut opérer dès maintenant un recentrage des politiques budgétaires autour :

- de la recherche de nouvelles sources de recettes. Avant tout, bien sûr, développer le tissu économique de la Principauté par des infrastructures d'accueil et des mesures incitatives. Mais il ne faut pas non plus s'interdire d'améliorer les retombées possibles d'accords fiscaux avec la France. Le retour sur la Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers paraît, par exemple, bien modeste lorsqu'on sait la part prise par la recette dans l'ensemble des recettes du Budget du Pays voisin, (la taxe de la T.I.P.P. représente le deuxième poste des produits de recettes dans le Pays voisin).

- Un recentrage, disais-je, d'une meilleure maîtrise des dépenses, en particulier des dépenses de fonctionnement et d'interventions publiques sans remettre en cause bien sûr une politique de progrès social.

- Enfin, autour d'une focalisation du budget d'investissement et d'équipement sur trois centres principaux :

- la politique du logement ;
- les équipements d'infrastructures à fort retour économique et financier direct ou indirect ;
- les équipements de protection de la santé, des personnes âgées et de l'environnement.

Abordons maintenant la deuxième question du rapport, la réponse donnée aux priorités des Monégasques.

Lorsque les temps sont difficiles, les moyens dont dispose l'Etat doivent être concentrés sur les investissements prioritaires. En février 2003, les Monégasques ont clairement attribué cette priorité au développement du parc de logements domaniaux.

- *Les logements domaniaux* : dans ce domaine, le sentiment de cette priorité première découle, nous le savons bien, des spécificités de notre territoire. L'exiguïté de ce dernier, comme l'attractivité de la Principauté vis-à-vis des populations extérieures, ont poussé les prix du foncier et de l'immobilier à des niveaux considérables. Ces prix ont exclu une grande majorité de nos Nationaux de la possibilité financière d'accéder, dans leur pays, sans aide de l'Etat, à un logement décent correspondant aux besoins familiaux.

Il est apparu, au fil des ans, que la seule réponse acceptable à un besoin aussi aigu consistait à faire construire ou acquérir par l'Etat, des logements mis à la disposition des Monégasques moyennant un loyer qui n'excéderait pas 20 % du montant de leurs revenus. Dans son rapport de présentation du Budget 2004, le Gouvernement a finalement reconnu, comme le pense le Conseil National, qu'au regard de la population de près de 8.000 Nationaux, le parc actuel de 2.000 logements domaniaux constitue un ratio insuffisant. Ce constat rejoint celui que nous avons fait lors de la dernière consultation électorale. C'est la raison pour laquelle nous avons placé au premier rang des besoins des Monégasques la réalisation d'un programme de rattrapage de 1.000 logements à réaliser et livrer au cours de la législature 2003-2008. Nous avons, en effet, observé qu'il existait un stock de près de 500 dossiers en attente et que chaque année apportait environ 120 demandes supplémentaires.

Lors de la première réunion plénière du 20 mars 2003, entre le Gouvernement et le Conseil National, symboliquement consacrée, à la demande de notre Assemblée, au thème du logement, le Gouvernement présentait un programme de construction de 540 logements durant les cinq prochaines années. A l'occasion du récent débat sur le Budget Rectificatif pour 2003, le Conseil National a rappelé l'urgente nécessité d'une réponse positive du Gouvernement à ce besoin essentiel. Dans son rapport à l'appui du projet de Budget pour l'exercice 2004, le Gouvernement reconnaissait l'existence de ce besoin en mettant au premier plan de ses intentions une politique de logement volontariste, présentant même une progression précise des livraisons de logements nouveaux entre 2004 et 2010. Malheureusement, le

compte n'y était pas. Pour la seule période 2004 à 2007, le Rapport du Gouvernement ne proposait que la livraison de 631 logements, chiffre ramené à moins de 600 au cours du débat sur le Budget Rectificatif. Ces propositions n'étaient que partiellement prises en compte par le Budget Primitif 2004 et le programme triennal d'équipement 2004-2006. Elles étaient accompagnées, en outre, de multiples réserves de faisabilité. Elles ne pouvaient donc être acceptées en l'état par le Conseil National.

Dans un souci commun du bon fonctionnement de nos Institutions et de l'intérêt légitime des Monégasques, les représentants du Gouvernement et ceux du Conseil National ont donc établi, au cours des dernières semaines, une intense concertation à la fois pour cerner au plus près les besoins et pour leur trouver une réponse adaptée.

La première étape de cette concertation a permis de parvenir à un accord sur l'évaluation des besoins. L'existence de près d'un demi-millier de dossiers en attente, à des degrés différents d'urgence, ainsi qu'une évolution annuelle de l'ordre de 120 dossiers supplémentaires ont été validés, aboutissant pour la période de la législature à une demande à satisfaire, d'environ 1.000 logements.

En second lieu, et après examen de toutes les possibilités techniques et juridiques permettant d'aboutir à l'accélération du calendrier de réalisation et de livraison de nouveaux logements domaniaux, un accord a pu se dégager sur des engagements détaillés et fermes du Gouvernement. Ces engagements portent aujourd'hui, sur la livraison de 837 logements d'ici la fin 2007, chiffre porté à près de 1.000 en 2008, 950 exactement.

Il faut noter que le coût d'ensemble de la réalisation de ces logements au cours des cinq années à venir est évalué à un chiffre qui reste inférieur à ce qui a été dépensé au cours des cinq années écoulées pour la réalisation et la mise en place de la Digue du Large. Comme l'a indiqué le Ministre d'Etat, lors de l'une de ses déclarations, la réalisation du programme annoncé ne devrait donc pas poser de problèmes de financement. Je cite : « le logement ne creuse pas les déficits ». En revanche, ce programme appelle à la fois des décisions de déclassement de certains terrains, dont les conditions restent à débattre avec le Conseil National, et surtout, la généralisation du recours à des procédures de délégation de travaux, peu usitées jusqu'alors, dont nous souhaitons qu'elles puissent bénéficier de manière équitable à toutes les entreprises de Monaco. En effet, pour raccourcir le calendrier de réalisation, les principales opérations qui devaient être exécutées sous la direction des services techniques de l'Etat seront confiées à des constructeurs privés à des conditions de prix et de délais contractuellement définies.

Le Conseil National a demandé et obtenu d'être étroitement associé au suivi de ces réalisations et, dans ce cadre, le Gouvernement a remis au Conseil National un tableau prévisionnel fixant les dates et la consistance des livraisons, programme par programme, année par année et trimestre par trimestre, et ce pour les cinq années de 2004 à 2008. La Commission des Finances a souhaité annexer ce tableau au présent rapport afin de matérialiser l'engagement du Gouvernement. Je l'ai là et le présente à tout le monde, il décrit l'ensemble des engagements du Gouvernement, très détaillés pour chaque année et trimestre par trimestre.

BUDGET PRIMITIF 2004  
PRESENTATION DU PROGRAMME DE CONSTRUCTIONS DOMANIALES

Opérations	Nombre de logements	Estimation en M€	Livraisons prévisionnelles	Contingent annuel	Cumul des livraisons
Les Terrasses du Port	12	Dation	1 trim 2004		
Agaves C	17	7,3	2 trim 2004		
Achat immeuble CAR (bd d'Italie)	36	40	4 trim 2004	2004 → 65	2004 → 65
6-8, rue H. Labande (Bât. A & C)	33	26	3 trim 2005	2004 → 33	2005 → 98
Opération H. Labande (Bât. B) <sup>1</sup>	10	37	1 trim 2006		
Opération Testimonio (Bât. B1)	68	25	2 trim 2006		
Opération 5-7, rue Malbousquet <sup>2</sup>	33	Echange	2 trim 2006		
Fontvieille Zone A (Bât. A1 & A3 - Bât. D à F)	107	32	4 trim 2006		
AurégliA (Bât. B4 & B5)	74	23	4 trim 2006		
AurégliA (Bât. B2 & B3)	67	22	4 trim 2006		
Opération Charles III	24	15	4 trim 2006	2006 → 383	2006 → 481
AurégliA Bât. B1	45	22	1 trim 2007		
Opération Téotista <sup>2</sup>	31	Echange	2 trim 2007		
Industria-Minerve <sup>3</sup> (sans tennis)	135	60	4 trim 2007		
Castelleretto (Bât. C1)	40	23	4 trim 2007		
21-25 rue de la Turbie	18	10	4 trim 2007		
Opération Testimonio (Bât. B2) <sup>2</sup>	78	65	4 trim 2007	2007 → 347	2007 → 828
Castelleretto (Bât. C2 & C3)	50	22	4 trim 2008	2008 → 50	2008 → 878
Fontvieille Zone A (Bât. A à C)	63	25	4 trim 2009	2009 → 63	2009 → 941
Ilot Canton (Bât. I3)	45	20	4 trim 2010	2010 → 45	2010 → 986
Ilot Rainier III (Bât. II)	118	58	Après 2010		
Parcours Vita	200	100	Après 2010		
Ilot Rainier III (Bât. I2)	107	55	Après 2010	2011 → 425	2011 → 1411

<sup>1</sup> Maintien de la solution initiale compte tenu du refus de vente des propriétaires des 10-12, rue H. Labande.

<sup>2</sup> La réalisation de cette opération nécessite un projet de loi de déclassement pour l'échange qu'elle comporte.

<sup>3</sup> La prise en compte des contraintes de soutènement et la volonté de s'affranchir des suggestions liées à la mise en place de tirants définitifs limitent la capacité de l'opération.

Dans le même souci, il a été convenu que le groupe de travail, constitué entre le Gouvernement et le Conseil National sur la question du logement, sera réuni trois fois par an, en janvier, mai et septembre pour faire le point de l'évolution des chantiers et des dossiers de demande et, le cas échéant trouver des solutions aux problèmes rencontrés, voire recourir à des alternatives

afin d'assurer la livraison des volumes prévus durant cette période.

La Commission des Finances regrette, certes, que les retards pris au cours des années écoulées, avant cette législature, ne permettent de livrer en 2004 et 2005 qu'un peu moins de 100 logements : ainsi, la pénurie, loin de se résorber, va s'accroître au cours des deux

prochaines années et ne commencera à s'atténuer qu'en 2006. Mais à la fin de 2007, et au plus tard courant 2008, dans le cadre des délais sur lesquels le Gouvernement s'est engagé, l'effort réalisé par le Gouvernement et le nouveau Conseil National aura permis de satisfaire l'essentiel des demandes légitimes. Pour la première fois dans l'histoire du Conseil National, celui-ci a obtenu la promesse d'être associé étroitement au suivi de la réalisation de ces programmes.

La Commission des Finances a également examiné les réponses faites par le Gouvernement aux préoccupations exprimées par le Conseil National au sujet de la modification de la loi n° 1.235 et de l'accession à la propriété. Elle constate, au sujet de la loi n° 1.235, que le Gouvernement a utilisé le délai complet de six mois qui lui est constitutionnellement imparti pour prendre une position sur cette question, et qui se termine le 20 décembre 2003, alors que rien ne l'aurait empêché d'accélérer cette procédure. C'est pourquoi la Commission des Finances souhaite que le Gouvernement n'utilise pas l'année 2004 dans son entier, ainsi que le permet la Constitution, pour déposer un projet de loi proche de la proposition de loi votée par le Conseil National le 20 juin dernier, afin que la réforme puisse être votée dès la session législative du printemps 2004. J'ai lu à ce sujet, dans la presse récemment, les interviews de Monsieur le Ministre, qui indiquait que le Gouvernement n'avait pas l'intention d'aller jusqu'à la fin de ce délai mais, au contraire, de le raccourcir dans la mesure du possible. Dans les négociations en cours, la Commission des Finances prend acte de points d'accord concernant la suppression de l'article 13, indigne de notre Pays, qui permettait de mettre hors de leur logement, en trois mois, des familles monégasques et d'enfants du Pays qui étaient logés dans leur appartement depuis des décennies, ainsi que de la mise en conformité des locaux par rapport aux normes de sécurité et de salubrité. Par contre, les négociations se poursuivent sur l'augmentation des loyers où, alors que le Conseil National souhaite une augmentation qui n'excède pas deux fois le coût de la vie soit environ 4 % ou 4,5 % par an, le Gouvernement souhaite, par contre, le maintien des 13 % annuels. Nous rappelons, par ailleurs, que le Conseil National est quant à lui favorable au renouvellement de plein droit des baux.

En ce qui concerne, à présent, l'accession à la propriété, nous nous réjouissons de la proposition du Gouvernement de mettre cette question, dès l'année prochaine, à l'ordre du jour du groupe de travail sur le logement. Le Conseil National sera très attentif à l'évolution de ce dossier et à sa concrétisation, pour permettre enfin aux nombreuses familles monégasques

qui le désirent depuis si longtemps de pouvoir, enfin, accéder à la propriété dans leur Pays ; il demeure persuadé que les difficultés juridiques seront surmontées par une réelle volonté politique.

- *La priorité nationale* : parmi les préoccupations majeures des Monégasques s'inscrit le respect de la priorité d'emploi donnée aux Nationaux, d'une part, ce que nous appelons traditionnellement « la priorité nationale », et dont la Constitution a posé le principe dans son article 25 et, d'autre part, la priorité pour les entreprises monégasques, cette fois-ci, dans l'attribution des marchés de travaux et de fournitures.

Dès le Rapport sur le Rectificatif 2003, la Commission des Finances n'avait pas manqué de souligner sa préoccupation devant une situation présente où la priorité nationale est très inégalement appliquée.

La priorité d'emploi pour les Monégasques est inscrite, nous l'avons vu, dans la Constitution. Elle doit permettre aux Nationaux, à compétence égale, d'être recrutés en priorité dans les emplois du secteur public, para-public ou privé, ouverts en Principauté. La priorité pour les entreprises installées sur le sol national est, en revanche, le résultat de dispositions d'ordre interne concernant les marchés publics. Opposables aux Services de l'Etat, ces dispositions ne constituent pas, par contre, des obligations juridiques pour les sociétés dont l'Etat est actionnaire ou pour celles concessionnaires d'un monopole public ; mais le Gouvernement, interpellé à ce sujet lors de l'examen du Budget Rectificatif 2003, s'était engagé à rappeler à ces entités son souhait qu'elles appliquent une préférence pour les entreprises de la place, à rapport qualité-prix équivalent.

Le constat que la priorité nationale n'est pas correctement appliquée avait déjà conduit la majorité du Conseil National à en faire l'un des éléments privilégiés de son programme.

Suite à ce constat qui reste d'actualité, il revient aujourd'hui à la Commission des Finances, d'opérer un certain nombre de préconisations.

Parlons de la Fonction Publique. Elle constitue, traditionnellement, une source d'emplois importante pour les Monégasques. Il est donc essentiel que la priorité accordée aux Nationaux y soit appliquée de manière exemplaire. On ne s'attardera pas, à ce stade, sur le problème posé par certains avis de recrutement ou de concours qui demeurent trop dirigés sur le profil d'une personne en particulier, plutôt que de refléter les aptitudes et compétences nécessaires au bon exercice de la fonction. Nous tenons à rappeler, cependant, qu'à la demande du Conseil National, le Gouvernement s'est engagé à mener à bien une réflexion qui aboutira,

courant 2004, à l'harmonisation des profils de poste pour des emplois identiques.

Les nominations, dans un passé récent, de non Monégasques à des postes de responsabilité dans la Fonction Publique sont également un sujet de préoccupation pour la Commission, qui constate, dans les différents cas dont il s'agit, que les compétences voulues n'ont pas toujours été recherchées avec suffisamment de détermination parmi les Nationaux. La Commission attend du Gouvernement qu'il lui confirme son intention de ne procéder à de telles nominations qu'à titre provisoire et à la condition expresse qu'un adjoint de nationalité monégasque soit nommé simultanément et avec l'assurance d'accéder au poste de Chef de Service dans un délai déterminé. La nomination du Directeur du Centre de Presse étant intervenue récemment, la Commission insiste pour qu'il soit rapidement pourvu d'un adjoint monégasque, à former pour lui succéder dans le futur ; il en est de même en ce qui concerne la Direction du futur Musée d'art. Quant à la Direction du Centre d'Information de l'Education Nationale et à la Direction administrative de l'Orchestre de Monte-Carlo, la Commission demande que tout soit mis en œuvre pour recruter à ces postes des Nationaux.

Le groupe de travail mixte Gouvernement-Conseil National sur la Fonction Publique permettra d'examiner ces questions dans le détail. Il n'est pas besoin de souligner que le Conseil National demeurera extrêmement attentif aux résultats des travaux de ce groupe, se réservant en particulier d'en évoquer le bilan à l'occasion de sa prochaine session budgétaire.

En ce qui concerne le secteur para-public (sociétés d'Etat ou sociétés concessionnaires), et si l'on excepte le secteur des jeux à la S.B.M., la Commission des Finances, à partir des chiffres fournis par le Gouvernement, s'étonne de voir la priorité nationale aussi peu respectée. En effet, il apparaît que les Monégasques n'occupent, en moyenne, dans ces sociétés qu'environ 3 % des emplois. Ceci est flagrant, notamment au niveau de la Direction Administrative de la S.B.M.. Le Gouvernement a pourtant la possibilité, au travers des administrateurs qu'il désigne ou du pouvoir de contrôle qui est le sien, d'infléchir la politique de recrutement dans ce secteur. Les annonces en ce sens faites par le Gouvernement durant les séances privées sont considérées par la Commission comme une avancée positive qui fera l'objet d'une attention particulière, bien sûr, dans son application.

Dans le secteur privé, l'application du principe de priorité de recrutement des Nationaux n'est pas satisfaisante non plus. Le Conseil National dispose ainsi d'exemples de demandeurs d'emploi ayant obtenu un

premier entretien d'embauche parce qu'ils avaient volontairement omis de mentionner leur nationalité monégasque, puis qui se sont vus écartés à la fin de la procédure au motif (parfois indiqué explicitement) de leur nationalité. La Commission des Finances estime qu'il convient de renforcer les contrôles, par le Service de l'Emploi, de la mise en œuvre de ce principe afin de rechercher des solutions en amont avec les responsables d'entreprises. A cet égard, le Conseil National souhaite la création de deux postes supplémentaires de fonctionnaires au Service de l'Emploi afin de renforcer l'application de cette priorité.

L'annonce par le Gouvernement de la création d'un poste à la Cellule Emploi Jeunes représente déjà un premier motif de satisfaction.

Le Conseil National attend du Gouvernement qu'il accède à sa demande de création d'un poste supplémentaire de contrôleur afin de traiter l'embauche des salariés, quel que soit leur âge. En effet, le Conseil National ne peut se satisfaire que certaines catégories d'âge ne bénéficient pas des mêmes mesures. Mais la Commission insiste, en complément, pour la mise en œuvre de mesures incitatives pour l'embauche des Nationaux, et notamment à la mise en œuvre d'un système d'exonération totale des charges sociales, réservées aux Monégasques d'une durée de 5 années.

En ce qui concerne la priorité des entreprises dans le domaine des marchés publics, on sait qu'un système de « clauses préférentielles » a été mis en place, auquel s'ajoute le dispositif dit de l'« équilibrage » entre les entreprises monégasques pour les travaux d'importance limitée. La Commission des Finances a entendu avec satisfaction le Gouvernement lui confirmer qu'un point régulier sera fait avec le Conseil National sur le fonctionnement pratique de ces dispositifs ; elle se tient, bien sûr, à la disposition du Gouvernement pour de tels échanges. Contrairement au Gouvernement, elle considère que des mesures complémentaires, telles que la publicité des marchés ou la création d'une Commission de l'application de la priorité nationale, qui fonctionnerait *a posteriori*, sont nécessaires. Dans beaucoup de pays l'attribution des marchés publics au moins-disant a laissé place depuis quelques années à une dévolution au mieux-disant. Malgré quelques inévitables difficultés, il est clair aujourd'hui que ce choix était le bon. A Monaco, l'instauration de la règle du mieux-disant devrait permettre aux entreprises monégasques de mieux se positionner face à ce qu'il faut bien appeler le « dumping » de certaines entités étrangères et qui, au final, compte tenu des dépassements de coûts et de délais, accroît en réalité le coût des dépenses publiques. Une démarche qualitative de sélection des entreprises attributaires de marchés publics est indispensable.



En matière de durée de travail, la Commission des Finances rappelle l'urgence de légiférer dans ce domaine. La circulaire du Gouvernement ne peut apporter un cadre juridique satisfaisant aux relations employeurs-employés sur ce point. Elle a d'ailleurs été déférée au Tribunal Suprême et, en cas d'annulation, ce serait la démonstration que le Gouvernement, il faut le dire, ne respecterait pas la loi. C'est pourquoi la Commission rappelle les engagements pris devant elle par le Gouvernement, suite à la demande pressante du Conseil National, de déposer, dans les toutes premières semaines de l'année 2004, un projet de loi traitant de cette question. De même, le Conseil National réitère sa demande d'un dépôt rapide de projets de loi concernant le travail intérimaire, les contrats à durée déterminée et les contrats à durée indéterminée. J'ajoute que, dans ce domaine, il est certainement très important d'exhorter des partenaires sociaux à essayer de dialoguer.

*- Education et bourses d'études*

En matière de bourses d'études, la majorité du Conseil National a fait de leur doublement une des priorités de son programme ; rappelons que le budget total alloué aux bourses d'études s'élève à 1,2 M€, soit à peine 0,16 % du Budget de l'Etat et que leur montant moyen s'élève à 180 € par mois. Comment peut-on considérer qu'une telle somme est suffisante pour faire face aux frais d'étude dans une ville étrangère, par exemple ? En réponse et à la suite de nombreuses heures de discussion, le Gouvernement a fait un pas dans le sens voulu par le Conseil National en acceptant une augmentation de l'enveloppe globale consacrée aux études de 50 %, soit 600.000 € supplémentaires. Cela représente, certes, en une année, autant que l'augmentation durant plus de 20 ans.

Néanmoins, le Conseil National souhaite que cet effort soit poursuivi, dès l'année 2005 afin d'arriver au doublement souhaité des bourses, et il prend acte avec satisfaction que le Gouvernement accepte la poursuite de cette discussion.

Toujours dans le but de défendre les intérêts des Monégasques, le Conseil National demande que nos compatriotes enseignants puissent bénéficier, à diplôme égal, du même traitement que les enseignants français détachés ; il demande au Gouvernement de confirmer publiquement son accord et d'annoncer les mesures qu'il entend prendre pour respecter ce principe.

*- Politique sanitaire et hospitalière*

La question de la politique sanitaire et, plus particulièrement du devenir du Centre Hospitalier Princesse Grace, a été abordée à de multiples reprises lors des discussions avec le Gouvernement.

La restructuration du Centre Hospitalier Princesse Grace a fait l'objet d'une présentation par le

Gouvernement au Conseil National, qui demeure en attente de la communication du planning détaillé de cette opération et de son financement. Par ailleurs, le Gouvernement a fait parvenir ces derniers jours au Conseil National un volumineux dossier intitulé : « Evolutions en cours et perspectives d'avenir », concernant l'hôpital. L'ampleur et le caractère détaillé de ce document n'a pas permis, pour l'instant, au Conseil National ou à la Commission des Finances de procéder à son analyse exhaustive ; il en résultera des demandes de rendez-vous auprès du Gouvernement, en vue d'un examen en commun de certains points importants aux yeux des Conseillers Nationaux afin que ce projet puisse enfin entrer dans une phase concrète après tant d'années perdues.

Dans l'immédiat, la Commission des Finances a rappelé sa préoccupation quant à la situation du Service des Urgences, dont la fréquentation augmente d'année en année et dont la superficie est inférieure de moitié à ce qu'elle devrait être, si nous respectons les normes appliquées dans d'autres pays. Il existe aujourd'hui un goulet d'étranglement entre ce service et le service hospitalier adapté à la pathologie du malade. La solution est connue : elle consiste en la création d'un service dit « service porte » permettant une hospitalisation provisoire des malades dans de bonnes conditions, avant affectation dans le service définitif.

La Commission des Finances a relevé que les problèmes techniques pour la construction d'une telle structure n'étaient pas insurmontables ; elle souhaite, par conséquent, que les travaux commencent dès le mois de janvier 2004.

La mise en place, en France, d'un nouveau système de tarification des séjours hospitaliers, dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler la « médicalisation du financement » appelle de la part de la Commission des Finances un certain nombre de remarques. Il s'agit d'un changement de la structure même de la tarification des soins, passant du prix à la journée au prix à la pathologie traitée. Cette modification décidée par la France conduit la Principauté à adopter le même type de mesure. En effet, pour le remboursement des assurés français (qui représentent la moitié environ des séjours au C.H.P.G.), référence est faite à la tarification française et la comparaison deviendrait donc impossible si les deux systèmes de facturation ne reposaient pas sur les mêmes bases. Le problème est similaire pour les Caisses Sociales Monégasques. A ce stade, la préoccupation de la Commission des Finances est double : s'assurer que la nouvelle tarification sera opérationnelle en temps utile et obtenir la garantie que le nouveau dispositif n'entraînera pas de réduction des recettes hospitalières.

S'agissant de l'insertion et de la complémentarité de l'offre de soins du C.H.P.G. avec celle de la région voisine, la Commission des Finances rappelle son souci de les voir mettre en avant dans un « projet hospitalier » intégrant des éléments de prospective et dont le document gouvernemental, que je viens de citer, ne semble constituer qu'une première approche.

La question du devenir du régime des retraites du C.H.P.G. fait partie également des préoccupations de la Commission des Finances et s'inscrit dans les interrogations relatives à la gestion de cet établissement. A ce sujet, le Conseil National souhaite que le Gouvernement améliore les retraites perçues par les Monégasques ayant travaillé au Centre Hospitalier Princesse Grace en les complétant par une allocation spécifique, compte tenu de leur régime extrêmement défavorable.

*- La politique en faveur des personnes âgées*

La Commission des Finances a pris acte de la déclaration du Gouvernement constatant, pour l'exercice 2003, la réduction du déficit du Cap Fleuri à effectif constant. Cette question apparaît toutefois secondaire au regard du constat attristant qu'il convient de dresser quant aux conditions de vie des pensionnaires du Cap Fleuri ou des personnes âgées dépendantes.

La Commission des Finances est consciente des difficultés inhérentes au processus de rénovation de la Résidence du Cap Fleuri, ainsi qu'au délai nécessaire avant que l'Unité de Long et Moyen Séjour du C.H.P.G. soit opérationnelle. Mais elle attend du Gouvernement qu'il s'engage, dès à présent, sur un renforcement substantiel du personnel de l'établissement ce qu'il a confirmé par une inscription d'un crédit supplémentaire de 150.000 €.

Pour permettre la reconstruction de l'actuel Cap II, indigne de nos aînés, la solution provisoire qui consiste à construire des préfabriqués sur une zone à définir constitue une priorité pour le Conseil National.

Le traitement réservé aux aînés manifeste l'esprit de solidarité et le sens des valeurs humaines d'une communauté. La Principauté ne saurait accepter plus longtemps les conditions actuelles faites aux pensionnaires âgés du Cap Fleuri.

Enfin, la Commission des Finances rappelle son souhait de la construction d'une maison de retraite médicalisée dans le cadre de l'urbanisation des délaissés S.N.C.F.. Cette demande est justifiée, d'une part, par l'augmentation prévisible du nombre de personnes âgées dans la deuxième décennie de ce début de siècle et, d'autre part, par la volonté de permettre à nos aînés d'avoir le choix de pouvoir demeurer en Principauté.

*- Le transfert de compétences de la D.A.S.S. à la Mairie*

La restructuration de l'action sociale et les transferts de compétence entre la Mairie et la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale ont fait l'objet de deux projets de loi déposés très récemment sur le bureau de l'Assemblée.

Sur le fond, la Commission des Finances ne peut que marquer son accord avec la volonté du Gouvernement de rationaliser l'action sociale en adaptant les structures administratives qui en sont chargées et en recentrant chacune d'elles sur les missions qu'elle paraît être le mieux à même d'accomplir.

- En matière de *retraites C.A.R.T.I.* concernant les travailleurs indépendants de nationalité monégasque qui bénéficient d'une retraite de ce régime, la Commission demande au Gouvernement d'envisager la création d'une allocation qui compenserait la cotisation d'assurance maladie exigible auprès de la C.A.M.T.I.. Souvent, en effet, les retraites du régime C.A.R.T.I. sont de montant peu élevé ; de ce fait, elles sont largement grevées, voire presque entièrement absorbées, par la cotisation d'assurance maladie. La Commission considère qu'il n'est pas équitable que les Nationaux ayant participé activement à l'expansion économique de leur Pays, par l'exercice d'une profession indépendante, ne soient pas mieux traités. L'allocation qu'il s'agirait de créer à leur profit pourrait être versée par l'Office d'Assistance Sociale (futur Office de Protection Sociale), comme cela avait été déjà demandé par l'ancien Maire de Monaco, Mme Anne-Marie CAMPORA, il y a plus de huit ans. La Commission des Finances demande instamment au Gouvernement un engagement ferme d'étudier ce dossier concernant peu de retraités afin d'apporter une satisfaction légitime à des compatriotes dans cette situation. Le coût budgétaire en sera forcément limité et la situation apparaît particulièrement digne d'intérêt.

*- L'environnement : la qualité de l'air et l'avenir de l'usine d'incinération de la S.M.A.*

La Commission des Finances a écouté avec beaucoup d'attention les explications du Gouvernement concernant la situation de la Principauté au regard du Protocole de Kyoto sur les émissions de gaz à effet de serre. Tout en ayant noté que ce Protocole n'était pas, à ce jour, entré en vigueur - et il semble que la Russie traîne actuellement les pieds - la Commission a également noté qu'il se traduirait, pour la Principauté par l'obligation de réduire les émissions de gaz visées par ce Protocole de 8 % durant la période 2008-2012, la comparaison étant faite avec le niveau de 1988. La Principauté étant un milieu exclusivement urbanisé, il est compréhensible que son niveau d'émission soit

relativement élevé par rapport à celui d'autres Etats, mais il ne serait pas compréhensible que l'on ne réagisse pas à cette situation.

A eux seuls, les rejets de l'usine exploitée par la S.M.A. représentent, en effet, 37 % du total des émissions de gaz à effet de serre de notre territoire. Dans un Pays qui a une politique privilégiant l'implantation, sur son territoire, d'industries légères et non polluantes, il est surprenant de constater que l'exploitation d'une usine d'incinération en milieu urbain, n'a jamais fait l'objet d'une sérieuse remise en question.

Dans ce contexte, la Commission des Finances s'interroge à la suite des déclarations du Gouvernement selon lesquelles il n'était pas réaliste de penser abandonner ce système de traitement avant dix à quinze ans. Elle demande, dans l'immédiat, que les apports de déchets extérieurs à la Principauté soient limités, puis proscrits, dans le but de protéger la population de la pollution dégagée par cette usine. La mise en conformité de l'usine au regard des normes européennes devrait être accélérée, tout en gardant à l'esprit que ces normes ne constituent, pour la santé publique, qu'un minimum pour Monaco qui se veut un pôle d'excellence en matière de protection de l'environnement ; ainsi Monaco doit se donner les moyens de faire beaucoup mieux que les normes européennes.

Enfin, la question du traitement des cendres issues de l'incinération est également de la plus haute importance et la Commission s'interroge sur l'avenir possible des techniques de mise en décharge fermée, les installations de ce type étant, semble-t-il, de moins en moins nombreuses et de plus en plus éloignées et coûteuses.

La Commission des Finances souhaite qu'un contrôle strict et continu de la qualité des gaz à effet de serre et des cendres émis soit réalisé et que les décisions qui s'imposeraient soient prises afin de préserver la qualité de notre environnement.

Le Conseil National regrette que le Gouvernement n'ait pas pris de mesures plus rapides pour limiter la pollution de cette usine et ne saurait accepter la perte de nouvelles années. L'importance de ce dossier nécessite donc qu'il soit traité sous tous ses aspects dès l'année 2004.

J'en viens maintenant à la maîtrise des dépenses publiques qui suppose, entre autres, la mise au point de procédures adaptées.

La conjoncture difficile où les recettes publiques stagnent, tandis que les dépenses poursuivent leur progression, impose de disposer de procédures pour

identifier et contrôler les mécanismes de cette progression, afin de maintenir les grands équilibres financiers.

Pour illustrer ces propos, la Commission a choisi, pour deux des grands postes de dépenses du Budget Primitif, un exemple qui montre combien les informations fournies par ce budget ne permettent pas toujours d'assurer la compréhension et, par suite, la maîtrise des dépenses budgétaires. Le caractère technique des modifications nécessaires n'a pas sa place dans ce rapport, mais il faut savoir que les solutions existent.

Les deux exemples suivants ont déjà fait l'objet de considérations critiques lors du débat du Budget Rectificatif 2003, il y a quelques semaines.

*- En matière d'intervention publique, la subvention A.C.M.*

En examinant les crédits d'interventions publiques, et dès le débat sur le Budget Rectificatif 2003, la Commission des Finances s'était intéressée à l'évolution de la subvention versée à l'Automobile Club de Monaco. Cet intérêt est renouvelé en constatant qu'en 2004, la subvention versée à cette association pour les diverses manifestations qu'elle organise devrait connaître une progression très importante : après avoir crû au rythme moyen de 10 % par an depuis dix ans, cette subvention augmente de 39 % en 2004 pour atteindre 11,3M€, alors que les subventions, hors frais de personnel, aux associations ont été réduites de 10 %. Cette augmentation provient pour l'essentiel du financement du Grand Prix Automobile de Formule 1 : la subvention à cette manifestation, qui avait progressé de 35 % de 2002 à 2003, à 5,57 M€, connaît en 2004 une croissance nouvelle de 68 % environ pour atteindre 9 M€. Sur cette somme, il nous est indiqué que 3,8 M€, près de 4 M€ donc, sont destinés à réaliser des équipements (stands et tribunes) qui sont imposés par les organisateurs de cette épreuve internationale au titre de la sécurité. C'est la condition, explique le Gouvernement, pour pérenniser la présence du Grand Prix à Monaco, compte tenu d'une concurrence toujours plus vive, notamment en provenance de l'Asie et du Moyen Orient, que l'on peut en effet vérifier aisément.

Le Conseil National est attaché au Grand Prix Automobile, il est parfaitement conscient du prestige de cette manifestation et de son impact sur l'image de la Principauté. Mais on peut s'interroger sur les garanties effectivement obtenues par l'A.C.M., pour la pérennisation de l'épreuve à Monaco en contrepartie de contributions budgétaires plus importantes. En outre, si on peut justifier les dépenses garantissant effectivement, de manière contractuelle, le maintien de la Formule 1 à Monaco, il convient de s'assurer que ce

« budget de pérennisation » ne soit pas anormalement gonflé par des dépenses inconsidérées.

La Commission estime également que l'Automobile Club de Monaco, qui bénéficie désormais de la plus importante des subventions versées au titre des interventions publiques, doit sans retard être ajouté sur la liste établie à la suite de la décision du Conseil de Gouvernement du 25 juillet 2000, afin d'être soumis à un contrôle annuel et complet de l'ensemble de ses comptes. En effet, il ne serait pas logique que seul un contrôle des comptes des manifestations que l'association organise soit effectué alors que, par ailleurs, d'importantes dépenses de cette association en matière de travaux, de fournitures, de prestations de services diverses ne seraient pas contrôlées ni soumises à des procédures régulières d'appels d'offres.

A cet égard, la Commission des Finances prend acte de ce que le Gouvernement, à la suite des observations du Contrôleur Général des Dépenses et de la Commission Supérieure des Comptes, et à la demande du Conseil National, a pris l'initiative de saisir cette Commission d'une demande d'audit sur les comptes de l'Automobile Club. Toutefois, la Commission regretterait que cet audit ne recouvre pas l'ensemble de la gestion ; elle demande, par ailleurs, la communication de ce rapport au Conseil National.

A cette occasion, la Commission des Finances se félicite de la nouvelle présentation, qu'elle appelait de ses vœux, adoptée par le Gouvernement pour les crédits d'interventions publiques. Cette nouvelle présentation distingue les subventions versées à des associations ou organismes - A.C.M. par exemple - et les crédits correspondant à des politiques publiques, c'est-à-dire à des actions directes de l'Etat, les bourses par exemple.

La Commission des Finances apprécie également, comme elle le demandait, que tous les organismes, associatifs ou autres, qui reçoivent régulièrement du Budget de l'Etat une subvention d'un certain niveau (150.000 euros) fassent l'objet d'une procédure de contrôle systématique par le Contrôleur Général des Dépenses ou la Commission Supérieure des Comptes.

- En matière de *dépenses d'investissements, et de financement de la Digue du Large*.

La même préoccupation de clarté et de contrôle concerne le programme principal d'investissement de ces dernières années, programme qui a eu pour objectif de construire et de mettre en place, notamment, la Digue du Large et de constituer ainsi un avant-port qui devrait contribuer à un développement sensible des activités économiques du pays.

Il convient tout d'abord de rappeler qu'en raison d'un recours à des techniques très innovantes, cette opération a entraîné la mise en place d'un dispositif budgétaire

spécifique et dérogatoire à partir de l'exercice 1999. Une ligne de crédit a été ouverte auprès d'un pool bancaire, afin d'alimenter, par l'intermédiaire de la Société Nationale de Financement, un compte de dépôt à la Trésorerie Générale des Finances.

La souplesse extrême de ce dispositif a permis, dans la pratique, d'échapper non seulement aux contraintes de l'annualité budgétaire, mais a également entraîné un allègement excessif du contrôle des engagements financiers de l'Etat.

Ainsi, d'après les chiffres fournis par S.E. M. le Ministre d'Etat lors de son intervention du 10 novembre 2003 en séance publique devant le Conseil National, le coût de l'opération comportant la Digue elle-même, avec les travaux d'adaptation et ceux de la contre-jetée, avait été évalué, au moment de l'approbation du projet, en 1997, à 227,9 M€. Mais les chiffres divergent sur l'estimation du coût définitif, coût qui devrait pourtant être connu à peu de choses près puisque la digue a été livrée en août 2002 et que, d'après le Gouvernement, l'essentiel des contentieux a été apuré. D'après, Monsieur le Ministre d'Etat, dans sa déclaration citée plus haut, le coût définitif serait de 364 M€ T.T.C.. Or les documents gouvernementaux fournissent début novembre des chiffres nettement plus pessimistes. Je cite l'annexe 12 : « En matière de dépenses, il doit être noté qu'au 30 septembre 2003, les sommes mandatées s'élèvent à 336 M€ sur l'article 400.3670 qui devra être porté à 490 M€ (au lieu des 415 actuellement autorisés). Il reste donc 154 M€ à dépenser sur cette ligne budgétaire. Il est à signaler qu'à cette somme s'ajoutent les crédits (45 M€) qui seront inscrits sur les lignes budgétaires à créer à l'occasion du Budget Primitif 2004 », fin de citation.

J'ai tenu à citer le texte de ce document, adressé au Conseil National dans le cadre du vote du Budget Rectificatif 2003, parce qu'il soulève de multiples problèmes. Tout d'abord il y est clairement envisagé une dépense finale estimée à 535 M€ (490 M€, je viens de les citer, + 45 M€, que j'ai également cités), soit une différence de 171 M€ avec le chiffre annoncé en séance publique le 10 novembre et donc une augmentation de plus de, me semble-t-il, 134 % par rapport au budget initialement prévu.

Mais il y a surtout la constatation d'une sorte de budget parallèle à celui qui est soumis à notre vote. En effet, il est fait allusion à un article 400.3670 qui n'existe pas dans le Budget Général, d'une part ; par ailleurs, le plafond de dépenses mentionné (490 M€) n'existe pas car aucune autorisation globale ne l'a confirmé à ma connaissance, d'autant plus que les crédits relatifs à la Digue ne figurent pas dans les programmes triennaux. Enfin, il est indiqué qu'un crédit

de 45 M€ sera inscrit au Budget Primitif 2004, alors que ce crédit proposé à l'article 709.991, qui lui existe bien à la Section 7 du Budget 2004, n'est que de 34,3 M€. Il est vrai qu'en commentant l'inscription de ce crédit, le Rapport Gouvernemental sur le Budget Primitif 2004 indique à la page 238, je cite : « Le montant des travaux prévus pour 2004 se situe aux alentours de 58 M€, il a été décidé de provisionner le compte de dépôt ouvert à la Trésorerie Générale des Finances à hauteur de 34,3 M€ dans l'attente du déroulement effectif des travaux », fin de citation.

Si je vous ai imposé l'énumération de tous ces chiffres, c'est tout simplement pour montrer le côté confus et souvent pas toujours cohérent d'un mécanisme qui, au nom de la souplesse de fonctionnement, se libère de l'orthodoxie budgétaire et financière c'est-à-dire, échappe aux contraintes qu'impose la loi sur le Budget. Les conséquences sont doubles : d'une part, le risque de dérapage, de glissement de prévision lorsque l'on s'écarte de certaines règles de contrôle - en quelque sorte, on est sur une route où il n'y a plus de ligne jaune - et, d'autre part, la réalisation de dépenses soustraites au vote du Conseil National qui doit s'exprimer constitutionnellement, sur la totalité des autorisations budgétaires. Il est donc indispensable et urgent que soit établi un document annexé au Budget général qui permette d'y voir clair. La conception de ce document devrait faire ressortir les engagements financiers de l'Etat, les paiements déjà effectués, les dépenses prévisibles, les coûts d'aménagement en cours de réalisation, les coûts de contentieux, les frais financiers éventuels. Il s'agit en effet de la maîtrise d'un investissement qui, si les chiffres cités plus haut se confirment, aura coûté en cinq ans l'équivalent, à 10 % près, de la totalité des recettes prévisionnelles du Budget Primitif 2004.

Ces dérives trop fréquentes, qui coûtent des dizaines de millions d'euros supplémentaires au Budget, contribuent au déficit et peuvent conduire le Gouvernement à prendre des mesures que le Conseil National ne peut approuver comme, par exemple, une diminution de 10 % des subventions, hors frais de personnel, attribuées aux associations, souvent actives dans le domaine de la jeunesse ou de l'humanitaire, qui forment la richesse du tissu social de la Principauté, ou encore une trop faible augmentation des traitements des fonctionnaires (0,8 % en 2003), inférieure à celle du coût de la vie.

Avant de passer à un autre point, je voudrais dire un mot afin que les choses soient claires. Je souhaite avec force que la Digue soit l'outil productif qui participera de façon importante à l'économie de notre pays, évidemment. Mes observations, voire mes critiques, ne

s'adressent pas à « l'outil » mais relèvent uniquement de la recherche, d'une part, de la clarté des procédures budgétaires, et d'autre part, de l'amélioration de la gestion des grands projets où je pense qu'il y a là, des gisements d'économie.

—

*- La nécessité d'améliorer les procédures budgétaires*

Ces différents exemples montrent la nécessité d'améliorer les procédures budgétaires mises en place depuis de nombreuses années.

D'ores et déjà, la Commission des Finances souhaite donc enregistrer l'accord du Gouvernement sur les aménagements dont le principe a été évoqué lors des discussions sur le Budget Rectificatif 2003, aménagements qu'il paraît nécessaire d'envisager et de mettre en pratique dès 2004.

En ce qui concerne le Budget Rectificatif, actuellement déposé le 15 septembre pour un vote au début novembre, la Commission des Finances avait souhaité que soit avancée la date du dépôt et, bien entendu, celle du vote. Le Gouvernement a proposé un dépôt au 1<sup>er</sup> septembre pour un vote le 15 octobre. Nous préférons, pour notre part, même si la qualité des prévisions devait en pâtir quelque peu, un dépôt fin juillet pour un vote début octobre. Le temps disponible pour un travail approfondi sur le Budget Primitif, document essentiel, en serait rallongé d'autant, et il n'existe aucun obstacle à ce que soient repris, dans le Budget Rectificatif voté à ce moment-là, les crédits que le Gouvernement estimerait nécessaires et urgents et qu'il demanderait entre le dépôt et le vote.

Je pense qu'il est extrêmement important que le Conseil National et le Gouvernement puissent se rapprocher et se donner le temps afin de travailler le Budget Primitif pour arriver à un rapport définitif beaucoup mieux construit que les rapports actuels.

Le Gouvernement a également accepté le principe du dépôt d'un rapport de commentaire, accompagnant la communication au Conseil National des comptes de clôture de l'exercice budgétaire écoulé. Le Conseil National souhaiterait disposer de ce rapport au moment où lui est communiqué le Compte de clôture, soit au début du mois de juin. De même, dans l'esprit de dialogue posé par l'article 66 de la Constitution que nous avons déjà cité, il serait judicieux d'introduire un débat sur ce rapport à l'appui des Comptes de Clôture. Le vote qui s'ensuivrait n'aurait pas la portée d'un vote de quitus, mais plutôt d'un vote de constat sur la réalisation effective des prévisions budgétaires votées 18 mois plus tôt. Il aurait surtout l'avantage, par le débat auquel il donnerait lieu, de permettre au Gouvernement, au moment où s'élabore le projet de

Budget Primitif de l'année à venir, d'améliorer l'information des membres du Conseil National, afin de réduire l'écart entre les points de vue par une meilleure connaissance des données objectives.

Par ailleurs, le Gouvernement a justifié à plusieurs reprises ses difficultés à ajuster les prévisions en matière de dépenses d'équipement public, par l'annualité budgétaire qui lui interdit de reporter également d'une année sur l'autre les crédits de paiement non consommés. La Commission des Finances est bien consciente du problème posé pour la gestion dans le temps de certains gros chantiers.

Elle est donc favorable au principe de report de crédits de la Section 7 « Equipements et Investissements », sous réserve de la définition précise des conditions d'application à la lumière de l'expertise qui pourrait lui être fournie par le Contrôleur Général des Dépenses et la Commission Supérieure des Comptes.

La Commission des Finances, sous cette réserve, est prête à ce que ce mécanisme, soit mis en œuvre, dès 2004, pour une période expérimentale.

Ce qui précède conduit à une remarque générale sur la gestion des grands projets.

Quel que soit le secteur économique concerné (Bâtiment et Travaux Publics, port, urbanisme, etc.) le développement d'un grand projet nécessite de se conformer rigoureusement à des règles de gestion, à des procédures de qualité et d'appliquer des méthodes de management et d'organisation, modernes mais éprouvées.

L'application rigoureuse de ces méthodes est une des conditions de réussite économique du projet. Elles doivent être utilisées dès le lancement des premières études de faisabilité jusqu'à la réalisation.

L'enjeu économique est de respecter à la terminaison, c'est-à-dire à la fin du projet, l'objectif de résultat technique et financier, déterminé lors de la décision de réaliser ce projet. Ces méthodes permettent aussi, avant de commencer le projet, d'en étudier, le coût prévisionnel, d'une façon suffisamment précise pour qu'il soit significatif, même à la fin des travaux.

C'est dans cette optique que doivent être analysés les grands travaux et les grands programmes en projet ou en cours de réalisation.

Ces propositions s'appliquent en particulier à l'examen du programme triennal 2004/2006. Actuellement, ce type de programme ne permet pas d'avoir une vision d'ensemble et, par conséquent, d'assurer le suivi de la réalisation des principaux grands projets comme l'urbanisation des délaissés S.N.C.F. qui représente près de 90 M€ sur la période triennale, les équipements sportifs environ 38 M€ essentiellement

destinés à l'extension du quai Albert 1<sup>er</sup>, les parkings pour 15 M€ ainsi que les tunnels, c'est-à-dire le début du tunnel RN7 à l'entrée de Monaco et le mini tunnel partant de la Crémaillère, (l'ensemble pour 65 M€), le C.H.P.G. et le Cap Fleuri pour 77 M€ et les équipements urbains et portuaires, culturels et administratifs pour 50 M€ soit, un total de l'ordre de 350 M€ sur trois ans, hors logements.

Par ailleurs, la critique essentielle à formuler sur le programme triennal, c'est qu'il ne rend pas compte des principaux projets d'investissement ; c'est ainsi, comme on l'a vu, que les dépenses de la Digue ne sont apparues dans aucun des programmes triennaux. Et c'est seulement grâce à un dialogue soutenu entre le Gouvernement et le Conseil National, que nous disposons pour la première fois d'un tableau détaillé reflétant la réalisation et le financement sur 5 ans du grand programme d'un millier de logements, 950, pour être précis.

Jusqu'alors, il faut bien le reconnaître, les dépassements systématiques des coûts et des délais, ainsi que les contentieux fréquents sur les grands chantiers publics qui sont souvent liés aux dépassements des délais, montrent à l'évidence qu'il est nécessaire de moderniser les procédures, tant sur le plan technique que juridique, afin d'éviter au moins une bonne partie de ces problèmes. La Commission des Finances demande au Gouvernement de confirmer son engagement pris en séance privée de mener à bien, rapidement, les études nécessaires à cette évolution indispensable.

Sur un autre plan, la Commission des Finances constate avec satisfaction la décision du Gouvernement datant du 4 décembre, d'avancer d'un an le programme de construction de « la Cache » permettant ainsi de transférer plus rapidement l'école Plati. Cette décision, demandée par le Conseil National au moment du Budget Rectificatif 2003, permettra enfin d'accueillir les enfants et le personnel de cette école dans des conditions dignes de la Principauté.

La Commission note également la volonté du Gouvernement de procéder à une augmentation significative du nombre de places prévues pour le Parking d'Ostende, ce qui là encore correspond à un souhait de l'Assemblée.

---

*- Des dépenses orientées vers le tissu économique de la Principauté et de l'incitation aux entreprises du secteur des nouvelles technologies*

Il n'est pas nouveau d'affirmer que la Principauté constitue un cadre tout indiqué pour l'implantation

d'entreprises œuvrant dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.

Le programme gouvernemental d'action pour 2004 évoque ce point en indiquant que le Gouvernement a l'intention de créer une structure nouvelle pour favoriser l'implantation en Principauté d'entreprises axées sur les technologies innovantes et envisage d'affecter à ces entreprises des locaux au Quai Antoine 1<sup>er</sup>.

Si, sur le principe, la Commission des Finances ne peut que se féliciter de la position volontariste du Gouvernement, elle s'interroge, en revanche, sur la forme juridique que revêtira cette « entité » et sur son mode de fonctionnement, en particulier sur le point de savoir si son intervention pourra, dans certains cas, s'apparenter à celle d'une société de « capital-risque », dont une expérience antérieure n'a pas été, semble-t-il, concluante. En outre, l'intention annoncée par le Gouvernement ne fait pas mention de la Chambre de Développement Economique, dont l'une des vocations premières semble pourtant de favoriser l'implantation et la croissance, sur le territoire de la Principauté, d'entreprises relevant de secteurs d'activité intéressants pour l'économie monégasque.

Le développement d'entreprises du secteur des nouvelles technologies semble avoir pour condition première la qualité, aux plans technique et financier, de l'offre en télécommunications. A ce propos, la Commission des Finances rappelle son souci de voir l'offre de prix de Monaco Telecom, aussi bien pour les entreprises que pour les particuliers, devenir plus concurrentielle. Ces considérations devraient sans doute conduire à redéfinir dans les meilleurs délais un rôle spécifique de l'autorité régulatrice des télécommunications.

Concernant la Société d'Exploitation des Ports, conformément à sa demande présentée lors de l'examen du Budget rectificatif 2003, la Commission des Finances a été rendue destinataire d'un document intitulé « Plaisance et croisières – Objectifs et prévisions » établi par la Société des Ports.

Ce document affiche une réelle ambition pour stimuler le développement de la croisière et de la grande plaisance au sein du port de Monaco, en particulier grâce à une amélioration de l'accueil. Il marque également son souhait d'une politique tarifaire tenant compte des besoins des plaisanciers locaux, comme l'a demandé le Conseil National.

La Commission des Finances aura l'occasion de procéder à une réflexion plus détaillée sur la politique portuaire, en particulier dans le cadre de l'examen du projet de loi sur les ports.

#### *- La politique de l'audiovisuel*

La création d'une radio à vocation régionale a fait l'objet d'une demande du Conseil National au Gouvernement. Au cours des dernières décennies, la politique gouvernementale dans le domaine de l'audiovisuel s'est traduite par un désengagement de l'Etat, certes explicable en considération des évolutions des paysages audiovisuels français et européen, mais qui a eu pour regrettable conséquence de conduire à la disparition de Radio Monte-Carlo, en tant que radio monégasque, et de réduire à presque rien la couverture des différents aspects de la vie monégasque par les médias hertziens régionaux. La Commission constate, à l'inverse, que la plupart des villes européennes, même d'importance moyenne, disposent d'une radio locale qui assure leur promotion.

Sans recourir à des solutions trop onéreuses, cette situation devrait être compensée par la création d'une nouvelle radio informative de portée régionale, à laquelle pourraient participer des investisseurs bien implantés dans le tissu économique local. Le Gouvernement nous a, certes, fait savoir en réponse qu'il avait attribué à un opérateur monégasque une fréquence d'émission disponible à partir de Monaco, ce qui constitue un premier pas, mais ne permet pas, pour des raisons juridiques et techniques, de desservir plus que le territoire monégasque lui-même. Avec davantage de détermination, il devrait toutefois être possible d'obtenir la rétrocession de l'une des fréquences attribuées, au plan international, à la Principauté et localisées sur le site du Mont Agel. La Commission souhaite que le Gouvernement prenne en considération cette suggestion et prolonge son action dans cette direction, en soulignant que c'est la Principauté tout entière qui peut en escompter des effets positifs pour la promotion de sa vie économique, culturelle, touristique, sportive et associative.

En outre, la professionnalisation du Centre de Presse et de la chaîne câblée et la nomination de son nouveau Directeur devraient permettre au Gouvernement de pouvoir rapidement faire état auprès du Conseil National de propositions susceptibles de répondre à ses attentes. La Commission saisit également cette occasion pour rappeler que l'une des missions naturelles de la Chaîne câblée est d'informer complètement les Monégasques et résidents sur la vie institutionnelle de Monaco, la Principauté ; c'est-à-dire, en particulier, les séances publiques du Conseil National qui devraient être retransmises dans leur intégralité sur le Canal local. Cette mesure ne devrait pas donner lieu à de grandes difficultés, tant elle est évidente et attendue pour l'an prochain. La Commission se fait, ici, l'interprète du Conseil National pour rappeler à quel point celui-ci y tient dans le cadre de l'intérêt général et pour le droit à

l'information de tous les Monégasques sur les activités publiques de leur Pays. Je dirais que, quel que soit le sujet et quel que soit le nombre d'auditeurs, c'est un droit à l'information qui doit exister.

*- Le tourisme, la politique hôtelière et la promotion de l'activité commerciale*

Dans le domaine, essentiel, du tourisme, la Commission a noté l'annonce des quatre axes stratégiques majeurs arrêtés par le Gouvernement, à savoir, tourisme d'affaires, tourisme de loisir hébergé, tourisme de passage et croisière/plaisance. Elle demeurera attentive aux résultats du plan, ambitieux, qui a été mis en place sur la proposition du Délégué Général au Tourisme.

Cependant, la politique tendant à une extension de la capacité hôtelière de la Principauté dans des proportions considérables (plus du quart du nombre total de chambres sont en construction, soit 700 chambres environ) ne laisse pas de susciter des interrogations, au regard de taux de remplissage qui paraissent extrêmement bas, même s'il est bien évident que l'on ne saurait parier, heureusement, sur une persistance de la conjoncture difficile de ces derniers mois. Ainsi, la Commission avait fait état de ses doutes sur la nécessité de ne réaliser qu'une opération hôtelière (sans logements sociaux) sur les terrains issus de la démolition de l'immeuble de Radio Monte-Carlo. Elle ne peut que confirmer cet avis, puisqu'il apparaît aujourd'hui que la « résidence hôtelière », qui vient compléter l'hôtel proprement dit, sera en fait composée d'appartements d'habitation, sans doute loués au mois ou à l'année, et simplement dotés d'une gamme de services plus étendue que celle que l'on trouve habituellement dans un immeuble collectif d'habitation.

S'agissant du tourisme de passage, la Commission des Finances a pris acte du succès affiché par le Gouvernement pour l'opération « Absolument Monaco » et de l'intention de la renouveler. Au-delà de ces opérations ponctuelles, et afin de valoriser également le « tourisme de proximité », la Commission souhaiterait que le Gouvernement s'efforce de mettre en place des mesures incitatives tendant à une ouverture plus large des commerces de détail à l'heure du déjeuner, le soir et, surtout dans un certain nombre de cas, le dimanche, afin de contribuer à l'animation de la ville, notamment dans les galeries commerciales où les commerçants le souhaitent.

Sur un autre plan, le dynamisme persistant, malgré une conjoncture économique défavorable, de la place financière monégasque est, bien entendu, un sujet de satisfaction pour la Commission des Finances. Celle-ci attend toutefois, en réponse à sa demande, que le Gouvernement lui fasse part de ses intentions – et des

difficultés éventuelles qu'il pourrait rencontrer – pour le développement du secteur des assurances, et plus particulièrement des « niches » qui pourraient inciter certains professionnels à développer tout ou partie de leur activité à partir de Monaco.

C'est dans le même esprit que, conformément à sa demande, la Commission a accueilli avec satisfaction l'annonce du dépôt, au printemps 2004, par le Gouvernement, d'un projet de loi instaurant la société à responsabilité limitée (S.A.R.L.) dans le droit monégasque. La Commission souhaite que cette nouvelle structure soit suffisamment simple et légère pour répondre aux nécessités des petites entreprises et même de celles qui font l'objet d'une exploitation de type familial. La Commission saisit cette occasion pour souligner qu'au-delà de la S.A.R.L. (et au-delà de la réforme du droit des sociétés anonymes concernant les titres au porteur, qui devrait être votée très prochainement), c'est à une refonte et à une modernisation d'ensemble du droit des sociétés qu'il conviendrait de procéder. On ne saurait méconnaître l'ampleur de ce chantier. Cependant, la Commission tient pour indispensable que nos outils juridiques dans le domaine du droit des sociétés correspondent à la conception moderne des affaires tout en préservant, bien sûr, nos spécificités. Elle attend du Gouvernement qu'il lui fasse part de sa réflexion à ce sujet.

Chers amis, nous arrivons à la conclusion.

Pour le compte de la Commission des Finances, je viens de vous présenter l'analyse du projet de Budget 2004 et du triennal d'équipement public 2004/2006 qui l'accompagne. Cette analyse comporte des lumières et des ombres. Parmi les principaux motifs de satisfaction, il convient d'inscrire les engagements nouveaux, précis et complétés par la mise en place d'une procédure de suivi des réalisations, portant sur la création de près d'un millier de logements domaniaux supplémentaires d'ici à 2008. C'est une avancée majeure à mettre au crédit de la volonté de dialogue et de consensus entre le Gouvernement et le Conseil National. On pourra dire que prévoir c'est bien, mais réaliser c'est mieux. Je n'ai aucune raison aujourd'hui de faire le moindre procès d'intention au Gouvernement sur la volonté qu'il a de réaliser ce projet. Il sait quelle est l'importance de ce projet pour le Conseil National, et surtout pour les Monégasques ; je sais quelle est l'importance de ce projet pour le Gouvernement, si bien que je ne doute pas qu'il mettra tous les moyens nécessaires pour réaliser l'ensemble de ces projets dans les délais.

La Commission constate, d'ailleurs, pour vous citer la performance, que le nombre de logements qui seront ainsi construits en cinq ans dépasse l'effort fait au cours



des quinze dernières années ; le nombre maximum de logements livrés dans le passé en une seule année est de 163, alors que 392 logements seront livrés en 2006, par exemple.

Soulignons, par ailleurs, l'augmentation de 50 % de l'enveloppe des bourses, c'est-à-dire en un seul budget autant que durant les vingt années précédentes puisque jusqu'à présent les bourses d'études n'évoluaient que par référence au coût de la vie. Comment ne pas mentionner également le démarrage, dès cette année, de l'opération « la Cachette » qui permettra de livrer un an plus tôt que prévu un établissement pré-scolaire digne de Monaco, pour remplacer l'école Plati.

De même, le Conseil National se félicite du vote de la loi accordant le temps partiel dans l'Administration, du texte permettant la transmission de la nationalité monégasque aux mères naturalisées et aux enfants des personnes ayant bénéficié de la nationalité monégasque par la nationalité de leurs parents ; ou encore le vote, j'espère demain soir, de la loi instaurant l'égalité hommes-femmes dans le couple et à l'égard des enfants, ainsi que le droit de visite des grands-parents, ce qui me paraît élémentaire. Tous ces textes marquent des progrès majeurs obtenus en ce début de nouvelle législature.

Mais des interrogations demeurent, concernant des questions majeures aussi pour les Monégasques, notamment la mise en œuvre de la priorité nationale sous toutes ses formes, la politique sanitaire et hospitalière, le traitement réservé à nos aînés, la protection de l'environnement et la politique de développement des activités économiques. Autant de sujets majeurs traités ou évoqués au cours de ce rapport, autant de rendez-vous que le Conseil National donne au Gouvernement dans les tout prochains mois. La transparence et l'efficacité des procédures budgétaires peuvent être mises en cause et améliorées, comme il faut améliorer également les procédures de maîtrise et de contrôle de la dépense publique. Le chantier ouvert reste considérable et suppose, comme le dit la Constitution, que s'accordent la volonté du Prince et la volonté du Conseil National.

Je ne voudrais pas, en tant que Rapporteur de la Commission des Finances, vous dire à l'instant ce qui l'emporte des lumières ou des ombres. Vous me permettez, à l'issue des débats, de vous exprimer sur ce point ma conviction personnelle. Le Conseil National, compte tenu des informations, des engagements et des réponses apportées par le Gouvernement, déterminera sa position quant au vote de ce Budget, à l'issue des débats qui vont suivre le présent rapport.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie.

**M. le Président.**- Je vous remercie, Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, pour votre excellent rapport, tout aussi complet que précis.

Je vais, à présent, donner la parole à Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, pour la réponse du Gouvernement.

Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

**M. le Ministre d'Etat.**- Monsieur le Président, Monsieur le Rapporteur, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux.

Tout autant que le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, dont je salue le rapport d'une construction rigoureuse et marquée d'une appréciable volonté de synthèse, j'ai conscience de la grande signification politique du débat que nous engageons.

Aucun sans doute dans cette enceinte ne souligne davantage la vigueur de la démocratie monégasque puisqu'à travers le Budget, ce sont tous les aspects de l'activité gouvernementale qui se trouvent examinés par les élus que vous êtes. Ce débat offre donc la meilleure des réponses à ceux qui, ailleurs, s'interrogent sur les effets qu'auraient nos spécificités sur l'authenticité de notre démocratie et sur le contrôle qui s'exerce sur le Gouvernement.

A celui-ci revient, bien entendu, la charge de défendre le projet de Budget qu'il vous a soumis et d'en expliciter les ressorts ; c'est ce que mes collègues et moi ferons tout au long de ce débat. Je me bornerai, à ce stade, à observer qu'il prend en compte l'existant, l'acquis, ce qui est une caractéristique et souvent une pesanteur de tout Budget, où que ce soit, mais qu'il fait apparaître aussi, comme l'a relevé votre Rapporteur, la considération portée à des domaines jugés prioritaires par la Haute Assemblée.

Le Gouvernement, contrairement à l'analyse superficielle qui pourrait résulter de la tonalité de certaines prises de position, ici même, parfois, ou au-delà, n'est ni sourd, ni aveugle, ni dénué de toute sensibilité. Je pense, d'ailleurs, qu'en nous fréquentant, les membres de la Haute Assemblée ont pu en faire le constat.

Mais il a ses responsabilités qui commandent sa vision des choses, sa démarche avec le dosage entre priorités et le calendrier qu'elles impliquent, responsabilités qui, bien entendu, ne se confondent pas avec celles de toute autre institution.

Un débat comme celui-ci, avec toute la préparation à laquelle il a donné lieu, a précisément pour objet d'aboutir à ce que s'exprime à travers le Budget une

politique nationale à laquelle adhèrent les élus au sein de la Haute Assemblée et dont le Gouvernement aura à assurer la mise en œuvre sous l'autorité du Prince.

Que le Conseil National tende, comme l'a souligné votre Rapporteur, à fonder cette démarche sur un dialogue actif, nul n'y est davantage prêt que ce Gouvernement, comme il l'a déjà démontré, dès lors que ce dialogue est conduit dans le respect des responsabilités propres à chacune de nos institutions. Que l'objectif soit de parvenir au consensus est à la fois l'esprit qui guide le fonctionnement de celles-ci dans leurs rapports mutuels et une nécessité pour poursuivre le développement de notre Principauté et l'épanouissement de sa population.

Ce consensus, dans la matière budgétaire qui nous retient, s'établit au point d'équilibre entre le souhaitable et le possible ; c'est ce point qu'à travers convergences et interrogations, lumières et ombres selon le langage du rapport, nous allons nous employer à déterminer ensemble, nulle orientation de fond, en vérité, n'apparaissant nous séparer.

Et c'est ce que je vais maintenant m'employer à faire ressortir.

Le rapport de la Commission des Finances a tenu à mettre en exergue trois questions, selon elle déterminantes pour la pesée finale à laquelle, dans quelques jours, aura à se livrer chacun d'entre vous en émettant un vote à caractère global.

La première question a trait à la cohérence entre, d'une part, les prévisions de recettes et de dépenses avec le niveau de l'équilibre budgétaire qui en résulte et, d'autre part, les évolutions économiques attendues, ainsi que les réalisations effectives des budgets précédents.

Je rappellerai simplement à ce stade que le principe directeur qui guide les choix gouvernementaux procède de la volonté, en dépit d'une conjoncture internationale encore marquée par l'attente de la reprise déjà perceptible outre Atlantique, de ne pas compromettre ce qui prépare l'avenir ; d'où une action d'une ampleur sans précédent en faveur du logement, d'où aussi la poursuite, avec l'aménagement des délaissés S.N.C.F. et la restructuration du port, d'un programme d'équipement également exceptionnel en considération des retombées économiques et sociales qui peuvent en être attendues.

Si ce double effort vous est proposé quelles que soient les incertitudes que continue d'entretenir l'environnement économique, c'est bien parce qu'une gestion avisée des deniers publics a permis, pendant des années, d'enranger patiemment pour que l'investissement n'ait pas à souffrir d'aléas conjoncturels et pour que, d'une manière générale, les

retombées si positives, en termes sociaux autant qu'économiques, de notre prospérité ne puissent être remises en question.

Telle est, me semble-t-il, la cohérence de l'action gouvernementale, une action inscrite dans la durée et la continuité.

La deuxième question portait sur la prise en considération de vos priorités et, notamment, de ce qui touche au logement.

J'y reviendrai avec plus de détail dans quelques instants. Mais, d'ores et déjà, il m'apparaît qu'en confirmant, ce soir, la perspective de livraison de 837 logements nouveaux d'ici la fin 2007, venant s'ajouter à un parc domanial existant de 2000 logements, j'atteste, s'il en était besoin, que cette priorité de la Haute Assemblée est aussi celle que se donne le Gouvernement dans le Budget qui vous est présenté, comme dans les suivants.

Enfin, vous exprimez le souhait d'une amélioration des procédures d'élaboration budgétaire et de contrôle de l'exécution budgétaire avec une meilleure association du Conseil National à cette double démarche. Je tiens à vous assurer que le Gouvernement, loin de méconnaître votre souci de « faire progresser l'efficacité de la dépense publique » - ce sont vos termes - ainsi que celui, à juste titre évoqué ailleurs par votre Rapporteur, « d'une meilleure maîtrise des dépenses, en particulier des dépenses de fonctionnement et d'interventions publiques, sans jamais remettre en cause une politique de progrès social » - ce sont toujours vos termes - les partage l'un et l'autre pleinement.

C'est dire qu'il croit aussi pouvoir compter sur votre œuvre d'une pédagogie de la politique de maîtrise des dépenses, politique que votre Assemblée appelle légitimement de ses vœux.

Je tenais donc, dès l'abord, à marquer que nous nous rejoignons pleinement dans les trois préoccupations évoquées en exergue dans le rapport ; de même est-il tout disposé à approfondir les échanges déjà entretenus avec vous dans cette triple direction comme dans bien d'autres qui intéressent la vie et l'avenir de la Principauté.

Poursuivant maintenant dans l'ordre que propose votre rapport, je vais m'employer à entrer dans plus de détails.

Pour ce qui a trait, d'abord, aux recettes fiscales, je n'ai pas le sentiment que les prévisions effectuées en matière de T.V.A., qui concernent plus de 50 % des recettes du Budget de l'Etat, puissent être considérées comme trop pessimistes ; elles s'avèrent, certes, prudentes compte tenu du contexte économique

international instable, mais elles sont en cohérence avec les indicateurs fournis par les principaux instituts de prévision économique qui ne tablent généralement pour 2004 que sur une légère reprise, limitée à 1,50 % pour la zone Europe.

Cette progression en Principauté doit, par ailleurs, être relativisée par rapport aux encaissements de T.V.A. espérés pour l'année 2003 puisqu'au 30 novembre 2003 ceux-ci sont en baisse de 3,42 % par rapport aux encaissements constatés à la même date de 2002 (soit 167.009.866 € contre 172.931.146 €).

De même, en ce qui concerne le Pays voisin, la progression de la T.V.A. devrait, en 2003, être quasiment nulle et ainsi n'entraîner, pour nous, qu'une faible progression des versements dus au titre du compte de partage.

Il convient aussi d'avoir à l'esprit que, si la baisse de la T.V.A. sur la restauration paraît, pour l'instant, ajournée par les instances européennes et elle ne devrait donc pas peser sur le produit de la taxe - il n'en va pas de même pour le taux réduit de la T.V.A. sur les travaux dans les locaux affectés à l'habitation, puisqu'il a été reconduit pour deux ans, ce qui continuera d'induire un manque à gagner certain.

Globalement, les recettes attendues pour l'ensemble des transactions juridiques, pour leur part, ont pu être estimées pour le Budget 2004 en légère progression par rapport au Budget Primitif 2003 soit, 55,7 M€ contre 55,15 M€, c'est-à-dire + 1 % et en progression de 6,9 % par rapport au Budget Rectificatif voté pour 2003.

En effet, ces postes budgétaires s'avèrent assez stables d'une année sur l'autre en ce qu'ils sont nettement moins affectés, de par leur matière, par les aléas de la conjoncture économique que peuvent l'être la T.V.A. ou l'impôt sur les bénéfices.

Au 30 novembre 2003, les résultats apparaissent légèrement meilleurs que ceux estimés pour le Budget Rectificatif puisque ces droits sont en augmentation de 6,39 % par rapport à la même période de 2002.

Compte tenu de la bonne tenue constatée des transactions sur le marché de l'immobilier ancien, qui constituent l'élément essentiel du poste « droits de mutation », les prévisions établies pour 2004 semblent, par conséquent, réalistes.

La Commission des Finances s'est ensuite réjouie de constater que le Gouvernement admet aujourd'hui le principe selon lequel les intérêts du Fonds de Réserve pourraient être utilisés pour satisfaire des besoins essentiels de la population et répondre ainsi à des priorités nationales.

Je crois nécessaire de souligner ici, à l'intention de tous, l'extrême vigilance qui doit entourer le recours à

ce Fonds appelé à jouer le rôle d'un « bas de laine », suivant l'expression imagée utilisée par ses fondateurs, « bas de laine » propre à assurer de façon permanente l'équilibre des finances de l'Etat. Une des fonctions du Fonds de Réserve Constitutionnel a toujours été, en effet, d'éponger les déficits budgétaires, ce qui permet, dans les périodes de conjoncture économique tendue, de préserver la mise en œuvre du programme gouvernemental d'action mené sous l'impulsion du Prince Souverain avec l'aval du Conseil National. Il convient d'assurer que le Fonds puisse toujours remplir cette fonction. Sa gestion, je le rappelle, est guidée par trois règles principales qui déterminent ses orientations, à savoir : sécurité des placements, rentabilité de ceux-ci, disponibilité des avoirs.

Ces règles, qui reposent sur des recommandations de la Commission Supérieure des Comptes, traduisent le souci d'une gestion, en « bon père de famille », des avoirs patiemment constitués grâce aux excédents budgétaires enregistrés lors d'exercices marqués par une croissance économique soutenue. Cette gestion permet à l'Etat, non seulement de répondre aux besoins de fonctionnement et d'investissement nécessaire à la Principauté, mais également de générer un excédent de recettes permettant de faire face, ainsi que je l'ai indiqué, à des années plus difficiles.

Le Fonds de Réserve Constitutionnel ne constitue donc pas l'outil d'une politique sociale qui doit relever, pour sa part, du Budget ni, *a fortiori*, un second Budget ; j'ai noté, au demeurant, que votre Assemblée est, par ailleurs, légitimement réticente à l'égard de tout ce qui pourrait s'apparenter à un « Budget parallèle ».

En revanche, selon une idée que le Prince Souverain avait déjà en son temps évoquée, lorsque Me Jean-Charles REY présidait le Conseil National, le Gouvernement se propose d'affecter le montant des produits de capitalisation des O.P.C.V.M. au financement du déficit.

Cela ne signifie pas, au demeurant, qu'il s'agisse là d'une facilité à épuiser en tout état de cause mais, à l'inverse, d'un plafond à ne pas dépasser.

En fin d'année 2005, au moment du débat budgétaire pour l'année 2006, un bilan sera effectué pour apprécier, d'une part, si ces principes ont pu être respectés et, d'autre part, s'il s'avère que tel n'a pu être le cas, quels sont les correctifs appropriés à apporter en vue de leur respect.

C'est dire que le capital du Fonds de Réserve ne devra en aucun cas être entamé.

La prudence conduit, en effet, à considérer toujours la substance même du Fonds comme une réserve qu'il convient de garder précieusement pour les générations à venir.

C'est dans le cadre de cette approche traduisant une gestion vigilante des finances publiques, garante de l'avenir, que le Gouvernement envisage, à court terme, la mise en œuvre de cette solution, dans le droit fil des principes de grande prudence qui ont imprégné, depuis des décennies, la politique inspirée par le Souverain qui a rendu possible les réalisations que l'on connaît et dont personne ne peut contester l'ampleur et les effets si positifs pour la Principauté, comme pour l'ensemble de sa population.

Quelques précisions enfin, au titre de cette partie du rapport consacrée aux recettes fiscales, sur le forfait douanier et la taxe intérieure sur les produits pétroliers.

Si le partage est effectué entre la France et Monaco au prorata de leurs populations respectives, les recettes à partager sont affectées d'un coefficient multiplicateur de 170 % pour tenir compte de la surconsommation des résidents monégasques par rapport à ceux de la France.

Il convient de ne pas oublier qu'en 1963, cette évaluation forfaitaire avait été un avantage obtenu ; elle le demeure et doit donc être préservée.

Le rapport évoque longuement, au titre des réponses apportées maintenant aux priorités des Monégasques, la question essentielle du logement des Monégasques et le programme de logements établi après une mobilisation de l'ensemble des Services de l'Administration concernés qui a permis, dans une approche clairement volontariste, d'améliorer les premières propositions du Gouvernement.

A cet égard, je crois devoir observer que l'action du Gouvernement Princier s'inscrit dans la durée et traduit une démarche cohérente, comme l'illustre le fait que c'est dès les débats budgétaires de l'année dernière qu'il a avancé l'objectif de construction d'un millier de logements nouveaux.

Quoi qu'il en soit, il est un fait qu'effectivement, depuis le mois de mars dernier, date de notre première réunion, nous avons pu améliorer substantiellement le programme initial et accélérer la livraison de certaines opérations en recourant à des procédures que l'on peut considérer comme innovantes.

Je voudrais donc ce soir insister sur deux points qui, je le crois, démontrent bien l'engagement sans précédent que prend le Gouvernement en matière de logement avec un horizon qui, tout en tenant compte des échéances de l'actuelle législature, va sensiblement au-delà, en se proposant, non seulement, d'améliorer la situation des demandeurs actuels, mais également, de préserver des possibilités pour les demandeurs futurs envers lesquels le Gouvernement Princier se sent également engagé.

En premier lieu et ainsi qu'il l'a toujours déclaré, le Gouvernement considère que la réponse à la question du logement pour les Monégasques ne réside pas dans le seul secteur domanial, même si celui-ci est au cœur de nos préoccupations, mais qu'elle doit être plus globale pour intégrer également le secteur ancien pérennisé par la loi n° 1.235, de même que le secteur libre, accessible grâce, notamment, à l'Aide Nationale au Logement.

Cette approche globale se fonde aussi sur une appréciation objective des besoins des demandeurs actuels.

Le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie fait état d'un demi-millier de demandes en instance et d'un accroissement prévisible de l'ordre de 120 demandes nouvelles par an.

L'énoncé de ces chiffres pourrait laisser croire que chacune de ces demandes appelle à être, immédiatement et sans restriction, satisfaite, ce qui, aux yeux du Gouvernement, ne correspond pas, et fort heureusement, à la réalité actuelle des situations individuelles et irait à l'encontre des intérêts de ceux dont les besoins sont les plus pressants.

J'avais annoncé, au moment de l'examen du Budget Rectificatif, que devait se tenir une réunion mixte Conseil National/Administration pour examiner les demandes en instance afin de chiffrer la demande réelle et celle prévisible pour les prochaines années.

Cette réunion s'est tenue et chacun a pu se convaincre de l'utilité d'une approche dépassant la globalité résultant des seuls chiffres avancés pour traiter des situations réelles lorsqu'il s'agit d'apprécier effectivement les besoins. Car, bien entendu, le Gouvernement ne méconnaît pas les difficultés que rencontrent les demandeurs monégasques ; mais il souhaite que celles-ci soient justement mesurées et que leur règlement puisse s'inscrire dans une démarche de cohérence et de justice sociale.

En second lieu, et comme je l'ai annoncé au début de ma déclaration, le Gouvernement est en mesure de faire état aujourd'hui, ainsi que le souligne d'ailleurs le Rapporteur, de perspectives de livraisons accrues portant l'ensemble des programmes de construction à la réalisation de 837 logements d'ici la fin 2007. Pour s'assurer des meilleures chances d'aboutir dans les délais fixés, le Gouvernement se propose, dans le souci d'une totale transparence, d'informer régulièrement la Haute Assemblée des conditions d'avancée de ce dispositif et des difficultés qu'il pourrait rencontrer de telle sorte que soient recherchées ensemble les solutions appropriées qui permettent d'atteindre l'objectif fixé.

Sans entrer dans un détail trop exhaustif, notre dispositif repose d'abord, sur le recours à des opérations

de maîtrise d'ouvrage déléguée. A cet égard, je voudrais souligner que nous sommes nous-mêmes très attentifs au tissu local de nos entreprises de telle sorte que nous veillerons à ce qu'elles ne soient pas pénalisées par la mise en œuvre de cette procédure ; ensuite, ce dispositif repose sur la réalisation d'échanges de biens ou de parcelles permettant à l'Etat d'accélérer certaines livraisons, tout en maintenant son patrimoine foncier. Ces opérations interviendront, comme indiqué lors des séances privées, avec des opérateurs monégasques. Le Gouvernement finalise actuellement les négociations sur des bases financières sauvegardant les intérêts de l'Etat et de nature à ne pas peser directement sur le Budget de celui-ci, puisque les échanges envisagés permettront de ne pas lui faire assumer directement le coût de la construction.

Il s'agit là de dispositions novatrices qui nécessiteront le vote de lois de déclassement, comme le souligne le rapport. Il reviendra, bien sûr, au Conseil National de les approuver, une fois que les explications financières auront été fournies, en ayant toutefois à l'esprit que seules ces opérations, avec le déclassement qui les accompagne, peuvent nous permettre de respecter les engagements que nous prenons ce soir vis-à-vis des Monégasques et le calendrier que nous avançons.

Le rapport que nous venons d'entendre évoque également la modification de la loi n° 1.235 et le sort réservé par le Gouvernement Princier à la proposition de loi déposée en ce sens par le Conseil National.

Je crois utile de préciser, afin de souligner l'ouverture dont témoigne le Gouvernement sur ce sujet si sensible et important, qu'à la suite d'une réunion tenue le 13 octobre 2003 avec certains représentants du Conseil National, j'ai, dès le 22 octobre, fait parvenir à l'Assemblée une correspondance qui faisait ressortir la disposition du Gouvernement Princier à s'inscrire dans le processus législatif initié par le Conseil National, en apportant à la loi votée en décembre 2000 certaines modifications de nature à la rééquilibrer en prenant mieux en compte les intérêts de l'ensemble des parties.

Le Gouvernement se plaçait ainsi clairement dans la perspective d'une transformation de la proposition du Conseil National en projet de loi, sous réserve, bien entendu, que les aménagements qu'il jugeait nécessaires soient admis préalablement par l'Assemblée.

C'est en fonction de cette perspective qu'il se déterminera et qu'il s'exprimera lors d'une très prochaine séance publique.

Je ne peux que rappeler, à ce stade, ainsi que je l'ai toujours indiqué, que, pour le Gouvernement, la loi n° 1.235 est perfectible et qu'il est donc prêt à améliorer

ce qui apparaît devoir l'être. Il est tout prêt à s'y employer dès les premiers mois de l'année prochaine, c'est-à-dire sans attendre d'avoir épuisé les délais constitutionnels. C'est pourquoi nous attendons avec un extrême intérêt l'expression du sentiment du Conseil National sur les observations que nous avons communiquées et dont on nous dit qu'il doit nous parvenir de manière imminente.

S'agissant de l'accession à la propriété, je ne peux que confirmer, ainsi que je l'ai indiqué le 14 novembre dernier dans cette enceinte, la disponibilité du Gouvernement Princier pour la tenue de réunions sur ce sujet dans le courant de l'année 2004. Il s'agit d'un dossier complexe qui soulève, vous le savez bien, des questions techniques, juridiques et financières mais également politiques au sens le plus général, car il a pour enjeu, au-delà de la légitime aspiration à l'accession à la propriété, la nécessaire préservation de notre patrimoine immobilier, en particulier pour les générations à venir.

La Commission des Finances est revenue dans son rapport sur la question de la priorité des Nationaux tant dans le domaine de l'emploi que dans celui de l'attribution des marchés, compte tenu de l'intérêt légitime qu'elle suscite et qui avait déjà conduit votre Assemblée à s'y attacher lors de l'examen, il y a un mois, du Budget Rectificatif pour l'exercice 2003.

Votre Rapporteur, en rappelant que la Fonction Publique constitue, traditionnellement, une source d'emplois importante pour les Monégasques, considère à juste titre que la priorité accordée aux Nationaux doit être appliquée de manière exemplaire. C'est bien dans cet esprit, qu'à ma demande, la Direction la Fonction Publique et des Ressources Humaines a été chargée d'harmoniser les profils de poste pour des emplois identiques.

Comme je m'y suis engagé, les résultats de cette démarche, qui donne lieu dès à présent à des réunions avec les Départements Ministériels, seront communiqués au Conseil National dans le courant de l'année 2004 afin d'en assurer la mise en œuvre la plus rapide.

A cet égard, la nomination de non Monégasques à des postes de responsabilité s'accompagne, comme le Gouvernement s'y est engagé dans le cadre de l'examen du projet de Budget Rectificatif, de la désignation d'un adjoint qui soit de nationalité monégasque et qui ait vocation, une fois acquise l'expérience nécessaire, à prendre sa succession ; tel sera le cas, je le confirme à nouveau ce soir, pour le Centre de Presse.

De même, pour ce qui concerne la Direction du futur Musée d'Art, le Conservateur en Chef qui a été engagé récemment, pour une durée de cinq ans, a à ses côtés la

seule Monégasque ayant suivi l'Ecole Nationale Française du Patrimoine, nommée Conservateur et déjà étroitement associée aux missions du Conservateur en Chef et qui a vocation à lui succéder.

Le groupe de travail mixte Gouvernement/Conseil National sur la Fonction Publique constituera naturellement le cadre le plus approprié pour traiter de ces situations comme, d'une manière générale, des problèmes intéressant la Fonction Publique dans son ensemble.

Je vous confirme, par ailleurs, que, dans le fil des engagements que j'avais pris ici-même à votre égard, le Gouvernement rappelle, en ce moment même, aux sociétés concessionnaires et à celles dont l'Etat est actionnaire, l'importance qui s'attache à une stricte application du principe de la priorité nationale, tant dans le domaine de l'emploi, que dans celui de l'attribution des marchés.

Les Commissaires du Gouvernement et les Administrateurs d'Etat au sein de ces sociétés sont également l'objet de ces rappels, étant entendu qu'il s'agit pour eux d'instructions les liant et sur l'application desquelles ils ont des comptes à rendre.

Le Conseil National ne peut et ne doit pas être confronté à des situations où il serait amené à douter de la conviction du Gouvernement lorsqu'il s'agit de faire respecter dans le domaine de l'emploi, la priorité des Nationaux, à niveau de compétences équivalent, comme dans celui de l'attribution des marchés.

La Haute Assemblée a également estimé que le respect de ce principe devrait être étendu aux associations ou institutions tirant une part substantielle de leurs ressources de subventions publiques, ce qui, aux yeux du Gouvernement, se justifie pleinement. Aussi ne manquera-t-il pas de le leur signifier.

Pour ce qui concerne l'application de ce principe de priorité dans le secteur privé, le Gouvernement, comme il l'a indiqué lors des travaux en commission, entend renforcer les procédures déjà en vigueur ; mais il entretient d'autres projets dont la Haute Assemblée ne manquera pas d'être saisie. C'est ainsi que l'exonération des charges sociales liée à un premier emploi fait actuellement l'objet d'une réflexion d'inspiration positive. Ceci étant, le nécessaire respect de la priorité d'emploi doit se concilier avec un égal respect de la liberté de gestion des entreprises, avec le souci de ne pas décourager celles qui font le choix de s'implanter en Principauté.

Quant aux cas dont le Conseil National aurait connaissance où des Monégasques seraient écartés d'un recrutement, dès lors que leur nationalité serait connue, le Gouvernement apprécierait sincèrement d'en être informé de manière à pouvoir intervenir sans délai pour

mettre fin à une telle discrimination, à la fois contraire à nos lois et choquante de la part de ceux qui trouvent avantage à se trouver parmi nous.

Le Gouvernement, comme il l'a fait savoir, est prêt à faire connaître le résultat des travaux qu'il a entrepris au sujet de la priorité à accorder aux entreprises monégasques dans le cadre de ses échanges de vues avec la Commission des Finances. D'ores et déjà, ces travaux appellent deux observations de sa part touchant respectivement à la publicité des marchés et à la notion du mieux-disant.

S'agissant d'abord des marchés attribués par appel d'offres restreint, donc sans publicité, l'objectif est tout simplement de préserver le tissu économique local en pré-sélectionnant les entreprises monégasques dûment référencées par la Commission de Classement des Entreprises où siège la Chambre Patronale du Bâtiment.

Quant à la règle du « mieux-disant » souvent présentée comme la solution à la priorité monégasque, le Gouvernement observe que son application dans beaucoup de pays n'a pas été nécessairement vue comme un « bon choix » car elle s'est traduite par des recours systématiques de la part des entreprises évincées, dont en premier lieu les moins-disantes, en raison de la subjectivité inhérente à ce mode de sélection. Il convient donc d'agir avec discernement et de s'entourer de solides garanties.

Pour ce qui concerne le « dumping », les méthodes d'analyse permettent dans certains cas d'écarter des offres suspectes ; mais nul ne peut assurer que des entreprises locales ne soient elles-mêmes tentées par de telles pratiques, quitte à mettre en péril leur santé financière.

Je ne peux, ne serait-ce que pour prendre en compte la sensibilité légitime de personnels relevant du Gouvernement et donc de mon autorité, ignorer l'assertion selon laquelle les dépassements de coûts et de délais résultent des mauvaises pratiques de l'Administration. Je m'en suis expliqué avec des arguments suffisamment précis lors du débat sur le Budget Rectificatif lorsque référence a été faite au cas de la nouvelle gare opposé à celui de la Digue du Large. Je n'y reviendrai donc, pas si ce n'est pour espérer que les faits que j'ai alors rappelés auront parlé d'eux-mêmes et assurer, en tout état de cause, le Conseil National de la disposition du Gouvernement à évoquer avec lui toutes les situations de cet ordre sur lesquelles il estimerait nécessaire d'obtenir des clarifications.

S'agissant maintenant du droit du travail, et tout en reconnaissant l'importance d'une législation rénovée dans ce domaine, je veux souligner combien il serait utile, et d'ailleurs le Rapporteur l'a relevé, pour le Gouvernement de pouvoir s'appuyer sur un dialogue

effectif et efficace des partenaires sociaux. Les lenteurs rencontrées tiennent pour beaucoup aux déconvenues également rencontrées sur ce plan qui l'ont amené à devoir reprendre l'initiative à partir, malheureusement, non d'accords, mais de désaccords entre ces partenaires sociaux.

Quoi qu'il en soit, des projets de loi sur le salaire et sur la durée du travail sont actuellement soumis à l'avis du Conseil Economique et Social, ils seront déposés sur le bureau du Conseil National dès que cette étape très nécessaire et bienvenue aura été franchie.

Quant au reste du programme législatif touchant au Code du Travail, le Conseil National a déjà eu connaissance de l'état d'avancement des travaux et des perspectives en matière d'examen des lois requises.

S'agissant des bourses d'études, le Gouvernement confirme que, parallèlement à un accroissement très substantiel de 50 % des crédits qui y sont affectés, l'année 2004 sera mise à profit afin d'effectuer un réexamen exhaustif des conditions d'attribution de ces aides financières et de leur montant afin de déterminer s'il y a lieu de procéder à des ajustements complémentaires.

Il convient, bien entendu, que ces bourses permettent effectivement à leurs bénéficiaires de se consacrer à la poursuite de leur cursus de formation en étant suffisamment dégagés de tout souci matériel, de telle sorte que tous, compte tenu bien sûr des soutiens familiaux dont ils peuvent éventuellement bénéficier, se trouvent dans des conditions similaires pour se préparer à la vie professionnelle.

S'agissant des enseignants monégasques, je vous confirme que la situation des enseignants nationaux, au regard de celle de leurs collègues détachés des cadres français, va être l'objet d'une étude exhaustive, afin de s'assurer qu'à diplôme égal, les premiers ne soient pas désavantagés par rapport aux seconds. Le Gouvernement partage bien évidemment la préoccupation du Conseil National sur ce point.

Quant à la politique sanitaire et sociale, la restructuration du Centre Hospitalier Princesse Grace, dite « scénario 5 » ou « solution 5 », fait l'objet d'une inscription budgétaire qui permettra, en 2004, de parfaire les études techniques et financières nécessaires au lancement d'un projet de très grande ampleur.

Le document de travail, qui a été tout récemment soumis aux Membres du Conseil National, fournit la base à partir de laquelle le Gouvernement Princier se tient prêt à évoquer avec la Haute Assemblée la situation du Centre Hospitalier Princesse Grace. Convaincu lui aussi de la nécessité d'offrir un meilleur accueil aux patients se présentant au Service des Urgences, le Gouvernement a lancé les études pour la

création d'une unité d'hospitalisation de courte durée (U.H.C.D. ou « lits-porte »); les crédits budgétaires nécessaires sont d'ailleurs l'objet d'une inscription au présent Budget Primitif. L'objectif est de mener à bien cette opération pendant l'exercice 2004 par la création d'un espace en structure préfabriquée qui accueillerait les Consultations Externes actuelles, l'Unité de « lits-porte » se substituant à celles-ci dans leur emplacement présent.

Ce dispositif présente l'avantage de maintenir un accès direct entre l'Unité d'Hospitalisation de Courte Durée et le Service des Urgences de telle sorte que ce nouveau lieu de sommeil ne soit pas installé dans une structure préfabriquée inadaptée et en contravention avec les règles de sécurité habituelles en la matière.

Le Gouvernement est, par ailleurs, tout à fait averti de l'enjeu que représente la mise en œuvre de la nouvelle méthode de Tarification à l'Activité pour le Centre Hospitalier Princesse Grace; des dispositions utiles pratiques sont dès à présent prises par les services concernés de l'établissement, les priorités techniques restant pour l'heure le déploiement complet des outils nécessaires et du Programme de Médicalisation des Systèmes d'Information.

En tout état de cause, dans le cadre des négociations annuelles à mener avec les Autorités françaises en matière de sécurité sociale, le Gouvernement veillera à ce que le système de tarification des activités du Centre Hospitalier Princesse Grace ne soit pas pénalisant pour la Principauté, que ce soit dans sa phase transitoire ou à plus long terme. Dès lors que les modalités applicables au C.H.P.G. auront pu être arrêtées de manière précise, les conséquences financières de la Tarification à l'Activité à Monaco pourront faire l'objet d'une estimation elle-même précise.

La mise en œuvre de la nouvelle tarification devra être opérationnelle au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2005, date à laquelle les référentiels tarifaires actuels français auront disparu.

Je rappelle aussi, en réponse à une interrogation figurant au rapport, que les études menées pour le compte de l'Etat au sujet du devenir du Centre Hospitalier Princesse Grace (études S.A.N.E.S.C.O. en 1994, études HOSPICONSEIL en 2001) comportent une analyse de l'existant ainsi qu'un audit sur l'offre de soins à proposer en Principauté, compte tenu de son environnement régional. Ce dossier complexe de l'évolution du système de retraites des personnels du Centre Hospitalier Princesse Grace, pour sa part, a d'ores et déjà fait l'objet d'études approfondies qui conduiront, dans le courant de l'année qui vient, à l'examen de nouvelles perspectives et bien sûr, à la recherche de solutions.

S'agissant des personnels de nationalité monégasque, des instructions ont été données pour que leur situation fasse l'objet d'une attention particulière de la Direction de l'établissement, en ce qui concerne leur déroulement de carrière.

Ceci étant, le statut du personnel hospitalier qui leur est applicable ne permet pas actuellement qu'une approche financière différenciée soit adoptée, que ce soit pour les actifs ou pour les retraités.

S'agissant de la politique pour les personnes âgées, qui justifie naturellement une attention particulière, le Gouvernement entend procéder à d'importantes améliorations des conditions de vie et d'accueil des pensionnaires de la Résidence du Cap Fleuri. A ce sujet, il peut être rappelé que les travaux de rénovation du Cap I sont en cours de finalisation.

Comme convenu, le Gouvernement s'engage à utiliser le crédit de 150.000 € inscrit au présent Budget pour le renforcement des effectifs de la Résidence du Cap Fleuri.

L'idée de transférer le Cap Fleuri II sur le territoire monégasque dans des bâtiments provisoires et sur un site encore non déterminé a été formulée il y a quelques jours seulement ; elle fera l'objet, sans tarder, de réflexions et d'études de faisabilité dont le Conseil National sera bien entendu tenu informé.

Il convient de rappeler par ailleurs que la prise en charge des personnes âgées de la Principauté a déjà fait l'objet d'une planification en cours de mise en œuvre qui s'établit à plusieurs niveaux, au travers de structures différentes adaptées aux besoins. J'en expose brièvement les principaux éléments.

Ainsi, la future Unité de Moyen et Long Séjour d'une capacité de 210 lits sera en définitive construite à Monaco alors que le projet initial la prévoyait en lieu et place de l'opération Lou Clapas située, pour sa part, en France ; elle a volontairement été surdimensionnée par rapport aux besoins évalués pour les 10 ans à venir. Cette unité est avant tout destinée à accueillir les personnes âgées dans une structure médicalisée. Dès sa livraison, les besoins en la matière seront donc satisfaits sur le territoire monégasque.

Le Service de Maintien à Domicile des personnes âgées, pour sa part, désormais géré par la Mairie à la suite du transfert de cette compétence depuis l'Office d'Assistance Sociale, s'adresse, quant à lui, aux personnes valides ou semi valides désirant rester chez elles car ne nécessitant pas d'hospitalisation, tout en ayant besoin d'une aide à domicile quotidienne.

Les maisons de la Fondation Hector Otto, de leur côté, accueillent des personnes âgées valides sur le territoire de la Principauté. A terme, par conséquent, la

Résidence du Cap Fleuri devrait avoir pour vocation de recevoir des patients du Centre Hospitalier Princesse Grace en convalescence, ainsi que des retraités valides ne nécessitant pas ou peu de soins médicaux.

Quant au projet d'installation par la Mairie d'une maison de retraite dans le bâtiment actuel du Foyer Sainte Dévote, il serait le pendant sur le territoire monégasque de la maison de retraite du Cap Fleuri.

Enfin, pour ce qui concerne la perspective d'implantation d'une nouvelle maison de retraite sur les délaissés S.N.C.F., j'observe seulement qu'elle aura à s'inscrire dans la réflexion en cours sur l'ensemble des projets de toute nature qui sont évoqués pour ce site, dont les capacités d'accueil se trouvent déjà très largement dépassées, si on fait la somme de tous ces projets.

J'en viens maintenant au transfert de compétences de la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale à la Mairie, en rappelant que ces transferts visent tout à la fois celles-ci mais aussi les deux établissements publics actuels que sont le Foyer Sainte Dévote et l'Office d'Assistance Sociale.

Le Gouvernement Princier se félicite de l'aboutissement prochain du long processus de rationalisation de l'action sociale qui a été engagé grâce à une collaboration exemplaire entre les différents intervenants concernés.

S'agissant, par ailleurs, de la situation des titulaires d'une pension de retraite directe ou de réversion servie par la CARTI et adhérent à la CAMTI, je précise qu'ils sont au nombre de 178, dont 47 Monégasques. Parmi ceux-ci, 12 bénéficient d'une aide au paiement des cotisations servie par l'actuel Office d'Assistance Sociale Monégasque, après qu'ils l'ont sollicitée. Si d'autres retraités devaient rencontrer des difficultés de ce type, il est bien évident que leurs demandes seraient immédiatement satisfaites.

En tout état de cause, le Gouvernement est également prêt à faire examiner tous les autres cas susceptibles de constituer des situations sociales et humaines difficiles avec le souci de remplir pleinement sa mission.

La protection de l'environnement a traditionnellement constitué une préoccupation majeure dans l'action gouvernementale.

Aussi ai-je été sensible à l'attention portée par la Commission des Finances aux conditions dans lesquelles la Principauté s'insérait dans le protocole de Kyoto.

Je crois, toutefois, devoir revenir sur ce qui touche à l'usine d'incinération car les observations figurant au rapport ne me donnent pas le sentiment que les



assurances présentées par le Conseiller aux Travaux Publics aient été suffisamment prises en compte.

L'incinération des déchets a toujours été et sera encore pour longtemps, la seule possibilité pour Monaco d'éliminer ceux-ci ; il y est procédé dans les meilleures conditions possibles pour ne faire peser aucun risque sur la population, c'est dire que les considérations de coût n'ont jamais été la priorité, il s'en faut.

Le Gouvernement a depuis longtemps pris l'initiative d'améliorer encore la performance d'un procédé déjà reconnu pour la qualité de son fonctionnement et il entend bien demeurer au niveau requis pour satisfaire aux normes internationales à mesure que celles-ci se font plus exigeantes.

Quant à l'avenir, il faut comprendre que la Principauté dispose d'une seule issue pour traiter ce problème, compte tenu du maintien le plus longtemps possible d'un équipement fiable sur notre territoire, c'est une coopération raisonnée et équitable avec nos voisins immédiats. Il nous incombe donc aujourd'hui de les aider de manière à pouvoir demain collaborer avec eux en trouvant des solutions pouvant impliquer des sites hors de la Principauté ; en tout état de cause, nous veillons à limiter dans le présent les volumes de déchets venant de l'extérieur.

Aussi le Gouvernement ne peut-il laisser croire qu'il a agi au mépris d'impératifs de santé publique en négligeant un aspect aussi majeur de notre environnement, alors qu'il n'a cessé de lui accorder son attention comme il en a le devoir.

S'agissant maintenant de la subvention allouée à l'Automobile Club de Monaco, le Gouvernement observe que, si le montant a bien enregistré une majoration annuelle moyenne de 10 % ces dix dernières années, cette hausse n'a pas été linéaire, l'aide étant restée au même niveau durant trois années consécutives, d'une part, et ayant même diminué de plus de 10 % sur un autre exercice, d'autre part.

Si l'on se réfère à la seule subvention dédiée au Grand Prix, cette dernière augmente de 4,1 % hors programme.

Enfin, si les investissements sollicités, d'un coût de 3,8 M€, sont inscrits en programme, c'est afin de les différencier des déficits de fonctionnement des diverses manifestations pris en charge par l'Etat.

Je rappelle que ces investissements lourds se justifient par une remise à niveau demandée par la Fédération Internationale Automobile ; ils concernent principalement la sécurité des stands de ravitaillement sur le circuit.

Lors du Budget Rectificatif 2003 et des séances privées relatives au présent Budget, nous avons eu l'occasion de rappeler le niveau exceptionnel des retombées économiques générées par cet événement, estimées à plus de dix fois le montant de la subvention.

A une période où la concurrence entre nations est toujours plus vive pour organiser un tel événement si médiatique et où un pays, on l'a vu, comme la France éprouve des difficultés pour maintenir un Grand Prix au calendrier de la F.I.A., le Gouvernement ne peut que se féliciter de la pérennisation par l'A.C.M. de cet événement qui nécessite des investissements sans doute significatifs, mais aussi à caractère exceptionnel, comme le montre le coût des équipements imposés par les organisateurs au titre de la sécurité, chiffre que je rappelais il y a quelques instants, c'est-à-dire 3,8 M€.

Sans cet investissement, la majoration de la subvention serait limitée à 4 %. Aussi le Gouvernement Princier ne considère-t-il pas que ce Budget de pérennisation soit « anormalement gonflé » par des dépenses inconsidérées. Elles sont au contraire à la mesure de l'événement.

Le Gouvernement, dès le Budget Rectificatif 2003, a rappelé que l'A.C.M. était contrôlé conformément au texte de la loi de 1970 et qu'il serait rajouté aux organismes vérifiés en application de la délibération du Conseil de Gouvernement du 25 juillet 2000.

C'est ainsi que la Commission Supérieure des Comptes a commencé son contrôle conformément à l'Ordonnance Souveraine du 12 décembre 2002 ; le Gouvernement s'est déjà engagé à adresser, le moment venu, à votre Assemblée les recommandations qui résulteront de ce contrôle.

En matière de dépenses d'investissement et s'agissant du financement de la Digue du Large, la Commission des Finances indique que la souplesse de ce dispositif a non seulement permis, dans la pratique, d'échapper aux contraintes de l'annualité budgétaire, mais a également facilité un allègement excessif des procédures de contrôle des engagements financiers de l'Etat.

Le Gouvernement tient à faire observer à ce sujet, que les crédits portés au compte de dépôt « 400.3670 » se dépensent de la même manière que les crédits inscrits au Budget, c'est-à-dire qu'ils font l'objet d'une procédure d'engagement préalable auprès du Contrôleur Général des Dépenses puis d'opérations de mandatement, d'ordonnancement et de validation des certificats de paiement toujours par le Contrôleur Général des Dépenses et, enfin d'un paiement par le Trésorier des Finances.

La Commission a également cru pouvoir constater une sorte de Budget parallèle à celui qui est soumis au vote.

Là aussi je fais observer que le compte de dépôt est *in fine* alimenté par la ligne inscrite sur le Budget de l'Etat exclusivement, ligne qui est donc votée par le Conseil National, même s'il arrive, il est vrai, qu'un prêt relais soit utilisé momentanément.

Le Gouvernement ne peut donc laisser penser que le dispositif mis en œuvre pour le financement de la Digue serait répréhensible sur le plan de la technique budgétaire. En effet, il a été cautionné par la Commission Supérieure des Comptes qui a estimé souhaitable d'apporter la souplesse nécessaire à cette opération très particulière liée au réaménagement du Port Hercule.

Le Gouvernement, d'ailleurs, n'a cessé d'adresser régulièrement à la Haute Assemblée le détail du dispositif et les variations des différents comptes concernés. La lecture régulière que la Haute Assemblée en fera les prochains mois lui permettra de constater la cohérence du système et aussi sa rigueur.

Le Gouvernement aura l'occasion, sur ce sujet comme sur d'autres, de réunir les représentants de la Commission Supérieure des Comptes en présence du Président de la Commission des Finances afin de clarifier la situation, si cela demeure nécessaire, et d'apaiser les craintes de la Haute Assemblée.

Evoquer, comme le fait le rapport, des dérives trop fréquentes pour une seule opération me paraît quelque peu outré alors qu'il s'est agi de livrer un ouvrage d'art prestigieux et sans précédent d'une durée de vie de cent ans pour un surcoût en réalité de 37 %.

Comment ne pas mettre aussi en balance la forte rentabilité des investissements qui permettront la restructuration du Port Hercule.

Sans cette opération, le port n'aurait pu générer cette année et, à l'évidence, davantage encore dans les années suivantes, des recettes nouvelles significatives et constituer un relais de croissance bien attendu par notre économie.

Ceci m'amène à évoquer l'effort demandé par le Gouvernement, au cours de cette année, en liaison avec la morosité de la conjoncture, sous la forme d'une réduction de 10 % des subventions, au demeurant modulée dans sa mise en œuvre.

Certes, une diminution qui serait régulière et donc répétée des aides ou subventions porterait atteinte aux agents économiques et aux associations dont le Gouvernement reconnaît pleinement le mérite, notamment dans le domaine de la jeunesse comme dans celui de l'action humanitaire.

Mais cet effort s'est entendu hors frais de personnel, tout comme il n'a jamais été question, pour ce qui concerne le traitement des fonctionnaires, que celui-ci ne soit pas augmenté d'un niveau minimum équivalent à l'évolution du coût de la vie.

Revenant à ce qui concerne le port, je souhaite qu'il ne soit pas fait d'amalgame entre les travaux relatifs à l'avant-port, c'est-à-dire (digue, terre-plein et contre-jetée) et ceux plus vastes liés au programme général de réaménagement de l'ensemble du port.

Les chiffres communiqués par le Gouvernement sont en effet parfaitement cohérents et ne divergent en aucune manière. Le coût de l'aménagement de l'avant-port, je le rappelle, (digue + terre-plein + contre-jetée) s'établit bien à 364 M€, réclamations comprises, tandis que le coût global du réaménagement du port, à savoir la création de l'avant-port, mais aussi le réaménagement du plan d'eau est estimé à 490 M€.

Ces éléments financiers me semblaient ressortir très clairement du tableau que le Gouvernement a remis au Conseil National lors de l'évocation de cette question.

En ce qui concerne les comparaisons, il faut bien sûr s'attacher à ce qui est comparable. C'est ainsi que l'augmentation de 134 % relevée par la Commission résulte d'un rapprochement inadéquat entre le coût en valeur 1997 d'une partie seulement des travaux et le coût en valeur 2003 de la totalité des travaux de réaménagement du port.

Un raisonnement en euros constants et prenant en compte les mêmes composantes de l'opération aboutit à un supplément de prix de 37 % comme je l'ai souligné tout à l'heure, et non de 134 % pour les travaux liés à l'aménagement de l'avant-port.

Quant au mode de financement de la Digue, je ne vois pas en quoi il comporterait un allègement excessif des procédures de contrôle des engagements financiers de l'Etat puisque celles mises en œuvre en l'espèce sont identiques à celles imposées à toute opération d'équipement public, à l'exception toutefois, c'est vrai, du principe de l'annualité budgétaire. Il existe, en effet, un coût d'objectif approuvé par le Gouvernement et le Conseil National et les marchés sont soumis aux procédures relevant du Contrôle Général des Dépenses et, notamment, à l'engagement préalable des dépenses.

Guidé par les décisions éclairées du Prince Souverain, le Gouvernement de la Principauté s'honore d'avoir mené à bien, depuis plus de 50 ans, une politique de grands travaux faisant appel à des procédés très souvent innovants et s'appuyant sur une programmation budgétaire ambitieuse mais raisonnée ; la Digue du large ou, plus exactement, le projet d'extension du port de la Condamine vérifie précisément ces critères.

Or, le rapport de la Commission des Finances pourrait, sur ces points, être interprété comme signifiant que Monaco est aujourd'hui un pays où de sévères dysfonctionnements entraînent l'incapacité du maître d'ouvrage public à assurer un suivi technique et budgétaire des grands chantiers.

Encore une fois, responsable des services et des personnels qui en ont la charge, je ne puis laisser accréditer l'idée selon laquelle, par laxisme, incompetence, ou fantaisie dans les choix, le Gouvernement se prêterait à des dérives budgétaires considérables selon des processus de financement opaques, privant de ce fait les Monégasques des justes ressources qui devraient leur revenir dans leur vie professionnelle ou associative. La vérité, permettez-moi de le dire avec force, n'est pas celle-là. Mais je suis bien convaincu que vous le reconnaissez aussi. J'achève sur ce qui concerne le port en confirmant les dispositions du Gouvernement à procéder avec la Haute Assemblée à un examen de la politique portuaire en s'appuyant, notamment, sur le plan stratégique établi par la S.A.M. d'Exploitation des Ports dont vous avez été saisi. L'étude du projet de loi sur les ports qui, pour des raisons évidentes, devrait intervenir dans les meilleurs délais possibles en offrira l'occasion.

J'en viens précisément aux procédures budgétaires. En ce qui concerne le Budget Rectificatif, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale souhaiterait qu'intervienne, même si la qualité des prévisions devait en pâtir quelque peu, un dépôt fin juillet pour un vote début octobre.

J'observe que le dépôt fin juillet au Conseil National suppose que le Budget Rectificatif soit approuvé par le Conseil de Gouvernement au mois de juin, que les arbitrages soient effectués au début du mois de juin, que le projet et l'élaboration soient effectués aux mois d'avril et mai. Ainsi, les services devraient se prononcer sur leurs recettes et leurs dépenses pour l'année à venir avec pour seul élément d'analyse le premier trimestre de l'année en cours.

Cela paraît très difficilement envisageable, tant en termes de recettes que de dépenses ordinaires et d'investissements. Cet avancement conduirait inévitablement à inscrire ensuite, entre le dépôt et le vote, de très nombreuses dotations rectificatives au coup par coup.

Pour ces motifs, le Gouvernement estime devoir maintenir sa proposition consistant en un dépôt au 1<sup>er</sup> septembre (au lieu du 15 actuellement) pour un vote le 15 octobre.

En ce qui concerne le principe du dépôt d'un rapport de commentaires, accompagnant la communication au Conseil National des comptes de clôture de l'exercice

budgétaire écoulé, le Gouvernement réitère son accord ; il transmettra donc à la Haute Assemblée son rapport sur la clôture des comptes 2003 au mois de juin 2004.

La Commission estime qu'il serait judicieux d'introduire un débat sur ce rapport à l'appui des comptes de clôture avec un vote de constat sur la réalisation effective des prévisions de recettes et de dépenses figurant dans le Budget voté dix-huit mois plus tôt.

Je rappelle que le processus de clôture des comptes est le suivant : élaboration du fascicule comptable de clôture ; rapports du Gouvernement et du Contrôleur Général des Dépenses ; puis rapport de la Commission Supérieure des Comptes qui peut saisir ensuite le Gouvernement sur des questions précises. Lorsque le Gouvernement a répondu, le rapport de la Commission est ensuite remis officiellement au Prince Souverain qui prononce la décision de clôture des comptes, et cela intervient généralement deux années après l'année de référence.

Ainsi, la clôture des comptes relève d'une Décision Souveraine et non d'une loi, ce qui exclut, par conséquent, un vote.

En matière de dépenses publiques, la Commission des Finances se dit favorable au principe du report de crédits pour la section 7 « Equipements et Investissements », sous réserve d'une définition précise des conditions d'application à la lumière de l'expertise qui pourrait lui être fournie par le Contrôleur Général des Dépenses et la Commission Supérieure des Comptes.

Le Gouvernement précise que l'absence de report des crédits d'une année sur l'autre, résultant du principe de l'annualité budgétaire, n'est pas le seul facteur entraînant des difficultés de prévision en matière de dépenses d'équipement. En effet, la loi aussi interdit tout virement de crédits au sein de la Section 7 - « Equipements et Investissements ».

Ce sont ces deux facteurs qui ont conduit le Gouvernement à proposer, sous certaines conditions, le report de certains crédits d'équipement.

Aussi, se félicite-t-il de l'accord donné par la Haute Assemblée sur le principe d'un tel report.

Pour ce qui a trait au secteur des nouvelles technologies, le Gouvernement a missionné en 2003 le cabinet d'étude I.D.A.T.E. spécialisé dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication afin de déterminer les grandes orientations stratégiques qui s'offriraient à la Principauté dans ce domaine.

La conclusion majeure de cette étude met en avant la nécessité de création d'une structure dédiée à ces domaines d'activité.

Le Gouvernement a pris bonne note de cette recommandation et a donc souhaité engager un processus de réflexion afin de préciser la vocation exacte de cette future entité ainsi que la façon dont celle-ci viendrait s'inscrire dans l'environnement institutionnel et administratif existant.

Les partenaires de cette future entité qui sont les acteurs institutionnels administratifs mais aussi privés de la place monégasque (Chambre de Développement Economique, Monaco Télécom, banques, etc.) sont donc associés à cette réflexion, ou le seront dans les mois à venir, selon la stratégie définie par le Gouvernement.

Pour ce qui concerne, plus particulièrement, la Chambre de Développement Economique, il peut être rappelé, d'une part, que sa vocation première est la promotion de la Principauté vers l'extérieur et, d'autre part, qu'elle sera informée de ce dossier, le Directeur de l'Expansion Economique siégeant au sein de son Comité Directeur.

L'identité juridique ainsi que les moyens d'action humains et financiers de cette entité font également actuellement l'objet d'une évaluation.

Dans le domaine financier, une novation peut être aujourd'hui mentionnée. En effet, l'Etat qui a créé la Société d'Aide à la Création et au Développement des Entreprises, société de capital risque, à l'origine en partenariat avec une filiale d'un établissement bancaire, se devait de négocier la sortie du capital de ladite société de ce partenaire financier. Cette opération étant maintenant accomplie, l'Etat détient désormais la totalité de ce capital.

Le Gouvernement n'exclut donc pas, sans que cela consiste à promouvoir des prises de participation impliquant un capital risque, d'apporter son soutien à des entreprises présentant des projets innovants. Celles-ci devront toutefois remplir des conditions ciblées, attestant qu'elles présentent un intérêt particulier pour la Principauté (création d'emplois à valeur ajoutée, création de notoriété en matière d'innovation, activités fortement génératrices de T.V.A., etc.); elles devront aussi démontrer qu'elles détiennent des parts de marché.

Le Gouvernement Princier rejoint le Conseil National quant à la nécessité pour notre Pays de bénéficier d'un réseau de télécommunications performant et compétitif en matière de tarification pour pouvoir mener à bien une politique de développement des entreprises liées aux nouvelles technologies.

Il est à noter que, pour ce qui concerne les tarifs, ceux du fixe et du mobile, en application du cahier des charges actuel, font l'objet de contrôles dans le cadre de

paniers d'indices qui ne révèlent pas de distorsions significatives par rapport au pays voisin.

Les tarifs de l'Internet, quant à eux, qui font l'objet d'âpres discussions, en France, entre opérateurs, devraient également pouvoir être mieux appréciés dans le futur puisque sera intégré dans la concession un système de comparaison de façon à pouvoir disposer de données objectives.

Ainsi que le souligne le Rapporteur, la participation moindre de l'Etat monégasque dans le domaine de l'audiovisuel tient davantage à l'évolution des paysages audiovisuels français et européen qu'à la seule volonté du Gouvernement.

Comme j'ai pu déjà vous l'indiquer, notamment par une lettre en date du 28 octobre 2003, le Gouvernement Princier reconnaît tout l'intérêt que présenterait la disposition d'un outil radiophonique d'information à vocation locale et régionale. Néanmoins, les contraintes techniques et internationales ne permettent pas, à ce jour, d'envisager la création d'une telle radio en lui donnant une portée régionale.

Je souhaiterais préciser à cet égard que, comme le rappelle le Rapporteur, si une radio locale a récemment été créée, la fréquence qu'elle utilise n'a pas été concédée par le Gouvernement.

En effet, si le Gouvernement se voit effectivement attribuer des fréquences, il en a confié la concession exclusive à deux sociétés, la société Radio Monte-Carlo et la société Monte-Carlo Radiodiffusion.

Outre les fréquences concédées à Radio Monte-Carlo utilisées par R.M.C. Info qui, compte tenu des différences de régime d'exploitation et des contraintes imposées, justifie l'intérêt qu'a cette société à les conserver, les autres fréquences de la Principauté ont donc été concédées à la Société Monte-Carlo Radiodiffusion.

S'agissant des fréquences localisées sur le site du Mont-Agel, aucune n'est à ce jour disponible. Dès lors, une rétrocession de l'une d'entre elles apparaît difficile aujourd'hui compte tenu, outre des termes de la concession conclue entre l'Etat et la Société M.C.R., qu'il conviendrait alors de renégocier des contrats de location des fréquences conclus par la société M.C.R., qui sont des contrats de longue durée, 3 à 10 ans, renouvelables par tacite reconduction et dont les premiers à arriver à échéance verront leur terme en 2006 seulement.

Il n'en reste pas moins que le Gouvernement étudie actuellement les possibilités qui pourraient être envisagées d'un renforcement du décrochage local effectué par R.M.C. Info.

Dans le domaine de la politique du tourisme et, plus précisément, de la capacité hôtelière, le Gouvernement demeure convaincu que l'extension de la capacité hôtelière s'impose dans l'ampleur envisagée, c'est-à-dire 700 chambres supplémentaires, pour mieux faire face à la demande, notamment lorsque viendra la reprise.

Et je crois que quelques chiffres sont, à cet égard, éloquents.

Ont été annulés par manque de disponibilité de chambres :

- en 2000, 78 dossiers, soit 29.802 participants, représentant 77.576 nuitées ;

- en 2001, 62 dossiers, soit 25.958 participants et 48.885 nuitées ;

- en 2002, 59 dossiers, soit 37.510 participants et 69.185 nuitées.

Dans le cas de manifestations professionnelles de grande envergure, c'est-à-dire de plus de 10.000 participants, la Convention Bureau prend systématiquement l'attache des hôtels aux alentours de Monaco pour atteindre le quota des chambres nécessaire.

La recherche s'étend de Cap d'Ail à Menton, voire Nice, et le volume des chambres manquantes selon les circonstances, varie de 10 % à 60 %, ce qui est également significatif.

Par ailleurs, l'ouverture du Grimaldi Forum a suscité des manifestations professionnelles de plus grande importance quant au nombre de congressistes et de nuitées générées.

Cette évolution et les besoins qu'elle continuera à engendrer ne peut être méconnue.

Enfin, si la Principauté avait disposé plus tôt de la capacité hôtelière de 700 chambres qu'elle s'efforce de gagner aujourd'hui, la moitié des dossiers annulés ces dernières années aurait pu être prise en compte, ce qui aurait contribué à accroître le chiffre d'affaires de l'hôtellerie monégasque, outre les autres retombées pour l'économie locale. Le Gouvernement n'a donc pas le sentiment de placer trop haut la barre avec l'augmentation projetée de la capacité hôtelière.

Je confirme également que le site de R.M.C. ne se prête pas à une opération mixte hôtelière-habitation, d'autant plus que des solutions complémentaires, comme je l'ai indiqué, ont pu être trouvées par ailleurs pour faire face aux besoins en logements domaniaux.

Je relève sur ce sujet que le rapport de la Commission des Finances marque son intérêt pour et, je cite : « Les équipements d'infrastructure à fort retour économique et financier direct ou indirect ».

Parce qu'il partage cet intérêt, le Gouvernement mène une politique déterminée d'investissements rentables et, précisément, le futur hôtel du Boulevard Princesse Charlotte s'inscrit dans le cadre de cette politique en ce qu'il sera générateur de recettes de T.V.A. et créateur d'emplois.

Je précise aussi que cet hôtel comportera une partie résidence hôtelière, prisée par une catégorie de clientèle aisée, en quête d'un service de qualité, et généralement cliente aussi des boutiques et fidèle à la Principauté : nous en avons déjà l'exemple, au Monte-Carlo Grand Hôtel, à la satisfaction des exploitants de cet établissement.

Le Gouvernement a pris bonne note de votre suggestion de voir les commerces de détail étendre leurs plages d'ouverture à tout le moins dans certaines galeries commerçantes, aux heures du déjeuner, voire en soirée et le dimanche.

S'agissant de l'ouverture des commerces le dimanche, les commerçants ont été informés des possibilités offertes par loi n° 822 qui autorise les employeurs à suspendre le repos deux fois au plus par mois et au maximum six fois par an, dans les établissements qui ont à faire face, à certains moments, à un surcroît exceptionnel de travail. Cette limitation s'explique par le fait que cette disposition n'impose pas à l'employeur de donner un autre jour de repos au salarié au cours de la semaine, de telle sorte que l'employé peut être occupé trois semaines consécutives au cours du même mois sans bénéficier de repos.

Un groupe de travail va donc être constitué dès le début de l'année afin d'évaluer le dispositif légal actuel.

En ce qui concerne l'ouverture à l'heure du déjeuner, de nombreux commerçants avaient signé la Charte d'Excellence du Commerce Monégasque qui prévoyait la pratique d'horaires continus en période printanière et estivale, pour le moins dans les zones à grande densité commerciale. Dans les faits, nombre de commerçants y sont cependant réfractaires en invoquant le coût prohibitif du personnel, sauf dans le cadre de manifestations exceptionnelles du type « Absolument Monaco » ou celle qui s'engage, c'est-à-dire « Monaco Cadeaux ».

Il est vrai que l'ouverture des commerces jusqu'à 22 heures ou 23 heures en période estivale participerait à une redynamisation.

Il reste qu'il s'avère traditionnellement malaisé, à Monaco, de fédérer les commerçants autour de projets communs, pour une large part en raison du morcellement et de la spécificité des différents quartiers.

Votre rapport a évoqué aussi le dossier du développement potentiel du secteur des assurances.

Sur les difficultés éventuelles rencontrées, je me dois de rappeler que cela fait maintenant quelques années que le Gouvernement Princier expose aux Autorités françaises le souhait de voir le secteur des assurances se développer effectivement en Principauté, difficultés rencontrées en raison des accords bilatéraux qui régissent cette matière.

Le Gouvernement s'est interrogé en effet, notamment, sur la possibilité, d'une part, de créer en Principauté des compagnies d'assurance et, d'autre part, de permettre la commercialisation, par les agents et courtiers de la place, de produits d'assurances créés par des entreprises étrangères autres que celles agréées par les Autorités françaises compétentes.

A ce jour, nous nous heurtons aux difficultés et contradictions résultant de l'articulation des conventions bilatérales franco-monégasques avec la réglementation au regard des normes communautaires.

Sans entrer dans les détails techniques, il convient de rappeler que la Convention de 1963 conclue entre la Principauté de Monaco et la France prévoit, notamment, s'agissant des règles de fonctionnement et de contrôle des entreprises d'assurance, l'application du code des assurances français. Or, la création d'une compagnie d'assurance en Principauté, nécessiterait une adaptation des moyens techniques qui, pour l'heure, ne peut être résolue au vu de l'obligation pour la Principauté d'appliquer la réglementation française telle qu'elle résulte des directives européennes et de l'engagement de la France vis-à-vis des autorités communautaires.

De même, des difficultés se posent quant à l'agrément d'une compagnie d'assurance étrangère en Principauté. En effet, les sociétés d'assurance dont le siège social se situe dans l'espace économique européen peuvent exercer sur le territoire des autres Etats membres en vertu du principe de libre prestation de services ou de liberté d'établissement.

Elles disposent ainsi d'un agrément unique sur l'ensemble du territoire européen. Leur extension d'activité est limitée à une notification aux autorités du pays dans lequel elles souhaitent étendre leurs activités ou établir une succursale.

Mais, pour ce qui concerne une demande d'exercer une activité d'assurance à Monaco, la Convention franco-monégasque fait obligation de le soumettre à l'avis du Ministre français des Finances et de l'Economie. Or, motif étant pris que les entreprises membres de l'Union européenne ne disposent plus d'un agrément purement français et que la Principauté n'appartient pas à l'Espace Economique Européen, les Autorités françaises refusent de donner un avis

favorable quant à une extension, par ces mêmes entreprises, de leur activité sur le territoire monégasque.

Des réunions ont eu lieu avec les services compétents de la Principauté et du Ministère des Finances et de l'Economie français ; elles devraient reprendre d'ailleurs, dès lors que d'autres dossiers auront été finalisés, pour étudier les moyens juridiques appropriés afin que la Principauté puisse, enfin et comme elle l'entend, résoudre les difficultés posées par la Convention de 1963, ce qui permettrait de donner à ce secteur un certain essor.

S'agissant du dépôt du projet de loi instaurant la société à responsabilité limitée prévu au printemps 2004, je puis vous assurer que l'orientation prise par le groupe de travail en charge de sa rédaction est effectivement de permettre la création d'une structure souple, adaptée aux petites entreprises.

En revanche, la refonte et la modernisation de l'ensemble du droit des sociétés requièrent, comme le souligne le Rapporteur, une réflexion beaucoup plus longue. C'est pourquoi, sans méconnaître l'importance d'une modification législative en la matière, il apparaît opportun au Gouvernement, dans un premier temps, de procéder au dépôt du projet de loi sur la Société Anonyme à Responsabilité Limitée dans le délai annoncé, et d'engager, par la suite, l'étude du droit des sociétés en général en vue d'y apporter les modifications que cette matière appelle.

En conclusion, le Gouvernement a bien entendu relevé que le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale se gardait de dire, au terme de son rapport, ce qui, dans son analyse du projet de Budget 2004 et du triennal d'équipement public 2004/2006, l'emportait des lumières ou des ombres.

Nous avons, pour notre part, le sentiment qu'en dépit des imperfections, sans doute inhérentes à toute action humaine, l'ensemble cohérent que constitue la politique gouvernementale apparaît suffisamment clairement.

Dois-je d'ailleurs rappeler que le Gouvernement n'a pas été sourd, s'il s'en faut, aux préoccupations exprimées par votre Assemblée, y compris lorsqu'elles ont été formulées tout dernièrement dans le cadre des séances privées consacrées à l'examen du Budget.

C'est ainsi que les discussions préliminaires entre le dépôt du document budgétaire et les débats en séance publique qui s'ouvrent ce soir ont conduit à des réajustements de crédits sans qu'il soit cependant porté atteinte à l'économie générale du document budgétaire. Si ces recompositions internes, dont le rappel pourra d'ailleurs vous être donné tout à l'heure, doivent évidemment demeurer exceptionnelles, elles démontrent, toutefois, l'ouverture manifestée par le Gouvernement à vos demandes.

Au demeurant, nul doute que les Monégasques et la population résidente sont conscients que, quelle que soit la conjoncture internationale qui n'épargne pas la Principauté, celle-ci peut être fière du chemin accompli et de sa capacité à affronter l'avenir. L'action gouvernementale déterminée, menée sans relâche depuis des décennies sous l'impulsion et l'autorité du Prince Souverain, vous me permettez de le dire, n'y est assurément pas étrangère.

Je vous remercie.

**M. le Président.**- Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Messieurs.

Le rapport dont Monsieur le Ministre d'Etat vient de nous donner connaissance appelle sans aucun doute des commentaires en réponse du Conseil National. Mais, il nécessite avant tout, une étude plus approfondie que les Membres du Conseil National, n'ont pas eu la possibilité d'effectuer puisqu'ils ont trouvé ce rapport sur leur table en début de soirée, à 19 heures, le Conseil National l'ayant reçu en milieu d'après-midi.

Je voudrais simplement souligner à ce stade, Monsieur le Ministre, que votre rapport rédigé - globalement, c'est mon impression sur le siège - dans un état d'esprit consensuel, fait certes apparaître de nombreux points d'accord entre le Gouvernement et le Conseil National. Vous avez vous-même d'ailleurs souligné, en introduction, qu'il n'existe pas de divergences majeures entre le Gouvernement et le Conseil National et que vous partagez les trois préoccupations essentielles exprimées dans le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale. Mais vous conviendrez qu'il y a de nombreux sujets que vous avez évoqués qui méritent d'être éclaircis dans les futurs débats que nous aurons ces prochains soirs, pour éviter d'aboutir justement à des constats de désaccord important entre nous.

Il faut que l'on sache que, si nous respectons très volontiers les règles qui nous sont imposées, de transmettre au Gouvernement, 3 jours ouvrables avant la première séance publique, soit 5 jours avant, en comptant le week-end, le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale - ce que j'estime tout à fait normal pour que le Gouvernement et le Ministre puissent prendre connaissance de nos arguments et y répondre, comme cela a été fait ce soir - les élus ont, pour leur part, découvert ce soir, sur le siège, le rapport du Ministre, ce qui est moins normal.

Je tiens à dire que nous savons qu'il n'y a là aucune mauvaise volonté de la part du Gouvernement, de votre part Monsieur le Ministre, mais que ce sont simplement les contraintes de temps, les contraintes de rédaction, le long travail de Monsieur le Ministre d'Etat qui ont occasionné cela.

Mais pour que les futurs débats entre notre Assemblée et le Gouvernement puissent se dérouler de manière équitable, c'est-à-dire avec les deux partenaires tout autant informés des arguments de l'autre, il est important donc, pour que ce Conseil National, que j'ai l'honneur de présider, puisse débattre de la suite et de toutes les lignes budgétaires de manière équitable, de suspendre la séance.

Je dirais, Monsieur le Ministre, et cela ne vous surprendra pas puisque nous vous l'avions dit lors de l'examen du Budget Rectificatif 2003, et vous le comprendrez aussi, que la lecture d'un tel rapport d'une trentaine de pages, qui a duré près d'une heure trente, nécessite un certain délai pour pouvoir en assimiler tous les arguments. Je précise également que tout le Conseil National est très heureux de ce long rapport et de l'intérêt que le Gouvernement témoigne ainsi à notre Assemblée.

Mais il est nécessaire que nous puissions maintenant assimiler tous ces arguments pour continuer le débat.

Je vous propose donc de lever la séance, et non pas de reprendre demain soir nos débats, puisque nous avons à l'ordre du jour demain une séance législative à 18 heures qui sera consacrée, notamment, à l'important projet de loi concernant l'égalité hommes-femmes au sein du couple, mais mercredi 17 décembre, à 17 heures. La reprise des débats s'effectuant, bien évidemment, au niveau de la discussion générale qui permettra au Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, ainsi qu'à tous les élus de cette Assemblée qui souhaitent s'exprimer, de pouvoir le faire.

Je vous remercie pour votre compréhension.

Je vous propose donc de lever la séance. Les débats reprendront le mercredi 17 décembre 2003, à partir de 17 heures.

Je vous remercie. La séance est levée.

—  
(La séance est levée à 22 heures 30).  
—

---

IMPRIMERIE  
MULTIPRINT - MONACO +377 97 98 40 00